

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1807.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN

Pendant l'année 1866-67.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT L'ANNÉE 1866-67.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE H. BOISSEL, SUCC^r DE A. PÉRON,

IMPRIMEUR DES SOCIÉTÉS SAVANTES,

PARIS. — E. DERACHE, rue Montmartre, 48.

1867.

Res 80
1867

SÉANCE PUBLIQUE

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

TENUE LE MERCREDI 7 AOÛT 1867,

Dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD FRÈRE.

Le mercredi 7 août 1867, à sept heures et demie du soir, les membres de l'Académie et les personnes invitées par elle, après s'être d'abord réunis dans le salon du premier étage de l'Hôtel-de-Ville, sont descendus dans la grande salle du rez-de-chaussée et ont pris rang sur les sièges disposés sur l'estrade.

Les places d'honneur étaient occupées par S. Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Rouen, M. le Sénateur-Préfet, M. le Maire de la ville de Rouen, M. le Secrétaire général de la Préfecture, le Président de la Chambre de Commerce, les Présidents des Sociétés savantes de la ville, et de

nombreux Membres du haut Clergé, de l'Administration et de l'Université.

M. le Général de division, Sénateur, avait écrit à M. le Président de l'Académie pour s'excuser de ne pouvoir, pour des raisons de service, se rendre à l'invitation qui lui avait été adressée.

M. le Président Edouard Frère a ouvert la séance par un Discours fort intéressant, dont il a emprunté le sujet aux annales de notre ville. C'est le tableau fidèle de la séance solennelle tenue à Rouen par l'Académie des Palinods le 8 décembre 1640, et dans laquelle fut couronnée la sœur du célèbre auteur des *Provinciales*, Jacqueline Pascal, qui, à peine âgée de quatorze ans, avait concouru pour l'un des prix proposés par l'Académie.

Après ce Discours, M. Harlé a donné lecture d'un Rapport au nom de la Commission du PRIX BOUGHTOT. Le sujet du Concours était une *Etude géologique et paléontologique des falaises du département de la Seine-Inférieure*. Le lauréat, M. Lennier, Conservateur du Cabinet d'Histoire naturelle du Havre, est venu recevoir le prix des mains de Mgr le Cardinal-Archevêque.

Le Rapport sur le PRIX GOSSIER : *Les Origines du Théâtre à Rouen et son histoire jusqu'à Pierre Corneille*, a été ensuite présenté par M. Deschamps. A l'analyse savante du Mémoire important qui avait remporté le prix, l'honorable Rapporteur a su ajou-

ter des aperçus nouveaux, qui témoignent de l'étendue et de la variété de ses connaissances.

C'est M. le Sénateur-Préfet qui a remis à l'auteur du Mémoire couronné, M. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour impériale de Rouen, déjà connu par d'importantes publications relatives à l'histoire de notre ville, le prix qui lui était décerné.

Un troisième Rapport a été lu par M. le Dr Vingtrinier au nom de la Commission du PRIX DUMANOIR.

Ce prix a été décerné, cette année, à la dame veuve Anais, née Rose Lachèvre, garde-malade à Fécamp, qui, lors de l'épidémie cholérique qui a sévi dans cette ville en 1866, a fait preuve du plus grand dévouement. Elle est venue recevoir des mains de M. le Maire de la ville de Rouen la récompense qu'elle avait si bien méritée.

La séance a été terminée par la lecture d'un conte en vers : *Un Bourg en progrès*, dû à la plume de M. Decorde, secrétaire de l'Académie pour la classe des Lettres et des Arts.

Ces diverses lectures, de même que la proclamation du nom des lauréats, ont été accueillies par de fréquents applaudissements.



DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

PAR M. ÉDOUARD FRÈRE,

Président.



MESSIEURS,

La première séance publique de l'Académie de Rouen, en 1745, a été racontée, il y a peu d'années, dans un discours d'ouverture dont se souviendront longtemps encore tous ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre. Pénétré nous-même de ces souvenirs, nous n'aurons pas la témérité de lutter contre eux, en cherchant à redire, sur cet intéressant sujet, ce qui a été si bien et si finement dit. On ne va pas volontiers au-devant du péril d'une telle comparaison. Nous voulons essayer de remonter bien au-delà de l'année 1745, sans néanmoins sortir de nos origines. Nous ne pouvons le faire, Messieurs, qu'en vous entretenant des Palinods. C'est, en effet, une page de leur histoire que nous venons soumettre à votre bienveillante attention (1).

(1) Sur l'Académie des Palinods, voyez la notice historique et bibliographique placée en tête de : *Approbation et confirmation par le pape Léon X des statuts et privilèges de la confrérie de l'Immaculée Conception, dite Académie des Palinods, instituée à Rouen*; Rouen, imp. H. Boissel, M.DCCC.LXIV, petit in-4°, publié par la Société des Bibliophiles normands.

Le 8 décembre 1640, comme aujourd'hui, la ville de Rouen voyait un nombreux et intelligent auditoire se presser aux portes d'une réunion académique. C'était le dimanche consacré à la fête de la Conception de la Vierge. Nos grands pères l'appelaient la *Feste aux Normands*. La Société des Palinods allait tenir la séance publique dans laquelle, chaque année, à pareille époque, elle distribuait des prix de poésie disputés par des concurrents venus de tous les points de la France. Joyeuse de cette diversion aux troubles intérieurs qui duraient depuis un an déjà, et aux luttes séditieuses engagées par les *nuds-pieds* contre l'administration de Richelieu et l'accroissement des impôts, la foule stationnait devant la porte du couvent des Carmes, là où est aujourd'hui la place de ce nom, et où était alors la salle que la Société académique occupait dans les bâtiments du couvent.

Cette salle, haute et spacieuse, était décorée avec un certain luxe. Une estrade, dressée à l'extrémité, avait été parée de tapisseries. Un dais montait jusqu'au plafond. Sur la table, figuraient les signes traditionnels des prix, symboles des vertus de la Vierge mère : l'anneau, la palme, la tour, le soleil, la rose, le lys, le laurier, l'étoile, la ruche et le miroir.

Suivant l'usage, la séance commença à une heure après midi ; elle était présidée par Jacques Le Conte, marquis de Nonant, lieutenant du Roi en ses pays et duché d'Alençon, alors prince du Palinod. Nous aimons à nous représenter assis autour de lui, les anciens princes et les soixante-douze confrères de la Société ; puis, conformément à une tradition que la bienveillance de leurs derniers successeurs a conservée, les

principaux fonctionnaires de l'époque, les membres du Clergé, de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aydes, les notabilités commerciales de la cité.

A leur tête, nous croyons remarquer :

— François II de Harlay, archevêque de Rouen, l'un des plus laborieux et des plus savants prélats de l'épiscopat français ;

— Henri II, d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, gouverneur de la province ;

— Le comte de Guiche, capitaine des châteaux de Rouen, lieutenant de la Haute-Normandie ;

— La Commission royale, instituée le 11 janvier précédent pour remplacer le Corps de ville, jusqu'alors composé de six échevins et de vingt-quatre membres du Conseil, mais dissous à la suite des séditions populaires. Elle comprenait six commissaires qui avaient prêté serment entre les mains du chancelier Séguier. C'étaient MM. Pouchet, Liesse, de Bouclon, Bulteau, Pavyot et Du Hamel.

Quant au Parlement, il était encore sous le coup de l'interdiction dont l'avaient frappé les lettres patentes du roi, du 17 décembre 1639, et qui devait se prolonger jusqu'à la fin de 1641.

Quelques mois plus tôt, le chancelier Séguier eût été là. Il avait passé à Rouen, avec son secrétaire, François de Verthamont, maître des requêtes, et le maréchal de camp de Gassion, muni de pouvoirs discrétionnaires, les mois de janvier, février et mars 1640, afin d'apaiser la révolte, de pacifier la province et de punir les magistrats qui, dans ces circonstances, n'avaient pas déployé assez d'énergie vis-à-vis des révoltés. Bibliophile passionné, ardent amateur de toutes les choses de l'es-

prit (1), il eût été conduit à cette solennité pacifique autant par ses goûts les plus chers que par la dignité de son rang. Sa présence aurait été l'occasion d'un rapprochement bizarre, si ce grand personnage et sa suite, venus exprès de Paris pour faire respecter la volonté royale, avaient aperçu dans la salle le facétieux et populaire auteur de la *Muse normande*, l'imprimeur David Ferrand, qui dans ses cahiers annuels tournait gaîment contre elle des vers pleins de malice (2).

Ce n'était pas là le seul éclat de la réunion ; les dames lui en donnaient un autre, dont les Palinods étaient justement fiers. L'élégance naturelle de leur esprit leur faisait rechercher avec assiduité les plaisirs littéraires. Si cette solennité académique avait pu être, pour les nombreuses célébrités de la société féminine de Rouen, un rendez-vous auquel n'eussent fait obstacle, ni les fonctions des unes, ni les nécessités des autres, nous reconnâtrions dans l'auditoire bien des figures historiques.

Voici d'abord la jeune femme de M. le premier Président de la Chambre des Comptes de Normandie, M^{me} de Motteville. Elle appartient encore à la Normandie par son oncle, Bertaut, évêque de Séez, poète et premier aumônier de Marie de Médicis. Elle n'a pas encore vingt-six ans ; jeune, spirituelle, gracieuse,

(1) Floquet, *Diaire ou journal du voyage du Chancelier Séguier*.

(2) *La Muse normande, ou recueil de plusieurs ouvrages facétieux en langue purinique ou gros normand, recueillis de divers auteurs* ; Rouen, chez l'auteur, 1625-53, 31 livrets annuels, petit in-8, et réimp. en 1655, en un seul vol. in-8, sous le titre de : *Inventaire général de la Muse normande*. David Ferrand avait été lauréat des Palinods en 1622.

chacun la recherche et l'admire. Ce qu'on a l'impolitesse d'appeler la curiosité féminine n'est chez elle qu'un véritable talent d'observation. En l'attachant à sa cour, Anne d'Autriche vient d'y fixer, sans le savoir, l'un des meilleurs et des plus judicieux historiens des guerres de la Fronde.

Plus séduisante, plus jeune encore, est la sœur du Grand Condé, qui, deux ans plus tard, épousera le duc de Longueville. Elle n'a que vingt-un ans, et déjà ses contemporains la citent comme un modèle de beauté. Que de péripéties l'attendent à chaque âge de sa vie, jusqu'à ce que, lasse du monde qu'elle aura tant remué, et des orages qu'elle porte dans son cœur, elle aille tout à coup, humble et repentante, se réfugier à Port-Royal et aux Carmélites ! Alors s'effaceront les souvenirs de son exil involontaire au château de Longueville et de ses courses rapides à travers la Normandie troublée.

M^{lle} de Scudéry n'est pas déplacée près de ses illustres voisines. Vouée exclusivement à la culture des lettres, elle appréciera, peut-être mieux qu'elles, le sujet du concours et le mérite des concurrents. Il serait digne de sa gloire que l'un des prix fût obtenu par une plume féminine, et non moins digne des auteurs inconnus qu'attend l'assemblée, d'être couronnés devant la *Sapho* du siècle. N'est-ce pas ainsi que l'appelaient ses contemporains ? Plus juste et plus éclairée, la postérité lui préfère des gloires plus modestes et plus vraies. Sans sortir de sa famille, l'estime de la critique moderne semble s'attacher plus volontiers à sa belle-sœur, la femme de Georges de Scudéry, quoiqu'elle n'ait pas écrit pour le public. « Bien supérieure à l'au-

teur d'*Alaric*, dit, en parlant d'elle, M. Victor Cousin (1), « laissée veuve à trente-six ans, aimable et spirituelle, elle vécut dans la meilleure société, recherchée quoique pauvre, et considérée malgré le ridicule de son nom. Elle a du sens, un certain goût poli et discret, et ses lettres agréables et bien tournées se soutiennent à côté de celles de Bussy ». Simple et naïve figure que sa simplicité même fait ressortir dans cette galerie féminine du xvii^e siècle, où les femmes de lettres tiennent tant de place et les femmes de famille si peu. M. Cousin s'arrête avec respect devant elle. A ses yeux, comme aux vôtres sans doute, Messieurs, les places d'honneur seraient pour les femmes éminentes qui ont montré une intelligence et une âme d'élite sans avoir rien écrit, ou du moins sans avoir écrit pour le public. Un mot déjà célèbre vient de les distinguer : Ce ne sont pas les femmes savantes, ce sont les femmes studieuses (2).

Si, au lieu de ce rapide coup-d'œil sur l'Académie des Palinods en 1640, nous avons le temps de faire, et vous, Messieurs, celui d'écouter l'histoire de l'esprit public en Normandie à cette époque, nous vous signalerions, dans notre province particulièrement, l'influence des femmes et les efforts incroyables faits pour leur rendre des hommages qui fussent dignes d'elles.

Quelques jours seulement après celui où se tenait cette séance des Palinods, un grand seigneur qui devait

(1) *Jacqueline Pascal*, p. 35 et 36, et *La Jeunesse de M^{me} de Longueville*, p. 2. Cette princesse mourut le 15 avril 1679.

(2) M^{sr} Dupanloup, *Femmes savantes et Femmes studieuses*; Paris, 1867, in-8 de 84 p.

plus tard obtenir le gouvernement de la Normandie et s'y distinguer par son courage et son abnégation durant la peste qui régna à Rouen, du 14 juillet 1668 au 18 janvier 1669, offrit à M^{lle} Julie-Lucile d'Angennes de Rambouillet un admirable manuscrit relié par Gascon, où Robert, célèbre artiste du temps, avait peint sur vélin toutes sortes de belles fleurs. Les hommes les plus distingués par leur naissance et leur talent avaient tenu à honneur de composer sur chacune de ces fleurs, à la louange de Julie, un madrigal dont la transcription était devenue un chef-d'œuvre sous la main du calligraphe Jarry. Ce fut là *La Guirlande de Julie*. Un si bel hommage, une galanterie si ingénieuse, eut bientôt sa récompense. Le duc de Montausier épousa M^{lle} de Rambouillet (1), et c'est ainsi que, par un de ses gouverneurs, la Normandie se rattache étroitement à toutes les grâces raffinées de cet hôtel célèbre où naquit la duchesse de Montausier, et où se rassemblaient souvent, avec beaucoup d'autres célébrités, la plupart des spirituelles normandes dont nous aimons à évoquer la présence dans la grande salle des Palinods, le jour de la fête de la Conception de la Vierge.

Le grand Corneille était aussi dans l'auditoire avec ses deux frères, Antoine et Thomas. Avant d'avoir fait

(1) Le 13 juillet 1645. Après la mort du duc de Longueville, 11 mai 1663, le duc de Montausier fut appelé au gouvernement de la Normandie qu'il administra jusqu'en septembre 1668, époque où il devint gouverneur du Dauphin. — Voy. *Mém. de M. le duc de Montausier... écrits sur les Mém. de M^{me} la duchesse d'Uzès, sa fille*, par N*** (le P. Petit); Paris, Rollin fils, 1736, 2 vol. in-12, avec un port. gravé par N. Tardieu. — Amédée Roux, *Montausier, sa vie et son temps*; Paris, Didier, 1861, in-8.

le Cid, *Horace*, *Cinna*, *Polycucte*, il avait lui-même concouru aux Palinods. Ce jour-là, il devait encore s'y faire entendre, ainsi que nous l'allons voir. Près de lui était son ami Etienne Pascal, nommé l'année précédente, conjointement avec MM. Claude de Paris, et Diel de Miromesnil, intendant dans la généralité de Rouen, et depuis cette époque, fixé dans cette ville avec ses trois enfants : Gilberte, Jacqueline et Blaise ; oui, Blaise, Blaise Pascal !

Ils attendaient avec une vive impatience la proclamation des prix. Nous en donnons l'indication d'après les manuscrits du temps (1) :

La *Palme*, fut décernée à Alexandre Guillemot, pour le premier prix du chant royal.

Le *Lys*, à Du Raynel, pour deuxième prix de la même fondation.

La *Rose*, à Thirel, de Lisieux, pour prix de la balade.

Le *Miroir d'argent*, au précédent lauréat, Alexandre Guillemot, pour prix de l'ode française.

L'*Anneau d'or*, à Thirel, de Lisieux, déjà nommé, pour prix du sonnet.

Le *Laurier*, au célèbre professeur de l'Université de Caen, Antoine Halley, pour le premier prix de l'épigramme latine.

L'*Etoile*, à Henri de Tarallian, pour deuxième prix de l'épigramme latine.

La *Ruche*, à Nicolas Le Roux, sieur du Bourgheroulde, pour prix de l'ode latine, qu'on appelait

(1) La plupart existent dans les archives de l'Académie.

l'ode pontificale, à cause du fondateur du prix, François de Harlay, archevêque de Rouen.

Le *Soleil d'argent* revint à Auger pour deuxième prix de la stance.

Vint enfin la *Tour* ; c'était le premier prix de la stance, fondé en 1596, par le grave et savant Claude Groulart, premier président au Parlement de Rouen. Ce ne fut pas sans une surprise extrême que l'auditoire entendit proclamer le nom du lauréat : Jacqueline Pascal, une enfant de quatorze ans, et voici les deux dernières stances qu'elle avait composées :

L'arche sainte, conduite en vn lieu plein de vice,
Dès l'abord qu'elle y vient, renverse les faux dieux ;
Elle en fuit la demeure, et réputée à supplice
D'habiter en vn lieu si peu chéry des cieux.

Sy donc vne simple arche, et bien moins nécessaire,
Ne sauroit habiter dans vn profane lieu,
Comment penseriez-vous que cette sainte mère
Estant vn temple impur, fust le temple de Dieu ? (1)

Quand le prince des Palidods l'invita à venir recevoir son prix, Jacqueline ne répondit pas à l'appel de son nom. Son père, tout ému de son bonheur, n'osait prendre la parole. Le grand Corneille, en personne, s'avança vers l'estrade et, au nom de sa petite amie, remercia l'assemblée et son président. Il le fit en quelques vers qui ont été conservés et que retrouveront facilement ailleurs que dans ce discours déjà trop long,

(1) *Recueil des Palinods*, 1631-46, in-f. ms. f. 142, verso. Bibliothèque de l'Acad. de Rouen.

ceux qui ne craindront pas d'étudier un grand génie jusqu'à dans ses improvisations les plus fugitives.

La séance se termina sur cet incident à son heure réglementaire; cinq heures.

Le lendemain, le prix fut porté à Jacqueline en grande cérémonie, avec accompagnement de trompettes et de tambours. Par une lettre de sa sœur Gilberte, on voit qu'à l'arrivée du cortège, elle était si peu préoccupée de ce triomphe que, malgré ses quatorze ans, elle était entourée de quantité de poupées qu'elle habillait et déshabillait tour à tour.

Antoine Corneille, qui était alors sous-prieur au prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr, du Mont-aux-Malades et qui lui même avait été couronné cinq fois aux Palinods, de 1636 à 1639, voulut, comme son frère aîné, célébrer la victoire de Jacqueline Pascal par des strophes qui ont été imprimées dans le recueil palinodique de l'année 1641.

Cette étonnante jeune fille a occupé d'autres beaux esprits que ceux de son temps. En 1844, M. Cousin lui a consacré un livre dans lequel il lui rend un brillant hommage. « Avec un peu plus de culture, dit-il, Jacqueline Pascal eut pu devenir une des personnes les plus éminentes de son siècle; naturellement belle et enjouée, d'un esprit sérieux et gracieux tout à la fois, d'une merveilleuse aptitude pour la poésie, née pour faire les délices de la famille et le charme d'une société d'élite, (1) » elle fut tout à coup saisie de scrupules religieux poussés à l'excès. Touchée des discours de son frère, séduite par les lectures de Jansénius, de Saint-

(1) Jacqueline Pascal, cinquième édit., p. 46; Paris, 1862, in-12.

Cyran, d'Arnauld, et les instructions de son directeur, M. Singlin, Jacqueline renonça au mariage et au monde. Mais respectant les volontés de son père, elle attendit sa mort pour déclarer sa vocation. Elle entra à Port-Royal, sous le nom de sœur Sainte-Euphémie, le 4 janvier 1652, étant alors âgée de 26 ans, et mourut le 4 octobre 1661, dans ce berceau vénérable des lettres françaises (1). Ses dernières années furent attristées par le regret d'avoir signé, pour plaire à ses supérieurs, un *formulaire* qui condamnait certaines doctrines professées par Jansénius dans son traité intitulé : *Augustinus*. (2)

Quel était donc cet Etienne Pascal, le père de Jacqueline et de Blaise, le chef de cette illustre famille ? Etienne Pascal, fils d'un trésorier de France, occupa divers emplois dans l'administration des Finances, notamment à la cour des Aides d'Auvergne, comme second président. En 1631, il quitta Clermont et vint s'établir à Paris pour se livrer à l'éducation de ses enfants et à la sienne propre. Il s'y lia avec les savants les plus distingués en physique et en mathématiques : le Père Mer-

(1) Bordes-Demoulin, *Éloge de Pascal*, couronné par l'Acad. française en 1842.

(2) Cornelii Jansenii, episcopi Iprensis, *Augustinus; seu doctrina S. Augustini de humanæ naturæ sanitate, ægritudine, medicina, adversus Palagianos et Massilienses*; Lovanii, 1640, 3 tom. en 1 vol. in-f. — Parisiis, 1641, seu Rothomagi, 1643-52, 3 tom. en 2 vol. in-f. — Les propositions condamnées, au nombre de cinq, traitent du *libre arbitre*, de la *prédestination* et surtout de la *grâce*. — Sur cet ouvrage célèbre, voy. J. Racine, *Abrégé de l'Hist. du Port-Royal*; — Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, Paris, Hachette, 1860, liv. 2, chap. x et xi; — Cousin, *Jacqueline Pascal*, p. 10, 17, 20, 319 et suiv.; — Pascal, *Les Provinciales*, lettres 18 et 19.

senne, de Roberval, Carcavi, le Pailleur et le rouennais Adrien Auzout; il les recevait chez lui et participait à leurs travaux. Il avait donné à son fils Blaise des connaissances un peu systématiques qui ne furent pas sans influence sur la tournure de son puissant et merveilleux esprit. Ses deux filles avaient reçu une éducation très forte : outre le latin, l'histoire, la philosophie, il leur avait encore montré les mathématiques. On rapporte qu'après avoir défendu un jour avec chaleur, chez le chancelier Séguier, les intérêts de ceux qui étaient menacés d'un retranchement de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, Etienne Pascal fut poursuivi par les ordres de Richelieu, (mars 1638); mais dans cette circonstance délicate, nous retrouvons encore la charmante Jacqueline, qui, un an après, à force de gentillesse et d'esprit dans le principal rôle d'une comédie en vers (1), jouée par des enfants devant le ministre, obtint la rentrée en grâce de son père.

A la fin de l'année 1639, ce retour de la faveur du cardinal valut à Etienne Pascal sa nomination aux fonctions d'intendant de la généralité de Rouen, conjointement avec M. Claude de Paris, conseiller du roi en ses conseils. De Paris eut l'intendance pour les gens de guerre et Etienne Pascal pour les tailles. Le poste était difficile: il y avait eu des troubles récents, on avait pillé les bureaux de recettes et, comme nous l'avons vu plus haut, le maréchal de camp de Gassion partit pour la Normandie avec 10,000 hommes de troupes. C'est à la complication des calculs que devait alors faire Etienne

(1) *L'Amour tyrannique*, tragi-comédie de Scudéry. Jacqueline remplissait le rôle de Cassandre.

Pascal que se rattache l'invention de la *machine arithmétique* de Blaise Pascal, livrant ainsi au docile instrument, et avec une sûreté infailible, les nombres qui devaient abréger le travail de son père (1).

Etienne Pascal ayant le titre de commissaire député de la généralité de Rouen, remplit cette haute fonction de 1639 à 1648. Il était donc obligé de résider dans cette ville où l'on comptait déjà plus de 80,000 habitants et qui passait alors pour la deuxième du royaume (2). Lorsqu'il eut quitté Rouen, ayant pour successeur Jean Diel de Miromesnil, il se retira quelque temps à Clermont chez sa fille aînée, M^{me} Perrier, qui avait épousé un conseiller en la cour des aides d'Auvergne, puis il revint à Paris à la fin de 1650 et y mourut le 24 septembre 1651. Sa femme, Antoinette Bégon, personne pieuse et de grand esprit, était morte dès l'année 1626.

En terminant ici la série de ces notes fugitives, telles que nous les a suggérées la grande séance de 1640, nous vous demandons, Messieurs, la permission de citer pour notre excuse ces paroles d'un éminent professeur de l'Ecole normale: « L'histoire des lettres, comme l'histoire politique offre une matière inépuisable et toujours nouvelle. Le choix des faits et l'ordre dans lequel on les dispose y tenant lieu d'invention, le droit de prise et de libre parcours dans ce vaste domaine est perpétuel (3). » Moissonneur moins expert, nous

(1) Sainte-Beuve, *Port-Royal*, t. II, (1860), p. 453 et suiv.—Blaise Pascal avait alors dix-neuf ans.

(2) Ed. Frère, *Rouen au XVII^e sc. par l'ingénieur Gomboust*, p. 7.

(3) Gérusez, *Hist. de la Littérature franç.*, p. 1, Introduction.

avons cherché dans les annales de notre chère cité quelques particularités locales dignes de vous intéresser.

Chaque année, à pareille époque, l'Académie, cette fille des Palinods, se fait un devoir d'ouvrir au public les portes de sa retraite. Comme autrefois, le clergé, la magistrature, l'administration supérieure et l'armée veulent bien apporter l'honneur de leur présence à notre séance solennelle. Nous les en remercions, en les assurant de notre reconnaissance pour les encouragements qu'ils donnent ainsi aux sciences, aux lettres et aux arts.

L'Académie n'est pas moins heureuse de se retrouver au milieu de l'élite de la population rouennaise, connue par son amour de la science, de l'étude, du travail et qui par son caractère de *sapience*, s'est acquis depuis des siècles une si haute réputation. Grâce à Dieu, cette réputation ne s'est jamais démentie. Nous pouvons constater avec un juste orgueil qu'elle s'est plutôt accrue. A l'heure même où nous parlons, dans ce grand concours de toutes les civilisations modernes, où luttent pacifiquement les génies les plus divers, la Normandie ne tient-elle pas encore son drapeau au premier rang de l'industrie et du commerce, triomphant avec son antique persévérance de toutes les difficultés nouvelles et ne voyant dans les obstacles survenus que l'occasion de vaincre avec plus d'éclat !

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS RELATIF AU PRIX BOUCTOT,

PAR

M. HARLÉ.

MESSIEURS,

Je viens au nom d'une Commission, composée de MM. Lévy, Blanche, Malbranche et Harlé, vous rendre compte du résultat du concours ouvert par l'Académie pour le *Prix Bouctot* de 500 fr. à décerner en 1867.

Le prix annuel fondé par M. Bouctot était destiné cette année aux sciences, et vous aviez donné pour sujet du concours *l'Etude géologique et paléontologique des falaises de la Seine-Inférieure*.

Un seul Mémoire vous a été adressé, mais ce Mémoire de 195 pages in-4, accompagné d'un portefeuille de 13 planches, est un travail important qu'on doit considérer comme faisant faire un nouveau pas à la

connaissance géologique du département, et nous espérons, Messieurs, que vous reconnaîtrez avec nous que l'Académie ne peut mieux remplir les généreuses intentions du fondateur du prix à décerner qu'en l'accordant à l'auteur de ce Mémoire.

Avant de vous en présenter une analyse sommaire et de vous signaler les différents points qui nous paraissent en faire le mieux ressortir le mérite, permettez-nous de rappeler que déjà, dès 1826, l'Académie avait mis au concours un travail sur la statistique minéralogique de la Seine-Inférieure, et que de ce premier concours est sortie la description géologique de notre département de M. Antoine Passy, couronnée par l'Académie en 1829, et publiée par son ordre en 1832.

A cette époque, déjà éloignée, deux jeunes ingénieurs dont l'un venait de quitter le poste d'Ingénieur des Mines à Rouen, MM. Dufrénoy et Elie de Beaumont, devenus depuis d'illustres savants, dressaient sous la direction d'un inspecteur général, M. Brochant de Villiers, une carte géologique générale de la France dont le but était de donner une représentation de l'ensemble de la constitution géologique du pays : mais ce n'était que sur des cartes dressées pour chaque département à une beaucoup plus grande échelle que pouvaient être retracés les détails de l'apparition au jour de la suite des couches dont le dépôt successif a formé l'écorce terrestre, en même temps que toutes les déchirures produites dans cette écorce par les différentes révolutions qui ont bouleversé la surface du globe, et ce fut un honneur pour M. Passy d'avoir l'un des premiers, dans son travail sur la Seine-Inférieure, tracé une carte géologique départementale.

Notre département n'a pas été le théâtre d'un de ces énormes cataclysmes, qui ont produit le soulèvement de grandes chaînes de montagnes ; cependant, il offre, vous le savez, Messieurs, dans le pays de Bray, un exemple de déchirure des couches terrestres des plus remarquables.

Une ouverture figurant une boutonnière énorme, très allongée, s'y est produite au travers de toute l'épaisseur des couches de pierre blanchâtre, connues sous le nom de terrain de craie, dont est formée la masse du sous-sol du département (vous en voyez la tranche coupée sur une hauteur de plus de 100 mètres dans les escarpements de nos vallées comme dans les falaises du bord de la mer), et au travers de cette ouverture les couches du terrain inférieur se sont trouvées soulevées jusqu'à atteindre une hauteur de 186 mètres au-dessus du niveau de la mer. A la place qu'avaient occupée des terrains de craie, ce sont des terrains argileux qui sont venus au jour, soulevés de l'intérieur du sol, et, de là, l'aspect tout particulier du pays de Bray qui contraste si fort avec la région qui l'entoure de tous côtés.

L'étude géologique de la Seine-Inférieure offrait donc dans ses détails un grand intérêt, et l'Académie se félicitera toujours d'avoir contribué, par le concours de 1829, à doter le département de la description et de la carte géologique de M. Passy qui, pour tous ceux qui se sont depuis occupés de la géologie du département, ont été d'excellents guides mis largement à contribution. Nous devons aussi, au nom des géologues, remercier ici M. le Sénateur-Préfet et le Conseil général de la Seine-Inférieure d'avoir publié récemment

une nouvelle édition de la carte de M. Passy à l'échelle de la carte de France de l'Etat-major.

Nous ferons cependant remarquer que par de nouveaux travaux on a reconnu plusieurs accidents géologiques dont M. Passy n'avait pas eu connaissance ; d'un autre côté, on a beaucoup étendu le nombre des espèces fossiles dont les restes ont été retrouvés, et par leur étude on a pu établir avec plus de précision les limites à assigner aux étages géologiques et introduire même de nouvelles divisions. Aussi a-t-il semblé qu'il y avait maintenant opportunité de remettre au concours une étude géologique et paléontologique sur le département, afin d'engager les personnes qui se sont le plus occupées de ces recherches à faire connaître leurs travaux et arriver peut-être à la publication d'un complément de l'ouvrage de M. Passy, répondant aux progrès des sciences naturelles dans ces dernières années.

L'auteur du Mémoire présenté au concours de 1867, lui a donné pour devise : *Nil sine labore* et pour titre : *Description géologique et paléontologique du pays de Caux et des falaises de l'embouchure de la Seine.*

L'ouvrage est divisé en 4 parties dont chacune correspond à l'une des grandes divisions géologiques entre lesquelles se partagent les différents terrains dont on peut reconnaître la présence dans le département :

La formation jurassique ;

La formation crétacée qui occupe la principale place dans cette étude ;

Les terrains superficiels tertiaires et quaternaires ;

Les dépôts modernes appartenant à l'époque actuelle que nous voyons continuer à se former sous nos yeux.

Les couches jurassiques très développées dans les falaises de la côte du Calvados, et qui leur donnent un aspect si différent de celui de nos falaises de craie blanche, disparaissent successivement dans l'intérieur du sol à mesure qu'on s'avance vers l'est en s'enfonçant sous les couches de formation plus récente qui les recouvrent.

L'étage le plus élevé de la formation, étage auquel on a donné le nom de kimmeridien, se montre au-dessus de couches inférieures plus anciennes dans la falaise de Trouville, et là son contact avec les couches inférieures se trouve à 15 mètres au-dessus du niveau des hautes mers; mais déjà, en se rapprochant du Havre, entre Villerville et Criquebœuf, ces couches kimmeridiennes se sont abaissées au niveau même de la mer, et c'est à ce niveau qu'on retrouve leur prolongement sur l'autre rive de la baie de Seine, au pied de la falaise du cap de la Hève.

Notre auteur suit encore ces mêmes couches un peu plus loin sur la rive sud de la baie de Seine, jusqu'à Honfleur, pour y relever une erreur commise par des géologues qui, prenant pour des roches en place des masses de craie descendues du haut de la falaise jusqu'à son pied dont elles masquent la base, n'y ont pas reconnu la présence des couches kimmeridiennes argileuses.

Il décrit ensuite les ondulations des mêmes couches à partir de la Hève dans la falaise au nord où le kimmeridien disparaît vers Octeville. Sous la ville du Havre, recouvert par des dépôts très modernes, il y disparaît rapidement.

Dans la baie de Seine on suit ses ondulations dans

les bancs de l'Hécla, d'Amfard et du Rattier formés par les parties relevées de ses couches.

Une description stratigraphique et paléontologique très détaillée de la base jurassique de la falaise de la Hève montre quelle connaissance l'auteur possède de tous les bancs formant la falaise, et on voit par le catalogue raisonné des fossiles quelle quantité il en a recueillis et avec quel soin il les a étudiés.

Ces fossiles avaient déjà été étudiés dans un travail remarquable : *La Faune kimmeridienne de la Hève*, publié en 1863 par M. Auguste Dollfus du Havre. Notre auteur ajoute quelques espèces nouvelles à celles de M. Dollfus.

Passant dans la 2^e partie de son Mémoire à la description des couches appartenant à la formation crétacée, il y reconnaît cinq étages distincts et, se servant des noms adoptés dans les ouvrages de M. d'Orbigny, maintenant très répandus, il les appelle :

Etage néocomien;

— albien;

— cénomanien;

— turonien;

— et sénonien.

L'étage néocomien comprend des sables ferrugineux reposant directement sur les couches kimmeridiennes argileuses. Ces sables sont caractérisés particulièrement par une grande huître fossile qu'on peut y recueillir facilement : *Ostrea aquila*.

L'auteur fait remarquer que leur dépôt a suivi l'époque où se sont produites les ondulations qu'il a signalées dans les couches kimmeridiennes. Il en donne des coupes très détaillées qui rectifient sur quelques

points celles données par M. Passy, dans son ouvrage.

Le nom d'étage albien s'applique à des sables argileux verdâtres et des marnes micacées alternant avec des bancs calcaires, auxquels on donne également le nom de Gault. C'est dans les bancs de cet étage, qu'a été ouvert le souterrain de la côte Sainte-Catherine.

L'étage suivant, le cénomanien ou craie chloritée, présente des bancs très remarquables par la variété et l'abondance des fossiles qu'on peut y recueillir partout où ces bancs paraissent au jour. Ici, à Rouen, on les voit dans la côte Sainte-Catherine d'où ils se prolongent d'un côté dans la première tranchée du chemin de fer d'Amiens, de l'autre jusqu'à la Mivoie.

On les retrouve à Villequier, au cap de la Hève, à Fécamp, à Bolbec, dans le pays de Bray, et dans le fond de quelques autres vallées du département.

C'est surtout la différence des positions occupées par ces bancs généralement peu épais, mais si reconnaissables, qui a servi à faire reconnaître dans le département les dislocations survenues dans les terrains de craie depuis leur dépôt.

Quant à la masse de la craie blanchâtre qui recouvre ces bancs et occupe la plus grande partie de la hauteur des falaises dans la Seine-Inférieure, elle se partage entre l'étage turonien ou craie marneuse, formant la partie inférieure caractérisée par la présence dans certains bancs, en extrême abondance, de débris fossiles d'une coquille dont le nom sert aussi à désigner cette craie (craie à *inoceramus labiatus*), et l'étage sénonien ou craie blanche, caractérisée spécialement par certains oursins très communs (*Micraster coranguinum*, *Anan-*

chites ovata) de grands inoceramus et un spondyle à grandes épines.

Après avoir décrit les différents étages de la craie, l'auteur s'occupe de la recherche des causes qui ont pu donner au sol son relief actuel et y ouvrir des vallées profondes. Il trouve ces causes dans des mouvements lents, qui se seraient produits pendant une grande partie de l'époque crétacée.

Dans les masses argileuses de l'étage kimmeridien, ces mouvements ne produisaient que des ondulations ; mais dans l'épaisseur des couches de la craie , beaucoup plus compactes , ils ont produit de grandes fractures très profondes , comme , par exemple , celle de l'embouchure de la Seine, du Havre à Quillebeuf. Une partie de ces fractures, élargies ensuite par les énormes courants des époques géologiques postérieures, seraient devenues la vallée de la Seine.

Nous avons déjà parlé du soulèvement du pays de Bray. Vers l'ouest du département, on reconnaît un autre soulèvement fort remarquable , qui présente de tout autres caractères.

Une grande tranche de terrain s'est relevée vers le sud , à partir de Fécamp, où on voit les bancs de craie chloritée qui occupent la base du côté nord de la vallée, au niveau de la rivière, commencer à s'élever avec une pente de 2 p. 0/0 dans les vallons qui se détachent du côté sud de la vallée. A Bolbec, on retrouve les mêmes bancs relevés dans le vallon de Fontaine, qui se retourne à angle droit vers l'est par rapport à la vallée descendant à Lillebonne. On les suit dans le bas de la vallée et on les voit encore plus à l'est, à Villequier, dans la falaise qui domine la vallée de la Seine.

Ainsi, ce mouvement de terrain peut se suivre en longueur de Fécamp jusqu'au bord de la Seine à Villequier, où il se trouve coupé par un grand rejet de couches dirigé suivant une direction est-ouest et passant entre Villequier et les grandes carrières ouvertes un peu plus en aval en suivant la Seine. Dans ces carrières, on se retrouve en plein dans la craie blanche, au pied de la falaise, tandis que de l'autre côté du rejet de couches ou failles ce sont les parties les plus inférieures de la formation crétacée qui occupent le même niveau.

En largeur, ce relèvement est limité : à l'ouest, par une faille analogue à la précédente, partant à Fécamp de la pointe de la falaise au sud du port, mais dirigée sud-sud-est par Bolbec et Lillebonne ; à l'est, par une autre faille partant du débouché du petit vallon de Saint-Arnoult dans la vallée de Seine, et dirigée vers le nord-nord-ouest, mais dont on ne peut suivre le prolongement qui reste masqué par les terrains superficiels.

L'étude de la falaise de Villequier est une des parties les plus intéressantes du travail dont nous cherchons à vous faire apprécier la valeur scientifique.

Cette falaise, dans laquelle la présence de fossiles de la craie chloritée était connue depuis assez longtemps de personnes des environs qui en avaient recueilli, avait déjà été étudiée par M. Hébert, professeur de géologie près la Faculté des Sciences de Paris ; mais ce savant s'était mépris, ainsi que le remarque l'auteur du Mémoire en prenant pour l'inclinaison naturelle des couches celles des bancs du Dos-d'Ane, roche si connue de tous les voyageurs qui se rendent de Rouen au

Havre par le bateau à vapeur de la Basse-Seine, tandis que ce rocher n'est qu'un énorme morceau détaché de la partie supérieure de la falaise et glissé jusqu'à son pied.

Les bancs ne s'enfoncent pas sous la craie blanche du côté de Caudebec, mais le vallon de Saint-Arnoult marque la place d'une faille dont le côté-est abaissé ramène la craie blanche au niveau de la Seine, dans toute la falaise de Caudebec, tandis qu'à l'ouest du même vallon la falaise de Villequier montre au même niveau, comme nous venons de le dire, la base de la formation crétacée.

La deuxième partie du Mémoire se termine par un catalogue raisonné de toutes les espèces fossiles de la craie recueillies dans le pays de Caux. Plusieurs espèces nouvelles s'y trouvent indiquées.

Les bornes imposées à ce Rapport ne nous permettent pas de nous étendre sur l'étude des terrains tertiaires et quaternaires, qui forme la troisième partie du Mémoire.

Dans la dernière partie, la quatrième, se trouve une description très intéressante d'un énorme éboulement qui s'est produit dans la falaise de Bléville en 1861. Elle se termine par des considérations sur la formation des alluvions de l'embouchure de la Seine.

En résumé, Messieurs, le Mémoire géologique présenté au Concours que vous avez ouvert est, vous le voyez, un travail très développé. Il dénote chez l'auteur une connaissance des plus approfondies de l'embouchure de la Seine et des falaises, surtout de la région qui avoisine le Havre; il complète les travaux antérieurs de M. Passy (*Description géologique de la*

Seine-Inférieure), de Lesueur (*Vues et coupes de la Hève*), de M. Auguste Dollfus (*Faune kimmeridienne du cap de la Hève*) (1); il rectifie plusieurs points géologiques qui ont pu être éclaircis par de nouveaux renseignements et de nouvelles études, notamment pour ce qui concerne la falaise de Villequier et la formation de la baie de Seine et de la Manche; il contient des catalogues très complets des espèces fossiles de nos terrains et en fait connaître plusieurs espèces nouvelles déterminées avec soin.

Il mérite donc de tout point, comme nous le disions en commençant, le prix que vous avez à décerner.

(1) Nous devons également citer les travaux de M. Hébert sur la Seine-inférieure, insérés dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, ainsi que des notes de M. Napoléon de Mercey, indiquant le relèvement de la craie chloritée dans les vallées de l'Aulne et de la Bresle, et de M. de Lapparent donnant la coupe des terrains dans le passage du chemin de fer d'Amiens au travers du pays de Bray.

RAPPORT

SUR LE

PRIX GOSSIER,

PAR

M. Frédéric DESCHAMPS (1).

L'Académie a mis au concours pour l'attribution du prix Gossier dans la présente année : *Les Origines du Théâtre à Rouen et son Histoire jusqu'à Pierre Corneille*.

Un seul Mémoire nous a été adressé ; cette circonstance, fâcheuse sans doute , ne nous permet pas, pour ainsi dire, d'appeler le résultat de notre appel *un concours*, sans violer les lois et les définitions du dictionnaire. Il faut avouer d'ailleurs qu'elle enlève au résultat une notable partie de son attrait et de son piquant, celle qui naît de la compétition et de la lutte.

Si nous ne craignons de rapetisser les choses artistiques et littéraires par une comparaison trop vulgaire ,

(1) La Commission chargée de juger le Concours pour le *Prix Gossier* était composée de M. le Président, de M. le Secrétaire de la classe des Lettres , de MM. de Glanville , de Beaurepaire , A. Nion, Henri Frère et F. Deschamps, *rapporteur*.

nous dirions que nous sommes dans la situation de ceux qui, sur un vaste hippodrome, suivraient de l'œil le plus noble coursier courant au but, seul et sans rival. On pourrait sans doute trouver ses formes harmonieuses, ses allures rapides ; mais la comparaison, les incertitudes, les alternatives, tout ce qui tient les spectateurs et les juges en éveil, tout ce qui fait qu'à côté d'une défaite il y a une victoire, tout cela est absent et laisse l'intérêt nécessairement faible et languissant.

Cependant l'aspirant au succès, bien qu'il soit unique, peut devenir un lauréat ; quoique seul, il n'a pas moins le droit d'obtenir, au profit de son travail, l'expression de la vérité, de la justice et, peut-être, l'attribution de la récompense.

L'auteur du seul Mémoire adressé à l'Académie commence par signaler l'aridité du sujet, qui fait que, pour satisfaire au programme, on est réduit à entreprendre de vastes recherches avec une faible espérance de trouver quelque chose. En effet, y avait-il quelque part et spécialement à Rouen un théâtre avant Corneille ? L'Académie ne s'était point dissimulé ces difficultés, et elle n'avait pas la pensée de demander l'impossible ; mais tout enfant a un berceau, toute institution, une origine ; il faut bégayer avant de parler ; et au point de vue de l'histoire de l'art dramatique en Normandie, il pouvait y avoir intérêt à connaître les premiers essais auxquels cet art avait donné lieu dans notre province.

Tout le monde sait que le théâtre en France avait commencé par les Jongleurs, les Confréries, la Ba-

soche ; mais quel avait été à Rouen le rôle de ces associations , quelles pièces y avaient été représentées et plus tard imprimées , c'est ce qu'il était possible de rechercher et peut-être de découvrir dans une certaine mesure. L'auteur du Mémoire, après avoir exprimé ses regrets et presque ses plaintes de travailler sur un sujet ingrat, s'est résolument mis à l'œuvre , il a nettement tracé son cadre. Voyons comment il l'a rempli.

Les *Jongleurs* (du latin *joculatores*), dérivés des bardes et des trouvères, étaient à la fois musiciens et poètes. Ils composaient des espèces de poèmes héroïques qu'ils chantaient, soutenus par des instruments primitifs, accompagnant leurs chants de gestes et de jeux mimiques, *jonglant* enfin avec la lance et l'épée. Indépendamment de leurs exhibitions publiques , ils donnaient des représentations, pour ainsi dire intimes , dans les châteaux et dans les abbayes, où l'opulence des seigneurs et du clergé pouvait les attirer par l'appât des rémunérations et des récompenses.

Leur trace en Normandie n'est guère visible qu'au *xiv^e* siècle, et encore n'est-ce que par le titre de leurs ouvrages et le choix de leurs sujets, puisés dans l'histoire de la province, qu'on y soupçonne, avec juste raison, leur présence. Tels sont les contes de *Rollon, duc de Normandie* ; la *Victoire remportée sur le Diable par le duc Robert* ; les *Trois Contes du Mont-Saint-Michel* et le *Conte d'un chevalier de Fécamp*.

Mais bientôt la vie nomade des Jongleurs, le relâchement de leurs mœurs et leur licence élevèrent contre eux les capitulaires et les conciles.

Forcés de se transformer, de se purifier, ils s'emparèrent des sujets pieux, des drames religieux qui com-

mençaient alors, comme on l'a dit, à sortir du sanctuaire et qui devenaient l'apanage des associations laïques formées sous le nom de Confréries.

C'est, en effet, un point historique incontestable qu'à l'origine, à l'occasion des anniversaires destinés à célébrer les grands faits de l'Histoire Sainte, ces faits étaient mis en action dans un but exclusivement pieux.

Afin de faire saisir ces mystères, mieux que par le récit ou la lecture, ou même que par l'aspect des peintures murales, le clergé les mettait en action, les reproduisait d'une façon vivante et réelle, et les rendait ainsi sensibles et palpitants sous les yeux de spectateurs ignorants. C'est ce qui a fait dire à Fontenelle, à une époque où cela pouvait paraître un paradoxe et presque une impiété, que le théâtre avait eu l'église pour berceau.

Aujourd'hui que les études historiques ont mis en lumière tant de vérités qui peuvent être désormais affirmées sans péril, il faut reconnaître, en effet, avec une excellente notice de M. Charles Louandre, insérée dans le magnifique ouvrage : *Le Moyen-Age et la Renaissance*, publié sous la direction de M. Paul Lacroix et à laquelle nous recourrons plus d'une fois, « que le théâtre a d'abord été absorbé dans le cérémonial du culte... »
« que ces cérémonies étaient des offices dramatisés, des »
« intermèdes de la liturgie chrétienne où le clergé »
« remplissait les principaux rôles. »

La première trace authentique de la représentation d'un *Mystère*, en Normandie, se trouve dans une condamnation encourue par un curé, qui avait fait représenter dans son église, *le Mystère de la naissance du Christ*, enfreignant ainsi la défense du chapitre de

Bayeux, qui avait fait jouer le même Mystère en 1350, à l'occasion des fêtes de Noël, qui, de plus, en 1361, le 15 août, avait représenté *le Miracle de l'Assomption*, et qui voulait évidemment s'en réserver le privilège.

A quelques années de là, en 1366, on voit que Charles V se trouvant logé en son château de Rouen, et voulant se donner le plaisir du spectacle, fit venir des Jongleurs qui lui donnèrent, le jour de la Toussaint la représentation d'une pièce que l'auteur suppose, non sans raison, avoir dû être *la Cour du Paradis*, pièce faisant partie, depuis quelque temps, de leur répertoire, et dont le sujet se trouvait si bien en rapport avec la célébration de la fête de tous les saints (1).

A la fin du ^{xiv}^e siècle, les Confrères dits *de la Passion*, ainsi nommés parce que *ce mystère* était le plus populaire de ceux qu'ils représentaient, s'étaient constitués; ils avaient exécuté leur œuvre principale à Paris, en 1380, à l'entrée de Charles VI.

A cette époque, le théâtre proprement dit se forma. Au lieu de ces échafauds ou établis élevés sur différents points d'une ville, où l'on montrait successivement les différentes scènes du drame, que le public suivait pour ainsi dire à la course, l'unité de salle, nous ne disons pas de lieu, pour éviter toute confusion avec les unités d'Aristote, était créée. Au lieu d'être éparpillées, les scènes sont superposées, le théâtre se

(1) Mention fut faite à la cour des Comptes de la somme de 200 fr. d'or, qui fut comptée à la corporation, en cette circonstance. C'est ainsi qu'on a la preuve acquise de cette solennité dramatique.

compose de plusieurs étages cinq ou six environ, dont le dernier, réservé pour la fin du drame et destiné à laisser voir Dieu le père dans sa magnificence, fut appelé le *Paradis*.

Le luxe s'établit aussi dans la mise en scène; décors et costumes brillent par l'éclat de l'or, de l'argent, du satin et de la soie, choisis dans les couleurs dont les tons accentués doivent le mieux provoquer les regards. Le nombre des personnages des œuvres montées avec ce grand luxe est considérable. Parmi les pièces dont parle l'auteur du *Mémoire*, il en est qui exigeaient le concours de plus de cent personnages. Nous avons même trouvé qu'à Bourges, dans le siècle suivant, la représentation du mystère dit les *Actes des Apôtres* avait réuni cinq cents acteurs pris parmi les bourgeois, chanoines, officiers de justice, etc.

Quelle fut la part de ville de Rouen dans ces merveilles? L'auteur nous cite une tentative faite en 1410 pour monter une représentation du *Mystère de la Passion*, tentative qui échoua devant une délibération du conseil des Echevins, du 28 mars 1410, décidant qu'en présence des lourds emprunts qui menaçaient la ville par suite de la querelle engagée contre le duc de Bourgogne, il y avait lieu de faire cesser le jeu de la *Passion* qui devait être joué en icelle ville.

On ne retrouve la trace d'une représentation à Rouen qu'au mois de décembre 1430, et dans des circonstances bien douloureuses pour le sentiment patriotique de nos ancêtres. Des *mystères* se jouèrent dans les rues pour célébrer la venue et pour amuser les regards d'un enfant de dix ans, le jeune roi d'Angleterre, qui faisait

à Rouen son entrée, époque d'humiliation, de tristesse et de honte qui coïncide avec l'arrivée à Rouen de Jeanne la Pucelle et avec le commencement des tortures qui se terminèrent par son supplice (1).

En 1452, quand la France commençait à reprendre possession d'elle-même, le *Mystère de la Passion*, préparé sans résultat quarante ans auparavant, fut représenté dans le cimetière des Jacobins avec une grande magnificence. Mentionnée par plusieurs écrivains, cette représentation n'a laissé aucune trace aux registres de la ville, probablement parce qu'elle n'eut pas lieu à l'aide des deniers communs.

Il n'en fut pas de même deux ans après, en 1454 ; des échevins, des frères de charité de diverses paroisses, le collège des clercs, s'associèrent pour la *démontrance et célébration du Mystère de Sainte-Catherine*. C'était l'époque de la réhabilitation de Jeanne Darc. Ce sujet fut choisi, sans nul doute, parce que sainte Catherine (de Sienne) était au nombre des saintes protectrices de Jeanne, et parce que, de certains côtés, la sainte pouvait présenter quelque analogie avec l'héroïne par ses visions, ses révélations et ses luttes. Cette représentation, donnée le 2 juin 1454, sur la place du Marché-aux-Veaux, voisine du lieu du supplice de Jeanne, fut splendide, et, par conséquent, fort dispendieuse. Les organisateurs, comme il arrive toujours, virent leurs prévisions de dépenses excessivement dépassées. La ville vota pour leur venir en aide une subvention très

(1) L'auteur a trouvé la mention de ces faits dans une citation empruntée à M. O'Reilly, dans sa brochure sur Jeanne Darc.

importante pour l'époque, et qui valait environ 1,000 fr. de notre monnaie.

A côté de ces rares représentations dans les villes, la campagne ne fut pas privée de ce plaisir. Suivant l'auteur du *Mémoire*, les représentations y furent, au contraire, plus fréquentes. Les spectateurs n'exigeaient pas ce grand déploiement de luxe ; des emprunts de matériel, et de ce qu'on appelle au théâtre les *accessoires*, faits au presbytère ou au château, les rendaient plus économiques et plus faciles. C'est ainsi qu'en 1642 *le Miracle de Notre-Dame* fut représenté par les soins du sieur de Vieux-Pont, à Bouafles, doyenné de Beaudemont ; ce pourquoi, le sieur de Vieux-Pont, qui avait négligé de se pourvoir de l'autorisation de l'official, fut condamné à deux jours d'emprisonnement. Les règlements restrictifs de la liberté des théâtres ne sont pas, on le voit, d'origine moderne.

La ville de Rouen fut appelée à jouir encore de ce plaisir en 1474 ; on y représenta pour les fêtes de Noël le mystère de *l'Incarnation du Christ et Nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, mystère qui se trouve encore dans un certain nombre de bibliothèques. La mise en scène exigea dix mois de travaux préparatoires sur la place du Neuf-Marché qui avait été choisie (1).

A deux ans de là, en 1476, les *Confrères de Saint-Romain*, pour célébrer dignement la fête de leur patron,

(1) L'auteur renvoie pour les curieux détails de cette représentation au *mémoire* publié en 1854 par notre honorable confrère, M. Ch. de Beaurepaire, sur l'entrée et le séjour de Charles VIII à Rouen.

se chargèrent de représenter son *mystère*. Cette représentation, déjà racontée par M. Floquet, fut accompagnée de circonstances qui déterminent bien le caractère et l'importance qu'avaient ces jeux dramatiques à cette époque dans notre ville. La solennité dura plusieurs jours : il fut permis aux chapelains de Notre-Dame de figurer dans le mystère ; le chapitre prêta à la Confrérie tout ce qui était nécessaire à la construction du théâtre devant l'église et dans l'intérieur de l'aître, à la décoration de la scène, à l'habillement des acteurs jusqu'aux ornements épiscopaux indispensables à Saint-Romain ; il prêta même, pour la plus grande satisfaction du peuple, l'horrible bête de la gargouille qui était en garde dans l'église. Enfin, pour permettre aux spectateurs de savourer à longs traits de telles réjouissances et pour ne les en point distraire, le clergé eut l'obligeante précaution de changer l'heure des offices et de ménager l'éclat de la sonnerie.

Nous laissons de côté, comme se rattachant moins directement à l'histoire du théâtre proprement dit, et plus spécialement à celle des fêtes publiques, d'autres scènes en plein vent élevées sur différentes places de la ville pour rehausser les pompes de l'entrée, à Rouen, de Charles VIII, en 1485, où se montraient des personnages allégoriques symbolisant *le Repos, l'Ordre et l'Union*.

Il en est autrement de la représentation du *Mystère de la Passion*, donnée par la Confrérie de la Passion de Rouen, en 1491, à l'occasion du voyage du duc d'Or-

léans, qui fut depuis Louis XII, nommé alors gouverneur de la province. Une grande magnificence fut déployée dans la mise en scène de ce mystère joué dans le cimetière des Jacobins, et reproduit en 1498 dans le cimetière de Saint-Patrice.

Pour clore la série des faits dramatiques de cette période, nous citerons, avec l'auteur, une œuvre toute normande, composée par *Guillaume Tasserie*, poète rouennais, lauréat des Palinods. *Le Triomphe des Normands*, traitant de l'immaculée Conception de Notre-Dame, fut joué à la distribution des prix de l'Académie des Palinods, le 8 décembre 1499, c'est-à-dire dans les derniers jours du quinzième siècle.

Telle est l'analyse succincte, mais exacte, de la première partie du travail que nous avons à apprécier. Les bornes qu'il est nécessaire d'apposer à ce Rapport ne nous permettent pas de parcourir avec le même soin tout le seizième siècle. Nous n'y retiendrons que les points les plus saillants.

Un mystère de la Passion fut représenté en 1502, comme le prouve une décision de l'Échiquier rendue au profit de l'artiste peintre et doreur qui avait décoré le trône de Ponce-Pilate.

La moralité des *Blasphémateurs du nom de Dieu* fut jouée en 1520, et, suivant toute apparence, au jeu de paume dit de Saint-Antoine, sis à Sotteville.

La Confrérie de la Passion de Rouen, donna, de 1543 à 1562, des représentations annuelles le vendredi saint. C'était une charge imposée à celui qui portait le titre de Prince de la Confrérie, charge à laquelle, le

plus souvent, il ne pouvait satisfaire qu'en faisant venir, pour la circonstance, les frères de la Passion de Paris, qui s'acquittaient de ce soin moyennant salaire.

Mais, un fait qui doit être signalé vers cette époque, c'est la création à Rouen d'une troupe, qui paraît avoir été un instant sédentaire sous la direction d'un nommé *Pierre Lepardonneur*. Elle s'installa dans un jeu de paume dit le *Port-Salut*, sur la paroisse Saint-Étienne et tout près des Cordeliers. Pour la première fois, un prix fut fixé à la place occupée par chaque spectateur, comme cela s'était déjà pratiqué à Paris, où l'on paya d'abord deux sols, puis quatre sols par représentation. Est-ce de cette époque que date le brutal usage du sifflet, que Boileau ne paraît avoir considéré comme un droit que parce *qu'à la porte on l'achète en entrant* ?

Cette nouvelle troupe eut de nombreuses difficultés à subir de la part des sergents du Bailli et même du Parlement, qui les obligea à remettre leurs pièces, avant de pouvoir les représenter, à deux théologiens, frère Mathieu des Landes, provincial des Carmes, et Jehan Lambert, chanoine. La censure était inventée.

Entravés de toutes façons, privés de la faculté d'annoncer leurs spectacles à l'aide du tambourin, réduits à ne jouer qu'une fois par semaine, le dimanche après vêpres, les comédiens de Lepardonneur furent bientôt frappés d'un interdit plus complet. En 1558, un arrêt du Parlement les supprima sous prétexte que ces divertissements entraînaient à de vaines et inutiles dépenses.

L'auteur complète ce qui concerne le théâtre normand avant Corneille par l'histoire de deux associations

qui ont occupé le premier rang dans les faits dramatiques de cette époque : *les Conards* et *les Basochiens*.

Les premiers appartiennent en propre à la Normandie.

Cette société, dirigée par un chef qui s'appelait l'abbé des Conards, exista successivement à Évreux et à Rouen. L'auteur de l'article *Conards*, dans l'ancienne Encyclopédie, cite, à propos de ceux d'Évreux, un distique que nous recommandons aux amateurs de jeux de mots. Le titre d'abbé, qui était fort envié, se disputait ordinairement entre deux familles d'Évreux, les *Buzot* et les *Rabillis*. Une année, où les *Buzot* l'emportèrent, un latiniste facétieux fit ces deux vers :

Conards sont les Buzots et non les *Rabillis*,
O fortuna potens, quàm variabilis;

Quant aux Conards de Rouen, pour vous les faire connaître, nous laisserons parler l'auteur : c'est un moyen de vous donner un spécimen de sa manière et de son style. Voici comment il définit l'association :
« C'étaient quelques joyeux compères qui s'assem-
« blaient chaque année, à l'époque du carnaval, pour
« exercer leur verve moqueuse ; aux dépens de qui-
« conque s'était fait remarquer d'un carnaval à l'autre,
« soit par une mésaventure conjugale, soit par un acte
« de simonie, ou d'indélicatesse, ou bien, comme les
« chapelains de Notre-Dame, par une action qui prêtait
« au ridicule. D'abord timides et prudents, ils ne s'en
« prirent qu'aux *petites gens*, puis, insensiblement, ils
« s'émancipèrent. En 1509, ils jouaient déjà les cha-

« noines ; bientôt ils s'attaquèrent aux magistrats , à
« l'archevêque , aux grands seigneurs , et si bien que
« personne ne pouvait se flatter de leur échapper.

« Encouragés par une espèce d'approbation tacite ,
« les Conards , se croyant tout permis , s'étaient formés
« en corps de communauté ; tous les ans , ils se réunissaient au prieuré de Bonne-Nouvelle et procédaient à l'élection de leur chef , auquel ils donnaient le titre d'abbé. Puis , quand arrivaient les jours gras , c'est-à-dire l'intervalle d'entre la Chandeleur et le mercredi des Cendres , ils commençaient leurs chevauchées : alors apparaissait sur un char magnifiquement décoré l'abbé des Conards ; mais un véritable abbé mitré et crossé , entouré de ses suppôts. C'était du haut de ce char que partaient les lazzis , les brocards , les dixains , les quatrains , les pasquils , les chansons , et tout ce que cette jeunesse turbulente et frondeuse avait pu réunir de plus mordant contre ceux qu'elle avait pris à tâche de vilipender.

« En avant du char et sur les côtés , quand la largeur des rues le permettait , marchaient à pied et à cheval les autres Conards , précédés des tambours , des fifres et des trompettes , le tout formant un cortège aussi nombreux que bizarre.

« Redoutés des grands , auxquels ils s'en prenaient à la moindre occasion , chéris du peuple , dont leurs satires flattaient les secrets instincts , les petites rancunes et les sentiments envieux , il ne manquait plus à leurs folies carnavalesques que la sanction légale du Parlement , et ils songèrent sérieusement à se la

« faire octroyer.

.

« Ce que firent les Conards, légalement autorisés ,
« on le sait depuis longtemps , et il suffit de le rap-
« peler.

« C'était la comédie humaine , la satire et la folie
« qui parcouraient nos rues... D'un carnaval à l'autre,
« ils avaient recueilli avec soin tous les bruits scanda-
« leux, tous les abus, les turpitudes et les anecdotes
« qui pouvaient le plus prêter à rire ; puis brodant
« sur tout cela avec une verve sans pareille, ils repro-
« duisaient durant trois jours tous ces faits, toutes ces
« actions honteuses, scandaleuses ou burlesques, cos-
« tumés et grimés de manière à ce que chacun pût
« reconnaître, sans hésiter, le personnage ainsi joué ,
« déshonoré, persifflé ou moqué.

.

« Après les fatigues du jour, tous prenaient part à un
« banquet, comme on banquetait alors aux jours gras.
« Après le banquet, les danses, et après les danses, *le*
« *spectacle*, qui se prolongeait fort avant dans la nuit.
« C'était un vrai spectacle où se continuait *la comédie*
« du jour ; on y jouait *des comédies, des moralités et des*
« *farces*.

« Qu'avait-on besoin, après cela, d'autres comédiens
« et qui, mieux que les Conards, aurait pu jouer les
« scandales, les malversations, les concussions et les
« vilenies de toute sorte, qui, durant l'année, avaient
« fait tache sur l'honnête société rouennaise ? »

Pressé de clore cette analyse des principales re-
cherches du Mémoire, nous supprimons beaucoup de

détails, tels que les tribulations des Conards, poursuivis par le Bailli ; l'abbé et douze de ses suppôts emprisonnés, et ne devant leur liberté qu'à la protection du Parlement, qui comptait l'un de ses huissiers parmi les membres de la corporation ; l'honneur qui leur fut réservé de jouer leurs moralités devant le roi Henri II, lors de son voyage à Rouen, en 1550 ; enfin la description exacte de l'un de leurs derniers cortèges, vers la fin du xvi^e siècle, description curieuse et inconnue, que l'auteur a eu, comme il le dit, la bonne fortune de trouver dans un document inédit qui lui a été récemment communiqué.

Nous passons aux Clercs de la Basoche, association qui n'est plus spéciale à la Normandie, mais qui avait à Paris une nombreuse et puissante devancière. Plus lettrés que les Conards, par suite de leurs rapports quotidiens avec les gens du palais, grands amateurs de livres, ils devaient l'être aussi des comédies que l'imprimerie apportait alors jusqu'à eux.

Tous les ans, ils célébraient leur fête dans la première semaine de mai. Un bel arbre était planté, au centre de notre cour du palais, portant avec ostentation les armoiries de la Basoche, un encrier et une plume en sautoir. La plantation du *mai* annonçait que le palais était livré aux clercs pour leurs *montres* et leurs jeux. Le théâtre s'élevait dans la même cour ; le Parlement contribuait aux dépenses. Un arrêt du 17 mai 1551 y affecte 75 livres tournois à prendre sur les amendes de la Cour. Aussi, quelle animation ! quel entrain pendant les représentations ! quelle foule autour du théâtre et jusque sur les toits des maisons voisines ! les fenêtres

du palais, les galeries sont les stalles privilégiées qu'occupent les avocats, les procureurs, et avant tout, les magistrats qui peuvent ainsi, sans déroger à leur dignité, prendre leur part d'amusement aux facéties des clercs.

Mais quelles pièces furent alors représentées ? l'auteur l'ignore et n'ose rien affirmer. Il indique, avec juste raison à titre de conjecture, les moralités alors mises en vogue par la Basoche de Paris, telles que le *Dialogue d'un Paysan et d'un Tavernier*, *l'Enfant Prodigue*, *le Mauvais Riche et le Ladre*.

La compagnie des Clercs de la Basoche survécut à celle des Conards, dont elle avait d'abord été la contemporaine. Son sort resta intimement lié à celui de la cour du Parlement ; elle partagea sa prospérité ou ses infortunes, et ne sombra qu'avec les anciennes institutions judiciaires, emportée par la Révolution au nombre des choses qui avaient fait leur temps, qui avaient rempli leur rôle et qui devaient faire place à de nouvelles.

En dehors des Jongleurs, des Confrères de la Passion, des Conards, des Basochiens, l'auteur avoue qu'il n'a guère pu trouver de renseignements précis se rapportant à l'histoire du théâtre à Rouen ; et voici comment il justifie cette impuissance. Les temps n'étaient pas à la gaieté : des mesures inhospitalières contre les étrangers ; les craintes qu'inspiraient la réforme ; les lugubres échos de la Saint-Barthélemy ; le cruel fléau de la peste, sévissant presque constamment sur notre ville, de 1580 à 1589, à une époque où toutes mesures de salubrité et d'aération étaient négligées ; la mi-

sère , la disette engendrant une mendicité menaçante ; les guerres de la Ligue ; les sièges ; le brigandage organisé à nos portes par les troupes licenciées ; l'exil du Parlement, se réfugiant à Caen ; tous ces désastres et beaucoup d'autres éléments d'agitation permanente et de troubles incessants sur lesquels s'appesantit l'auteur avec des détails, qui certes ne manquent pas d'intérêt, ne sont pas l'histoire du théâtre, mais expliqueraient seulement pourquoi, à cette époque, l'histoire du théâtre à Rouen serait à peu près nulle. Le mouvement dramatique s'y serait trouvé réduit, vers la fin du seizième siècle et le commencement du dix-septième, à quelques représentations données par un sieur Mondory, qui en aurait obtenu l'autorisation du Parlement en 1628, et à quelques distributions de prix au collège des Bons-Enfants, dirigé par Jean Behourt, où les élèves jouaient des tragédies de la composition de leur maître, exemple qui fut imité et suivi par les jésuites, ses successeurs.

A côté des grandes pièces, des mystères et des moralités dont il s'occupe en première ligne, l'auteur donne peu de détails sur les farces et joyeusetés qui ont pu être représentées en Normandie. Il cite cependant :

1^o Deux farces jouées à Trouville, en 1506, qui n'étaient, à vrai dire, que des pièces de circonstance destinées à couvrir des rancunes et des vengeances : l'une dirigée par un ecclésiastique contre Robert Charpentier ; l'autre par Robert Charpentier contre le prêtre ; ce qui valut à l'un trente livres d'amende et à l'autre huit jours de prison ;

2^o En 1556, la farce du *Retour de Mariage*, rayée du

répertoire de Pierre Lepardonneur par arrêt du Parlement ;

3^o Une comédie satirique et locale de Jacques Si-reulde, conard, huissier au Parlement et poète, qui, se trouvant en butte aux vexations d'un conseiller nommé Lhuillier et de Guillaume Goujon, son chapelain, les mit en scène l'un et l'autre, en donnant à sa pièce un titre bien irrévérencieux pour deux si graves personnages , celui de *l'Asne et l'Asnon*. Vous ne serez pas étonnés que le malin huissier paya son audace au prix d'une condamnation qui lui enjoignit de *crier merci et pardon*, de payer 50 livres d'amende au roi et 100 livres au conseiller, avec suspension de ses fonctions d'huissier pendant un an.

Nous avons cherché, Messieurs, à extraire dans ces quelques pages la quintessence du volumineux Mémoire adressé à l'Académie. Nous avons réduit à leur plus simple expression les faits et les renseignements qu'il contient, afin de pouvoir, en ne négligeant rien d'important, ne pas dépasser les limites dans lesquelles devait se renfermer ce Rapport.

Nous devons maintenant formuler le jugement de la Commission, jugement que l'Académie a sanctionné.

Quoique nous ayons été condamné à réduire le travail de l'auteur à l'état de squelette, il doit apparaître suffisamment pour vous que ce Mémoire se recommande par d'incontestables mérites. C'est une œuvre laborieuse, consciencieusement entreprise et en beaucoup de parties heureusement réalisée. Elle est riche

en faits inédits, en documents précieux, habilement découverts et patiemment réunis.

Mais cet éloge même amène une observation critique. Un peu trop exclusivement épris des résultats obtenus par ses personnelles et persévérantes investigations, l'auteur ne s'y est-il pas trop attaché? On reconnaît en lui un chercheur, qui a évidemment fouillé les archives de la Ville, les casiers du Parlement, les minutes de l'Official. Il semble animé d'un amour sans partage pour tout ce que recouvre la poussière des archives ou des greffes. Son amour pour l'inconnu, sa patience pour découvrir ce que nul n'a exploré avant lui, ne lui ont-ils pas inspiré quelque dédain pour ce que tout le monde peut avoir sous la main en ouvrant des ouvrages déjà publiés? Les documents manuscrits semblent être presque les seuls qui l'attirent et auxquels il reconnaisse quelque saveur et quelque goût.

Ainsi nous ne savons pas s'il s'est préoccupé des nombreuses recherches déjà faites sur le théâtre du Moyen-Age et de la Renaissance, au point de vue de l'histoire générale du théâtre en France et dans lesquelles doivent évidemment se rencontrer quelques faits concernant les théâtres de province.

A-t-il consulté *les Origines du Théâtre moderne*, de Ch. Magnin; *les Époques de l'Histoire de France en rapport avec le Théâtre français* et *les Études sur les Mystères* d'Onésime Leroy; *l'Art dramatique du Moyen-Age*, de Lafond de Melicoq, dans la *Revue archéologique de Didron*; *l'Histoire de la mise en scène depuis les Mystères jusqu'au Cid*, d'Emile Morice; *les Recherches sur les Théâtres de France* depuis l'année 1161, de Godard de

Beauchamp; *les Mystères inédits du quinzième siècle*, d'Achille Jubinal; *le Théâtre Français au Moyen-Âge*, de MM. de Montmerqué et Francisque Michel; *les Introductions et Préface* de Viollet-Leduc, dans le *Répertoire de l'ancien Théâtre Français*, où il mentionne un volume découvert en 1845, en Allemagne, contenant soixante-quatre pièces : farces, moralités, sotties, sermons joyeux, mystères, imprimés séparément en caractères gothiques vers le milieu du seizième siècle, à Paris, à Lyon, à Rouen, volume acquis à Londres par le British-Museum.

Ces divers ouvrages ne sont pas, ne peuvent pas être exclusivement consacrés au théâtre de Paris; le nom de la ville de Rouen se trouve même, vous le voyez, dans le dernier recueil.

Il doit en être de même du *Dictionnaire portatif* de Lérès, contenant le nom des pièces jouées en province, ou qui ont simplement paru par la voie de l'impression depuis trois siècles, ainsi que des *Anecdotes dramatiques* de Delaporte et Clément, publiées, à Paris, en 1775, contenant toutes les pièces jouées à Paris et en province, depuis l'origine des théâtres en France.

Enfin, il est un livre qui par son titre rentre plus étroitement encore dans notre sujet, c'est l'ouvrage de Taillepiéd : *Des Antiquités et Singularités de la ville de Rouen*, où il parle des Conards « qui avaient leur confrairie à Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles, où ils avaient un bureau pour consulter de leurs affaires. » (Voir l'Encyclopédie au mot *Conards*.)

Si votre rapporteur qui n'est ni bibliophile, ni archéologue, a pu facilement indiquer le titre de ces divers ouvrages, l'auteur du Mémoire, rompu à cette

nature de recherches, eût certainement su compléter sans effort cette nomenclature et en tirer aisément profit.

Déjà, dans ce que nous avons parcouru, nous avons vu que les historiens du théâtre sont d'accord pour constater qu'à partir de 1548 les Confrères de la Passion, sous le coup d'un violent réquisitoire du procureur général, et d'un arrêt du Parlement du 7 novembre dû, suivant M. de Sainte-Beuve, à l'état religieux de la France et aux progrès menaçants de la Réforme, ne furent autorisés à s'établir alors à l'hôtel de Bourgogne, que sous la condition de ne jouer désormais que des pièces profanes et que les mystères, exilés de la capitale, se réfugièrent dans la province. Dans quelle proportion la ville de Rouen fut-elle appelée à profiter de cet exil ?

Nous avons également trouvé dans le recueil des *Farces*, *Moralités* et *Sermons joyeux*, publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, la mention de la *Farce des Vœux*, jouée devant le roi à son entrée à Rouen.

Nous avons rencontré encore, dans l'ouvrage de Magnin, la trace de représentations, données à Dieppe dans l'église Saint-Jacques, du *Mystère de Noël* et de celui de l'*Annonciation*, joués par de grandes marionnettes mobiles et à ressorts.

Enfin, nous avons remarqué dans l'article de M. Ch. Louandre que nous avons déjà cité, qu'à l'occasion des revues annuelles des *Conards* de Rouen, l'auteur cite, en 1541, la farce composée, sur un praticien de la ville, qui « se trouvant à Bayeux sans argent, avait joué sa femme aux dés, afin de se procurer de quoi payer son auberge. »

Il y a , vous le voyez , quelque chose à trouver en dehors des documents inédits.

L'auteur du Mémoire n'a cependant pas négligé tous les travaux imprimés. Il en a consulté et cité un certain nombre. Il a fait d'ailleurs une heureuse exception au profit des ouvrages publiés par les membres de cette Académie. Il a mis à contribution les publications de plusieurs de nos savants confrères , le *Manuel du Bibliographe* et la *Notice sur l'Académie des Palinods* , de notre honorable président, M. Ed. Frère, l'*Histoire des Conards* et celle du *Privilège de Saint-Romain*, de M. Floquet , les remarquables travaux de M. de Beaurepaire et les excellents articles de notre regretté André Pottier.

Votre rapporteur a sans doute le tort d'être bien incompetent pour apprécier la valeur de ces doctes travaux, mais ce tort lui donne vis-à-vis des membres de l'Académie qui s'en sont spécialement occupés , une situation désintéressée qui lui permet d'être l'organe de l'opinion de tous en rendant ici à ses confrères un hommage sincère et mérité.

A côté de ces lacunes , faciles à combler , que nous signalons dans le Mémoire soumis à notre examen , il est quelques observations particulières que nous soumettrons encore à l'attention de l'auteur.

La nomenclature , assez complète d'ailleurs , des œuvres dont il a trouvé la trace , manque un peu de ces aperçus critiques , de ces observations littéraires , de ces classifications logiques qui rompent avec avantage la monotonie inséparable d'un tel sujet. Ainsi , nous aurions voulu voir signaler la grande division des genres qui se marquent par la marche des temps et des

idées. Dans ces transformations successives d'un art encore en enfance, il y a trois époques que l'on peut nettement distinguer.

C'est d'abord le moyen-âge *proprement dit*, se terminant au milieu du seizième siècle, où la littérature dramatique est spontanée, prime-sautière, nationale, où les Mystères sont le résultat de la foi, encore vive et profonde, assez mal caractérisée par ces deux vers de Boileau :

Qui sottement zélée en sa simplicité
Joua les Saints, la Vierge et Dieu par piété.

Puis viennent les prémisses de la Renaissance, où l'esprit narquois l'emporte, où les farces *joyeuses, récréatives, historiques, facétieuses, enfarinées*, brillent d'une gaité fantasque et d'une malice gauloise, d'où plus tard est sorti notre théâtre comique.

Enfin la Renaissance elle-même, où commence à se produire l'imitation des Grecs et des Latins, ce qui fait dire à *Ronsard*, en parlant de Jodelle :

Jodelle le premier, d'une plainte hardie,
Françaisement chanta la *grecque* poésie,

jugement qui pourrait passer aussi bien pour une critique que pour un éloge.

Dans ces diverses périodes, il y a, du reste, un symptôme qu'il eût été bon de faire ressortir : c'est la vivacité de certaines attaques publiques, la licence de certaines exhibitions satiriques contre les personnages les plus haut placés, que leur élévation ne protégeait pas, loin de là, contre ces écarts. Il est permis de s'étonner d'a-

bord qu'ils aient pu être tolérés sous un régime qui faisait une si large part au principe aristocratique. Mais c'était là une des rares franchises de l'époque. Aux yeux de l'historien philosophe, c'est une preuve de plus que la liberté de penser, quelque comprimée qu'elle puisse être, finit toujours par trouver quelque fissure pour s'échapper, et que le droit de contrôle contre les actes des puissants, quand il n'est pas la liberté saine et sagement réglée, est presque inévitablement la licence.

On pouvait, à cette occasion, rappeler l'épisode des Basochiens de Paris et de Louis XII. Dans leur hardiesse à attaquer les ridicules et les abus, ils avaient mis en scène le roi lui-même, sous la figure de l'Avarice. Cette audace lui fut dénoncée et il répondit : « Je
« veux qu'on les laisse jouer en liberté et que les jeunes
« gens déclarent les abus qui se font à la cour, puisque
« les confesseurs et autres qui font les sages, n'en
« veulent rien dire. »

A côté de ces droits imprescriptibles de la philosophie, nous rappelons à l'auteur ceux de l'histoire, qui ne sont pas seulement de dresser un procès verbal des faits certains, officiels, et nous eussions aimé à le voir ne pas se réduire à n'admettre, comme prouvées, que les quelques représentations dont il a trouvé la trace dans des documents authentiques. Ce n'est pas assez : l'histoire a sa logique et son intuition ; la divination de ce qui a dû nécessairement être, et par suite de ce qui a été, peut acquérir un degré d'évidence qui donne, en certains cas, à la conjecture historique une force égale à celle qu'on accorde tous les jours aux

présomptions morales, pour constituer une preuve complète.

Ainsi, comment douter qu'en dehors des grandes pièces dont les représentations ne pouvaient être fréquentes à cause des frais considérables d'une luxueuse mise en scène, on n'ait pas fréquemment représenté les petits ouvrages à deux, trois, cinq ou six personnages, dans les dimensions de nos comédies modernes, lesquels pouvaient être joués par un petit nombre d'acteurs, sans appareil et sans faste.

Comment croire, pour ne citer qu'un seul exemple, que la farce de Pathelin, qui date de la deuxième moitié du xv^e siècle (1467 ou 1470), ce chef-d'œuvre de naïveté moqueuse et de finesse incisive, où l'on trouve des traits dignes de Molière et de Rabelais, et qui atteint quelquefois, pourrait-on dire, la sublimité du comique, n'ait pas fait à Rouen, dès cette époque, les délices de nos ancêtres? Elle eut, en France, plus de vingt-cinq éditions avant la fin du xvi^e siècle, et, suivant la préface, mise en tête de la réimpression qu'en fit en 1859 le bibliophile Jacob, elle eut un succès si général qu'elle passa à l'étranger, qu'elle était devenue aussi populaire en Allemagne qu'en France, grâce à la traduction en vers latins qu'en fit le savant professeur Renschlin, qui l'avait vu jouer en France, et qui l'en avait emportée pour la faire représenter par ses élèves, à Heidelberg, en 1497. N'était-il pas bien plus inévitable qu'elle arrivât de Paris en Normandie, et qu'elle y fût chaudement accueillie, puisque, aux yeux de beaucoup de commentateurs, le héros devait être un avocat normand?

N'y a-t-il pas une vraisemblance égale, et à nos yeux

équivalant à vérité, pour affirmer que les pièces de ce genre qui ont été imprimées à Rouen, y furent nécessairement représentées? Citons, entre autres, une pièce pourvue d'un titre bien attrayant et qui se vendait chez Abraham Couturier, libraire, tenant sa boutique près de la grande porte du palais, au sacrifice d'Abraham, en 1568 : *Discours facétieux des hommes qui font saler leurs femmes à cause qu'elles sont trop douces*; et cette autre : *la Farce joyeuse de Martin Bâton qui rabbat le caquet des femmes*, et est à cinq personnages, sçavoir : la 1^{re} commère ; — la 2^e commère ; — Martin Bâton ; — Caquet ; — Silence ; — à Rouen, chez Jean Oursel l'ainé, rue Ecuyère, à l'imprimerie du Levant.

Dans un autre genre, les pièces de M^e Jacques Duhamel, avocat en la cour du Parlement : *Acoubar*, tragédie, en 1603, et *Lucelle*, tragi-comédie, en 1617, qui furent imprimées à Rouen par Raphaël du Petit-Val, ne durent-elles pas obtenir, du légitime crédit dont jouissait leur auteur, l'honneur d'être représentées devant ses compatriotes?

Une autre lacune, peut-être difficile à combler, est celle qui concerne la disposition du théâtre et la mise en scène; ces questions qui ont été agitées en ce qui concerne l'histoire générale du théâtre, auraient pu être examinées en ce qui concerne notre théâtre normand.

Victor Hugo, dans sa *Notre-Dame-de-Paris*, où il s'est montré aussi savant antiquaire que puissant romancier, a donné la description du théâtre élevé par la Basoche sur la Table de marbre du palais de Paris, en 1488, pour la représentation du mystère *le Bon Juge-*

ment de madame la Vierge. Il nous fait voir la grande cage de charpente, dont la surface supérieure est le théâtre, et dont l'intérieur, masqué par des tapisseries, est le vestiaire des acteurs, le tout flanqué d'échelles extérieures qui établissent la communication entre le vestiaire et la scène, et dont les raides échelons servent aux entrées et aux sorties. Est-ce dans ce style que nos Basochiens de Rouen élevaient leurs estrades?

Il y a d'autres détails qui seraient intéressants à éclaircir. A l'origine, les femmes étaient exclues des troupes dramatiques. M. Louandre constate qu'en 1434, à Paris, lors de la représentation du mystère de Sainte-Catherine, le rôle de la sainte fut rempli... vous ne devineriez pas par qui?... par un notaire, du nom de Jean Didier, qui devait bien rire un peu sous cape de la transformation féminine qu'il devait subir pour être à même de remplir son rôle.

Plus tard, nous voyons un progrès : en 1468, on exécute devant le roi une pièce mythologique, le *Jugement de Pâris* ; les rôles des trois déesses sont remplis par des femmes, dont je ne vous dirai pas le costume. Vénus, entre autres, était une Flamande d'une taille monumentale et d'un magnifique embonpoint. Ce progrès, indispensable et marqué dans la vérité de la mise en scène, se serait-il accompli également en Normandie ? et à quelle époque ?

En posant ces questions, nous n'avons pas la pensée de reprocher sérieusement à l'auteur de ne pas les avoir résolues, car nous ignorons si elles pouvaient l'être.

Il ne nous reste plus qu'à résumer le jugement de la Commission. Elle a trouvé dans le Mémoire qui lui

a été soumis un travail sérieux, solide, instructif, d'un style simple et sobre, recommandable par la justesse et la propriété de l'expression. Nous avons dit ce qui pouvait manquer à ce Mémoire ; mais le défaut principal que nous lui avons reproché est dû à ce que l'auteur aime par-dessus tout les choses difficiles, les recherches laborieuses. Si dans son Mémoire on ne trouve pas ce que tout le monde aurait pu facilement peut-être y introduire, on y remarque, par contre, ce que bien peu sans doute auraient eu la patience de découvrir.

Ces motifs ont déterminé la Commission à vous proposer, à l'unanimité, de décerner à l'auteur le prix proposé.

Au moment de clore la liste des ouvrages antérieurs à 1636, l'auteur s'est arrêté et, en déposant sa plume, s'est incliné devant un nom que ne pouvait comprendre le programme.

Corneille, en effet, n'est pas dans le sujet. C'est jusqu'à lui que s'étendait la lice ouverte aux concurrents, il en est le terme et la limite. Mais comment un Normand lettré pouvait-il passer si près de cette grande ombre sans la saluer ? Le sujet touche à Corneille de si près, qu'on ne peut songer à ses précurseurs sans mesurer la distance qui va les séparer et sans se sentir ému d'admiration et de respect pour celui qui va ouvrir à l'art une nouvelle carrière. Jusque-là, — dans la période qu'embrasse le concours, — le Théâtre Français est resté loin des scènes étrangères ; Lope de Véga et Shakespeare ont trouvé leur voie et y marchent déjà d'un pas assuré, lorsque nous tâtonnons encore et chancelons dans l'ombre. Mais en un jour tout va

changer. Dans ces luttes littéraires, où nous sommes accoutumés au triomphe, une revanche éclatante nous est promise; d'un seul bond la France attardée va se trouver au premier rang, car la Normandie va donner naissance à Corneille.



RAPPORT
SUR LE
PRIX DUMANOIR

PAR
M. VINGTRINIER,
Docteur-Médecin.

MESSIEURS,

Je porte la parole comme Rapporteur de la Commission d'enquête sur le *prix Dumanoir*. Ce n'était pas à moi, dont la plume ne s'est guère exercée que sur des questions scientifiques, qu'il appartenait de traiter un pareil sujet devant vous; je me sens trop peu de l'éloquence qu'il faudrait pour raconter des actions vertueuses, pour dire tout ce qu'elles ont de touchant, et pour en préparer la couronne. J'ai voulu me soustraire à cette tâche; mais comment résister à l'obligeante insistance de notre aimé Président, en apprenant de lui que, par suite de circonstances imprévues, les autres Membres de la Commission étaient absolument empêchés, et en me trouvant pressé par ce motif que le médecin qui a tracé, pour le conseil d'hygiène, l'historique de la dernière épidémie, ne pouvait se

refuser à faire l'éloge d'un dévouement qui s'est employé à la combattre. J'ai dû céder, mais qu'il me soit permis d'espérer que l'auditoire voudra bien perdre le souvenir des récits semblables faits dans nos solennités précédentes, et qu'il accordera sa bienveillance à une lecture dont le seul mérite, en ce qui me concerne, est d'être un acte d'obéissance et de bonne volonté.

Tous, ou presque tous, vous connaissez, Messieurs, la fondation faite par M. Dumanoir; quelques personnes peuvent l'ignorer encore; permettez-moi donc de dire quelques mots sur l'origine et sur le but de cette fondation.

M. Dumanoir était un honorable fabricant de rouenneries, dont la vie fut modeste, et dont la fortune due au travail, à l'ordre et à la prévoyance, ne s'est révélée que par les largesses testamentaires faites à plusieurs institutions de notre ville. Les intentions généreuses, exposées dans le testament de M. Dumanoir, peuvent se résumer, comme l'a dit M. Deschamps dans une précédente séance, en deux mots : *bienfaisance éclairée*.

La somme que M. Dumanoir a léguée à l'Académie, s'élève à 20,000 fr. Depuis 1861, notre compagnie, obéissant à ce vœu, institua, chaque année, une commission d'enquête chargée d'appliquer la récompense à une *belle action accomplie à Rouen ou dans le département*.

En 1861, ce fut le frère EPIMAQUE que proclama le premier rapport dû à la plume élégante et facile de M. Deschamps. Cet honorable instituteur de notre ville a multiplié ses efforts, pendant trente années consécutives, pour améliorer les conditions physiques et

morales dans la population nombreuse et pauvre de la paroisse Saint-Maclou.

En 1862, la récompense s'est adressée à une pauvre fille, Marie-Modène LEVASSEUR, soutien généreux d'une vieille femme impotente (rapporteur M. Decorde).

En 1863, le prix fut décerné à la veuve PANIER, pour avoir recueilli et élevé, à l'imitation de Saint-Vincent-de-Paul, un enfant délaissé (rapporteur M. l'abbé Picard).

En 1864, la ville d'Elbeuf a présenté à l'Académie les titres de son candidat, un homme aussi prompt à se livrer aux flammes qu'à se jeter dans les eaux, pour en retirer ses semblables, et le nom de Patrice LEFRANÇOIS, fut proclamé (rapporteur M. Frère).

En 1865, l'attention de l'Académie fut appelée sur un ouvrier peintre, attaché depuis trente-sept ans au même atelier, et qui, avec l'appui de sa bonne compagnie, a employé ses économies à élever plusieurs enfants abandonnés par des parents livrés au désordre : Jules-Onésime THIÉBAUT (rapport de M. le docteur Hellis).

On peut se souvenir encore dans cette enceinte de l'émouvant récit, que nous fit l'année dernière M. Simonin, de la vie exemplaire de la bonne et pieuse Marie ORANGE, d'Yvètot. Cette femme intelligente autant que charitable, qui avait été amputée d'un bras à l'âge de huit ans, sut se rendre habile à filer au rouet, à laver le linge, et à tous les soins à donner aux enfants, aux malades ou aux infirmes auxquels elle s'est vouée pendant toute sa vie de labeur, de privations, et de charité. Un prix Monthyon avait précédé le prix Dumanoir.

Aujourd'hui, Messieurs, c'est la ville de Fécamp qui réclame le prix Dumanoir pour honorer un dévouement prodigué aux malheureux atteints par le choléra, pendant toute la durée de l'épidémie, c'est-à-dire pendant trois mois consécutifs.

Comme vous le voyez, Messieurs, l'Académie s'acquitte religieusement du soin dont elle est chargée : la recherche et la récompense des belles actions. Si les actes de vertu ou de courage qui mériteraient d'être mis en lumière ne peuvent pas être honorés tous, on n'en doit pas moins une grande reconnaissance aux hommes généreux qui nous fournissent le moyen d'en signaler quelques-uns.

Honneur aux protecteurs de la vertu courageusement conservée malgré la misère, cette conseillère mauvaise ! Honneur aux âmes d'élite qui n'ont pas désespéré des hommes de leur temps ni de ceux de l'avenir ! Honneur à ces cœurs généreux qui veulent entretenir, après eux, le flambeau de l'honneur, de la charité, de la science et de la moralité publique ! Honneur encore aux Académies, aux Sociétés de toute spécialité, aux Congrès et aux Comices qui reçoivent ou qui se donnent la mission de faire des enquêtes dont le résultat honore les populations.

Ces Sociétés, pas plus que la nôtre, ne sauraient céder aux attaques de certains censeurs qui vont critiquant tout et ne produisant rien, comme ces oiseaux moqueurs qui sifflent toujours sans jamais chanter. Ils osent dire, dans leurs petits pamphlets, « que c'est déflorer la vertu même, que de décerner publiquement des récompenses à qui n'en attend que de soi-même. » Qu'ils aillent donc demander aux

honnêtes domestiques de ferme dont les Comices agricoles honorent publiquement la vertu ; qu'ils demandent aux sauveteurs qu'une médaille a désignés à la reconnaissance de leurs concitoyens, aux travailleurs de l'intelligence que leurs services civils ou leurs travaux civilisateurs ont signalés comme des amis du progrès, à tous ces ouvriers studieux, coopérateurs d'une industrie que leurs efforts obscurs fécondent et dont les noms retentissent encore aujourd'hui même dans le palais de l'Exposition ; qu'ils demandent à tous ces braves qui ont combattu pour le drapeau, s'ils craignent de voir leurs actes de vertu ou de courage déflorés, parce qu'à leur satisfaction intérieure se joindra l'estime publique qu'ils ont méritée.

Les Académies, laissant de côté ces puériles attaques, pensent que donner les hommes d'élite en exemple est un devoir pour les administrateurs et pour les bons citoyens ; elles pensent qu'il convient de publier le bien, pour faire opposition à la publicité du mal, pour contrebalancer ces épouvantables récits de cours d'assises dont s'alimente la curiosité publique.

Les étrangers qui seraient tentés de trouver un reflet de nos mœurs dans les extraits multipliés à l'infini de la *Gazette des Tribunaux*, doivent apprendre, au contraire, que la criminalité va toujours en diminuant, chez nous, depuis un demi-siècle ; le présent vaut mieux que le passé ; nous avons moins de loups qu'autrefois, plus de renards, peut-être ! les mœurs se sont adoucies ; c'est un grand pas. Mais remarquons ici que la moralisation a suivi la progression du bien-être, ce qui nous met en mémoire la poule au pot du

bon roi Henri, qui prévoyait, sans doute, un double résultat dans son désir paternel.

Pour nous, Messieurs, aux leçons sévères de la loi, aux attaques de nos critiques, aux noms flétris, opposons le spectacle attrayant d'existences utiles, exemplaires, quelquefois même glorieuses.

Les récits de belles actions touchent toujours les cœurs bien nés. Je suis donc certain qu'aucun ici ne sera insensible à celui que je vais faire.

L'enquête de 1866 a présenté plus d'un nom au choix de l'Académie; mais, en raison de l'éminence des services rendus, pendant une époque de calamité publique, par une femme dont le courage égale le zèle, l'Académie a désigné comme la plus digne du prix Dumañoir, Rose Lachèvre, veuve Anaïs, demeurant à Fécamp, où elle exerce, depuis quarante-trois ans, la profession de garde-malade.

Cette profession exige, pour être bien remplie, certaines qualités du cœur : elle a ses moments de repos, en temps ordinaire; mais, en temps d'épidémie, cette profession est sans trêve pour qui s'y dévoue. Elle demande même que le dévoûment grandisse jusqu'au courage, en présence d'un fléau redouté. Ce courage sera plus grand dans une ville de moindre étendue, où tout le monde se connaît, et où rien ne distraît de la peur.

Quand les malades appartiennent à une famille unie et riche, ils reçoivent les soins de leurs proches; tout ce qu'il est possible de faire est tenté. Mais supposez une maison pauvre atteinte par l'épidémie, supposez les malades gisant sur un grabat sordide, sans linge, sans rien de tout ce qu'il faut à l'instant même, et

dans les conditions les plus propres à propager le fléau ; quel est l'étranger qui osera aller vivre dans cette atmosphère de mort ? Les voisins resteront chez eux, craignant pour eux-mêmes et pour leur famille, sans qu'on puisse les accuser de dureté.

Si une femme vient s'asseoir au chevet de ces malheureux, sans calculer leur pauvreté ; si elle les soigne, nuit et jour ; si elle s'ingénie à trouver les secours nécessaires ; si elle reste à son poste jusqu'après le danger, et même après s'être imposé les tristes préparatifs de la tombe, cette femme aura mérité, Messieurs, toute votre admiration et vos applaudissements. Ce n'est pas tout, si en quittant l'une de ces pauvres familles où s'est accomplie sa tâche volontaire, désintéressée, elle se rend ailleurs, sans prendre un moment de repos, pour y prodiguer les mêmes soins et pour s'exposer aux mêmes privations, aux mêmes dangers, toujours sans espoir de rémunération, sans ostentation, n'est-ce pas là un modèle d'abnégation, de courage et d'humanité ? N'est-il pas vrai qu'un semblable dévouement constitue, et au-delà, une de ces belles actions dont le vénérable M. Dumanoir a désiré la récompense ?

La Commission d'enquête, Messieurs, a reçu plus d'un témoignage du zèle et de l'intelligente charité de la veuve Anais ; elle a entendu trois médecins, MM. Pesqueur, Lanctuit et Valois, MM. les Ecclésiastiques, M. Marchand, pharmacien, membre correspondant de notre Académie, et enfin le Maire, M. Huet, parlant en son nom et au nom de son Conseil municipal.

Par une délibération spéciale, en date du 24 août

1866, le Conseil municipal de Fécamp a constaté les services rendus, pendant l'épidémie, par plusieurs personnes : « Mais il est une personne, a dit M. le Maire, « dont le dévouement fut exceptionnel ; son nom sort « de la bouche de tous les malheureux, c'est celui de « Rose Lachèvre, veuve Anaïs. »

Cette excellente femme, âgée de soixante-treize ans, n'a d'autres ressources que sa profession, qui ne lui rapporte pas grand'chose, comme elle le dit elle-même, sa clientèle étant celle des maisons les moins riches ; malgré sa pauvreté, elle ne refuse jamais personne, et, quoiqu'elle ait chaque jour son ménage à faire, la nourriture de son frère et celle de son fils à préparer, elle a trouvé le moyen de soigner cinquante cholériques, en *partageant* ses faibles ressources avec les plus nécessiteux, *partageant* aussi ses vêtements pour en recouvrir les plus dépourvus. La veuve Anaïs a passé de la sorte sept semaines entières sans coucher dans son lit. Du reste, elle n'a fait que renouveler, pendant l'épidémie dernière, ce qu'elle avait fait déjà pendant l'épidémie de 1849, époque à laquelle sa belle conduite lui valut une lettre de félicitations de M. le Préfet.

Telle est, Messieurs, la femme qui nous a été présentée comme méritant le prix Dumanoir. Il suffit, pour le mériter, d'une seule belle action ; ici, vous le voyez, la mesure a été comblée par un grand nombre d'actes de courage et de dévouement.

L'Académie décerne le prix Dumanoir à *Rose Lachèvre, veuve ANAIS, de Fécamp.*

UN BOURG EN PROGRÈS,

CONTE EN VERS,

Par M. A. DECORDE.

— 413 —

Saint-Tard est un gros bourg, dont le nom peu connu
Sans doute jusqu'à vous n'était jamais venu.
Il possédait pourtant, choses dignes d'envie,
Un bureau de police et la gendarmerie,
La justice de paix et l'enregistrement,
Un hospice assez grand légué par testament,
Un garde-général, deux huissiers, un notaire.
Mais rien de tout cela n'a pu le satisfaire :
Les modestes honneurs d'un chef-lieu de canton
Ont paru trop mesquins à son ambition ;
Ignoré bien longtemps, perdu dans la montagne,
Le progrès à la fin l'a séduit et le gagne,
Et par l'esprit du temps à son tour stimulé,
A de plus hauts destins il se croit appelé.

Je ne vous dirai pas combien d'œuvres viriles
On y vient d'accomplir à l'instar de nos villes :

Le chevet de l'église, autrefois trop cerné,
D'un square en miniature en ce moment orné,
La principale rue ouverte et redressée
Avec trottoirs d'asphalte et pavagé en chaussée,
Le gaz illuminant dans les obscures nuits
Les bourgeois attardés qui rentrent au logis,
Un aqueduc creusé dans le roc à grand'peine
Pour lui porter les eaux d'une source lointaine
Et le budget local, tableau moins séduisant,
Déjà chargé d'emprunts et toujours grossissant.

Ce n'est là, le sujet mérite qu'on l'expose,
Qu'un des moindres côtés de sa métamorphose.
Les richards de l'endroit, d'un noble zèle épris,
S'y font, chaque saison, habiller à Paris ;
Si quelque mariage important s'y projette,
Soyez sûr qu'à Paris la corbeille s'achette ;
Un parrain qui sait vivre et qui peut bien payer,
A soin de commander ses bonbons chez Boissier ;
S'il faut, dans un dîner, un poisson pour entrée,
On écrit à Chevet d'envoyer la marée,
De sorte qu'à Saint-Tard, en toute occasion,
Se fournir à Paris est du dernier bon ton.

La Province, en effet, comme une humble vassale,
S'efforce à copier en tout la Capitale.
Modes, langage, mœurs : c'est de là que tout vient,
Le beau comme le laid, le mal comme le bien.
Contre cet engoûment que mille faits attestent
Trop souvent le bon goût et la raison protestent ;
Mais pour mettre à néant ces scrupules vieillîs,
Il suffit de répondre : on le fait à Paris.

Or, la musique étant dans le siècle où nous sommes
Un moyen merveilleux de gouverner les hommes,
Son culte dans Paris étant fort en honneur,
Saint-Tard a dû l'admettre avec la même ardeur.
Vous l'y trouverez donc de tous côtés glissée :
Avec le rudiment on l'apprend au lycée ;
Il n'est pas de maison où, du matin au soir,
En dépit des voisins qu'il met au désespoir,
On n'entende un piano qu'un débutant tapote
Répéter sans merci vingt fois la même note.
Pour les filles surtout c'est, sans distinction,
Le fonds le plus certain de l'éducation.
On n'y rencontre point de père de famille
Qui penserait trouver un époux à sa fille,
S'il ne la condamnait, pour un temps infini,
A pâlir sur les airs qu'édita Pacini.
Souvent, à dire vrai, c'est bien peine perdue :
Si, grâce aux longs efforts d'une étude assidue,
Quelques-unes ont pu jouer à livre ouvert,
Sous l'œil du professeur, Meyerbeer ou Schubert ;
Combien n'en voit-on pas, quand l'hymen les engage,
Désertier le piano pour les soins du ménage ?
Tout le monde, après tout, n'a pas le feu sacré,
Et l'on peut, selon moi, sans paraître arriéré,
Quand l'artiste d'ailleurs est assez inhabile,
Sacrifier un peu l'agréable à l'utile.

La musique de chambre a pourtant à Saint-Tard
Quelques adorateurs qui ne rêvent que l'art.
Heureux de se produire, ils donnent, chaque année,
Dans un salon d'emprunt leur grande matinée.

Mozart et Beethoven, bien des fois répétés,
Y brillent, ce jour-là, dans toutes leurs beautés.
Mais comme un grand concert de musique savante
Pour beaucoup d'auditeurs n'est point chose amusante,
Comme certains d'entre eux pourraient, loin d'applaudir,
Même au plus beau moment bâiller et s'endormir,
Toujours l'ordonnateur sait, en homme pratique,
Se faire accompagner par un chanteur comique,
Dont les refrains légers et le *brio* piquant
Font plus pour le succès que l'air le plus savant.

Triste nécessité, direz-vous ? mais qu'y faire ?
On a ce que l'on peut, non ce que l'on préfère.
Au prix exorbitant que coûtent les ténors,
Quand il faut ajouter la danse et les décors,
L'opéra maintenant devient plaisir de prince ;
L'opérette, à sa place, a conquis la province :
Seule elle anime un peu ses théâtres déserts
Et n'a d'autre rival que les cafés-concerts.

Rival heureux aussi, dont la vogue est immense !
Saint-Tard en compte deux qui se font concurrence.
L'un, d'un degré plus haut, au genre Thérésa
Ajoute quelquefois de grands airs d'opéra ;
Pour l'autre la musique est un simple accessoire,
Elle est là seulement pour engager à boire,
Et c'est la qualité des consommations
Qui séduit le public autant que les chansons.
Joignez que notre bourg, ce cumul n'est pas rare,
Possède un Orphéon doublé d'une Fanfare,
Qu'on les voit figurer, en toute occasion,
Régates ou concert, course, exposition,

Cultivant à la fois le grave et le folâtre
Et passant tour à tour de l'église au théâtre ;
Qu'un concours annuel à leur ambition
De médailles d'honneur offre une ample moisson ;
Que maint orgue ambulant, chaque jour, court la rue
Râclant l'air du *Trouvère* ou du *Pied qui remue* ;
Que de joyeux vivants, héritiers du Caveau,
Ont de ses vieux flonflons relevé le drapeau,
De sorte que partout reine absorbante et fière,
La musique à Saint-Tard semble l'unique affaire.

Mais ce ne sont pas là pourtant les seuls plaisirs,
Qui de ses bons bourgeois occupent les loisirs.
En dépit de l'octroi contre lequel ils grondent,
Les débits de liqueurs et les cafés abondent.
Un statisticien, en train de tout compter,
N'aurait pas une rue où l'on n'en pût citer
Et, l'été, du trottoir usant faute d'espace,
Aux promeneurs pressés ils disputent la place.
Mais Bacchus, qu'autrefois on aimait à chanter,
N'est plus l'unique dieu que l'on vienne y fêter :
On lui voit dans l'absinthe un rival apparaître ;
Avec lui le cigare y trône et règne en maître.
Le cigare : voilà le vrai roi de nos jours ;
Son empire absolu durera-t-il toujours ?
La mode qui l'élève aujourd'hui sur son aile,
Par un soudain retour le détrônera-t-elle ?
Qui sait ? je ne veux point, prophète de malheurs,
Ameuter contre moi tout le ban des fumeurs,
Et je trouve parfait, honni soit qui s'en fâche !
Qu'à la barbe d'autrui l'on fume sans relâche.

Nicot fut du tabac chez nous l'introducteur.
Si, par reconnaissance envers son bienfaiteur,
Pour faire à sa mémoire une juste auréole,
Chaque fumeur venait apporter son obole,
Voltaire et Jeanne Darc, qu'on acclame aujourd'hui,
Auraient assurément moins de succès que lui;
Mais la reconnaissance est une vertu rare,
L'obole de Nicot coûterait un cigare.

Les bourgeois de Saint-Tard d'ailleurs sont peu portés
A faire grand assaut de générosités.
Les plaisirs que l'on peut se donner sans dépense
Auprès d'eux de tout temps ont eu la préférence;
Ils n'ont point pour défaut la prodigalité.
Un savant du chef-lieu, professeur retraité,
Qui consacre, par goût, ses loisirs aux sciences,
Y vint, dans un hiver, donner des conférences.
Les premiers de ses cours furent assez suivis,
Le public, au début, étant admis gratis;
Mais dès qu'il exigea de la foule attirée,
Pour faire face aux frais, un léger droit d'entrée,
On trouva ce plaisir acheté par trop cher,
Et le conférencier prêcha dans le désert.

Or, de ces faits divers cités à l'aventure
Peut-être voudra-t-on essayer de conclure
Que le nom de Saint-Tard n'est là que pour cacher
Un autre nom qu'il faut plus près de nous chercher.
Je ne puis, pour ma part, vous le dire, et pour cause;
Et vous laisse, Messieurs, à décider la chose.

CLASSE DES SCIENCES.

RAPPORT
SUR LES
TRAVAUX DE LA CLASSE DES SCIENCES
DE L'ACADÉMIE,
PENDANT L'ANNÉE 1866-1867,
PAR M. LE D^r DUCLOS,
Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS ,

Avant de rendre compte de vos intéressants travaux dans la classe des Sciences , nous devons payer un juste tribut de reconnaissance à la mémoire de M. le colonel Debooz , décédé récemment à Servaville-Salmonville, dont la générosité s'est étendue après sa mort sur l'Académie.

M. le colonel d'artillerie Debooz a profité de son séjour dans différentes villes où il a tenu garnison , pour recueillir un grand nombre de plantés et se créer des relations qui ont contribué plus tard à enrichir sa collection. L'herbier qu'il a formé ainsi renferme une grande partie des plantes de la France ; c'est surtout à Rennes, à Lyon, à Belle-Isle-en-Mer, où

Legs fait
à l'Académie par
M. le colonel
Debooz.

il a séjourné qu'il a fait de nombreuses explorations botaniques. M. Debooz n'était point un collectionneur vulgaire, il étudiait avec soin les plantes qu'il récoltait. Il avait la patience nécessaire pour élucider la connaissance des espèces litigieuses, et l'expérience acquise par la vue des plantes dans diverses stations donnait à son jugement une rectitude peu commune. Il a fait connaître un certain nombre de plantes nouvelles ou rares qu'il a recueillies dans notre département.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée de la valeur de l'herbier que M. Debooz a légué à l'Académie, que de reproduire ici les paroles qu'il a inscrites dans son testament olographe :

« Je soussigné, Jacques Debooz, colonel d'artillerie
« en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur,
« chevalier des ordres royaux et militaires de Saint-
« Louis et du Sauveur de la Grèce, lègue à l'Académie
« des Sciences de Rouen mon herbier qui contient de
« quatre à cinq mille espèces que j'ai récoltées sur
« divers points de la France, lorsque j'étais en ac-
« tivité, et depuis que je suis en retraite, ou qui m'ont
« été données, en échange, par plusieurs botanistes
« distingués parmi lesquels je citerai : Messieurs
« Cosson et Germain, de Paris ; de Brébisson, de Fa-
« laise ; Alexis Jordan, Timeroy et Roffavier, de Lyon ;
« M^{me} Ricard, MM. Leprevôt, Bignon et Malbranche,
« de Rouen ; Legatt et Pontallier, de Rennes ; le com-
« mandant Toussaint, d'Auray ; Duboc, du Havre ; mes
« camarades Cuffort, Blanc et Serres, colonels d'artil-
« lerie. Je lègue aussi à cette Société le catalogue des
« plantes contenues dans l'herbier, etc., etc. »

L'Académie a accepté le legs de M. le colonel Debooz dans sa séance du 10 mai 1867.

L'Académie a admis au nombre des ses membres correspondants, M. le docteur Léon Duchesne, médecin, dont les travaux ont été examinés par une commission composée de MM. les docteurs Vingtrinier, E. Dumesnil et M. Houzeau; l'honorable rapporteur de la Commission, M. le docteur E. Dumesnil, a particulièrement appelé votre attention sur le mémoire intitulé : *Influence sur la santé publique de la fabrication de l'aniline et des produits qui en dérivent.*

Influence sur la santé publique de la fabrication de l'aniline et des produits qui en dérivent, par M. le Dr Léon Duchesne.

Rapport au nom d'une Commission par M. le Dr E. Dumesnil.

M. Léon Duchesne élu membre correspondant.

L'auteur, a dit notre honorable confrère, a traité son sujet avec un véritable talent et il l'a envisagé sous toutes ses faces. A l'aide d'un style rapide et substantiel, il nous fait assister à la préparation des produits qui doivent fournir l'aniline, à la préparation de l'aniline elle-même et à celle de ses dérivés; il nous montre leur utilité dans l'industrie, les arts, la médecine, il révèle les accidents qu'ils ont causés, la nature de ces accidents, il indique les moyens de les prévenir, ainsi que les mesures administratives qui doivent être prises dans le même but.

Notre rapporteur a suivi l'auteur dans son travail, en s'arrêtant partout où son attention a été principalement intéressée.

Le mémoire de M. L. Duchesne se divise en quatre parties, la première est la partie chimique dont un chapitre est consacré à l'historique de l'aniline.

C'est en 1826 que Unverdorben, occupé à la distillation sèche des matières animales avec l'indigo, découvrit parmi les liquides pyrogénés de cette matière

colorante, un corps nouveau qu'il nomma Cristalline. Fritzche, quelques années plus tard, le nomma Aniline. M. Dumesnil a rappelé sommairement la fabrication de la benzine, le moyen de la transformer en nitro-benzine d'où l'on tire l'aniline.

L'aniline fournit le rouge d'aniline, ou fuchsine, le violet, le noir, le bleu, le jaune, enfin le vert.

Notre honorable confrère a signalé incidemment quelques erreurs qui se sont glissées dans les formules chimiques, ce ne sont sans doute que des fautes d'impression. Ainsi à la page 4, la benzine est représentée par $C^{12}H^{16}$, la formule de ce carbure d'hydrogène est $C^{12}H^6$. Le sesquioxide de fer est représenté page 7, par $F E O^3$, sa formule est $F E^2 O^3$.

La deuxième partie du mémoire expose les différents usages, tant au point de vue industriel qu'au point de vue médical, de l'aniline, des corps d'où elle provient et de ses dérivés.

Entr'autres l'auteur parle de six observations de guérison de chorée au moyen du sulfate d'aniline, publiées par M. James Turnebull, médecin à Liverpool.

Notre rapporteur a cru utile de rappeler à l'appui des faits avancés par M. Turnebull deux observations de M. Filiberti, publiées dans la *Gazette médicale de Lyon*, août 1866 : l'une qui a trait à une femme de vingt-huit ans, devenue épileptique à la suite d'accès de manie dus à une diathèse pellagreusè ; l'autre se rapporte à une jeune fille de dix-huit ans qui éprouvait des accidents choréiques assez violents ; dans l'un et l'autre cas le sulfate d'aniline a triomphé de la maladie.

La troisième partie du mémoire est consacrée à l'étude des accidents et des maladies causés par les

manipulations de la benzine, de la nitro-benzine et de l'aniline et de ses dérivés.

L'auteur cite plusieurs observations d'empoisonnement. Celle de M. Knaggs se rapporte à un homme de trente-neuf ans, vigoureux, qui fut pris d'accidents extrêmement graves pour avoir respiré abondamment les vapeurs d'aniline qui se dégagèrent d'un vase qu'il avait cassé. Un jeune garçon qui, en transvasant de la nitro-benzine s'aperçut que le syphon fonctionnait mal, eut l'imprudence de faire une aspiration avec sa bouche pour rétablir le cours du liquide, il succomba douze heures après l'ingestion de la nitro-benzine.

Cette observation de M. le docteur Morell Mackensie se trouve en désaccord avec une note de M. Collas, pharmacien, insérée dans le Répertoire de Pharmacie, septembre 1860, où il proteste contre les propriétés vénéneuses attribuées à la nitro-benzine ; il assure que dix ans auparavant, M. Lassaigne, professeur de chimie à l'Ecole d'Alfort, en avait administré à des chiens de moyenne taille jusqu'à six et huit grammes, ce qui n'avait fait que parfumer les déjections de ces animaux.

Notre honorable rapporteur a pensé que ces contradictions ne sont dues sans doute qu'à ce que les doses n'ont pas été précisées ; pour lui, il ne peut croire à l'innocuité complète de la nitro-benzine.

L'*Union médicale*, janvier 1861, relate une observation de M. Perrin, où il est question d'un teinturier qui, ayant avalé de la benzine, éprouva un délire nerveux qui dura quatre heures et se termina par un sommeil réparateur.

M. le docteur E. Dumesnil a reproduit en entier l'observation d'un empoisonnement par l'aniline et ses

dérivés, extraite d'un recueil allemand, le *Deutsche Klinik* de 1863. Il s'agit d'un garçon de magasin, de Dresde, qui fut occupé pendant deux mois à emballer des couleurs d'aniline (bleu de Lyon, bleu de lumière, fuchsine nos 1 et 2, violet fuchsin, etc.)

Le malade a été en proie à des accidents variés pendant une dizaine de jours. Il semble résulter des observations de plusieurs savants que l'élimination de l'aniline ne s'opère pas par l'urine, mais par les organes respiratoires.

La quatrième partie du Mémoire comprend l'hygiène des ouvriers employés dans les fabriques d'aniline et de ses dérivés, les règlements de police qui régissent les usines, les moyens proposés pour prévenir les dangers de leur voisinage.

« Il est évident, dit l'auteur, qu'aucun ouvrier ne
« peut souffrir du travail auquel il est employé dans
« les fabriques de benzine et de nitro-benzine, pourvu
« que ces usines remplissent toutes les conditions de
« salubrité désirables. »

Les mesures qu'il indique sont d'une exécution simple et sont suffisantes. Il faut particulièrement empêcher les eaux des lavages d'arriver à l'égout avant de les avoir neutralisées, surtout lorsqu'il s'agit d'une usine où l'on fabrique la fuchsine à l'aide de l'arsenic.

Notre honorable confrère, M. le docteur Dumesnil, a terminé son intéressant rapport en disant que le travail de M. Duchesne est aussi complet que possible, qu'on y trouve un esprit de méthode, de clarté, de précision qui en rend la lecture aussi attrayante qu'instructive ; il a rappelé que M. L. Duchesne a déjà reçu

les félicitations de notre Compagnie pour d'autres travaux.

S'il faut prendre des précautions contre les dangers que pourraient entraîner certaines industries, combien ne faut-il pas d'attention pour que la santé publique ne soit pas compromise par une mauvaise alimentation?

Compte-rendu
par M. Duclos du
rapport de
la Commission
municipale
de Lille chargée
d'examiner
la vente de la
viande de porc.

Messieurs, nous avons eu l'honneur de vous rendre compte d'un travail dont M. Girardin, doyen de la Faculté des Sciences de Lille, notre ancien confrère, a fait hommage à la Compagnie; c'est le rapport général présenté à M. le Maire de Lille par la Commission chargée d'examiner les mesures à prendre pour remédier aux effets de la vente de porcs atteints de ladrerie et de trichinose dans la ville de Lille.

La ladrerie du porc consiste dans la présence d'helminthes, appelés cysticerques, développés dans les muscles et dans un certain nombre d'autres organes de l'animal. L'histoire naturelle nous révèle ce fait très curieux, que les cysticerques de la viande ladre, ingérés dans l'estomac de l'homme, s'y transforment en vers solitaires (tænias).

Il faut donc empêcher la consommation de la viande des porcs ladres, d'autant plus qu'il est très difficile de compter sur la cuisson, telle qu'on l'opère dans les ménages, pour détruire les cysticerques, dont la destruction ne peut avoir lieu qu'à la condition qu'ils soient saisis par une température de 75 degrés centigrades. Des jambons ayant cuit dans l'eau bouillante pendant deux heures, et même pendant six heures, n'ont pas acquis au centre une température de plus de

66 degrés, la température de quelques points ne dépassait pas 33 degrés.

Le seul moyen pratique d'empêcher la vente de la viande ladre, c'est de la détruire; le décret du 17 août 1790 sur le règlement de l'organisation judiciaire donne à l'autorité municipale l'inspection sur la salubrité des comestibles exposés en vente publique et par suite le droit de saisie. Toute viande ladre doit donc être livrée aux fabriques d'engrais, sans que cette mesure donne lieu à une indemnité en faveur du vendeur; la graisse doit être fondue et dénaturée pour qu'elle ne puisse plus servir qu'à des usages industriels.

La ladrerie de la viande de porc est facile à reconnaître: il faudrait que la viande de porc fût examinée par les employés de l'octroi; la surveillance à l'abattoir seulement serait insuffisante, car tous les porcs consommés ne sont pas tués aux abattoirs.

Il faut que les éleveurs enferment leurs porcs dans des étables bien tenues, pour que ces animaux ne puissent manger les matières fécales de l'homme, qui pourraient contenir des anneaux et des œufs de *tænia*, qui détermineraient la ladrerie chez eux.

La Commission de Lille a déclaré qu'il serait juste de réviser la loi sur les vices redhibitoires et de placer dans les vices redhibitoires la ladrerie. Car cette maladie ne peut pas toujours être reconnue chez l'animal vivant; le languéyage, qu'on croyait un moyen sûr de reconnaître la ladrerie chez le porc vivant, est quelquefois infidèle. Quant à la trichinose, les membres de la Commission ont examiné un très grand nombre d'échantillons de viande de porc, ils n'ont pu rencontrer

un seul exemple de viande trichinée ; néanmoins ils ont demandé que l'autorité fasse de temps en temps soumettre à l'examen microscopique les pièces de charcuterie venant d'Allemagne.

La Commission a fait ressortir que ces découvertes scientifiques sont un progrès pour la salubrité publique ; elles s'ajoutent à celle, entre autres, qui a démontré que la cause des vers ascarides lombricoïdes chez l'homme réside dans l'ingestion des eaux, boissons et aliments contenant des œufs de ces helminthes. Paris, qui présentait autrefois de nombreux cas d'ascarides lombricoïdes, n'en présente plus que rarement depuis la généralisation de l'usage de l'eau filtrée.

Conformément aux conclusions qui terminaient notre compte-rendu, l'Académie a voté des remerciements et des félicitations à M. le professeur Girardin, en le priant de les transmettre aux membres de la Commission dont il a présidé et dirigé les travaux.

L'intérêt de la salubrité de l'alimentation publique a guidé aussi notre honorable confrère, M. Verrier aîné, dans les efforts qu'il a faits pour démontrer que la viande de cheval peut être livrée à la consommation.

Etablissement
d'une boucherie
de cheval à Rouen.
Communication
de M. Verrier aîné.

M. Verrier vous a rappelé que depuis longtemps on sait que la viande de cheval est un aliment de bonne qualité. Il y a déjà un assez grand nombre d'années que M. Renault, professeur à Alfort, a tenté de faire entrer cette viande dans la consommation. Il échoua contre les préjugés qu'il rencontra ; M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire a été plus heureux ; ses efforts, ceux de la Société protectrice des animaux, les essais faits par

un vétérinaire, en Afrique, ont amené ce résultat, qu'à Paris, depuis le 9 juillet 1866, quinze boucheries débitent quatre-vingt chevaux par semaine. Nancy, Lille, Abbeville, ont vu s'établir des boucheries de cheval.

A Rouen, M. Verrier cherchait depuis longtemps à propager l'usage de la viande de cheval comme denrée alimentaire, mais il ne trouvait pas d'appui très prononcé, lorsque la Société d'Agriculture lui accorda ses sympathies et favorisa des essais ; elle nomma une Commission qui ne rencontra pas plus d'enthousiasme que M. Verrier seul n'en avait trouvé.

Cependant, le fait incontestable de l'emploi clandestin de la viande de cheval, comme denrée alimentaire, dans quelques restaurants des bas quartiers de la ville, a engagé l'Administration municipale de Rouen à réglementer la vente de cet aliment. C'est ainsi qu'une boucherie de cheval a été ouverte le 31 mars 1867. Le succès a été considérable en tant que la viande n'a excité aucune répugnance et a été goûtée par un très grand nombre d'habitants ; elle a été reconnue bonne. Un banquet a été organisé, où quatre-vingts convives ont généralement applaudi à l'excellente qualité des mets qu'on leur a offerts. M. Verrier pense que la viande de cheval sera une excellente ressource. Toutefois, il fait la remarque que la classe la plus malaisée de la population paraît se joindre à la classe la plus élevée pour s'éloigner de la viande de cheval ; c'est la partie moyenne de la population composée de petits commerçants, ouvriers aisés, qui se trouve heureuse de profiter du débit de la nouvelle boucherie.

Ne quittons pas les communications concernant l'hygiène, sans constater que M. le docteur Vingtrinier vous a fait un rapport sur les travaux du Conseil central d'hygiène publique du département de la Seine-Inférieure pendant l'année 1865. Après avoir énuméré les principaux travaux que renferme le Bulletin des travaux du Conseil et les avoir appréciés, notre honorable confrère a exprimé les espérances qu'il conçoit de la bonne organisation des Conseils d'hygiène dans tous les départements de la France, au-dessus desquels domine le Comité consultatif d'hygiène siégeant à Paris, et centralisant tous les travaux.

Rapport de M. le
D^r Vingtrinier
sur le Bulletin
des travaux du
Conseil central
d'hygiène de la
Seine-Inférieure.

Si la santé est un bien qu'on ne peut conserver avec trop d'attention, la liberté en est un tout aussi précieux. Aussi doit-on mettre la plus grande prudence quand il s'agit de la ravir à un de nos semblables. C'est sous l'inspiration de cette pensée que la question de l'interdiction des aliénés vous a été soumise par M. le D^r Morel.

De l'interdiction
des aliénés.
Réflexions de M. le
D^r Morel.

En examinant cette question au point de vue général, notre honorable confrère regarde la jurisprudence romaine comme plus libérale que la nôtre à l'égard des individus interdits, en ce que le préteur qui avait prononcé l'interdiction était libre de la lever de son plein droit, lorsqu'il lui semblait que l'individu interdit jouissait d'un intervalle lucide assez considérable pour remplir une obligation de la loi civile.

Aujourd'hui l'interdit, en vertu de l'article 489 du Code civil, ne peut accomplir aucun acte de la vie civile, même dans un moment lucide. C'est en vain que Merlin a soutenu que l'interdit pouvait faire un testament dans un moment lucide.

A propos de l'expression *intervalle lucide*. M. le Dr Morel pense qu'elle n'est pas juste et qu'elle ne définit pas cet état de raison qui peut exister entre des actes bien évidents de folie. Les mots *intervalle lucide* n'expriment qu'un phénomène éphémère dans le cours d'une maladie mentale ; M. Morel pense qu'il serait utile de reprendre l'expression des anciens, *intermissio* (intermittence), qui sert à désigner un état fixe de raison qui peut réellement exister entre deux périodes malades.

Cette expression *intermissio* prouve, dit notre honorable confrère, que les anciens s'appuyaient sur des données essentiellement médicales pour apprécier l'état mental des individus. C'est dans le même sens que d'Aguesseau disait : « qu'il faut que l'intervalle lucide « dure assez longtemps pour donner une entière cer- « titude du rétablissement de la raison, et c'est ce « qu'il n'est pas possible de définir en général et qui « dépend des différents genres de folie ou de fureur. »

Cet illustre jurisconsulte dit ailleurs : « Rien de plus « distinct qu'une action de sagesse et un intervalle « lucide, l'une est un acte, l'autre est un état ; l'acte de « sagesse peut subsister avec l'habitude de la démence, « autrement on ne saurait jamais prononcer la folie... « un fou peut faire des actes de sagesse, un sage ne « saurait faire des actes de folie. »

C'est en s'appuyant sur ces préceptes que M. le Dr Morel avance qu'il serait désirable qu'en tout état de cause les magistrats invoquassent le concours des médecins avant de statuer sur l'opportunité de l'interdiction. En agissant autrement, on interdit parfois ceux qui ne devraient pas l'être et on n'interdit pas ceux qui,

dans l'intérêt social et dans l'intérêt de leur propre sécurité, devraient être interdits. A ce propos, M. le Dr Morel cite quatre exemples pris dans les annales judiciaires de notre contrée, où tout récemment des individus ont été mal jugés, les uns interdits quand ils devaient ne pas l'être, les autres non interdits quand il fallait qu'ils le fussent, et tout cela parce que les médecins n'avaient pas été préalablement consultés ; si quelques jugements ont été réformés en appel, cela a été dû à ce qu'alors on a demandé l'avis des hommes de l'art qu'on n'avait pas appelés en première instance.

M. Morel rappelle l'opinion de d'Aguesseau, qui disait : « Il y a divers genres de fureurs, et ces divers genres impliquent la fatalité de certains actes dont les médecins expérimentés sont seuls capables de reconnaître l'origine. »

En Angleterre, c'est après rapport des médecins que la loi décide quand il s'agit d'interdiction ; en Prusse, le dossier est envoyé à un médecin qu'on appelle le procureur médical, qui le renvoie aux magistrats avec son avis. En France, dit M. le Dr Morel, on prononce trop facilement l'interdiction demandée par un conseil de famille.

Notre honorable confrère, M. Homberg, a demandé la parole pour repousser les attaques de M. Morel. La loi est formelle, dit-il : « Le majeur qui est dans un état habituel d'imbécillité, de démence ou de fureur, doit être interdit, même lorsque cet état présente des intervalles lucides. » (Code civil, art. 489).

Devant une disposition aussi précise, les magistrats agissent comme jurés en leur honneur et conscience ;

Objections de
MM. Chassan et
Homberg à la
communication de
M. le Dr Morel.

ils peuvent se tromper ; mais ce n'est pas la faute de cette loi que désapprouve M. le Dr Morel, quand il semble admettre que les intervalles lucides que présentent les individus interdits devraient leur rendre la possibilité d'accomplir alors les actes que leur défend l'interdiction.

Notre honorable confrère, M. Chassan, a pris la parole pour faire remarquer qu'il y a deux choses à considérer dans la communication que M. le Dr Morel a faite à l'Académie : d'abord le procès à la loi, puis le procès à la magistrature.

M. Morel voudrait que la loi française procédât comme la loi romaine ou à la manière des lois étrangères.

Or, dans la loi romaine, c'était un préteur, un magistrat par conséquent, qui levait l'interdiction ; c'était donc la justice qui se réformait aussi elle-même à Rome.

Mais n'y avait-il pas d'inconvénient à ce qu'un préteur, un magistrat, pût lever ainsi l'interdiction quand il le croyait juste ? La loi française n'a-t-elle pas raison de vouloir que l'état d'un homme ne puisse être modifié à chaque instant ? Ne vaut-il pas mieux qu'il y ait un état de guérison permanent bien constaté pour que le tribunal puisse lever l'interdiction, comme le faisait le préteur dans les intervalles lucides, qui pouvaient quelquefois tromper le juge ? M. Morel donne à la loi romaine une préférence qui n'est pas justifiée, d'autant plus que le Tribunal civil en France accomplit ce que faisait le préteur, lorsqu'il y a guérison assurée.

Quant à la législation étrangère que M. le Dr Morel

donne comme modèle parce qu'elle consulte préalablement des médecins, M. Chassan fait observer que le fait de consulter des médecins pour éclairer les juges n'est pas une disposition de la loi, c'est un acte d'instruction dont la nécessité reste à l'appréciation de ceux qui sont chargés de l'instruction. Il n'y a pas là de procès à faire à la loi ni aux magistrats qui, du reste, consultent très souvent les médecins.

Enfin, dit M. Chassan, M. le Dr Morel fait le procès à la magistrature, il cite deux exemples qui tournent contre la thèse qu'il soutient. En admettant que les tribunaux de première instance se soient trompés, les magistrats de la Cour n'ont-ils pas réformé les deux erreurs ? Que peut-on désirer de plus ? La justice n'a-t-elle pas fait son devoir ? A moins, toutefois, que quelqu'un ne vienne avancer que la justice supérieure s'est trompée et que le premier jugement était le plus juste. En tout cas, les magistrats ont jugé d'après leur conscience les faits du procès. Aujourd'hui, que peut faire l'Académie, que peut-elle décider dans les circonstances actuelles ?

M. Chassan a terminé en faisant remarquer qu'en matière d'interdiction, les magistrats se décident sur d'autres preuves que sur l'interrogatoire de l'individu qu'il est question d'interdire, comme le laisse supposer la communication de M. le Dr Morel ; il y a des enquêtes, des consultations de médecins ; le tribunal entend des témoins, l'avis du conseil de famille, les discussions à l'audience, puis il se prononce. Les magistrats se trompent quelquefois, mais les médecins ne se trompent-ils pas ?

Observations
de M. le
Dr Vingtriniér.

M. le Dr Vingtriniér s'est élevé vivement contre cette pensée que la communication de M. le Dr Morel ne serait pas de la compétence de l'Académie. Où donc seront étudiées les questions qui concernent l'aliénation mentale si ce n'est devant les Sociétés savantes ? La folie est une maladie ; n'est-il pas naturel que le médecin soit toujours consulté quand il s'agit d'une maladie devant les tribunaux ? Il arrivera souvent que le médecin consulté démontrera l'altération des facultés mentales là où les personnes étrangères à l'art auraient cru voir l'intégrité de la santé.

Réponse de M. le
Dr Morel.

M. le Dr Morel, répondant à ses honorables confrères. MM. Homberg et Chassan, a déclaré qu'en portant devant l'Académie la question de l'interdiction, il a voulu appeler son attention sur un sujet digne d'elle, qui rentre dans la philosophie du droit naturel.

D'ailleurs, cette question a été l'objet de profondes méditations de la part des jurisconsultes romains ; elle a été le sujet de discussions intéressantes au sein de l'Académie des Sciences morales et politiques, de l'Académie de Médecine et de nos diverses législatures. M. le Dr Morel se défend d'avoir voulu faire le procès à la loi et à la magistrature. Il ne peut venir à l'esprit de personne qu'en discutant les applications plus ou moins équitables qui se font d'une loi votée, acceptée et imposée, on manque de respect à cette loi. Ce qui est immuable, c'est le droit naturel ; les lois changent, lorsqu'elles ne sont plus en rapport avec l'esprit de la science, l'état des mœurs et des habitudes sociales, avec ce qu'on appelle le progrès des lumières.

Notre honorable confrère affirme que son unique

but est la recherche de la vérité ; il a la conviction que les applications juridiques de la loi sur l'interdiction n'atteignent pas toujours leur but légitime, faute d'enquêtes préliminaires suffisantes. M. le Dr Morel voudrait aussi ébranler certains préjugés qui tendent à restreindre la compétence des médecins ou tout au moins à infirmer le caractère utile de cette compétence dans les affaires de juridiction civile. Maintenant, il est possible que les médecins comme les magistrats se trompent dans l'accomplissement de leur mandat. Mais c'est pour empêcher l'erreur, que la science doit travailler sans relâche.

M. le Dr Morel a emprunté à M. le conseiller Sacaze, la citation suivante :

« Si au médecin revient la tâche de faire pénétrer
« la lumière de l'analyse et de l'observation dans le
« labyrinthe d'une intelligence troublée et de décrire
« les désordres qui s'y produisent, l'office du législa-
« teur aussi bien que du jurisconsulte est d'accueillir
« les résultats de l'expérience médicale et de se con-
« former aux décisions de ceux que leur profession
« charge naturellement du soin d'observer les faits, de
« les classer et d'en faire jaillir une théorie. »

Toutefois, le savant jurisconsulte ajoute : « Il est bien
« vrai que, tant qu'une doctrine physiologique n'a pas
« obtenu l'adhésion du sens commun et de l'expérience,
« le pouvoir judiciaire, pour lequel tout doit être cer-
« tain, rigoureux, irrécusable, résistera à son adoption.
« Tant que la médecine mentale ne sera donc pas arri-
« vée au terme de ses évolutions et de ses recherches,
« qu'elle ne se sera pas reposée dans la certitude, on
« ne devra pas se promettre de voir les tribunaux lui

« faire le sacrifice de leurs hésitations et de leurs
« doutes. »

Messieurs, à propos de cette restriction, M. le Dr Morel vous a fait remarquer que la médecine en raison des immenses problèmes qu'elle a à résoudre, en raison même du mouvement incessant de l'esprit humain qui ne cessera ses évolutions que lorsqu'il se sera reposé dans le sein de l'éternelle sagesse, il est peu probable de voir la médecine mentale se reposer dans la certitude.

S'ensuit-il que les jugements des médecins appelés à titre d'experts ne soient que les produits hasardeux d'une science purement problématique qui ne doive inspirer aux magistrats ni confiance, ni sécurité ?

M. Sacaze lui-même ne le croit pas puisqu'il dit ailleurs : « Mais cette réserve sage et louable en gé-
« ral n'a-t-elle pas été sur quelques points poussée au-
« delà de ses limites raisonnables ? On serait porté à le
« croire ; s'il est vrai que l'histoire des maladies men-
« tales s'écrit chaque jour sous nos yeux et s'il y a dans
« cette situation d'une science qui se fonde et s'élabore
« un motif péremptoire de défiance qui suspend les
« convictions, il n'en est pas moins vrai aussi que des
« solutions fondamentales ont déjà par leur certitude
« conquis le rang de vérités scientifiques et que la
« jurisprudence des tribunaux ne pourrait désormais
« les rejeter qu'en obéissant à un scrupule, ce semble,
« exagéré et tout-à-fait inopportun. »

Notre honorable confrère revenant à la question de l'interdiction a cherché à montrer pourquoi la jurisprudence romaine avait été abandonnée. Les sages prescriptions de la loi romaine en faveur des aliénés,

qui étaient basées sur des connaissances médicales positives, devaient disparaître avec une civilisation nouvelle qui ne voyait plus dans l'aliéné un malade, c'est-à-dire un être soumis à des périodicités malades obscurcissant momentanément son intelligence, mais, au contraire, un être anormal possédé par l'esprit malin, n'agissant que sous son inspiration, en un mot, un véritable suppôt de Satan.

Toutefois pendant ces siècles du moyen-âge que M. Morel désigne sous le nom de siècles préparatoires, la science restait comme un feu caché sous la cendre.

Dès le ^{xv}^e siècle, Zacchias, médecin d'un pontife illustre, réagit contre la croyance généralisée, parmi les magistrats comme parmi le peuple, de la possession démoniaque.

Notre honorable confrère a démontré par plusieurs citations que Paul Zacchias était imbu des idées les plus saines sur la médecine légale des aliénés.

Pinel, à la fin du dernier siècle, a été malheureusement pénétré de l'idée alors admise que les législateurs anciens considéraient la folie comme incurable, d'après cet axiome de droit mal interprété : *furiosus semper præsuntur furiosus*. Pour lui, il fit tous ses efforts pour démontrer que l'incurabilité ne faisait pas la caractéristique de la folie. Mais les législateurs du temps de Pinel croyaient à l'incurabilité de la folie.

M. le Dr Morel a cité, à l'appui, un passage d'un exposé des motifs présenté par Emmery, conseiller d'Etat, au Corps législatif (28 ventôse, an XI), l'opinion du citoyen Bertrand de Greuille dans son rapport au tribunal, les paroles du citoyen Terrible du Gers, devant le Corps législatif, en présentant le vœu du

tribunat sur le deuxième projet du titre XI du Code civil.

Tous ces documents prouvent que les législateurs, convaincus de l' incurabilité de la folie, ont pris toutes les mesures de précaution, de sollicitude et d'humanité pour protéger l'aliéné, mais M. le Dr Morel pense que les législateurs ont été trop loin dans leur sollicitude.

Toutefois, M. Morel, tout en pensant que l'interdiction peut ne pas être maintenue aussi sévèrement qu'elle l'est par la loi, ne partage pas l'opinion de M. le Dr Castelnau qui proclame que le mot *interdiction* devrait être rayé de nos codes. Notre honorable confrère a montré, au contraire, qu'il existe certains individus qui ne sont pas interdits et qui devraient l'être.

Ce que M. Morel demande, c'est que les lumières de la science soient plus souvent invoquées dès qu'il s'agit de prononcer l'interdiction. Il ne faut pas s'en tenir aux paroles et aux écrits d'un individu pour savoir s'il doit être ou non interdit, la seule sagesse d'un acte ne peut emporter de droit la présomption qu'il a été fait dans un intervalle lucide ; à ce sujet, M. le Dr Morel a rappelé les recommandations dictées aux médecins experts par M. le Dr Greesinger, procureur médical de la Prusse pour l'examen des dossiers d'interdiction.

Enfin, notre savant confrère s'est plaint de ce qu'il n'y a pas d'enseignement officiel des maladies mentales pour les étudiants en médecine et de ce que d'autre part on ne parle pas aux étudiants en droit de la nature des actes humains dans leur relation avec l'état maladif des organes.

C'est aussi à M. le Dr Morel, que l'Académie doit une communication sur certains phénomènes d'*émotivité* qu'on observe, dans la pratique médicale, chez des individus qui d'ailleurs jouissent de toutes leurs facultés intellectuelles. Ces phénomènes extraordinaires sont assez spéciaux pour mériter d'être classés ; ils peuvent constituer une espèce distincte d'affection nerveuse sous le nom de *délire émotif*. Du délire émotif,
par M. le Dr Morel.

Notre honorable confrère a exposé différents exemples de ce délire émotif, qui n'empêche pas les individus qui en sont atteints d'avoir les facultés intellectuelles assez développées et le jugement assez solide pour suffire à l'accomplissement d'importantes fonctions dans la société, telles que celles de magistrats, chefs de grandes administrations, etc. Ce ne sont pas des aliénés dans la stricte acception du mot, ils n'interprètent pas leurs pénibles sensations à la manière erronée des aliénés, ils n'éprouvent ni hallucinations ni illusions. On remarque chez eux des désordres du système circulatoire et digestif, des troubles de la sensibilité qui se traduisent sous forme d'hyperesthésie et d'anesthésie générale ou partielle, une inégale distribution de calorique avec alternative de froid et de chaleur, suivie de sueurs profuses. Des sensations douloureuses qui partent du centre épigastrique ou de la profondeur des entrailles, vont s'irradiant tantôt dans tout le corps, tantôt dans les parties latérales, et déterminent des anomalies étranges dans la répartition normale de la sensibilité et de la chaleur. Tous ces troubles ont pu faire croire à l'existence d'une affection organique, lorsqu'il n'en était rien ; ils ne doivent pas cependant être considérés comme le résultat d'une ma-

ladié imaginaire, ils représentent une névrose très réelle. M. Morel considère le système nerveux ganglionnaire viscéral comme étant le siège de cette névrose.

Il faut aussi se demander si les étranges perversions de la sensibilité dont sont frappés ces malheureux ne peuvent, dans certains cas, influencer leurs facultés mentales et les mener à un véritable état d'aliénation mentale qui dure plus ou moins longtemps. Car le phénomène moral symptomatique qui domine dans le délire émotif est un abaissement profond des forces de la volonté et la persistance de tics ridicules.

J'ai connu, dit M. le Dr Morel, un conseiller à la Cour de N..., qui passait à juste titre pour un magistrat des plus sagaces et qui ne pouvait entrer nulle part sans s'être enveloppé la main avec le pan de son habit ; c'était un ancien délirant émotif, il avait le tic de ne laisser entrer personne dans sa chambre. Il recevait les visites dans le corridor, il n'osait traverser la rue qu'en marchant sur la pointe des pieds, évitant avec soin de les poser sur les lignes d'intersection des pavés, etc.

Quoique les professions libérales soient en général celles où l'on observe le plus souvent les affections névropathiques, M. le Dr Morel a rencontré souvent le délire émotif chez des individus exerçant des professions industrielles. Notre honorable confrère en a cité des exemples empruntés à sa pratique médicale, et il a terminé l'exposition des faits intéressants qu'il a observés, en déclarant que son but était de les soumettre non-seulement aux médecins, mais aussi aux magistrats. M. le Dr Morel a protesté contre l'accusa-

tion qu'on pourrait élever contre lui, de vouloir transformer en aliénés des individus qui ne le sont réellement pas ; mais il laisse à l'appréciation des magistrats de juger l'influence que peut avoir le délire émotif sur les actes du malheureux qui en est atteint.

Tous les problèmes qui concernent la manifestation de la pensée et les organes de l'intelligence intéressent vivement ceux qui s'attachent à l'étude de la science des principes, aussi l'Académie a-t-elle entendu avec plaisir l'analyse que lui a présentée M. le Dr E. Dumesnil, d'un Mémoire du docteur J. Thurnam, sur le poids du cerveau et les circonstances qui peuvent le faire varier.

Analyse, par M. le
Dr E. Dumesnil,
du Mémoire
du Dr J. Thurnam
sur le poids
du cerveau.

Après les travaux sur le poids du cerveau par le docteur Parchappe, en France, le docteur Bergmann, en Allemagne, et le docteur Boyd, en Angleterre, après ceux des docteurs Bucknill, Skae, et d'autres, M. Thurnam a présenté de nouvelles observations, qui résultent de l'examen de 470 cas, et qu'il compare avec celles de ses prédécesseurs. L'auteur a l'attention de donner l'équivalent en grammes, d'après notre système métrique, des onces, gros, et scrupules du système anglais, dont il démontre toute la difficulté et même l'absurdité : « L'uniformité à cet égard, dit-il, est réservée pour la postérité ; tâchons au moins, à notre époque, de faire nos efforts pour amener une entente si désirable. »

Les tableaux présentés par le docteur Thurnam comparent le poids du cerveau de l'homme avec celui de la femme, dans diverses périodes de l'existence, divisées en séries de dix années ;

Le poids du cerveau d'individus qui ont succombé dans divers établissements et qui appartenaient à différentes classes de la société ;

Le poids du cerveau d'aliénés anglais des deux sexes, comparé avec celui d'aliénés écossais, français et allemands ;

Le poids du cerveau d'individus sains d'esprit, appartenant aux nations précitées ;

Le poids du cerveau observé à toutes les périodes de l'existence ;

Enfin le poids du cerveau d'hommes et de femmes aliénés, comparé avec celui d'hommes et de femmes non aliénés et classés d'après la stature des individus.

Après avoir exposé devant l'Académie l'analyse détaillée des tableaux du docteur Thurnam, notre honorable confrère termine par ces mots : « Cette remarquable étude du docteur Thurnam ne s'occupe que
« de la question physiologique et anatomique du cerveau humain, elle ne touche en rien à la question
« du sens moral et des phénomènes de conscience
« qui sont d'un tout autre ordre que les phénomènes
« intellectuels proprement dits, qui se manifestent bien
« avant le complet développement de l'organe encéphalique, se font encore jour, même chez certains idiots,
« se perfectionnent et se purifient encore dans l'âge le plus avancé, peuvent être nuls ou refoulés chez les
« hommes le mieux cérébralement organisés, et qui
« ne se mesureront et ne se pèseront jamais, si ce n'est
« par le sens psychique et surtout par *Celui* qui sonde
« les cœurs et les reins. Il faut donc se garder de
« donner aux recherches qui précèdent des tendances
« qui répugneraient aux sentiments de l'honora-

« ble médecin anglais et de ceux dont il cite les travaux. »

Messieurs, il y a longtemps que les hommes qui s'occupent particulièrement de l'étude des prisons, cherchent à obtenir l'amélioration de l'esprit et du cœur des prisonniers. La discipline dans les prisons est strictement observée; mais la discipline n'est pas l'éducation, ce n'est qu'un moyen de maintenir l'ordre matériel qui peut permettre l'emploi des moyens moraux destinés à corriger des cœurs pervertis; il faut, à côté de la discipline, l'éducation dans les prisons. Nous sommes bien loin encore de la réalisation de cette généreuse tendance. Cependant, nous devons toujours accueillir avec bonheur les avis des hommes charitables qui ne désespèrent pas de développer quelques germes de bien dans les esprits gâtés par de mauvais instincts.

Parmi les savants qui ont le plus contribué à l'amélioration du régime moral des prisons en France, il faut citer M. Léon Vidal, inspecteur général des prisons, membre correspondant de notre Compagnie. Vous avez reçu un de ses ouvrages intitulé : *Des Ecoles dans les Prisons*, notice sur l'organisation de l'enseignement primaire dans les prisons de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie et d'autres pays.

Les écoles dans
les prisons,
par M. Léon Vidal.

—
Rapport par M. le
D^r Vingtrinier.

Notre honorable confrère, M. le D^r Vingtrinier, rendant compte de cet ouvrage, vous a dit :

« Si le but que se propose l'auteur pouvait être
« atteint, la société en éprouverait un grand soulage-
« ment, car les malheureux qui encombrent nos prisons

« seraient arrachés à l'habitude des vices qui les maintiennent dans la voie du crime. »

M. Vidal pense, avec raison, que l'ignorance est une cause de faiblesse morale ou d'absence de résistance aux entraînements vers le mal. Tout le monde est d'accord sur ce point, ajoute M. Vingtrinier, n'a-t-on pas dit, très justement, que la possession du simple savoir lire et écrire était un sens de plus.

Les plus louables efforts sont faits aujourd'hui pour répandre rapidement l'instruction dans les villes et dans les campagnes, on ne peut qu'applaudir aux tentatives nombreuses et variées dont nous sommes témoins. Mais assurément il est nécessaire d'organiser aussi dans les prisons l'enseignement primaire.

M. Vidal nous apprend que cet enseignement est institué dans la plupart des grands dépôts de détenus de la France et de l'étranger.

Mais l'organisation en est encore imparfaite ; sur 15,101 hommes condamnés existants au 31 décembre 1865 dans les maisons centrales, 6,000 sont complètement illettrés ; 1,315 seulement ont été admis à l'école.

Sur 3,612 femmes condamnées existantes à la même date, 2,000 ne savaient pas lire ; 265 seulement ont été admises à l'école.

C'est qu'en France l'admission des détenus à l'école est une récompense, une faveur et non une obligation.

En Angleterre, en Italie et dans d'autres pays les détenus sont astreints à recevoir l'enseignement primaire. Une bibliothèque dite circulante est établie dans les prisons. Les prisonniers qui par leur inattention ne profitent pas de l'instruction, perdent le droit

aux indemnités ou récompenses qui peuvent être accordées aux détenus.

Par une circulaire en date du 11 janvier 1866, M. le Ministre de l'Intérieur exprime le désir de voir l'instruction prendre une place plus élevée et plus étendue dans le régime des prisons, il veut qu'il y ait obligation pour tous et qu'il n'y ait exclusion que pour les indignes.

M. Vidal indique dans son intéressant travail les meilleures mesures mises en pratique dans les nombreux établissements pénitentiaires dont il parle, et il exprime le désir de les voir appliquées dans les prisons de la France.

L'auteur prévoit et repousse d'avance le reproche qu'on pourrait lui adresser, d'avoir une philanthropie outrée et ne croit pas qu'en donnant une instruction seulement élémentaire dans les prisons, on doive craindre de faire des voleurs plus habiles sans en diminuer le nombre.

Notre honorable confrère, le docteur Vingtrinier, tout en donnant son entière adhésion aux moyens proposés pour moraliser les détenus, a exprimé le regret de ne pas voir institués, au dehors des prisons, les moyens qui permettraient au détenu de mettre en pratique les bonnes résolutions qu'il peut avoir à sa sortie.

Les repris de justice sortant de la prison sont repoussés de tous côtés. On avait cru en France qu'en créant des dépôts de mendicité on offrirait un refuge à ces individus qui ne peuvent gagner leur vie par le travail, mais en réalité, ces établissements étaient des prisons avec des ateliers. Ce qui manque, ce sont des ateliers libres qui continueraient au dehors des prisons

les travaux organisés au dedans. Il me semble possible, dit M. Vingtrinier, de voir établir ces ateliers par les entrepreneurs qui font de gros bénéfices avec le produit des travaux exécutés par les prisonniers.

Sur les conclusions de son rapporteur, l'Académie a voté des remerciements et des félicitations à M. Léon Vidal.

Rapport sur la
grotte de Bize,
par M. le
Dr E. Blanche.

M. le docteur E. Blanche vous a lu un très intéressant rapport sur la grotte de Bize.

Notre honorable confrère constate le grand nombre des recherches qui se sont faites depuis quelques années, tendant à prouver la haute antiquité de l'existence de l'homme sur la terre. Tel est l'intérêt qui s'attache à ces sortes d'études, dit-il, que c'est toujours avec empressement que les naturalistes accueillent les travaux entrepris sur ce sujet, pourvu qu'ils soient consciencieux. Alors même qu'ils n'éclairent pas la question d'un jour nouveau, il est rare que les investigations de cette nature ne mettent pas en lumière quelque fait inaperçu ou jusqu'alors mal apprécié.

C'est à ce point de vue que se recommande le travail de MM. Paul Gervais et J. Brinckmann sur la caverne de Bize et les espèces animales dont les débris y sont associés à ceux de l'homme, travail inséré dans les Mémoires qui nous ont été adressés par l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier. La caverne de Bize est située auprès de Narbonne. En 1827, M. Tournal établit qu'on y avait trouvé des ossements humains et des débris de poteries associés dans les mêmes sédiments avec les ossements des animaux d'espèces perdues.

En 1829, Jules de Christol, dans sa notice sur les ossements humains fossiles dans le Gard, soutenait la contemporanéité de l'homme et des grands animaux qui ont laissé leurs débris dans les atterrissements des cavernes de Pondres et de Souvignargues. Ce fut alors que M. Tournal publia que la caverne de Bize renfermait, comme celles du Gard, des espèces d'animaux perdues confondues avec des ossements humains et des poteries; il disait que, comme elle avait été comblée plus tard que celles du Gard, elle offrait une population ayant plus d'analogie avec celle de l'époque actuelle. Du reste, M. Tournal ne faisait pas connaître à quelles espèces il rapportait les ossements de la caverne de Bize.

En 1839, Marcel de Serres en établit la liste en signalant la découverte de quelques instruments en os et en bois de cerf, et aussi d'un fragment de maxillaire supérieur et d'une extrémité inférieure d'humérus appartenant évidemment à l'espèce humaine.

Tel était l'état de la science, quand MM. P. Gervais et J. Brinckmann ont entrepris de nouvelles fouilles dans la caverne de Bize, et en ont tiré des documents d'un haut intérêt sur les animaux et sur les objets travaillés par la main de l'homme, qui sont enfouis en cet endroit.

Relativement aux ossements fossiles de Bize, MM. Gervais et Brinckmann établissent que Marcel de Serres s'est trompé et a pris pour ossements d'espèces perdues ceux qui appartiennent incontestablement au renne, au cerf ou au chamois de l'époque actuelle. Ces rectifications peuvent aider à préciser l'époque des dépôts des ossements.

Le grand bœuf est le seul des animaux enfouis dans cette localité, que l'on pourrait réellement regarder comme d'espèce perdue. Encore ne pourrait-on affirmer que sa race ne s'est point mêlée à celle du bœuf ordinaire? En effet, le grand bœuf (*bos primigenius*) a survécu longtemps à la plupart des espèces perdues, et vivait encore lorsque l'homme était établi depuis longtemps dans nos contrées européennes.

Les os humains sont en fort petit nombre dans la caverne de Bize, mais leur présence est incontestable ; on les y rencontre avec des fragments de poterie, des instruments en os et en bois de renne façonnés de main d'homme, des coquilles perforées ayant servi probablement d'ornements, et des silex taillés, analogues à ceux qu'on a découverts dans beaucoup de localités.

Le cheval, le grand bœuf et le renne, sont les animaux qui ont laissé dans les sédiments de la caverne de Bize le plus grand nombre d'ossements mêlés à ceux de l'homme et aux traces de son industrie. Presque tous les os qui pouvaient servir à faire des instruments ou fournir de la moëlle portent des traces de fractures violentes, preuve certaine que les habitants humains de la caverne de Bize étaient contemporains du *bos primigenius*. Mais le *bos primigenius* a survécu au renne dans nos régions, ainsi que le prouvent les explorations faites sur les points où s'élevaient les habitations lacustres de la Suisse.

Environ les 5/6 des ossements enfouis à Bize appartiennent au renne qui est aujourd'hui refoulé dans les contrées les plus septentrionales. Les ossements du renne n'offrent aucune trace d'usure qui puisse faire supposer qu'ils aient été roulés, et apportés par les

eaux ; ils ont donc été déposés là où on les rencontre. D'ailleurs, on a la preuve que le renne a existé aussi en Auvergne, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, en Danemark. En Suisse, M. Taillefer en a trouvé des ossements dans une caverne située au-dessus du Pas de l'Echelle près Genève. Mais cette espèce manque à la faune des habitations lacustres de la Suisse, à celle des tourbières et aux sédiments des cavernes qui sont contemporaines de ces dernières.

Notre honorable vice-président, M. Malbranche, vous a communiqué son rapport sur le récit d'une visite que M. E. Deslongchamps a faite aux corailleries de la Calle dans la Méditerranée ; M. Malbranche y a joint quelques réflexions sur le corail au point de vue historique et commercial. — Il a montré l'incertitude qui règne au sujet de l'étymologie du mot *corail* et les doutes qui se sont élevés sur le point de savoir si le corail était un végétal ou un animal.

Visite aux
corailleries de la
Calle, par M. E.
Deslongchamps.

—
Rapport de
M. Malbranche.

On regarda jusqu'au siècle dernier le corail comme une plante : sa forme arborescente , ses fleurs en apparence qui s'épanouissent sur des rameaux , tout fit illusion aux premiers naturalistes. Primitivement le corail avait été considéré comme une pierre.

En 1706 , Marsigli écrivait à l'abbé Bignon , qui alors était , à Paris , président de l'Académie : « Je vous envoie quelques branches de corail toutes couvertes de fleurs blanches. » Marsigli conserva quelque temps le corail dans son cabinet ; il voyait bien les fleurs disparaître , dès qu'il le retirait de l'eau , puis elles reparaissaient dès que la substance était remise au sein du liquide ; cela ne lui dit rien , il était enthous-

siasmé de la découverte des fleurs du corail et ne put penser à autre chose.

En 1727 seulement, Puyssommel, médecin et botaniste du roi, reconnut le premier la nature animale du corail et signala cette découverte à l'Académie des Sciences.

M. Malbranche a fait en quelques mots la description du corail suivant les données actuelles de la science, puis il a emprunté au bel ouvrage de Fredal, *le Monde de la Mer*, des détails intéressants sur l'exploitation du corail. En 1853, 211 bateaux, dont 19 français, se livrèrent à la pêche dans les eaux de Bonne et de la Calle, et récoltèrent 35,800 kilogrammes de corail, qui fut vendu au prix de 60 fr. le kilogramme, soit 2,148,000 fr. Le corail est travaillé surtout en Italie, à Naples et sur quelques points du littoral français. Les ouvriers de Marseille ont une supériorité qui n'a guère de rivaux pour cette industrie. On a vu à une de nos dernières expositions une pièce curieuse de cette fabrication, un jeu d'échecs estimé à 10,000 fr.

Notre honorable confrère a terminé sa communication par la lecture du récit de M. E. Deslongchamps sur sa visite aux corailleries de la Calle.

Biographie
de C. Montagne,
par M. A. Cap.

—
Rapport de
M. Malbranche.

M. Malbranche vous a aussi rendu compte d'une biographie de C. Montagne, composée par M. Cap, qui déjà vous a fait l'hommage d'autres travaux du même genre, pour lesquels l'Académie a manifesté un vif intérêt. Camille Montagne, membre de l'Institut, était un des botanistes micrographes les plus distingués de notre époque. Il était né en 1784 dans un petit village de Seine-et-Oise, il est décédé en 1866. Notre hono-

rable confrère, en analysant le travail de M. Cap, l'a résumé en traçant un tableau de la vie de C. Montagne, qui donne une haute idée de l'homme et du savant.

L'Académie a voté des remerciements à M. Cap pour l'hommage qu'il lui a fait de la biographie de C. Montagne.

M. Vincent vous a présenté le résultat de l'examen auquel s'est livrée une Commission composée de MM. Houzeau, Malbranche et Vincent, et chargée d'apprécier un mémoire intitulé : *Les Ports canaux*, article extrait de l'ouvrage sur le mouvement des ondes, sur les courants de la mer, et spécialement sur les courants littoraux, par le commandeur Alexandre Cialdi, commandant de la marine pontificale à Civita-Vecchia.

Travaux
de M. Cialdi.
—
Rapport
au nom d'une
Commission
par M. Vincent.

A cet ouvrage est joint un extrait des comptes-rendus de l'Académie des Sciences, contenant un rapport de M. de Tesson sur le travail dont un extrait nous est communiqué. C'est ce rapport qui donne une idée de l'étendue et de l'importance des recherches qui ont été faites, et de la théorie nouvelle proposée par l'auteur pour expliquer l'envahissement des ports par les vases et les sables, et la formation des bancs à l'embouchure des cours d'eau qu'ils obstruent au double détriment de la navigation et de l'écoulement des eaux douces.

Les courants littoraux de la mer ont toujours lieu dans le même sens, de droite à gauche, pour l'observateur placé au centre d'un bassin maritime.

Voici la cause de ce mouvement : Par le fait de la rotation de la terre, les eaux comme les masses atmosphériques qui descendent du nord au sud arrivent dans les régions méridionales avec une vitesse d'autant

moindre vers l'est, que les contrées sont plus méridionales ; elles restent donc en arrière vers l'ouest. Pour l'air, l'effet résultant est un vent soufflant vers l'ouest ou un vent d'est ; pour l'eau, l'effet est le même ; de là résulte pour celle-ci une tendance au mouvement à l'ouest. Le même effet a lieu en sens inverse pour l'air ou l'eau allant au nord, l'excès de vitesse vers l'est, que l'eau apporte du sud dans les régions septentrionales, produit un courant vers l'est.

Dans le bassin occidental de la Méditerranée, les eaux du Rhône et de l'Ebre, qui descendent du nord au sud, déterminent, avec les eaux de l'Océan qui entrent par le détroit de Gibraltar, le courant circulaire de droite à gauche, suivant le contour du bassin limité par la France, l'Espagne, la côte d'Afrique et l'Italie, dans l'ordre qui vient d'être indiqué.

Dans le bassin oriental de la Méditerranée, c'est le Nil qui, allant du sud au nord, commence le circuit complété par le courant qui, descendant de la Mer Noire, va de l'est à l'ouest.

Dans le bassin de la Mer Noire, cette mer à demi dessalée par l'invasion continuelle des masses d'eau douce qui viennent s'y jeter, le même courant existe ; il est bien connu des pêcheurs qui y poursuivent les poissons venus de la Méditerranée pour se multiplier dans cette eau moins salée et suivent à l'est la côte d'Asie, prennent au nord le long de la côte caucasienne, tournent à l'ouest, puis au sud, pour rentrer dans la Méditerranée. On trouve dans ce bassin les cours d'eau de la Russie méridionale qui descendent au sud, et de petits cours d'eau de la côte asiatique, qui vont du sud au nord.

Dans l'Adriatique, c'est le Pô, dont les eaux sont forcées de descendre au sud lorsqu'elles arrivent dans la mer, puisque le bassin est fermé au nord, qui forme le courant longeant les côtes orientales de l'Italie pour remonter au nord, en suivant celles de la Grèce et de la Dalmatie.

Selon la théorie ancienne, ces courants littoraux sont la cause des atterrissements qui nuisent aux ports. Dans cette théorie, l'action des vagues met en suspension les matériaux qui forment le fond de la mer pour les livrer au courant littoral qui les transporte et les dépose dans les lieux où ils s'accumulent.

Après vingt-cinq ans de recherches assidues, après avoir rassemblé les observations faites en un très grand nombre de lieux et avoir discuté celles qui sont consignées dans plus de cinq cents auteurs, M. Cialdi a été conduit à une théorie d'après laquelle les vagues seraient la principale cause des dépôts et l'effet du courant littoral serait nul ou secondaire.

Mais M. Cialdi s'est demandé ensuite s'il ne serait pas possible de transformer cette action des vagues en travail d'érosion, là même où elles produisent des atterrissements.

Voici l'expédient qu'il a mis en pratique dans ce but à l'embouchure de l'Isauro, et que le gouvernement pontifical et les magistrats de Pesaro ont approuvé.

L'axe de l'ancien canal de Pesaro débouchait dans l'Adriatique perpendiculairement à la côte; ce canal a été dévié par une courbe régulière vers l'ouest, de manière à diriger son axe perpendiculairement à la bissectrice de l'angle formé par la direction des vents les plus violents et celle des vents régnants. De cette

manière, l'apport des sables provenant des vents du large ne se fait plus dans la direction du canal, mais sur son côté est, contre le môle du levant.

Pour éviter d'augmenter la dépense par le prolongement en mer de ce môle oriental, et surtout pour faciliter le dégagement de l'entrée du canal, M. Cialdi a proposé un prolongement isolé, dans la direction même du môle de l'est, de manière à laisser entre ces deux ouvrages une passe de 150 mètres de largeur.

Ces travaux exécutés, on verra à l'œuvre trois forces naturelles de curage, le courant de l'Isauro, celui des vagues, et enfin le courant littoral qui, bien que faible de sa nature, deviendra actif en certains cas et, forcé de traverser la passe ménagée entre le môle et son prolongement isolé, sera de quelque utilité au déblayage du point qui fait face à l'embouchure.

M. Cialdi propose d'établir des constructions semblables à Port-Saïd, dont l'entrée commence déjà à souffrir de l'invasion des sables qui s'accumulent du côté occidental de l'entrée du port.

Notre honorable rapporteur a terminé l'analyse du travail de M. Cialdi, par ces mots :

« Quoiqu'on puisse différer d'opinion avec l'auteur
« sur l'explication de quelques faits particuliers et sur
« la portée pratique de quelques déductions, on ne
« peut qu'accorder une approbation complète à l'ordre,
« à la clarté avec laquelle il a exposé et discuté l'im-
« mense quantité de faits sur lesquels il fonde sa
« théorie. Il est à souhaiter que les travaux qu'il a
« proposés pour améliorer le port de Pesaro soient
« achevés afin qu'on puisse juger de l'utilité du moyen
« indiqué. Cette question est d'une importance capi-

« tale pour un très grand nombre de ports. Quand
« même le procédé de M. Cialdi ne réussirait pas
« complètement, il doit avoir certainement quelque
« utilité pratique et l'expérience de quelques années
« apprendrait les modifications sans doute légères
« qu'il devrait subir pour obtenir un résultat presque
« parfait. Votre Commission souhaite aussi que l'ou-
« vrage complet sur le mouvement ondulatoire de la
« mer et sur les courants soit traduit dans notre langue,
« parce qu'il serait très utile à nos ingénieurs et à
« nos marins. »

L'Académie, dans sa séance du 19 juillet, a décerné à M. le commandeur Cialdi le titre de membre correspondant.

M. Cialdi
élu membre
correspondant.

L'Académie accueille avec faveur les travaux originaux qui contribuent aux progrès de la science, mais elle doit aussi ses meilleurs encouragements aux efforts des hommes qui consacrent leur vie à la propagation des connaissances scientifiques acquises, elle applaudit au désintéressement des savants qui consacrent leurs loisirs à l'enseignement populaire dans nos campagnes.

C'est ainsi, Messieurs, que vous avez écouté avec le plus vif intérêt notre honorable confrère, M. Homberg, qui vous a lu le texte d'une des conférences qu'il a faites l'année dernière dans la commune de Saint-Aubin-sur-Gaillon.

Lecture
d'une conférence
sur la terre
végétale,
par M. Homberg.

M. Homberg a résumé, avec une grande clarté, les meilleures notions sur la terre végétale, et les a rendues

accessibles à l'intelligence d'un auditoire composé d'habitants de la campagne.

Lettre
de la Société de
géographie
sur le projet de
voyage
de M. Le Saint.

—
Communication
de M. Ed. Frère.

Notre honorable président, M. Ed. Frère, a communiqué à l'Académie une lettre de la Société de géographie qui, après examen du projet formé par M. Le Saint, officier de l'armée française, d'explorer l'Afrique équatoriale entre la région du Haut-Nil et notre colonie du Gabon, vient d'ouvrir une souscription publique pour subvenir aux frais de ce voyage.

En invoquant l'intérêt de la science et de la civilisation, la Société géographique ajoute qu'un pays découvert aujourd'hui a toutes chances d'être dans vingt ans un pays exploité.

M. Le Saint voyagera seul et dans les conditions les plus modestes, l'expérience ayant démontré qu'un homme isolé et pourvu d'un mince bagage excite moins de soupçons, moins de convoitises que plusieurs voyageurs suivis d'un train considérable. M. Ed. Frère pense que le docteur Livingstone, voyageur en Afrique dont on a appris récemment l'assassinat, n'a dû sa mort qu'à la faute qu'il a commise de voyager toujours accompagné d'une nombreuse escorte.

Il est impossible de préciser la ligne que suivra M. Le Saint; une fois arrivé dans l'inconnu, ses opérations seront alors subordonnées à des circonstances dont lui seul sera juge. Kartoum est sa base d'opérations et il cheminera de proche en proche en s'efforçant de pénétrer aussi avant que possible dans la direction de notre colonie du Gabon. A partir du Bar-el-Ghazal (affluent de la rive gauche du Nil), le terrain sur lequel voyagera M. Le Saint n'a encore été

parcouru par aucun européen; la distance à franchir est en ligne droite d'à peu près 2,500 kilomètres.

A propos de ce projet, M. Edouard Frère a rappelé l'entreprise du voyageur René Caillé et a appris à l'Académie que la colonie du Sénégal vient d'élever par souscription un monument à René Caillé, voyageur, né à Mauzé (Deux Sèvres). Ce monument élevé à Deboke sur le Rio-Nunez porte l'inscription suivante : *A la mémoire de l'illustre voyageur René Caillé : parti de ce lieu le 29 avril 1827, il arriva le 7 septembre 1828 à Tanger, après avoir passé par Tombouctou.*

Messieurs, vous avez reçu au nombre de vos membres correspondants M. le Marquis Anatole de Caligny dont les travaux avaient été examinés par une commission composée de MM. Houzeau, Malbranche et Vincent, rapporteur.

M. de Caligny
élu membre
correspondant.

Notre honorable confrère qui vous a présenté le rapport sur les titres de M. de Caligny vous a d'abord énuméré les brochures qu'il a adressées à l'Académie :

Rapport
de M. Vincent
sur les travaux de
M. de Caligny.

1° Note sur les appareils et les principes nouveaux d'hydraulique de M. A. de Caligny ;

2° Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air ;

3° Notice historique et critique sur les machines à compression d'air du Mont-Cenis ;

4° Un extrait des comptes rendus de l'Académie des Sciences, contenant des observations sur les effets de la chaleur dans les siphons renversés à trois branches, qui fonctionnent au Mont-Cenis.

Ces divers opuscules ne comprennent guère que des

indications sur les recherches auxquelles M. de Caligny s'est livré.

Votre honorable rapporteur vous a dit : « En remontant à l'origine des travaux de M. de Caligny, nous trouvons comme point de départ des applications successives qu'il a faites de son principe, un mémoire *sur la théorie des oscillations de l'eau dans les tuyaux de conduite*. Ce mémoire est inséré dans le tome III du Journal de Liouville. Le même volume contient une étude sur le même sujet faite par Coriolis, et qui a pour titre : *Calcul des effets de la machine à élever l'eau au moyen des oscillations, de l'invention de M. de Caligny*. »

Coriolis a déduit de l'analyse des résultats semblables à ceux auxquels M. de Caligny était arrivé par des considérations géométriques.

Il serait difficile sans calcul et sans figure de rendre compte de l'importance du principe de M. de Caligny.

Avant d'appliquer l'analyse à cette question, M. de Caligny avait construit des appareils fondés sur ce principe, et des expériences postérieures ont confirmé l'exactitude des résultats théoriques obtenus par lui et Coriolis.

Parmi les divers appareils mis en mouvement par l'eau, celui qui peut le mieux donner une idée de la machine de M. de Caligny est le béliet hydraulique de Montgolfier, mais il y a cette différence que le béliet est une machine à choc, tandis que dans la machine de M. de Caligny, il n'y a aucun coup de béliet possible quand il y a deux tubes d'ascension. Dans une des formes exécutées, une longue colonne liquide fait alternativement fonction de soupape par son inertie. Cette

machine a valu à M. de Caligny le prix de mécanique en 1839.

Les appareils de M. de Caligny sont rangés par lui-même en deux classes : ceux qui peuvent être appliqués d'une manière utile et ceux qui ne peuvent servir, dans l'état où ils sont, qu'à démontrer des phénomènes physiques.

En rangeant les premiers dans l'ordre logique des principes et de leurs applications et non par ordre de date, notre honorable confrère, M. Vincent, a cité principalement les suivants :

Machine élévatoire à tube oscillant, pour laquelle l'auteur a obtenu une médaille d'or de la Société d'Agriculture de France et une médaille de première classe à l'Exposition universelle de 1855.

Dans cette machine, c'est par une espèce de succion à contre-courant que fonctionne la seule pièce mobile indispensable.

L'Administration des ponts et chaussées, a fait, près Saint-Lô, sur la rive canalisée, l'essai en grand de ce système pour vider une écluse. Cet essai a parfaitement réussi.

Moteur hydraulique à flotteur oscillant et appareil pour les épuisements sans flotteur. C'est une machine analogue à la précédente bien conçue suivant les règles de la dynamique.

Colonne oscillante à double effet, dont il a été parlé plus haut.

Moteur hydraulique à piston oscillant, sans soupape ni tube mobile. Les principes de cette machine ont fait l'objet d'un mémoire inséré dans le *Journal de Mathématiques* de Liouville.

D'autres appareils en très grand nombre pouvant servir dans la pratique ou dans la démonstration sont indiqués ou succinctement décrits dans la notice de M. de Caligny.

Votre Commission n'a pas eu en communication toutes les notes ou mémoires insérés dans les Bulletins de diverses Sociétés ou dans les comptes-rendus de l'Académie des Sciences. Mais elle a pensé que ce qui précède suffisait pour vous faire connaître la richesse des principes sur lesquels M. de Caligny a fondé la construction de ses appareils et l'importance des applications qu'il en a tirées, bien que, parmi les diverses publications où se trouvent les mémoires de M. de Caligny, votre Commission n'ait pu se procurer que le journal de Liouville et les comptes-rendus de l'Institut.

Démonstration de
l'arithmomètre
de M. Thomas
(de Colmar),
par M. Rivière.

M. Rivière, professeur de physique au Lycée impérial de Rouen, a bien voulu se rendre au sein de l'Académie, pour y exposer le mécanisme et les avantages de l'arithmomètre ou machine à calculer inventée par M. Thomas, de Colmar.

M. Rivière a préalablement fait l'historique des appareils à calculer, en remontant à l'*abax*, en usage avant Archimède ; il a décrit le mécanisme de l'*abacus* des Romains, qui fut, dit-on, modifié par les Chinois ; il a fait remarquer que le système alors adopté se rapprochait de notre système d'arithmétique actuel. Du reste, a-t-il ajouté, M. Chasles a prouvé que notre système de numération est d'origine grecque ou même hébraïque, et qu'il ne vient ni des Arabes ni des Chinois.

Il faut franchir plusieurs siècles pour passer de l'*abacus* plus ou moins perfectionné à l'invention d'une autre machine à calculer. Les essais incomplets de Pascal ont cependant abouti à la règle à calcul qu'emploient nos ingénieurs. M. Rivière a expliqué la règle à calcul.

Enfin, il a démontré la machine de M. Thomas, de Colmar, en a décomposé le mécanisme, et a exécuté devant la Compagnie plusieurs calculs qui s'effectuent avec une rapidité extraordinaire.

L'arithmomètre a reçu les plus hautes approbations, et a valu à son inventeur de nombreuses récompenses. M. Rivière, qui a bien voulu faire connaître cette curieuse machine à calculer à l'Académie, a reçu les félicitations et les remerciements de M. le Président, au nom de la Compagnie.

Nous n'avons qu'à mentionner simplement ici le résultat du concours pour le prix Bouctot, dont le sujet était l'étude géologique et paléontologique des falaises du pays de Caux et de l'embouchure de la Seine ; M. Harlé a lu en séance publique un rapport sur le mémoire du lauréat, M. Lennier, conservateur du Musée d'histoire naturelle du Havre. Le rapport de notre honorable confrère, qui a été accueilli avec les marques d'un vif intérêt par l'auditoire, doit être imprimé dans le Bulletin de vos travaux.

Prix Bouctot,
décerné
à M. Lennier.
—
Rapport
par M. Harlé.

La mort nous a ravi cette année deux membres correspondants, dont l'un parcourait avec les plus honorables succès sa carrière à peine ouverte, dont l'autre l'a terminée à un âge avancé après une existence très bien remplie.

Nécrologie.

M. Augustin Poussin, membre de la Société de statistique à Paris, président de la Société industrielle d'Elbeuf, fondée par son père, chef d'un établissement industriel très important, était dans toute la vigueur de son activité et de son talent, lorsque la mort l'a frappé dans le mois de septembre 1866. Il avait été nommé membre correspondant de l'Académie en 1863, Il avait adressé à l'appui de sa candidature un très intéressant travail sur la marche de l'industrie des laines dans la région nord-ouest de la France, dont l'analyse vous a été présentée alors par notre savant confrère, M. Vincent.

M. Hardouin Michelin est décédé dans sa quatre-vingt-deuxième année. Conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, membre de la Société d'encouragement à l'industrie nationale, de la Société géologique de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, M. Michelin était un botaniste et un géologue distingué. Il avait été nommé membre correspondant de l'Académie en 1845, après un rapport favorable d'une Commission sur un mémoire concernant les polypiers fossiles.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

RAPPORT
SUR LES TRAVAUX
DE LA
CLASSE DES LETTRES & DES ARTS,
PAR
M. DECORDE,
Secrétaire de cette classe.

MESSIEURS,

En commençant ce Rapport sur les travaux de la Classe des Lettres, notre pensée et nos regrets se reportent naturellement sur l'éminent confrère dont l'Académie déplore la perte récente. Pendant douze années, M. André Pottier a rempli les fonctions de Secrétaire de cette Classe. Ses comptes-rendus annuels, modèles de critique et de style, sont présents à votre souvenir. C'est donc pour nous un devoir d'évoquer ici une fois encore sa mémoire et de placer, pour ainsi dire, sous son patronage le nouveau Rapport que nous avons l'honneur de vous présenter.

M. l'abbé Cochet, pour lequel l'honorariat semble

un aiguillon de plus au travail, a continué, cette année, la rédaction du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Rouen*. Tout ce qui concerne les cantons ruraux est terminé; pour la ville de Rouen les époques gauleuse, romaine et franque sont décrites, le Moyen-Age et la Renaissance commencés. Nous vous avons fait connaître, au fur et à mesure de leur réception, les diverses parties de ce grand travail et nous les avons adressées, avec votre autorisation, à son Excellence M. le Ministre de l'Instruction publique, pour le concours de 1866. Mais la Commission des récompenses ayant adopté en principe que lorsqu'un auteur avait obtenu une Médaille ou une Mention pour le Répertoire d'un arrondissement, il ne serait plus admis à concourir isolément pour les autres arrondissements du même département, il n'a pu être donné suite à votre demande. Déjà couronné en 1863 pour son Répertoire archéologique de l'arrondissement de Dieppe, M. l'abbé Cochet se trouvait donc, cette année, hors concours. Mais ses droits demeurent réservés pour le Répertoire du département tout entier, et nous avons l'espérance que sur ce terrain plus vaste notre savant confrère pourra encore remporter une nouvelle victoire.

M. l'abbé Cochet vous a, en outre, transmis, comme il a l'habitude de le faire, un Résumé des découvertes archéologiques opérées dans le département de la Seine-Inférieure, pendant l'année précédente. Grâce à la bienveillance éclairée de M. le Sénateur-Préfet, aux soins de la Commission des Antiquités et à l'activité vigilante de notre confrère, un grand nombre de communes ont été explorées et la moisson nouvelle n'a pas été moins féconde. Mais un fait sur-

tout devait exciter un vif intérêt, c'est la découverte dans le chœur de la Cathédrale de Rouën d'un cercueil de plomb que M. Cochet considère comme étant, sans aucun doute, le tombeau du duc de Bedford, régent de France pour le roi d'Angleterre.

Notre honorable confrère nous a adressé, à l'occasion de cette découverte, une Notice spéciale dans laquelle il a présenté tous les arguments sur lesquels s'appuie sa conviction. Cette Notice a été envoyée à Paris pour les lectures publiques de la Sorbonne. Vous en avez, en outre, voté l'impression dans le *Précis*.

L'envoi pour les lectures de la Sorbonne a été également accordé à M. De la Quérière pour une étude intitulée : *Encore un mot sur le retour à l'architecture du moyen-âge ; respect à nos anciens monuments*.

Deux idées principales sont développées dans ce travail. En s'élevant contre la tendance actuelle à l'imitation exclusive des monuments gothiques, M. De la Quérière plaide en même temps avec chaleur la cause de l'architecture antique, qui, suivant lui, répond davantage à la marche des idées et aux nécessités de notre société. Il critique, en outre, le système qui supprime dans nos anciens monuments, sous prétexte de leur rendre leur caractère primitif, les modifications que le goût de chaque siècle y a fait successivement apporter. Il demande à cet égard que l'œuvre des temps soit religieusement respectée. Ces monuments dans l'état où ils sont, constituent, à son avis, de véritables musées, qui nous font connaître les diverses transformations de l'art, ses aspirations comme ses défaillances, et qui nous enseignent les moyens de produire d'autres

chefs-d'œuvre dignes également à leur tour d'être admirés par la postérité.

Un des buts principaux que se proposent les Académies de province, c'est assurément de faciliter entre les divers membres qui les composent l'échange de communications utiles et désintéressées. Aussi nous sommes-nous empressé de porter à votre connaissance une lettre que nous adressait, au mois de mai dernier, M. l'abbé Chevalier, desservant de Civray-sur-Cher, à l'occasion d'une Notice que nous vous avions soumise, l'année précédente, sur l'époque de l'invention des Moulins à eau. (Voir le *Précis* de 1866, page 280.)

M. l'abbé Chevalier est secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire et de la Société archéologique de Touraine, et membre de la Légion-d'Honneur. C'est un savant antiquaire, dont la modestie égale la science et qui se plaît à faire part aux autres des richesses de son érudition.

Nous avons établi dans notre travail que les Moulins à eau, importés de l'Asie-Mineure en Italie vers l'époque de Jules César, s'étaient de là répandus dans la Gaule et qu'un passage d'Ausone en accuse l'existence dans la Gaule-Belgique, au iv^e siècle de notre ère, sur un petit affluent de la Moselle (1). M. l'abbé Chevalier

(1) Nous croyons utile de reproduire ici le texte entier du passage d'Ausone, que nous n'avions cité qu'imparfaitement. Nous l'empruntons à l'édition des Classiques latins, édition Lemaire, *Poetæ latini minores*, volumen primum, page 267.

*Te rapidus Gelbis, te marmore clarus Erubrus
Festinant famulis quamprimum adlambere lymphis :
Nobilibus Celbis celebratus piscibus; ille*

a bien voulu nous indiquer deux textes desquels il résulte qu'il en existait aussi sur le Cher et sur l'Indre, à la fin du v^e et au commencement du vi^e siècle.

C'est d'abord le testament de Saint-Perpet (*Perpetuus*), contenant le legs au profit de l'église de Tours, dont il était évêque, de ses moulins sur le Cher dans sa villa de Savonnières. C'est ensuite un passage de la vie de Saint-Ours (*Ursus*), par Grégoire de Tours, passage où il est question de moulins établis sur l'Indre par le saint abbé pour épargner à ses moines le pénible travail de la meule à bras.

✓ Voici, du reste, la lettre de M. l'abbé Chevalier :

Civray-sur-Cher, par Méré (Indre-et-Loire), 27 mai 1867.

MONSIEUR ,

Je viens de lire avec beaucoup d'intérêt le mémoire que vous avez publié dans le Recueil des travaux de l'Académie de Rouen au sujet de l'invention des moulins à eau. Voulez-vous bien me permettre, en qualité de confrère, de vous signaler deux textes qui ont leur importance dans la question.

Saint-Perpet ou Perpetuus qui fut évêque de Tours de 461 à 491 donne par son testament à son église de Tours ses moulins sur le Cher dans sa villa de Savonnières, *item molendina supra Carum prope dictam villam (Saponariam)*. Les moulins étaient donc connus en Touraine vers le milieu du v^e siècle. Le bourg de Savonnières est assis sur le Cher, à trois lieues ouest de Tours.

*Præcipiti torquens cerealia saxa rotatu,
Stridentesque trahens per lævia marmora serras,
Audit perpetuos ripæ ex utrâque tumultus.*

L'éditeur indique en note que le *Gelbis* ou *Celbis*, suivant la leçon de Scaliger, est aujourd'hui le *Kyl*, qui se jette dans la Moselle auprès d'Erang; l'*Erubras*, aujourd'hui le *Rover*, s'y réunit au village du même nom.

On croit qu'il tire son nom *Saponaria*, d'une fabrique de savon que les Romains y avaient établie.

Vous trouverez le testament de Saint-Perpet dans le *Spicilege* de d'Achery, tome Ve.

Voici un autre texte : je l'emprunte à Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, caput xviii. Notre vieil historien nous raconte que Saint-Ours (*Ursus*), retiré à Loches avec quelques moines, imagina de bâtir un moulin sur l'Indre pour épargner à ses frères le dur travail de la meule à bras. Il fixe des pieux dans le lit de la rivière, entasse des pierres, fait une chaussée et y ménage une écluse (*exclusas*) : l'eau conduite par un chenal (*canale*), fait tourner la roue de la machine avec une grande rapidité. Emmerveillé de cette machine, le goth Sichlarius, qui occupait alors la ville de Loches au nom d'Alaric, demande le moulin à l'abbé. Sur le refus de Saint-Ours, le barbare se met lui-même à construire un autre moulin au-dessus du précédent, de manière à en noyer la roue en élevant le niveau de l'eau. Le moulin de l'abbé ne marche plus. Les frères désolés se mettent en prière et bientôt le torrent emporte la construction de Sichlarius, établie sans doute avec trop de précipitation. Ce texte est à lire dans l'original. Il est fort curieux et il montre qu'au temps de Saint-Grégoire, c'est-à-dire dans la seconde moitié du vi^e siècle, ces machines n'étaient pas encore fort répandues, puisque l'historien éprouve le besoin de les décrire minutieusement à ses lecteurs et en parle avec une certaine admiration. La date n'est pas fixée, mais le nom d'Alaric et la présence des Visigoths en Touraine placent cet événement avant l'année 506 ou 507, époque à laquelle la Touraine fut enlevée à Alaric par Clovis, grâce à la victoire de Vouillé.

J'ajoute une dernière note. Les moulins de Savonnières et le moulin de Saint-Ours à Loches (il porte ce nom), existent encore. Ce sont, je crois, les plus anciens que l'on connaisse en France (1).

(1) Dans l'édition des œuvres de Grégoire de Tours, publiée par Dom Ruinart, Paris, 1689, in-fol., une annotation de l'éditeur, page 1242, indique que, d'après la tradition populaire, on voyait encore à Loches, à cette époque, l'antique moulin de Saint-Ours.

Veillez pardonner, Monsieur, à un chercheur de choses tourangelles, la liberté qu'il prend de signaler ces deux textes à votre attention. Je suis persuadé que vous n'accueillerez pas sans intérêt cette communication.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués,

[L'abbé CHEVALIER.

J'ai vérifié sur l'original, comme m'y conviait la lettre de M. l'abbé Chevalier, les textes cités. Ils sont parfaitement exacts. Le passage de Grégoire de Tours, que traduit presque entièrement le savant secrétaire de la Société d'Indre-et-Loire, est surtout fort remarquable. Le miracle de la destruction du moulin de Sichlarius, que M. l'abbé Chevalier attribue plus humainement au défaut probable de solidité de l'œuvre, se serait accompli, suivant Grégoire de Tours, après deux jours et deux nuits de prières. Le troisième jour, averti dès l'aurore par le moine préposé à la garde de son moulin que la roue venait de recommencer à tourner, Saint-Ours se rend sur la rive de l'Indre, à l'endroit où Sichlarius avait édifié la machine rivale, et il n'en trouve plus, dit le chroniqueur, aucune trace : bois, pierres, fer, tout ce qui avait servi à la bâtir avait été détruit et enlevé par la main de Dieu, *virtute divinâ*.

Nous ajouterons qu'il est également fait mention des moulins de Saint-Ours et de Sichlarius dans la chronique latine du château d'Amboise, reproduite par d'Achery dans le tome III de son Spicilège. L'auteur inconnu de cette chronique donne au chef Visigoth, lieutenant d'Alaric, le nom de *Silarius*. Comme Grégoire de Tours, il attribue la destruction de son moulin à la volonté divine (*divino nutu*), qui le fit dispa-

raître dans un énorme tourbillon (*maximâ voragine*).

Vous avez décidé, Messieurs, que la lettre de M. l'abbé Chevalier serait imprimée dans le *Précis*. J'ai été heureux d'être votre interprète pour lui transmettre les remerciements de l'Académie pour sa bienveillante et très curieuse communication (1).

Un de nos confrères, M. Houzeau, a signalé un autre fait, qui aurait, dans la question, une plus haute im-

(1) Nous croyons qu'il peut être intéressant de reproduire ici les deux textes cités par M. l'abbé Chevalier.

Dans le testament de Saint-Perpet, c'est le quatrième paragraphe dont voici la teneur : « *Do etiam ecclesiæ meæ agrum quem Aligarius mihi vendidit in villâ Saponariâ cum slagno; item molendina supra Carum prope dictam villam, nec non pecuaria et prata ipsi ecclesiæ meæ do, lego.* » Cet acte est daté des Calendes de mai, *calendas Maias*, après le consulat de Léon le Mineur. L'éditeur a inscrit en marge l'an 474. — Voir le *Spicilegium* de d'Achery, édition de De la Barre, Paris, 1723, *in-folio*, tome III, page 303.

Le passage de Grégoire de Tours est tiré de ses *Vies des Pères* chapitre XVIII, *de Urso et Leobatio abbatibus*, § II. Il est ainsi conçu :

« *Dùm autem hæc ageret (dans le 1^{er} § le chroniqueur nous apprend que Saint-Ours avait fondé à Loches, sur les bords de l'Indre, un nouveau monastère) ac fratres molam manu vertentes, triticum ad victus necessaria comminuerent, pro labore fratrum visum est ei molendinum in ipso Angeris fluvii alveo stabilire; defixisque per flumen palis, aggregatis lapidum magnorum acervis exclusas fecit atque aquam canale collegit, cujus impetu fabrica rotam in magnâ volubilitate vertere fecit: hoc opere laborem monachorum relevans atque uni fratrum delegans, opus necessarium implebatur. Hanc autem fabricam Sichlarius quidam Gothus, qui magno cum Alarico rege amore diligebatur, æmulus monasterio concupivit, dixitque abbati: Dona mihi hoc molendinum, ut sit sub ditione mea, et quod volueris repensabo. Cui ille: Cum grandi, inquit, hoc labore paupertas nostra statuit*

portance encore, s'il pouvait être établi avec certitude. C'est qu'en Espagne, dans une galerie de mines de cuivre, on aurait trouvé une ancienne roue hydraulique, parfaitement conservée, qui était employée au service de la mine et dont l'origine paraissait remonter à l'époque de la domination carthaginoise. Malheureusement, M. Houzeau n'a pu préciser ni le lieu, ni la date de la découverte. Nous nous bornons donc à rapporter le fait dans les termes un peu vagues où il a été produit.

Un autre problème, qui touche plus directement notre ville, a fait le sujet des patientes investigations de notre savant archiviste, M. de Beaurepaire.

et nunc non possumus ipsum donare ne fratres mei fame pereant. Et ille: Si vis, inquit, ipsum bona voluntate tribuere, gratias ago; sin aliud, vi ipsum auferam; aut certe faciam aliud, cujus exclusis aqua retrorsum conversa, rotam tuam vertere amplius non permittam. Abbas respondit: non facies autem, quod Deus non voluerit, nam à nobis ipsum penitus non accipies. Tunc Sichlarius fervens felle, similem sub hoc fabricam adaptavit, cumque aqua retrorsum conversa sub hujus operis rotam inundans gurgitem fecisset, restitit prorsus, nec omnino verti potuit ut consueverat, venitque custos ejus ad abbatem media, ut ferunt, nocte, illo in oratorio cum fratribus vigilante, et ait: Surge, Abba; deprecare attentius Dominum; restitit enim rota molendini ab inundatione canalisi alieni quem Sichlarius fecit. At ille hæc audiens misit confestim fratres singulos ad monasteria illa quæ statuerat, dicens: Prosternite vos in oratione et non sit vobis opus aliud donec iterum ad vos dirigam. Sed et ipse non est egressus ex oratorio deprecans Dominum attente, ac præstolans adventum ejus misericordiæ. Sic fecit per integros duos dies totidemque noctes. Tertia jam illucescente die, accessit iterum monachus ille qui custos fuerat, nuntians rotam fabricæ suæ juxta consuetudinem priorem in summâ verti velocitate. Egressusque Abbas cum fratribus de oratorio accedit ad littus, con-

Les écrivains qui se sont occupés jusqu'ici de déterminer le lieu du supplice de Jeanne Darc ont tous admis que le bûcher de la malheureuse héroïne avait dû s'élever vers le centre de l'îlot de maisons situé entre les trois places du Vieux-Marché, de Saint-Eloi et du Marché-aux-Veaux, à peu près à l'endroit occupé aujourd'hui par le Théâtre-Français. Le fondement principal de leur opinion, c'est qu'à l'époque de la domination anglaise ces trois places n'en auraient formé qu'une seule, au milieu de laquelle aurait été dressé le bûcher.

M. de Beaurepaire estime au contraire que le Marché-aux-Veaux formait bien, dès le xv^e siècle, une place

piciensque molendinum quod Sichlarius fecerat, non reperit. accedensque ad littus et fundum alvei intuens, indicium nullum de eo accepit; de quo non quicquam ligni, non lapidis, non ferri, vel ullius unquam genus indicii potuit ostendi, nisi quod conjici potuit, ipso quo fabricatum fuerat loco, virtute divina dehiscens ab oculis hominum est ablatum. Tunc misit nuntios ad fratres dicens: Requiescite jam à labore, quia ultus est Deus injuriam fratrum nostrorum. »

Voici maintenant le passage du Spicilège de d'Achery, tome III, p. 268, édition précitée, au Livre *De castro Ambasiæ et ipsius dominorum gestis, caput III, Chronica de Blesi*, § 3 :

« Veniens Alaricus ad Lochas, castrum a fratre suo olim compositum prope monasterium situm in secessu montis super Angerem fluvium, ubi multi Religiosi sub Urso abbate degebant, illud oppidum cuidam proximo et amico suo nomine Silario tribuit. Silarius Lupræ et Ambasiensibus multa mala ingerens per se et per Alaricum, oppidum tamen Ambasium nullo modo habere potuit. Iste vir crudelissimus cœnobium Angeris, cui præerat Ursus Abbas, pene delevit; qui legitur Abbati vi molinum suum abstulisse, sed divino nutu molinum Silarii scimus maximâ voragine submersum fuisse. Fluvius iste ab antiquis Anger, à modernis Endria vocatur. »

particulière, tout à fait distincte des deux autres, et que le supplice a dû avoir lieu au centre du Vieux-Marché, à peu près en face de l'ancienne rue de la Prison, à l'endroit où s'exécutaient, il y a peu d'années encore, les arrêts de la justice criminelle. Il appuie cette opinion sur des citations empruntées, soit aux actes du procès, soit à divers titres et pièces, et sur les indications topographiques que fournit le plan du Vieux-Marché, inséré par Jacques Lelieur dans son livre des Fontaines.

Il a complété ce travail par de nouveaux détails sur la fontaine qui décorait autrefois le Marché-aux-Veaux et que l'on propose aujourd'hui de prendre pour type du monument moderne à élever en l'honneur de Jeanne Darc.

M. Pottier avait déjà expliqué en quoi consistait cette fontaine, en basant sa description sur une gravure d'Israel Sylvestre. Les recherches de M. de Beaurepaire lui ont fait découvrir une autre description faite sur le monument lui-même et qui porte un cachet officiel, car elle se rencontre dans un état général des fontaines de la ville de Rouen, dressé, en 1602, sur la demande des conseillers municipaux, par Pierre Hardouin, maître peintre et sculpteur de la Ville. Du reste, M. de Beaurepaire estime, comme M. Pottier, que ce monument n'était pas antérieur au xvi^e siècle, et il attribue son érection sur le Marché-aux-Veaux plutôt que sur le lieu même du supplice à cette circonstance, que cette place étant d'un niveau plus bas que le Vieux-Marché, on l'aura préférée à ce dernier, malgré les exigences de la tradition et de l'histoire, dans le but de faire arriver l'eau à une plus grande hauteur.

Un second travail de M. de Beaurepaire est relatif à un savant religieux dont le nom se rattache à la fois à l'histoire de l'Académie et à la fondation de la Bibliothèque publique de la ville de Rouen. C'est un extrait d'un manuscrit de Dom Gourdin, contenant le recueil des dissertations scientifiques ou littéraires qu'il avait communiquées à l'Académie pendant les années 1771 à 1789. La plupart de ces mémoires avaient été publiés en entier ou tout au moins résumés dans les cinq premiers volumes de l'histoire de l'Académie par Gossseume. Mais ils sont accompagnés dans le manuscrit de notes et d'observations inscrites en regard sur le verso des pages et qui leur donnent un intérêt tout particulier. M. de Beaurepaire y a puisé les éléments d'une espèce d'autobiographie, dans laquelle figurent également plusieurs personnages avec lesquels le savant bénédictin s'est trouvé en relations. Parmi ces personnages on ne remarquera point sans quelque surprise Marat.

Des concours ouverts par l'Académie et auxquels Marat avait pris part amenèrent entre Dom Gourdin et lui une correspondance, qui se continua assez activement pendant plusieurs années. L'orgueil excessif de Marat et l'aigreur de son caractère commencèrent à jeter entre eux du refroidissement dès avant 1789. La correspondance cessa complètement quand l'ancien médecin des gardes du corps du comte d'Artois abandonna la physique et la science pour se livrer tout entier aux agitations de la politique. M. de Beaurepaire a constaté, d'après les notes de Dom Gourdin, que Marat a dû prendre part aux concours des années 1783, 1784, 1786 et 1787. Ses mémoires étaient adressés sous

le voile d'un pseudonyme. Trois remportèrent le prix ; celui de 1784 obtint l'accessit.

M. de Beaurepaire a enfin présenté à l'Académie une proposition concernant la conservation et l'entretien des livres dont la garde lui est confiée. Il s'agissait dans cette proposition de mesures d'intérieur dont l'exécution ne pouvait être remise en de meilleures mains et qui ont été sanctionnées par un vote unanime. Mais M. de Beaurepaire ne s'est point borné à formuler sèchement sa proposition : il a profité de cette occasion pour faire l'historique de l'ancienne bibliothèque de l'Académie. Dans cette nouvelle Notice, le nom de dom Gourdin devait se retrouver sous sa plume, car le savant bénédictin succéda à l'abbé Vrégeon, premier bibliothécaire de l'Académie, et ce fut lui qui fut chargé de former une bibliothèque départementale avec les livres provenant des collections publiques et particulières dont l'État s'était emparé en 1793.

La création de la bibliothèque de l'Académie remontait au 17 août 1768, époque à laquelle la Compagnie fit l'acquisition des livres de M. de Cideville. Augmentée par l'effet de dons et d'achats successifs, dotée d'une subvention annuelle de 600 livres tournois, installée dans un local offert par la Ville, elle devint publique en 1782. En 1784, l'abbé Vrégeon en publia le catalogue. Confisquée en 1793, elle fut bientôt confondue dans la grande collection de livres organisée par dom Gourdin sous les auspices de l'Administration et qui fut ouverte au public en l'an V. Lorsque l'Académie fut rétablie en l'an XII comme société savante, elle fit plusieurs démarches pour recouvrer les volumes qui

en avaient fait partie et que rendait parfaitement reconnaissables la vignette particulière qui y était apposée. Malheureusement ces tentatives restèrent sans effet.

Vous avez décidé, Messieurs, que les deux communications de M. de Beaurepaire, relatives à Jeanne Darc et à Dom Gourdin, seraient imprimées dans le *Précis*.

C'est encore d'un travail de M. de Beaurepaire que vous a entretenus M. d'Estaintot, en vous présentant le compte-rendu du tome VIII des Mémoires de la Société libre de l'Eure. Il y a quelques années, cette Société avait appuyé de son patronage une Étude considérable de M. Léopold Delisle, sur la situation de la classe agricole et sur l'état de l'agriculture en Normandie pendant les XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. M. de Beaurepaire a poursuivi cette étude pour les XV^e et XVI^e siècles, et il a fait hommage de son travail à la Société libre de l'Eure, qui l'a imprimé dans ses Mémoires.

Le rapport de M. d'Estaintot vous a fait apprécier toute l'importance de cette œuvre qui, sous le titre modeste de : *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du Moyen-Age*, présente le tableau le plus complet de la situation de l'agriculture dans notre province pendant cette longue période.

M. Barabé, aujourd'hui membre correspondant, a puisé dans un *factum* publié au XVIII^e siècle, à l'occasion d'un conflit entre les procureurs au Châtelet de Paris et leurs clercs, des détails fort intéressants sur le

Royaume de la Basoche et sur son rival, l'Empire de Galilée.

On sait que ces corporations, qui n'étaient dans l'origine que des communautés de praticiens, avaient dérogué au but primitif de leur institution en s'occupant, à certains jours, de représentations scéniques, qui bientôt dégénérèrent elles-mêmes en farces et en excen- tricités burlesques. M. Barabé cite plusieurs ordon- nances et des arrêts du Parlement qui, pour réprimer ces abus, durent interdire les représentations ou les soumettre à des mesures préventives. Grâce au nombre de ses affiliés, la Basoche surtout était devenue une puissance. Elle exerçait sur les clercs du palais à Paris une autorité disciplinaire ; sa juridiction s'étendait même aux clercs des diverses justices du ressort, et les appels des Basoches particulières, instituées par ces derniers dans quelques villes, ressortissaient régulière- ment à la Basoche de Paris. Chaque année, le roi de la Basoche passait une revue de ses sujets. L'affluence était considérable ; on s'y rendait en grande pompe et l'on peut juger du déploiement de forces que présen- taient ces revues, par ce fait qu'en 1548 la Basoche put offrir au roi Henri II, pendant la guerre de Guienne, un renfort de 6,000 hommes bien armés. Dans certains cas donnés, il pouvait y avoir là un danger. Aussi des mesures furent-elles prises sous les règnes suivants pour réduire le nombre des adhérents. On commença par n'admettre plus à faire partie des *montres* et des *revues* que les seuls clercs attachés réellement au Pa- lais ; puis on alla jusqu'à abolir le cortège lui-même, en ordonnant, en 1667, qu'il ne serait plus composé que de 25 clercs. Ce fut l'arrêt de mort de la Basoche :

sous le coup de ces mesures, elle perdit bientôt tout son prestige et toute son autorité (1).

M. de Glanville a traité un sujet plus moderne. Il avait assisté au mois de décembre 1866, au Congrès scientifique tenu successivement à Aix et à Nice. Il a voulu vous faire part des souvenirs qu'il en a rapportés et surtout des impressions qu'il a recueillies pendant son voyage. Son récit est celui d'un touriste observateur. C'est un tableau pittoresque et animé de l'excursion qu'il a accomplie, pendant la saison des frimas,

(1) A l'imitation du Parlement de Paris, le Parlement de Rouen avait aussi sa Basoche, dont le titre le plus ancien, dit Houard, *Dictionnaire du Droit Normand*, verbo Basoche, est de Louis XII, au mois d'avril 1449. « Le Chef de cette juridiction, « ajoute cet auteur, s'appelle Régent; il a Chancelier, Con- « seillers, Maîtres des Requêtes, Avocat et Procureur Général, « Greffier, Huissiers; elle s'étend sur tous les Clercs, principa- « lement sur les Solliciteurs de Procès et sur ceux qui causent « quelque trouble dans la Grande-Salle où les Procureurs ont « leurs bancs. Le Régent est reçu en la Cour et les appellations « de ses jugements y sont portées. La Basoche peut faire des « Réglements pour la police de l'enclos du Palais et le Parlement « ordinairement les confirme. »

Nous devons à l'obligeance de M. de Beaurepaire la communication d'une sentence fort curieuse, rendue par la *Basoche et Régence des Clercs du Parlement de Normandie*, le mardi 20 mars 1770, à l'occasion d'indécences commises par deux individus, de sexe différent, dans la Chambre du Conseil de MM. du Parlement, et qui montre que la compétence de la Basoche embrassait même les méfaits accomplis dans les parties du palais réservées à l'usage exclusif de la Cour. — Cette sentence, dont nous avons un exemplaire imprimé, sorti des presses de Jacques Dumesnil, rue de la Poterne, 1770, condamne Pierre Lebret, Maître de Danse à Rouen, et Marie Luce, de Saint-Germain-sur-Ay, proche la mer, en chacun trois livres d'amende et dix livres

dans ces belles contrées du midi qui ne connaissent point la rigueur de nos hivers, et dont les principales étapes ont été Marseille, Hyères, Fréjus, Cannes, Menton, Monaco et Nice. Le prince régnant de Monaco, Son Altesse Charles III de Grimaldi, avait eu la gracieuse pensée d'offrir au Congrès scientifique de visiter son palais et ses États. Le chapitre que M. de Glanville a consacré à la description de cette petite principauté, réduite aujourd'hui par les annexions à une longueur de deux kilomètres sur une largeur d'environ cinq cents mètres, n'est pas la partie la moins piquante de son récit.

d'aumône au profit des Prisonniers de la Conciergerie du Palais, à garder prison fermée pendant trois jours, à l'impression et à l'affiche, à leurs frais, de la sentence et solidairement aux dépens taxés et liquidés à 55 livres 19 sous, le tout pour les indécences par eux commises et qu'explique un procès-verbal analysé dans la sentence, dans la Chambre du Conseil de la Grand'Chambre du Parlement; défenses faites, en outre, audit Lebret et à la fille Luce de récidiver sous peine d'être poursuivis extraordinairement. — La sentence est rendue le jour même du fait réprimé (on voit qu'il y avait aussi sous l'ancien régime des flagrants délits), par Pierre Dellewaide, Président-Régent-Chancelier de la Basoche, assisté des sieurs Mouard, Brière, Taillet, Grancher, Desrocques, Lequeu et Demeaux, Conseillers de cette Juridiction, par suite du procès-verbal dressé par M^e Jean Guignery, Huissier-Commissaire en ladite Basoche, sur le rapport du sieur Brière, Conseiller-Commissaire et les conclusions de M. Grainville, Procureur-Général. Elle se termine par un mandement au premier des Huissiers-Commissaires de la Basoche ou autre Huissier ou Sergent royal sur ce requis, de la mettre à due et entière exécution selon sa forme et teneur, de la part du Procureur-Général de ce siège.

On voit par cet exemple quels étaient à Rouen l'organisation, l'étendue de la compétence et le mode de fonctionnement de cette singulière Juridiction.

M. Edouard Frère, président de l'Académie, a ouvert la séance publique par un intéressant Discours dont il a emprunté le sujet à l'histoire littéraire de notre ville. C'est le tableau de la séance solennelle tenue, à Rouen, par l'Académie des Palinods, le 10 décembre 1640, dans laquelle l'un des prix fut décerné à Jacqueline Pascal, la sœur de l'auteur des *Provinciales*, à peine âgée de quinze ans.

Au mois de septembre précédent, M. Ed. Frère avait été délégué par l'Académie, avec MM. Clogenson et Henri Frère, pour la représenter à la cérémonie de l'inauguration, à Argentan, des bustes de l'historien Eudes de Mézeray et de ses deux frères, le père Jean Eudes et Charles Eudes, sieur d'Houay. Il vous a communiqué le Discours qu'il a prononcé dans cette circonstance et où se trouvent heureusement rappelés les titres des trois frères à cette éclatante manifestation.

C'est enfin à l'initiative de M. le président qu'est due la demande, que l'Académie a adressée à l'autorité municipale, de rétablir, dans la rue aux Juifs, sur la maison portant le n° 9, l'inscription commémorative de la naissance du peintre Jouvenet. Cette inscription avait disparu, dans ces dernières années, par suite de la destruction pour cause d'alignement de l'ancien édifice sur lequel elle était placée. Gardienne de toutes nos gloires, l'Administration tiendra certainement à honneur de répondre au vœu de l'Académie (1).

La question des octrois est en ce moment à l'ordre

(1) Depuis la rédaction de ce Rapport l'inscription dont il s'agit a été rétablie.

du jour : la presse s'en est emparée et de nombreuses publications ont été faites à cette occasion. L'Académie a reçu, cette année, deux brochures où la question est traitée : l'une de M. H. Courcelle, imprimée à Rouen en 1866, est favorable au maintien de cet impôt ; l'autre de M. Ch. Billot, membre correspondant, publiée à Arles au commencement de 1867, l'attaque avec une grande vivacité.

Chargé de l'examen de ces deux brochures, M. De Lérue a pensé qu'il était utile, dans l'état actuel de l'opinion, d'approfondir ce grave problème. Il ne s'est donc pas borné à vous présenter l'analyse du travail des deux antagonistes ; il a repris lui-même les points principaux de la discussion et le Rapport dont il vous a donné lecture est une œuvre vraiment originale dans laquelle la question est savamment débattue.

M. De Lérue prend l'Octroi à son origine. Le but qu'on se proposait en l'établissant, était de créer dans les principales villes une ressource supplémentaire qui permît d'assurer l'assistance des pauvres, à Rouen : en l'an VII, on lui donnait le titre officiel d'*Octroi de bienfaisance*. Plus tard, largement accru par l'extension successive de la consommation, il s'est confondu avec les autres revenus que la loi applique aux besoins de l'assistance publique et à la dépense de ces travaux considérables qui ont transformé l'aspect de nos cités et augmenté le bien-être de leurs habitants.

Le grand argument contre le maintien de l'Octroi, c'est qu'indépendamment de la gêne qu'il apporte à la circulation, il restreint, par le renchérissement de la denrée, la consommation.

M. De Lérue répond que le renchérissement successif

des denrées est dû à d'autres causes qu'il énumère, savoir : le développement de la consommation, l'augmentation du taux moyen des salaires, l'accroissement de valeur de la propriété, et, à son sentiment, la suppression de la taxe n'amènerait pas de diminution sérieuse dans le prix des denrées, elle n'en ferait pas non plus consommer une plus grande quantité. On ne peut, d'ailleurs, songer à supprimer l'Octroi, sans le remplacer par un autre impôt. Où trouver cet impôt ? Les contributions directes sont déjà assez lourdes. Dans beaucoup de villes elles atteignent le cinquième et quelquefois le quart du revenu. Les élever encore, ce serait surcharger l'élément qui fournit à l'ouvrier le travail, restreindre l'essor des entreprises publiques, et provoquer la dépopulation des villes. Notre honorable confrère incline donc à penser que l'agitation soulevée aujourd'hui à l'occasion des Octrois n'atteindra pas le but que se proposent ceux qui les attaquent, il compte sur la raison pratique et sur l'intérêt bien entendu des finances publiques pour espérer qu'il ne sera apporté aucune modification sérieuse au régime de cet impôt.

Une autre question, non moins discutée, c'est celle des *Sociétés coopératives*.

Justement préoccupé de leur importance, M. Homberg s'est proposé d'en étudier l'origine et l'histoire. Son travail, emprunté aux publications spéciales les plus récentes, comprend non-seulement les *Banques populaires* ou *Sociétés de Crédit mutuel*, mais encore les *Sociétés coopératives de consommation et de production*.

Les premières associations de *Crédit mutuel* ont été

instituées en Ecosse. De là, elles sont passées en Allemagne. D'abord, elles n'avaient pour objet que de procurer à l'ouvrier ou au petit commerçant les avances de fonds dont ils avaient besoin. Un homme, dont le nom est devenu populaire, M. Shultze-Delitzsch, leur a donné un développement plus large en créant, en 1850, des associations ouvrières qui prêtent et qui empruntent, présentant ainsi aux sociétaires le double avantage des Monts-de-Piété et des Caisses d'épargne. En France, la première Société coopérative de Crédit mutuel ne date que de 1857. Depuis lors, il s'en est établi, tant à Paris qu'en Alsace, un certain nombre. Notre honorable confrère donne, sur l'organisation de ces banques et sur leurs opérations, des détails statistiques qu'on lira avec intérêt.

Il résume, de même, l'histoire de la formation des *Sociétés coopératives de consommation et de production*.

Les premières ont leur type dans l'association des *Equitables Pionniers de Rochdale*, créée en 1844, dans le comté de Lancastre, par 40 ouvriers, avec un mince avoir de 708 fr. 16 c. (28 livres sterling), et qui réunit aujourd'hui 747 membres et un capital de 1,380,539 fr. 25 c. Dès 1863, on en comptait déjà trois cent trente-deux en Angleterre. Elles commencent à se répandre en France ; il en existe notamment à Paris et dans la plupart de nos grands centres industriels. Bien dirigées, on ne peut nier l'avantage qu'elles présentent pour le consommateur ouvrier. Mais elles créent en même temps pour le petit commerce local une concurrence difficile et blessent, à cet égard, des intérêts qu'il faut également respecter.

Quant aux *Sociétés coopératives de production*, elles

sont d'origine française. La première en date est celle des bijoutiers en doré, fondée à Paris, en 1834, par M. Buchez, et qui subsiste encore aujourd'hui. En 1848, un grand nombre s'établirent à la suite du décret de l'Assemblée Constituante, qui avait voté une somme de trois millions pour en encourager la formation. Mal administrées, la plupart tombèrent; en 1865, il n'en restait plus que 15; mais il s'en est formé de nouvelles dans ces deux dernières années, et l'on en compte aujourd'hui un assez grand nombre, tant à Paris que dans les départements.

Quel sera le résultat définitif de cette tendance des ouvriers à s'associer, pour consommer comme pour produire? C'est là un de ces graves problèmes d'économie politique et sociale sur lequel il est bien difficile de se prononcer. Quelques écrivains croient apercevoir, dans ces Sociétés coopératives, qui viennent à leur tour de prendre rang dans la législation commerciale, un contrepoids salutaire de la loi qui autorise les coalitions. M. J. Simon, dans un langage pittoresque, n'hésite pas à dire qu'après la coalition, qui est la guerre, la coopération doit amener la paix. On aimerait à l'espérer: mais il peut rester à cet égard dans beaucoup d'esprits bien des doutes, et notre honorable confrère ne paraît pas partager entièrement cette confiance absolue.

Vous avez voté l'impression, dans le Précis, des Mémoires de MM. De Lérue et Homberg sur les Octrois et les Sociétés coopératives.

On doit enfin à M. Homberg le Rapport présenté au nom de la Commission chargée de l'examen de deux

discours de rentrée prononcés devant les Cours d'Angers et de Bordeaux, par M. Raoul Duval, aujourd'hui avocat général près la Cour Impériale de Rouen, et dont l'auteur avait fait hommage à l'Académie. L'un de ces discours contenait un remarquable résumé de l'histoire de la législation relative aux céréales et de sa réformation tant en France qu'en Angleterre, l'autre concernait un personnage de la Restauration qui a appartenu à la Cour de Bordeaux, M. de Martignac.

A la suite du Rapport de M. Homberg, vous avez conféré à M. Raoul Duval le titre de membre résidant.

Un Rapport de M. De Lérue sur un ouvrage offert par M. le docteur Ebrard, membre correspondant, a encore appelé l'attention de l'Académie sur une question qui intéresse également les classes malheureuses.

Sous ce titre : *Misère et charité dans une petite ville de France, de 1560 à 1862*, l'ouvrage de M. Ebrard retraçait l'histoire des nombreux établissements d'assistance successivement installés dans la ville de Bourg. Comparant cette situation avec la nôtre, M. le Rapporteur avait dit que la ville de Rouen était, à cet égard, largement pourvue et que l'on pouvait seulement y désirer quelques compléments, tels qu'une société de patronage pour les libérés, un ouvroir-asile pour les orphelins de plus de douze ans et une association de charité pour le placement et la moralisation des gens de service. M. le docteur Vingtrinier a signalé, à son tour, l'avantage que présenterait l'établissement d'ouvroirs spéciaux, où les libérés pourraient être reçus au sortir de la prison et en attendant qu'ils trouvassent un emploi. A son avis, ces ouvroirs n'entraîneraient aucune

dépense, parce qu'on pourrait, dans les cahiers des charges, en imposer l'obligation aux adjudicataires des travaux effectués dans les prisons par les détenus.

Ajoutons, pour compléter la série des travaux de M. De Lérue, qu'il a lu deux autres Rapports : l'un sur les *Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin*, années 1864 à 1866 ; l'autre sur un journal hebdomadaire, *l'Esprit nouveau*, publié à Paris en 1867, et dont plusieurs numéros ont été adressés à l'Académie.

Plusieurs autres membres de l'Académie ont également contribué à l'intérêt de nos séances par la lecture du compte-rendu des ouvrages renvoyés à leur examen.

M. Connelly, qu'un avancement justement mérité a enlevé récemment à notre ville et à l'Académie, mais qui continue néanmoins à faire partie de nos membres correspondants, vous a entretenu d'un livre publié par un ancien magistrat, M. Benoid-Pons, sous ce titre : *Etudes parallèles et morales*. Ces études morales sont présentées sous deux mots que l'auteur met en parallèle et dont elles sont, à vrai dire, la définition et l'explication. M. Connelly vous en a signalé plusieurs qui joignent au mérite de la forme la justesse de l'appréciation.

M. de Duranville vous a adressé deux Rapports substantiels, que M. Hellis vous a lus en son nom, sur les publications de plusieurs Sociétés savantes avec lesquelles l'Académie échange son *Précis*. Ce sont les *Mé-*

moires de la Société d'Emulation de Cambrai, ceux de la *Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres*, les *Annales de la Société académique de Nantes*, enfin, les *Mémoires de la Société académique d'Agriculture; des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube* et ceux de l'*Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier*.

Nous avons remarqué particulièrement parmi les travaux contenus dans ces publications diverses une Notice de M. Gomart, de la Société d'Emulation de Cambrai, membre correspondant de l'Académie, sur le séjour de Jeanne Darc au château de Beauvoir. Tombée au pouvoir de Jean de Luxembourg et détenue d'abord au château de Beaulieu, la Pucelle avait été transférée à Beauvoir après sa tentative d'évasion de Beaulieu. C'est là qu'elle fut livrée à Pierre Cauchon, qui vint la réclamer au nom des Anglais. Le vieux château de Beauvoir fut détruit en 1674 par ordre de Louis XIV; mais la tour où la Pucelle avait été détenue subsista cependant jusqu'en 1800.

Organe de la Commission chargée de l'examen de plusieurs ouvrages offerts à l'Académie par M. l'abbé Lecomte, aumônier du Lycée impérial, M. Vavasseur vous a présenté un Rapport étendu sur ces ouvrages.

M. l'abbé Lecomte aime à consacrer à l'étude de nos antiquités et de notre histoire les loisirs qu'il peut dérober aux fonctions importantes dont il est chargé. On lui doit les biographies du savant abbé de Clieu, curé du Havre de 1669 à 1719, et de son neveu, le capitaine de Clieu, l'importateur du café aux Antilles françaises; une Notice historique sur l'ancienne tour

du Havre, dite de François I^{er}, et un panégyrique de Pierre Blain d'Esnambusc, le fondateur de la puissance française aux Antilles. M. le Rapporteur vous a signalé avec conviction les qualités qui distinguent ces publications diverses. A la suite de ce Rapport, vous avez admis M. l'abbé Lecomte au nombre de vos membres résidants.

Nous avons eu également à vous soumettre les conclusions de la Commission à laquelle avait été renvoyé l'examen d'un ouvrage offert à l'Académie par M. Boivin-Champeaux, premier avocat général près la Cour impériale de Caen.

Cet ouvrage qui a pour titre : *Notices pour servir à l'Histoire de la Révolution dans le département de l'Eure*, n'est que la première partie d'un livre plus considérable que M. Boivin-Champeaux se propose de publier sur cette histoire locale. Notre confrère, M. Vavasseur, en avait déjà rendu un compte très favorable dans la *Revue de Normandie*. Rédigée avec un soin consciencieux, sur des documents inédits, puisés aux sources mêmes, cette première publication fait vivement désirer que l'auteur complète son œuvre. Deux nouveaux fragments ont été insérés en 1865 et en 1866 dans la *Revue de Normandie*; un troisième a été lu, cette année, à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Sur notre Rapport, l'Académie a conféré à M. Boivin-Champeaux le titre de membre correspondant.

Ajoutons que nous vous avons aussi rendu compte d'une nouvelle légende de M. J.-T. de Saint-Germain (M. Tardieu, membre correspondant), intitulée *les Extrêmes*; d'une Notice très remarquable de M. Julien Travers,

aussi membre correspondant, sur *M. le comte de Guecnon-Ranville et le Journal manuscrit de son ministère* ; enfin, d'une Etude antique qu'un Nîmois, passionné pour l'art et pour sa patrie, M. Jules Canonge, a publiée sous ce titre : *Tèrentia ou le Temple de Diane et les Bains romains de Nîmes*.

Nous avons enfin consacré à la mémoire de notre savant confrère, M. A. Pottier, une Notice nécrologique dans laquelle nous nous sommes efforcé d'être l'interprète des profonds regrets de l'Académie.

M. Henri Frère vous a rendu compte des *Apologues*, imités de Lessing, de M. Paul Charreau, et des *Sixième et Septième Gerbes glanées*, de M. J. Travers.

Il a pris occasion de ce dernier ouvrage pour appeler votre attention sur un groupe féminin de poètes normands, avec lesquels M. J. Travers entretient un échange suivi de correspondances poétiques. Les vers qu'il vous a cités de M^{me} Lecorps, née Rose Ravenel, meunière à Formanville, Rose Harel, servante à Lisieux, et M^{me} Louise Coeffin, de Bayeux, témoignent que les éloges que leur donne M. Travers sont justement mérités.

Notre honorable confrère, M. J. Travers, avait bien voulu nous adresser directement sa *Huitième Gerbe*. Nous vous en avons lu également quelques extraits.

M. Nion vous a fait connaître dans une analyse étendue un ouvrage publié récemment par M. de Sainte-Beuve, juge au Tribunal civil de la Seine, sous ce titre : *Jacques de Sainte-Beuve, Docteur de Sorbonne et*

Professeur royal, Etude d'Histoire contenant des détails inconnus sur le premier Jansénisme.

C'est une intéressante et curieuse monographie d'un personnage historique sur lequel on n'avait jusqu'ici que peu de détails. Jacques de Sainte-Beuve était d'origine normande, des environs de Neufchâtel-en-Bray. Son biographe a fait preuve d'une érudition patiente et d'une critique élevée dans cette publication, qui éclaire d'un nouveau jour l'histoire du Jansénisme.

M. Nion a encore été le Rapporteur de la Commission sur la proposition de laquelle vous avez voté la suppression des Médailles d'honneur que l'Académie avait décernées pendant quelques années.

Le Rapport sur le *Prix Dumanoir* a été rédigé cette année par M. le docteur Vingtrinier.

Notre honorable confrère a retracé, avec tous les éloges qu'ils méritaient, les nombreux actes de dévouement accomplis par le lauréat du concours, la dame veuve Anais, née Rose Françoise Lachèvre, garde-malade à Fécamp, pendant l'épidémie cholérique qui a désolé cette ville en 1866.

Le Rapport sur le *Prix Gossier* a été présenté par M. F. Deschamps.

L'Académie avait proposé pour sujet de ce prix : *Les Origines du théâtre à Rouen et son histoire jusqu'à Pierre Corneille*. Un seul mémoire a été envoyé. Il est le fruit des recherches patientes et judicieuses d'un de nos compatriotes, auquel l'Académie a dû déjà, à diverses

reprises, d'intéressantes communications relatives à l'histoire et aux antiquités de notre ville, M. Gosselin, greffier-archiviste à la Cour impériale. Conformément aux conclusions formulées au nom de la Commission par l'honorable Rapporteur, le prix a été décerné à M. Gosselin.

Le Rapport de M. Vingtrinier et celui de M. Deschamps ont été lus à la séance publique de l'Académie. Ils sont imprimés en tête du *Précis*.

La poésie est représentée par deux ouvrages importants qui seront tous les deux insérés dans le *Précis* de l'Académie.

Le premier est de M. Prosper Pimont. C'est un nouveau tableau, remplaçant l'ancien prologue, que notre honorable confrère a ajouté à l'œuvre dramatique qu'il avait lue, l'an dernier, sous ce titre : *Constantin ou la Paix de l'Eglise*.

Le second, de M. Simonin : *Dante et Béatrix, Dialogue entre ciel et terre*, 1290, est une plainte éloquente et un poétique appel que le grand poète florentin adresse à cette beauté célèbre pour laquelle il s'était épris dès l'enfance d'un chaste amour et qui lui fut si promptement ravie. Grâce à une heureuse fiction ; Béatrix répond à la voix du Dante. Le sujet était grand, les personnages illustres ; M. Simonin a su leur prêter de nobles pensées et de beaux vers.

Nous vous avons enfin présenté une troisième pièce : *Un Bourg en progrès*, conté en vers, auquel vous avez

bien voulu accorder les honneurs de la lecture dans la séance publique.

Tel est, Messieurs, le contingent de l'année pour la Classe des Lettres. Vous voyez qu'il ne le cède pas pour l'abondance et la variété à ceux des années antérieures.

NOTICE

SUR LA DÉCOUVERTE ET LA VISITE

DU

TOMBEAU DE BEDFORD

A la Cathédrale de Rouen, en Octobre 1866,

Par M. l'Abbé COCHET.

(Séance du 15 Février 1867.)

Le succès obtenu par la découverte de la statue de Henri le Jeune m'encourageait à une autre recherche. Je savais par l'histoire que le célèbre Bedford, régent de France, mort au château de Rouen le 14 septembre 1435, avait été inhumé le 30 dans le sanctuaire de la cathédrale. Son tombeau, de marbre noir, occupa longtemps, au côté de l'évangile, l'arcade qui fait face à la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, là où était suspendue la châsse de Saint-Senier (1). Une plaque de cuivre, dessinée par Dugdale et reproduite par

(1) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 65.
— Id. *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 554. — Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. II, p. 36, édit. de 1731.

Sandford (1), Ducarel (2) et Deville (3), puis mentionnée par tous les historiens de l'église de Rouen, était fixée à l'un des piliers de la travée (4). L'inscription apprenait aux passants et à la postérité que là gisait « très-hault et très-puissant prince Johan de Lancastre, en son vivant, régent le roïalme de France, » connétable d'Angleterre, duc de Bedford, d'Anjou et d'Alençon, comte du Maine et de Richmond, de Kendale et d'Harcourt.

Le mausolée de marbre, déjà mutilé par les calvinistes de 1562 (5), avait été entièrement détruit par les chanoines de 1734 à 1736 (6). Mais nous ne savions ce qu'était devenue l'inscription commémorative. Nous espérions que le chapitre aurait enfoui cette table de métal comme il avait enfoui les statues de pierre.

J'avais remarqué que cette inscription, plusieurs fois citée au commencement du XVIII^e siècle (7), dispa-

(1) Sandford, *Genealogical history of the kings and queens of England*, p. 314, édit. de 1707.

(2) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 26, pl. V, fig. 11, traduction de Léchaudé d'Anisy.

(3) Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, pl. X, édit. de 1837.

(4) Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, p. 36, édit. de 1731; t. II, partie 3^e, p. 12, édition de 1738. — *Voyage de l'abbé Bertin en Normandie en 1718*, dans la *Revue de la Normandie*, t. II, p. 164.

(5) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 169, édit. de 1833.

(6) *Flambeau astronomique*, année 1735. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 170.

(7) L'abbé Bertin, *Voyage archéologique et liturgique en Normandie* (1718), dans la *Revue de la Normandie*, t. II, p. 163. — Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, t. III, p. 36, édit. de 1731; t. II, partie 3^e, p. 12, édit. de 1738.

raît entièrement à partir de 1740, sans jamais être mentionnée de nouveau par ceux qui écrivent sur la cathédrale. Je soupçonnais donc pour elle un enfouissement pareil à celui des images royales ; c'était la meilleure hypothèse que l'on pût faire en sa faveur.

Mais alors je n'avais pas lu Ducarel, qui visita Rouen en 1752. Ce voyageur anglais, aussi curieux que savant, s'était soigneusement enquis des monuments internationaux que la réforme liturgique de 1734-1736 avait fait disparaître. Il n'avait pu voir ni toucher l'inscription de Bedford. Mais M. Bréval lui avait assuré qu'il l'avait vue, depuis quelques années seulement, dans la bibliothèque du chapitre.

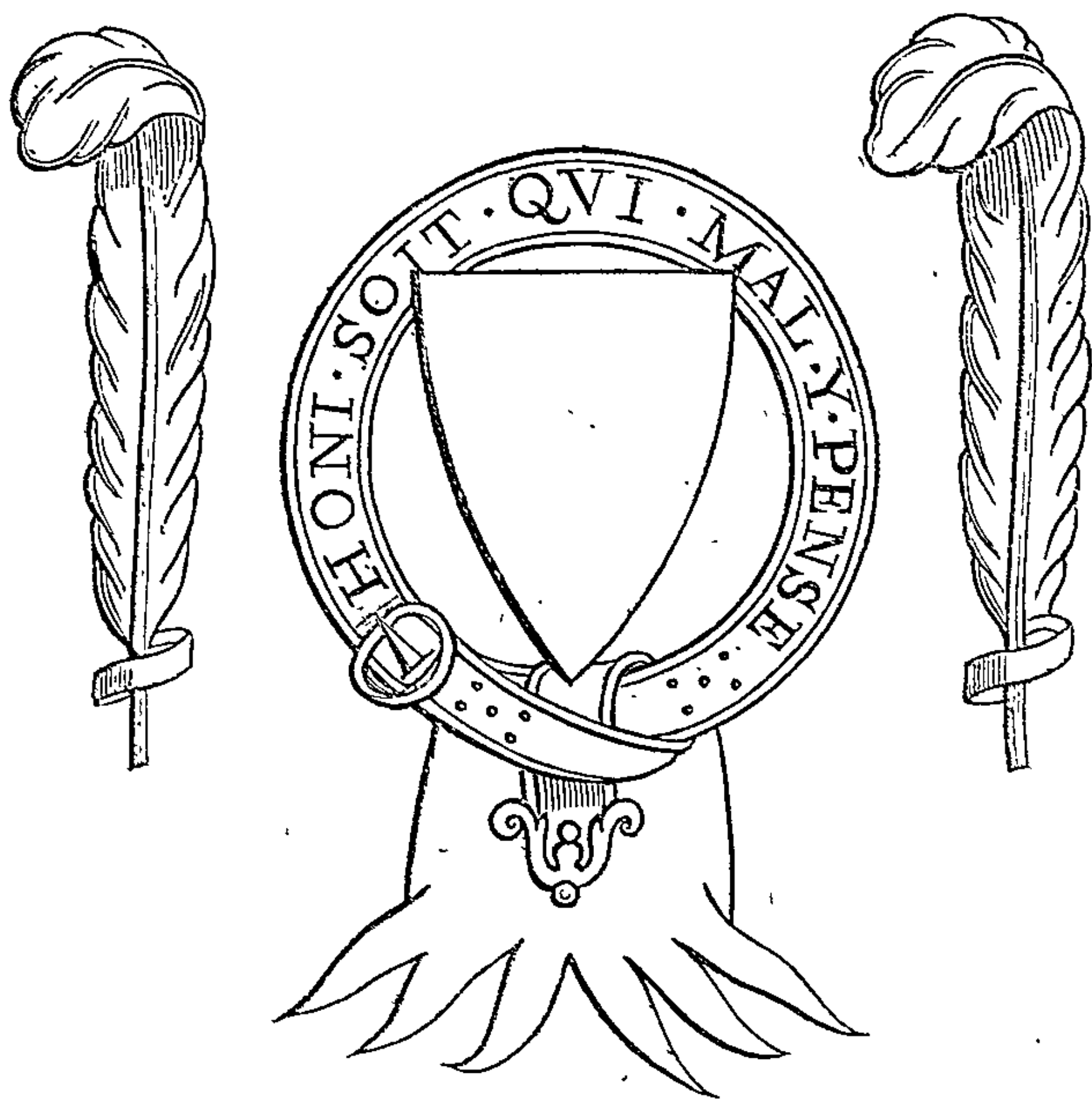
Il n'y a guère à douter aujourd'hui que la pauvre plaque de métal n'ait subi le sort qu'éprouvèrent en 1793, les belles *carolles* de cuivre qui fermaient le chœur et le sanctuaire de la métropole. Tout cela aura été envoyé à cette fonte nationale dont le creuset a absorbé à peu près tout le travail artistique de la France du moyen-âge.

Ignorant ce détail révélé par Ducarel (1), je crus ne pouvoir rien faire de mieux que de chercher cette lame précieuse sur laquelle brillaient, encadrées entre deux plumes d'autruche, les armes de France et d'Angleterre (2), les insignes de la Jarretière et l'hermine du

(1) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 25-26.

(2) Quand nous disons *brillaient*, c'est plutôt *brillèrent* qu'il faudrait dire ; car l'abbé Bertin, dans son *Voyage de Normandie* en 1718, nous apprend que de son temps les armoiries étaient effacées (*Revue de la Normandie*, t. II, p. 164.)

canonicat (1). (Nous reproduisons ici l'écu de Bedford



ÉCU DE BEDFORD,
AUTREFOIS DANS LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

(1) Bedford fut installé chanoine de Rouen le 23 octobre 1430, en présence de son épouse Anne de Bourgogne et de révérend père en Dieu Mons^r Pierre (Cauchon), évêque de Beauvais. (Voir le curieux récit de cette cérémonie que donne Pommeraye dans son *Histoire des archevêques de Rouen*, p. 202-205.)

Cette installation de Bedford comme chanoine de Rouen nous fait présumer que l'insigne représenté au-dessous de la jarretière n'est autre que l'aumusse canoniale. Cependant nous devons avouer à nos lecteurs que plusieurs savants ne partagent pas notre avis. De ce nombre est M. Deville, qui, dans la seconde édition de ses *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, dit, d'après Sandford, que les prêtres de la cathédrale appelaient cela la

tel qu'il se trouve dans Sandford et Ducarel.) Je savais

Racine de Bedford. Nous indiquerons aussi M. Vallet de Viriville, historien de Charles VI et de Charles VII, érudit très-exercé sur l'époque anglo-française. Voici ce qu'il écrit dans sa *Notice sur quelques manuscrits précieux sous le rapport de l'art, écrits et peints en France durant l'époque de la domination anglaise, au xv^e siècle*, p. 11 :

« Le dernier symbole, qui paraît avoir été plus particulièrement personnel à Bedford, est la *Racine* (ancien anglais *rote*, et aujourd'hui *root*); une chanson populaire ou petit poème politique, composé vers 1449 et conçu dans cette langue, joue sur les emblèmes qui représentaient les divers chefs ou personnages de l'époque. Le premier vers commence ainsi pour désigner Bedford :

The rote is dit (la racine est morte), etc.

« Ce symbole se retrouve constamment dans les ouvrages où le régent de France a mis le cachet de sa personne. Il se voyait encore sur le cénotaphe qui lui fut élevé, lors de ses funérailles en France, dans la cathédrale de Rouen, qui obéissait, ainsi que Paris, aux Anglais. »

Pour justifier cette assertion, M. Vallet (de Viriville) cite en note : « Th. Wright, *Political poems and songs, etc.*, dans la collection *Rerum britannicarum scriptores*, publiée par le Gouvernement anglais, in-8°, 1859-61, t. II, p. 221. — Sépulture de Bedford à Rouen : « Underneath a root is represented which the priests (le clergé français de Rouen au xvii^e siècle) call : « la racine de Bedford, etc. » Sandford, *Genealogical history of the kings and queens of England*, p. 314, édit. de 1707. »

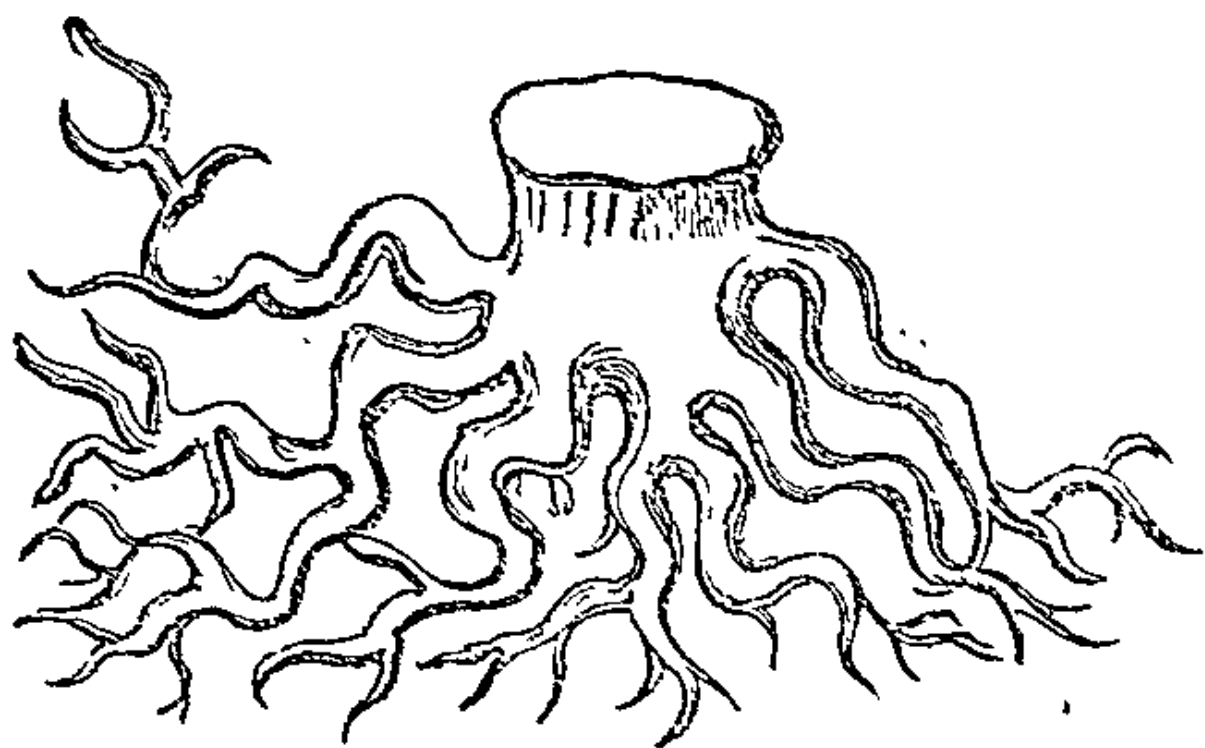
M. Perceval, directeur de la Société des antiquaires de Londres, me fait connaître que sur un sceau de Bedford, reproduit par Sandford (p. 246), on voit figurer la *racine* près de la tête du lion.

Cette même *racine*, accompagnée de la devise A VOVS ENTIER, est peinte sur le fond du portrait de ce prince, qui forme le principal ornement du fameux « Bedford missal » conservé au Musée britannique.

Afin de mettre le lecteur à même de comparer les racines qui, dans le *missal* et le *pontifical* de Bedford, étaient les signes distinctifs de sa propriété, nous en reproduisons ici deux qui se

à n'en pas douter, par l'inscription émanée de l'abbé

trouvent dans le *Pontifical* aujourd'hui possédé par la ville de Paris. On pourra comparer et juger combien les images diffèrent de celle qui termine l'inscription tumulaire.



RACINES SYMBOLIQUES DU DUC DE BEDFORD
EXTRAITES DU *Pontifical*.

Nous devons à nos lecteurs tous les moyens d'arriver à la vérité. Or, pour interpréter le mot de *racine* dans la bouche des prêtres de Rouen au ^{xvii}^e siècle et appliqué par eux (improprement selon nous) à l'inscription de Bedford, nous dirons que dans leur pensée il devait être question des riches ornements ecclésiastiques légués par Bedford. Sans aucun doute, ces ornements figuraient encore dans les inventaires comme dans les armoires de la métropole. En effet, dans son testament dicté la veille de sa

Terrisse (1) et placée derrière le maître-autel, que « ad dextrum altaris latus » reposait « Joannes, dux Bedfordiæ, Normaniæ pro-rex (2). »

Je fouillai donc au bas du pilier qui touche aux pieds du roi Henri, comme l'indiquent si bien les registres capitulaires (3), et je continuai mon œuvre dans la deuxième travée du sanctuaire, si nettement spécifiée par les chroniqueurs. Arrivé à 95 centimètres du sol actuel, en suivant toujours le mur qui supporte la moderne grille de fer, je rencontrai un cercueil de plomb qui, sans aucun doute, était celui de l'ancien Régent, lequel, au dire de Pommeraye, « prenait dans ses qualitez le titre de fils, frère et oncle de roys (4). » En effet, Bedford était fils de Henri IV, frère de Henri V et oncle de Henri VI, tous rois d'Angleterre, de la branche des Lancastre et du sang des Plantagenet.

mort et conservé aux archives de la Seine-Inférieure, le Régent lègue à l'église où il doit être inhumé « tous ses ornements de chapelle brodés de *racines* d'or sur velours rouge; le calice garni de pierres fines, dit-il, que j'ai fait faire jadis à Paris en mon hôtel (royal) des Tournelles par maître Etienne, alors orfèvre en ce lieu, etc. » (*Notice*. p. 30.)

(1) Délibération capitulaire du 14 décembre 1736. — Registre de 1734 à 1744.

(2) Ducarel, *Antiquités anglo-normandes*, p. 22. — Deville, *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, p. 167, édit. de 1833.

(3) « Anno Domini 1435, die ultima mensis septembris, in hac Rothomagensi ecclesia, in choro, in sinistra parte, subtus fere-trum sancti Sinerii, prope pedes regis Henrici, fuit inhumatus defunctus inclitæ memoriæ dominus Johannes, dux Bedfordiæ, regens et gubernans regnum Franciæ. » (Deville, *Tombeaux de la cathéd. de Rouen*, p. 168.)

(4) Pommeraye, *Histoire de l'église cathédrale de Rouen*, p. 65.

Bien que déçu dans mon espérance, je n'en crus pas moins devoir profiter de l'occasion qui m'était offerte pour visiter la sépulture d'un des hommes les plus éminents du xv^e siècle. Je crus aussi l'occasion favorable de lire une page intéressante de l'histoire de la sépulture chrétienne. Voici, du reste, le procès-verbal que j'ai rédigé sur cette inspection pratiquée avec tout le respect qu'exigeaient un si illustre dépôt et un lieu si auguste :

« Le vendredi dix-neuf octobre mil huit cent soixante-six, des fouilles faites dans le sanctuaire de la cathédrale de Rouen pour la recherche d'une inscription ont amené la découverte d'un cercueil de plomb que tout porte à considérer comme celui de Jean de Lancastre, duc de Bedford, régent du royaume de France pour le roi d'Angleterre, décédé au château de Rouen le 14 septembre 1435, et inhumé le 30 du même mois dans le sanctuaire de la métropole, comme personne royale.

« Le cercueil était placé à 95 centimètres du pavage actuel du chœur, lequel date de mil sept cent trente-six. La tête, un peu plus haute que les pieds, était contiguë à la deuxième colonne nord du sanctuaire. Le sarcophage, orienté est et ouest, longeait le large mur de pierre qui soutient la grille de fer du sanctuaire. Il était à 70 centimètres de cette grille elle-même longue de 2 mètres 50. Ce sarcophage occupait la majeure partie de la seconde travée septentrionale du sanctuaire. Cette travée fait face, d'un côté, à la chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul ; de l'autre, à la partie du maître-autel que l'on nomme *cornu evangelii*. Ce sarcophage, en plomb laminé, de l'épaisseur

de 1 à 2 millimètres, est plus étroit aux pieds qu'à la tête. La hauteur approximative varie de 20 à 25 centimètres ; la largeur, aux pieds, était de 20 centimètres ; à la tête, de 25 centimètres au moins (1).

« Primitivement il avait été déposé, enveloppé dans un coffre de bois de chêne (2) qui dut être épais de 3 à 4 centimètres, à en juger par les clous que nous avons recueillis. La chappe de plomb qui formait le cercueil avait été effondrée par le tassement des matériaux du pavage du chœur. Cette brisure se remarquait surtout depuis la tête jusqu'aux genoux. Elle était telle dans la partie des cuisses, qu'un fémur même était sorti du sarcophage. Cette brisure nous a paru le résultat d'un accident fortuit plutôt que d'une cause volontaire et préméditée. Ce qui prouverait d'ailleurs que ce sarcophage n'avait jamais été fouillé ni ouvert, c'est que le bois du coffre entourait encore partout l'enveloppe

(1) Ce plomb, parfaitement laminé, a été examiné par M. Bidard et a été reconnu contenir une petite quantité d'étain. Il ne diffère en rien du minéral que nos usines extraient du minerai naturel. Il est remarquable qu'à cette époque le laminage ait été déjà pratiqué avec cette perfection. Les plombs de nos jours ne sont pas mieux laminés. Le laminage a l'avantage qu'il ne s'altère pas aussi facilement que le plomb coulé. Voici maintenant de quelle manière M. Girardin, de Lille, précise la composition de ce métal :

Plomb.	97,00
Étain	1,62
Fer et zinc.	1,38
TOTAL.	100,00

(2) Les chimistes, MM. Girardin et Bidard, ont reconnu que le bois du cercueil était de chêne.

métallique, ce qui n'eût pas eu lieu après une inspection quelconque.

« Vers onze heures, l'ensemble de la sépulture étant dégagé dans toute sa longueur, M. l'abbé Cochet a fait lui-même l'inspection des ossements, seulement de la partie du corps qui va depuis le col du fémur jusqu'à la tête. Il a remarqué, non sans surprise, qu'aucun objet de métal n'accompagnait le personnage, qui était couché sur le dos. Les mains lui ont paru être croisées sur l'abdomen. C'est là en effet que se sont trouvées les phalanges.

« Aucune des vertèbres ni aucune des côtes n'avaient bougé. La tête était parfaitement intacte. La mâchoire inférieure était encore adhérente à la mâchoire supérieure. Les ossements étaient noirs, ce que nous attribuons à l'embaumement. La tête, posée face au ciel, était enveloppée dans une croûte de pâte qui avait bien deux centimètres d'épaisseur. Dans cette pâte se voyaient parfaitement des cheveux noirs et un peu roulés. Mesurée à la hâte, la tête a donné les dimensions suivantes : largeur du front, 13 centimètres ; angle facial du sommet du front aux narines, 15 centimètres ; profondeur du crâne, 21 centimètres. Tous les ossements qui ont été extraits annonçaient une taille élevée et une force considérable. Il faut citer surtout comme remarquables les côtes, les vertèbres, les bassins et les fémurs. Le long des jambes jusqu'aux pieds, un sondage a été pratiqué avec la main pour s'assurer si aucun vase n'existait à l'extrémité du corps.

« Dans cette partie, aucun ossement n'a été dérangé de sa place. Sur la poitrine du personnage on a re-

marqué une bandelette d'étoffe blanche, fine et légère (soie ou linon), qui dut former une croix sur le suaire. Le suaire a disparu, mais la bandelette blanche, large de 4 à 5 centimètres, est parfaitement conservée (1).

« Ce qui a frappé le plus dans l'inspection de cette sépulture, c'est l'énorme quantité de pâte noire qui enveloppait les ossements, surtout au fond du cercueil. Cette pâte n'est, sans aucun doute, que le reste d'un embaumement. Dans cet embaumement dut entrer beaucoup de mercure, car des gouttes de ce liquide remplissaient les cavités de la pâte. Il s'en échappait une telle quantité, que de petits ruisseaux de mercure se formaient au fond du cercueil. Après une inspection respectueuse qui dura environ un quart d'heure, tous les ossements furent replacés dans le cercueil qui les avait contenus. On y déposa même jusqu'aux matières étrangères qui provenaient de l'embaumement.

« De ces dernières il a été réservé quelques échantillons destinés à l'analyse chimique (2).

(1) Nous avons soumis un échantillon de cette bandelette à l'examen de M. Bidard, de Rouen, et voici quelle a été sa réponse : « Ce tissu est fait de lin : par centimètre carré il contient 33 fils de chaîne et 39 fils de trame. On sait que c'est par le nombre de fils, au centimètre carré, que l'on juge de la finesse et de la qualité des tissus dans le commerce. En appliquant ce principe au tissu de notre tombeau, il en ressortira quelques renseignements utiles à l'histoire de l'industrie. Dans le tissu qui nous occupe, les fils de la chaîne sont trois fois plus gros que les fils de la trame. Dans les tissus fins de nos jours, les fils de la trame et ceux de la chaîne sont d'une égale grosseur.

(2) Un morceau de cette pâte ayant été envoyé à M. Girardin, correspondant de l'Institut, à Lille, voici quelle a été sa réponse,

« Toutes les choses étant remises en place, on a couvert le dépôt d'une planche de bois, et on a rejeté sur le tout la terre provenant de la fouille faite dans le sanctuaire. Le soir, la fosse était comblée et une couche de plâtre nivelait le sol.

« Cette visite et inspection ont eu lieu en présence et sous la direction de M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments religieux et historiques du département, membre correspondant de l'Institut, vice-président de la Commission des Antiquités, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc. ; de M. Barthélemy père, architecte diocésain, maître de l'œuvre de la métropole, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, membre de la Commission des Antiquités ; de M. l'abbé Colas, chanoine titulaire de la métropole, bibliothécaire du

réponse, du reste, que j'ai lue au Congrès des Sociétés savantes réunies à la Sorbonne en avril 1867 :

« Cette pâte noire, au milieu de laquelle on distingue à l'œil nu une infinité de petits globules de mercure, m'a fourni :

Mercure métallique.	11,25
Matières solubles dans l'eau, ne renfermant ni chlore ni acide sulfurique. . .	11,33
Résine balsamique ayant le caractère du benjoin.	8,20
Matière organique insoluble, azotique . .	59,00
Eau et perte.	10,22
TOTAL.	<u>100,00</u>

« C'est donc de la chaux contenant la résine qui a servi pour l'embaumement. Mais d'où provient le mercure métallique qui s'y trouve en si forte proportion ? Evidemment d'un composé mercuriel qui a été employé en même temps que la résine pour assurer la conservation. L'absence de chlore, libre ou combiné, d'acide sulfurique ou de sulfates, semblerait indiquer qu'on n'a employé ni bi-chlorure de mercure (sublimé corrosif) ni sulfate de

chapitre, membre de la Commission des Antiquités ; de M. l'abbé Lecomte, aumônier du lycée impérial de Rouen, membre de la Commission des Antiquités ; de M. l'abbé Julien Loth, vicaire de Saint-Romain, de Rouen, membre de la Commission des Antiquités, qui ont signé le présent. »

Signé : l'abbé COLAS, chanoine ; BARTHÉLEMY ; LECOMTE, aumônier du lycée impérial de Rouen ; Julien LOTH, prêtre, et l'abbé COCHET. »

On le voit, aucun objet d'art n'accompagnait ce personnage fameux qui avait joué tout à la fois le rôle de souverain et celui de grand capitaine. On peut donc affirmer avec vérité que ni l'anneau royal ni l'épée de Bedford ne sont restés en France.

mercure. Serait-ce de l'oxyde rouge de mercure (précipité rouge), lequel aura été réduit par la matière organique ? C'est ce que je n'ose affirmer. Toujours est-il que, dès cette époque, on employait déjà les composés mercuriels pour la conservation des cadavres, ce qu'on ne savait pas. Ce n'est que beaucoup plus tard qu'on fit usage, dans ce but, du sublimé corrosif. C'est Chaussier, qui, au commencement du siècle, a proposé le premier l'emploi du bi-chlorure de mercure pour la conservation des cadavres. Toutefois le baron d'Haussez, qui visita, en 1833, l'immense charnier du couvent des Capucins de Palerme, où, depuis des siècles, on enfouit les cadavres de tous les Palermitains de distinction, nous apprend que le moine qui l'accompagnait lui révéla que, pour prévenir l'effet inévitable de la putréfaction, on injecte une préparation de sublimé corrosif dans l'intérieur du corps, et qu'on le couvre d'une légère couche de chaux. Ce n'est donc plus à la nature du sol, mais bien au bi-chlorure de mercure qu'il faut rapporter la faculté conservatrice des souterrains des capucins de Palerme. Ceci nous apprend l'ancienneté de l'emploi du bi-chlorure de mercure comme antiseptique. Dès le VIII^e ou le IX^e siècle, un alchimiste arabe indiquait la préparation du sublimé corrosif et du précipité rouge. »

C'a été pour nous une chose bien frappante que de retrouver dans le même sanctuaire et presque à la même heure les deux points extrêmes de notre histoire. Henri et Richard représentent le plus grand épanouissement de la puissance normande. Bedford, au contraire, rappelle la plus profonde humiliation que la France et notre ville aient eu à subir de la part de l'étranger. La même église a été destinée par la Providence à enregistrer ces deux grandes pages les plus émouvantes de notre passé.

Il est une autre moralité que nous devons tirer de notre découverte : c'est que la volonté des princes, si redoutée pendant leur vie, est souvent bien méconnue et peu respectée après leur mort. En un mot, pas plus que les autres hommes, les rois ne sont sûrs de leur cercueil. Bedford, nous en avons la certitude par un testament qui existe encore aux archives de la Côte-d'Or, avait demandé, s'il mourait en France, à être inhumé dans sa chapelle d'Amiens ; tandis que, s'il mourait en Angleterre, il voulait être enterré dans l'abbaye de Waltham (1), sépulture de sa famille.

La Providence le conduit à Rouen pour y mourir, dans cette ville qui a été le théâtre et le témoin de la passion de Jeanne Darc. Le puissant monarque rend

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales du département de la Côte-d'Or, années 1345 à 1464.* Dans ce même testament, Bedford léguait à ces églises ses beaux ornements brodés de racines d'or, son collier garni de pierreries ; au roi, sa croix d'or garnie de diamants et de saphirs ; au chancelier de France, une image de Notre-Dame d'argent doré ; à l'évêque d'Evreux, son chancelier, une image de saint André d'argent doré, etc. (*Journal général de l'instruction publique*, du 26 octobre 1864, n° 43, t. XXXIII, p. 386.)

le dernier soupir dans ce même château de Philippe-Auguste qui fut le calvaire de la libératrice de la France (1). La victime et le bourreau se trouvent ainsi rapprochés par une volonté suprême, à laquelle rien ne résiste, et, à quatre ans de distance, c'est la même ville qui reçoit leurs cendres et leur sert de tombeau.

Chose plus étonnante encore : si, après quatre siècles du tranquille repos de la tombe, Bedford revient à la lumière, c'est pour être témoin du triomphe de l'héroïne qu'il abreuva de larmes et d'humiliations.

(1) Un acte du 11 avril 1433, où sont énumérés plusieurs travaux de hucherie faits au château de Rouen, prouve clairement que les appartements habités par Bedford étaient voisins de la chambre de la Pucelle. Nous extrayons de ce compte ce qui regarde notre sujet :

« A tous ceux que ces lettres verront ou orront Rogier Mustel, vicomte de l'eau de Rouen, salut. Savoir faisons que, aujourd'huy, par devant nous fut présent Gontier d'Oessel, huchier, demourant à Rouen, lequel congnut avoir eu et reçu de honorable homme et sage Michiel Durant, vicomte de Rouen, la somme de 20 livres tournois, qui deubs lui estoient pour ses parties d'ouvrages de son dit mestier par lui faictes au chastel de Rouen cy après desclairées :.... quatre bees (de fenestres) en la chambre où est à présent logié Monsieur le gouverneur régent de France, duc de Bedford... fait un long prannel ou degré de la chambre où souloit estre logiée Jehanne la Pucelle. » *Revue des Sociétés savantes*, iv^e série, t. V. p. 440.

MÉMOIRE

SUR LE

LIEU DU SUPPLICE DE JEANNE D'ARC,

PAR

M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

(Séance du 1^{er} Février 1867.)

A la dernière séance solennelle de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, il a été donné lecture d'un rapport de M. André Pottier sur diverses questions relatives à Jeanne d'Arc et principalement sur celle d'un monument à élever en son honneur.

Ces questions avaient alors, et elles ont encore, à l'heure qu'il est, un incontestable à-propos. Si le rachat du donjon, un instant témoin des préludes du martyre de Jeanne d'Arc, a donné lieu à de grandes divergences d'opinion, le projet de consacrer, par un monument digne d'elle, la gloire de cette héroïne n'a trouvé partout que des approbateurs, et tous se sont ralliés dans une commune pensée, celle de rendre un public et éclatant hommage à l'une des plus pures et des plus touchantes renommées dont notre patriotisme puisse s'enorgueillir.

Notre savant et bien regretté confrère, dont nous n'apprécions pas moins le goût sûr et délicat que la profonde érudition, après avoir rappelé les diverses circonstances qui fournirent à l'Académie l'occasion de manifester ses sentiments à l'égard de la Pucelle, terminait son rapport en exprimant, en votre nom, le vœu qu'on adoptât comme monument l'élégante fontaine qu'on voyait autrefois sur le *Marché-aux-Œaux*, et dont une gravure d'Israel Silvestre, du milieu du *xvii^e* siècle, permet de se faire une assez juste idée ; en second lieu, qu'on choisît pour emplacement le *Vieux-Marché*, récemment agrandi et parfaitement propre dans son état présent à recevoir une décoration monumentale.

J'ai sincèrement applaudi, pour ma part, aux conclusions de ce rapport, et le principal objet de ce mémoire est de leur prêter quelque appui, s'il en est encore besoin, en prouvant que le *Vieux-Marché*, avec les dimensions que nous lui avons connues antérieurement aux grands travaux qui en ont plus que doublé l'étendue et en ont complètement changé l'aspect, fut le lieu du mémorable supplice ; en faisant connaître une description détaillée du monument dont on demande le rétablissement, description faite, cinquante ans avant la publication de la gravure d'Israel Silvestre, par un homme compétent, dont l'exactitude ne saurait être suspectée. Mon sujet m'amènera naturellement à rechercher pour quels motifs, par quelles circonstances le souvenir de Jeanne d'Arc, primitivement consacré par une croix expiatoire dressée sur le lieu même du supplice, conformément à la sentence de réhabilitation, a pu, dans la suite, être attaché à une place voisine

connue depuis moins de deux siècles sous le nom de place de la Pucelle (1).

Assez longtemps après l'apparition du poème de *la Pucelle* et dans les années qui précédèrent la Révolution, un ancien ministre de Louis XV, cédant à des inspirations plus élevées que celles du poète, se livra à une étude approfondie des deux procès de 1431 et de 1456. L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres s'intéressa à ses recherches, et, sur la demande de cette savante Compagnie, le second magistrat de notre province, M. de Belbeuf, alors procureur général du Parlement de Normandie, ami et parent de L'Averdy, s'empessa de recueillir à Rouen tous les témoignages relatifs à la prison et au supplice de Jeanne d'Arc.

Dans une dissertation publiée dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions (*Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. III, 1789), à la suite du célèbre mémoire de L'Averdy, M. de Belbeuf s'efforça d'établir qu'à l'époque de la domination anglaise, les places de *Saint-Eloi*, de la *Pucelle* et du *Vieux-Marché* ne formaient qu'une seule et même place, au milieu de laquelle le bûcher du supplice fut dressé. Plus tard, à une époque indéterminée, une notable partie de cette place aurait été aliénée et couverte de constructions, en sorte qu'il aurait été nécessaire de reporter ailleurs la croix expiatoire qui marquait le lieu de l'exécution. Peut-être une faute de lecture dans un manuscrit a-t-elle été le principe de cette suppo-

(1) Du temps de Farin la place de la Pucelle était encore connue sous le nom de *Marché-aux-Veaux*. Le nom de place de la Pucelle n'a commencé à prévaloir que dans la seconde moitié du dernier siècle.

sition. M. de L'Averdy parlait de 8,000 hommes de troupes anglaises qui auraient assisté au supplice. C'était toute une armée pour voir mourir une femme ; et certainement il aurait été impossible de faire tenir tant de soldats dans cette enceinte resserrée que nous avons connue et dont il faut encore réserver une partie pour l'emplacement de l'église Saint-Sauveur. Le manuscrit, mieux lu par M. Quicherat, n'indique que 800 hommes, et encore ce savant pense-t-il que le chiffre est exagéré et que le texte primitif devait porter VIII XX (huit-vingts) hommes, ce que nous sommes très porté à supposer. La garnison de la ville de Rouen n'était, pour le château et pour la forteresse du Pont-de Seine, que de 26 hommes d'armes et 108 archers en 1425 ; de 15 hommes d'armes et de 86 archers en 1427, d'après les comptes de la recette générale de Normandie de Pierre Surreau (1).

L'opinion de M. de Belbeuf a été généralement adoptée. On la retrouve dans un rapport de M. André Pottier, lu, il y a quelques années, à l'Académie, sur une proposition de notre honorable confrère M. De Lérue, ayant pour but d'élever un nouveau monument à Jeanne d'Arc. C'est, du reste, le seul point de ce remarquable rapport que je veuille combattre. Je l'approuve complètement dans son ensemble et je lui sais gré de plusieurs résultats, précieux à mon sens, qui ont été récemment obtenus : la protection assurée à l'œuvre de Paul Slodtz, la donation faite à la ville par le gouvernement de la statue de Feuchère, le réta-

(1) Nous avons analysé ces comptes dans une *Étude sur l'administration de la Normandie pendant la domination anglaise*, publiée par la Société des Antiquaires de Normandie.

blissement sur les trois faces de la fontaine de la Pucelle des nobles inscriptions composées vraisemblablement par des membres de notre ancienne Académie.

« Il est à peu près impossible, dit M. Pottier, de déterminer aujourd'hui d'une manière positive quel emplacement occupait cette croix qui devait indiquer le lieu même du supplice. M. de Belbeuf, qui, vers la fin du siècle dernier, fut chargé par l'Académie des Inscriptions de rechercher à Rouen les monuments et les souvenirs du procès et du supplice de Jeanne d'Arc, a consigné, à l'égard de cet emplacement, dans le compte-rendu de ses recherches, quelques renseignements intéressants, mais dont on ne saurait tirer aucune conclusion formelle. Ce qui paraît le plus vraisemblable, c'est que l'îlot de maisons, qui est enclavé aujourd'hui entre les trois places de Saint-Eloi, de la Pucelle ou du Marché-aux-Veaux et du Vieux-Marché, n'existant pas au milieu du ^{xv}^e siècle, et ces trois places n'en formant qu'une seule au milieu de laquelle s'élevait l'église de Saint-Sauveur, ce dut être au midi de cette église, c'est-à-dire vers le centre des maisons dont nous venons de parler, mais en se rapprochant toutefois de la place actuelle de la Pucelle, que fut dressé le bûcher. » Plus loin, M. Pottier indique comme emplacement probable du bûcher et de la croix expiatoire l'extrémité de la salle du Théâtre-Français (1).

Dans sa consciencieuse étude historique intitulée : *Jeanne Darc au château de Rouen*, p. 99, M. Bouquet

(1) *Précis analytique des Travaux de l'Académie impériale de Rouen*, année 1857-1858, page 294-298.

a reproduit la même opinion qu'il a admise de confiance sans la soumettre à un nouvel examen : « La place du Vieux-Marché ne présentait pas alors l'aspect d'aujourd'hui. Elle ne faisait qu'un avec les places appelées depuis place Saint-Eloi, place du Marché-aux-Veaux, plus tard de la Pucelle, c'est-à-dire que l'îlot, le pâté de maisons qui la sépare actuellement du Vieux-Marché n'était pas encore bâti..... Comme le bûcher se trouvait en face des trois échafauds, ainsi que cela ressort des dépositions des témoins, il est à croire qu'il fut construit à la place actuellement occupée par le Théâtre-Français ou à peu de distance. »

Ce sont vraisemblablement les passages des mémoires de MM. Pottier et Bouquet qui ont donné lieu à la note suivante insérée dans le *Moniteur du Soir*, numéro du 31 octobre 1865. Ce que l'un et l'autre ne proposaient que comme conjecture, l'auteur anonyme de cette note l'énonce comme hors de toute contestation, sans fournir le moindre argument à l'appui de son assertion.

« On vient de jouer sur le grand théâtre de Rouen la tragédie en cinq actes de Soumet sur Jeanne Darc... Ce qui est vraiment singulier et ce qui ne s'est, sans doute, jamais vu sur aucun théâtre, c'est que le dernier acte, l'acte du bûcher est représenté sur le lieu même où il s'accomplit dans la réalité. Le Vieux-Marché, la place de la Pucelle et la place Saint-Eloi de Rouen ne formaient alors qu'une seule place, et le bûcher de Jeanne fut dressé précisément sur le point qu'occupe aujourd'hui la scène du Théâtre-Français. Cette curieuse coïncidence est un fait probablement unique dans l'histoire du théâtre. »

Je le regrette pour l'histoire du théâtre, mais ce fait unique ne saurait être admis. Il suffit, pour s'en convaincre, de remonter au point de départ, à la dissertation de M. de Belbeuf.

En soumettant à un examen attentif l'opinion exprimée par cet éminent magistrat, on voit qu'elle se réduit, en définitive, à une simple présomption, à laquelle on peut opposer une présomption plus forte, et ce qui vaut mieux, des textes positifs.

M. de Belbeuf a conclu que l'espace compris entre les trois places ci-dessus désignées n'était pas bâti en 1431, de ce que les maisons qu'il renfermait, au xvm^e siècle, paraissaient être de construction récente; en second lieu, de ce que les personnes auxquelles elles appartenaient n'avaient en leur possession aucuns titres anciens.

A ce compte, je douterais fort, si les archives publiques n'étaient là pour conserver la mémoire des siècles écoulés, qu'il y eût dans la ville de Rouen beaucoup de quartiers auxquels on fût en droit d'assigner une date très reculée. Il ne faut pas exiger des propriétaires la curiosité et le goût des archéologues, et l'on comprend, pour plus d'une bonne raison, qu'ils ne gardent, en fait de papiers, que ceux qui présentent un intérêt positif et pratique.

Ce qui devait plutôt surprendre M. de Belbeuf, en admettant son procédé d'investigation, c'était qu'aucun des propriétaires, par lui consultés, n'eût gardé le titre de l'aliénation qu'il supposait avoir été faite soit par la ville, soit par le Domaine; qu'il n'en fût resté aucunes traces ni dans les archives municipales assez complètes pourtant à partir de la domination anglaise,

ni dans celles des fabriques des paroisses de Saint-Sauveur, de Saint-Michel et de Saint-Eloi, dont il aurait fallu régler de nouveau les limites dans cet emplacement dont chacune aurait eu sa part, ni enfin dans celles de l'archevêché où il était naturel que le souvenir de ce prétendu changement fût conservé, l'archevêque n'ayant pu rester étranger à cette question de circonscriptions paroissiales.

Mais j'ai hâte d'abandonner ce qui n'est que présomption pour en venir aux textes.

Il serait superflu de chercher une mention ancienne de la place de Saint-Eloi. Cette place, en effet, n'a été formée qu'assez tard par suite de la suppression de l'*aître* de la paroisse. Cet *aître*, clos de murs, est encore figuré sur le plan qui accompagne le premier volume de l'*Histoire de Rouen*, édition de 1732.

Quant au Marché-aux-Veaux, il est mentionné très fréquemment comme place distincte du Vieux-Marché dans des contrats antérieurs au supplice de Jeanne d'Arc.

La dame de Tancarville habitait en 1309, un hôtel situé *in vico vulgaliter dicto Forus vitulorum* (1). « Une maison assise en la paroisse Saint-Michel à Rouen, aboutant d'un bout au pavement du Roi par devers le Marché-as-Veaux, pénultième jour de novembre 1353 (2). — « Manoirs as creniaux, assis à Saint-Michel de Rouen eu Marchié-as-Veaux, baillé par Girauld Thomas à madame Isabel de Marregny, dame de Boisguillaume et à madame Marie d'Aussy, sa fille, pour

(1) *Arch. de la Seine-Inf.* F. du comte de Tancarville.

(2) *Ibid.* F. de la paroisse Saint-Sauveur.

30 francs d'or, avec réserve pour ledit Giraud d'une chambre au jardin près de l'étable » 1365 (1). — « Maison et celier en la paroisse Saint-Michel, entre la rue du Merrien (prolongement de la rue de la Vicomté) et le Marché-aux-Viaux », 4 mai, 1377 (2). — « Pavement du Marchié-aux-Veaux », 1382. Même indication en 1427 (3).

On ne peut soutenir que sous le nom de place du Marché-aux-Veaux, on désignait une partie du Vieux-Marché. Cette place, en effet, qui n'est guère connue que depuis le siècle dernier, sous le nom de la Pucelle, communique par une rue avec celle de Saint-Eloi, par une autre avec celle du Vieux-Marché. Or, ces deux rues se trouvent signalées dans des comptes du *Clerc de ville* du chapitre de la Cathédrale de Rouen.

Compte de 1431. (Les rentes perçues par le chapitre y sont présentées par ordre de paroisses) : « *Parochia S. Eligii... in vico Mercati ad Vitulos*, » et pour qu'on voie bien qu'il s'agit ici de la rue conduisant de Saint-Eloi au Marché-aux-Veaux, on y place une maison occupée par Jean de Gueutèville faisant le coin de la rue Herbière.

Le compte du *Clerc de ville* de 1408, mentionne d'autre part, comme existant sur la paroisse de Saint-Michel, le Vieux-Marché devant les halles, la rue aux

(1) *Tabellionage de Rouen*. Reg. 2, f° 157.

(2) *Arch. de la Seinc-Inf.* F. de la paroisse Saint-Sauveur.

(3) *Tabellionage de Rouen*, Registre I, f° 154, Reg. 22, f° 355. — Dans la même collection à la date du 18 février 1421 (v. s.), mention de deux tenements « avec une venelle ou entrée qui aboute au pavement du Marchié à veaulx... à l'enseigne du Dauphin. »

Veaux, et l'aître ou cimetière de Saint-Michel (1). Il est visible que cette rue aux Veaux ne peut être que cette petite rue qui unit le Marché-aux-Veaux au Vieux-Marché.

L'existence de rues qui mettaient en communication l'aître de Saint-Eloi, le Marché-aux-Veaux, le Vieux-Marché ne peut se concilier avec l'hypothèse de M. de Belbeuf, et ce que nous venons de dire suffirait à la rigueur pour montrer combien elle est peu fondée.

Cependant, pour ne laisser aucun doute sur ce point, je demande la permission de citer quelques actes qui nous montrent l'ilot, où se trouve actuellement le Théâtre-Français, couvert, au x^e siècle, de maisons et d'hôtels, dont quelques-uns étaient encore reconnaissables, par leurs enseignes, à une époque rapprochée de la nôtre.

Un mémoire antérieur à 1450, mentionne une rente due aux religieux de Saint-Lô « par l'amoural du Plexis sus une partie de maison qu'il avait fait faire de nouvel devant les halles du Viel Marché du costé devant l'église Saint-Michiel en venant du Marchié aux Viaulz (2). »

Le 12 avril 1442, avant Pâques, Jacqueline la Tréfière vendit à Regnault Dumont « une maison, édifices, le fonds de la terre, ainsi qu'il est assis en la paroisse Saint-Michel, borné d'un côté à l'amoural du Plesseys,

(1) *Arch. de la Seine-Inf.* F. du chapitre de la Cathédrale. Le *Clerc de ville* était le receveur des rentes que le chapitre de la Cathédrale de Rouen avait droit de percevoir sur certaines maisons de la ville de Rouen, par suite d'anciens contrats de fief.

(2) *Etat des rentes appartenant au prieuré de Saint-Lô de Rouen*, composé entre les années 1440 et 1450. *Ibid.*, F. de Saint-Lô de Rouen.

d'autre costé Guillaume de Maromme, d'un bout, par devant, au pavement tendant du Marchié aux Veaux au Vieux Marchié (1). »

Cette maison de l'*amoural* du Plessis est importante à noter, parce qu'elle faisait le coin du Vieux-Marché devant l'église Saint-Michel dont la position est parfaitement connue. Il l'avait achetée d'un nommé Martin de Courcelles le 5 septembre 1420. Elle était à l'enseigne de la Harpe (2).

Au-delà, tout à côté, était un hôtel à l'enseigne du Chaudron, enseigne encore connue il y a peu d'années. Il appartenait, le 8 août 1420, à Godefroy Dureaume, qui le fieffa le 18 février 1433 (v. s.), à Elyot de Brécy. Ce dernier céda ses droits à Jean Daubeuf et à Jean Campion le 19 mars 1434 (3). Comme l'hôtel de la Harpe, l'hôtel du Chaudron était situé en face des halles.

Il n'était séparé que par un petit corps de logis de l'hôtel des Balances, dépendant du prieuré de Saint-Paul, loué le 6 mars 1409, par les religieuses de Mon-

(1) *Tabellionage de Rouen*, à la date indiquée. Nous devons la communication de ce contrat et de plusieurs autres, à l'obligeance de M. Gosselin, archiviste du Palais-de-Justice et de la Chambre des notaires.

(2) *Ibid.* à la date indiquée.

(3) *Ibid.* aux dates indiquées. « Maison tenement à deux pignons sur rue, celiers, édifices et le fonds de la terre ainsi, etc... où pend l'enseigne du Coderon assis en ladite paroisse Saint-Michel, d'un costé l'amoural du Plesseys à cause du tènement de la Herpe, d'autre costé Pierre Fresel, d'un bout par derrière lédit du Plesseis et maistre Baude de Maromme et d'autre bout par devant ce pavement du Roy notre sire devant les halles du Vieux marché. » Contrat du 18 février 1433. (V. S.) aux feuillets 346 v^o, 347.

tiviliers, à messire Raoul Cavelier, curé de Carville (1).

Plus loin était l'hôtellerie du Bœuf, indiquée sur le plan de Jacques Le Lieur, de 1525, et qui paraît occuper tout ou partie de l'emplacement du Théâtre-Français. Clément Bourse, lieutenant-général du bailli de Rouen, y fut assigné, à l'instance de l'archevêque le cardinal de Luxembourg, le 7 février 1437 (v. s.) (2).

A peu de distance de l'hôtellerie du Bœuf, entre l'hôtel du Cigne et celui des Connins, et toujours du même côté de la place, était une maison à l'opposite de l'église Saint-Sauveur, ayant issue par derrière devant l'église Saint-Eloi. Cette maison, achetée par Jean Marcel, changeur de Rouen, de Guillaume de Gaugy, fut donnée par lui à Etienne Marcel, autre changeur, le dernier septembre 1424 (3).

Il me serait aisé de multiplier ces citations, d'établir, à l'aide des actes du tabellionage, la liste des maisons qui entouraient le Vieux-Marché, avec l'indication de leurs propriétaires et de leurs enseignes; mais ce serait prendre une peine inutile. J'en ai dit assez pour prouver que l'emplacement où l'on a voulu mettre le bûcher de

(1) *Tabellionage de Rouen*, contrat du 8 août 1429.

(2) *Arch. de la Seine-Inférieure*, G. 1352 « Je me transportay en l'ostel où pend l'enseigne du Beuf, assis au Viel Marché à Rouen, auquel lieu je trouvay Climent Bourse, lieutenant général de Mons^r le Bailli. ». L'hôtel du Bœuf est fréquemment cité dans les comptes de la paroisse de Saint-Sauveur : 1584-1585 pour la sépulture d'un corps du Bœuf; — 1591-1592, pour la sépulture d'une femme qui demeurait au Bœuf; — 1593-1595, pour la sépulture de Madeleine Davendiere qui se tenoit au Bœuf. *Arch. de la Seine-Inférieure*, F. de Saint-Sauveur de Rouen.

(3) *Tabellionage de Rouen*, contrat du 18 juillet 1437.

Jeanne d'Arc était couvert de maisons, tout comme aujourd'hui, à l'époque du supplice.

Cepoint admis, il nous sera aisé de démontrer que le supplice n'a pu avoir lieu sur la place du Marché-aux-Veaux. Pour cela nous n'avons qu'à interroger les actes du procès. Mais auparavant rappelons qu'à l'un des bouts du Vieux-Marché, vers les rues du Vieux-Palais et de la Pie, était située l'église de Saint-Sauveur. Elle était entourée du côté de la place par un cimetière, où le curé de la paroisse obtint, en 1621, d'Anne du Buisson, vicaire général de M^{sr} de Harlay, l'autorisation de construire des boutiques, afin d'augmenter les ressources de la fabrique (1) et sous le mur duquel une fontaine avait été placée dans les premières années du xvi^e siècle. Cette église était orientée suivant l'usage

(1) L'acte de concession faite par la fabrique au curé constate que le cimetière était tourné du côté de la place. Je crois intéressant de citer quelques lignes de ce document : « Comme discrète personne maistre Jehan Pepin, presbtre, curé de la paroisse de S. Sauveur de Rouen, eust remarqué l'incommodité et distraction que luy, ses chappellains et parroissiens recoivent en la dicte église de S. Sauveur par le tumulte, les contestations des parolles et contentions violentes qui s'excitoient, blasfemes, injures et salletés qui se proféroient, potulances, insolences et immondices qui se commetoient mesmes dans le cimetière de la dicte église du costé du Vieil marché duquel l'on ne pouvoit estranger les vendeurs, achapteurs et autres personnes en grand nombre qui s'y trouvoient en divers jours de la sepmaine, outre les enfants et servantes qui s'y rendoient à toute heure, et que pour apporter quelque remède à l'irrévérence et indévotion qui en résultait, en ayant conféré avecq les trésoriers de la dicte paroisse et faict offre de bastir à ses dépens dans le dit cimetière unse boutiques avec une chambre en pavillon pour en jouir sa vie durant et après son decedz les laisser en pleine propriété au trésor... » Offre acceptée, 23 mai 1621. *Arch. de la Seine-*

liturgique. Sa façade était à peu près parallèle à la rue du Vieux-Palais prolongée, et son chevet était tourné du côté de la rue de la Grosse-Horloge.

Ce fut près de cette église, vraisemblablement dans le cimetière même, que fut dressée l'estrade sur laquelle se placèrent les juges quand ils prononcèrent la fatale sentence qui livrait la Pucelle au bras séculier.

L'acte de condamnation l'indique clairement :

« *Deinceps , circa horam nonam de mane ejusdem diei, nobisjudicibus... exsistentibusin Veteri Foro de Rothomago prope ecclesiamS. Salvatoris.* »

Le bûcher était placé de manière à ce que de cette estrade et d'une estrade voisine de celle-ci, où se trouvaient les prélats, on pût l'apercevoir, puisque quelques-uns des ecclésiastiques, présents à la sentence de condamnation, se hâtèrent de descendre et de s'éloigner pour ne pas voir le supplice.

Déposition de Jean de Mailly, évêque de Noyon :

« *Fuit præsens in ultimo sermone, diequa fuit combusta, et erant ibidem tres ambones seu escharfaux gallice, videlicet unus ubi erant judices, et alius ubi erant plures prælati, inter quos erat ipse loquens, et unus ubi erant ligna*

Inférieure. F. de la paroisse S. Sauveur. — Par l'autorisation du vicaire général, du 26 avril précédent, on voit que ces boutiques devaient occuper une longueur de 120 pieds et avoir 11 pieds de haut non compris le comble. Il est à présumer que ce fut dans ce cimetière ou *aître* que fut prononcée la sentence qui livrait Jeanne au bras séculier. En général, on choisissait pour ces sortes de condamnations, qui étaient des actes de juridiction ecclésiastique, un territoire consacré. La première sentence contre la Pucelle avait été prononcée en l'*aître* de Saint-Ouen. Le plus souvent on faisait choix de l'*aître* ou cimetière de la Cathédrale.

parata ad comburendam eandem Johannam... Illotunc recessit ipse loquens nec voluit videre cremari eandem Johannam. »

Déposition de Thomas de Courcelles, l'un des juges :

« Fuit præsens in ultima prædicatione facta in Veteri Foro,... non tamen vidit eandem Johannam cremari, quia illico, facta prædicatione et lata sententia, recessit. »

Déposition de Pierre Miget, prieur de Longueville-la-Giffard :

« Ita se habebat (Johanna) quod quamplures multum dolebant, et ipse loquens eam non potuit videre; imo recessit, pietate motus usque ad fletum, prout et plures ita fecerunt et maxime dominus episcopus Morinensis, dum obiit, cardinalis Morinensis (le cardinal de Luxembourg).

Consultons maintenant le plan du livre des Fontaines de Jacques Le Lieur, des années 1524-1525, plan qui acquiert une grande importance pour l'objet qui nous occupe, du moment qu'on a abandonné l'hypothèse de M. de Belbeuf. (1)

Nous le reproduisons à l'appui de ce mémoire, d'après un calque qu'a bien voulu faire pour nous notre ami M. Paul Baudry (2).

(1) Voir ces dépositions dans les actes du procès de réhabilitation publiés par Jules Quicherat ; Tome III, p. 53, 56, 129.

(2) L'échafaud est déjà indiqué comme existant au Vieux-Marché du côté de l'église de Sainte-Marie-la-Petite, dans une charte de 1233. *« In toto tenemento Stephani de Vilers quod est ante piloricum. »* Ce tenement, appartenant en novembre 1271 à Amaury de Vilers, est indiqué, dans une autre charte de cette année là, comme donnant sur la rue de Sainte-Marie-la-Petite *« aboutat ad vicum Beate Marie Parve. »* Au siècle suivant, cette rue prit le nom de rue de la Prison.



Place de Rouen ou les Anglois ont fait mourir la Pucelle d'Orleans.

Vue gravée d'après le St. Schœber.

Ch. Masson impr. à Paris

Ce plan représente le Vieux-Marché avec trois édifices d'un genre très différent : l'église dont nous connaissons la position, — les halles de la boucherie vers l'angle oriental de la place du côté de la rue qui mène à la Grosse-Horloge, — l'échafaud vers le milieu de l'espace vide, à peu près en face de la rue de la Prison.

Ces halles et cet échafaud étaient là bien avant l'époque où Jacques Le Lieur rédigeait son travail, moins dans l'intérêt de sa réputation, bien qu'en sa qualité de poète il dût s'en soucier, que dans l'intérêt de la ville dont il était un des échevins. On en trouve la mention formulée dans un compte de la vicomté de Rouen de l'année 1431. Nous rapporterons quelques extraits de ce document dont nous avons publié la partie principale dans les mémoires de l'Académie(1).

« A Ollivier Deshays, charpentier, pour avoir fait en ce présent mois de septembre m^{re}-xxxⁱ, ung petit escharfaut carré... ordonné estre faict audit Vieil-Marché pour l'exécution de la justice du Roy... par manière de provision, attendant un autre grigneur escharfaut qu'il conviendra faire au lieu d'icellui qui par avant y estoit.

« A Jehan Laurens, charpentier à Rouen, pour avoir faict et assis au dit Vieil-Marché ung escharfaut tout neuf pour illec exécuter les condamnés par justice, ainsi qu'il est accoustumé faire, lequel escharfaut contient xiii piez de long, xiii piez de lé et ix pieds de hault... icelluy avoir clos tout à lonc de bois, afin que les chiens et autres bestes ne puissent attoucher au sang des

(1) Voir le *Précis analytique des travaux*, année 1855-1856.

exécutiez qui chiet dans une fosse dessous icellui escharfaut.

« A Jehan Lemesle, couvreur de thuille, pour avoir restouppé et réparé plusieurs trous et cassures qui naguères avoient été faictes en la couverture des halles au bout devers l'escheffault, iceux trous et rompures advenuz à l'occasion des establies illec faictes pour prescher Jehanne qui se disoit la Pucelle. »

Lors même que le défaut d'étendue de la place au midi de l'église de Saint-Sauveur ne nous indiquerait pas qu'il faut reporter la scène de l'exécution au nord de cette église, cette citation nous y obligerait. La position de l'estrade de Nicolas Midi, au bout des halles, du côté de l'échafaud, s'accorde parfaitement avec celle de l'estrade des juges au chevet de l'église Saint-Sauveur, et nous force d'admettre que le supplice de la Pucelle eut lieu sur la place ordinaire des exécutions. Là, sur le fatal bûcher, elle a pu être aperçue des juges placés près de Saint-Sauveur, d'une foule considérable stationnant non-seulement sur le Vieux-Marché, mais dans les rues Cauchoise et de la Prison.

Le Vieux-Marché se présente donc naturellement comme emplacement du monument à élever, et l'on peut être assuré que la position qui lui sera assignée sur cette place, en ne consultant même que la symétrie, ne s'éloignera guère de l'endroit où fut dressé le bûcher.

Il nous reste à faire connaître quelle était cette fontaine dont on désire aujourd'hui le rétablissement. M. Pottier en a tenté la description d'après la gravure d'Israël Silvestre, sur laquelle il a, je crois, appelé le

premier l'attention(1), et il en a déterminé, avec sa sagacité habituelle, la date et les principaux caractères. Cette description peut être contrôlée et complétée par une autre, sinon parfaitement correcte au point de vue du style, au moins suffisamment claire, faite en 1604, d'après le monument existant, par Pierre Hardouin, maître peintre et sculpteur de la ville de Rouen. Elle est comprise dans un procès-verbal de l'état des fontaines monumentales de Rouen, dressé par cet artiste sur la demande des conseillers municipaux.

On me permettra de citer *in extenso* ce précieux document :

« La fontaine du Marché aus Viaux est un cors basti sur unne figure ronde. Le domme est porté sur troys pilliés romps et un apuy sur le cercle consen- trique faict de douves, c'est à dire de pierres parti- qullères qui ont la forme d'un pedestat ou stillobaste qui faict retour au droyt des pilliés et la cornise ; à l'une des douves y l i a unne grande écornure qu'il con- vient racouter d'une piece mise posé en engreusement par les deus bous dedens la dicte ebrechure et bien mastiquée, voynée, gougonnée de fer et coullée avec du plont fondu. Les pilliés sont roncts et sont ornés de chapitiaux, comme tout l'ouvrage d'une mode qui a esté apellé françoise, leqés chapitiaux sont biaucoup gatés, les ouvrages s'étant à la plus part effacés par l'ingure du temps que la pierre s'est mangée de l'er ; les faut racouter au mieus que l'on pourra.

(1) La gravure d'Israël Sylvestre était devenue d'une extrême rareté. Un artiste distingué, M. Louis de Merval, en a fait une reproduction d'une fidélité irréprochable, et a bien voulu, avec sa libéralité ordinaire, nous permettre d'en orner ce mémoire.

« Et sur ces troys pilliés est posée unne cornise gairnie de sa frise et arquitrave, de la dicte mode, laquelle est écornée en pluseurs lieux; la covient racoutrer et remestre des pièces aus susdites écornures et les raccorder aus mesmes ouvrages.

« Au desus de ses troys pilliés sont troys piés d'estat qui sont ellevés justement sur les pilliés rons cy cepecifiés, et sur yceus piés d'estat des mannierrres d'amortisemens, qui sont d'ouvrage apellés de poterie, où sont plantés au haut d'un chaqun unne figure qui représentoyt, à mon advis, les preude femmes. Cestroyes femmes ont les testes et les mains rompus qu'il faut racoutrer de testes et mains et des marques qu'il tenoyt en leurs mains pour reconnoysance de leur vertu et prouese, comme à Juheib (Jahel) un maillet et un clou dont elle perça la tête d'Isara (Sisara), à Judit la teste d'Olofernes et à toutes les autres en ensuyvant.

« Entre se dis setillobastes ou piés d'estaus estoy apliqés sur la cornise au nu de la frise une manière de couronne faicte à ouvrage percé à jour, de formes de Serainnes qui tenoyt en leurs mains des equsons des armoyris de France, Normandie et Rouen, leus queus faisoyt un enroulement de feillage percé à jour, comme il se voyt à troys pieces qui sont demeurés entières de manière qu'il en faudroyt encorre ferre troys autres et remaçonner les autres qui sont encorre sur le lieu hors de leur place.

« Au millieu dudit domme est ellevée unne manière de lanterne, encorres de figure ronde, avec paraillement troys pilliés et unne cornise et dome, et sur ces pilliés il i a paraillement de ses amortisemens de poterie où sont plantés encorres troys figures pour amortise-

ment, de paraille forme que les autres ; les faut ausy referre des testes et mains et instrumens de remarque ; faut ausy racotrer cornises qui sont ebrechés en plusieurs lieux et dedens la dicte lanterne est la figure de *Jane la Pucelle* laquelle a unne main et le front gacé, la faut racotrer comme ausy des frontispices qui sont sur la susdicte cornise de ceste lanterne.

« *Item*, au desus ce est colloquée unne autre petite lanterne, encorres de figure ronde, qui a encorres troys pilliés, et dedens unne figure qu'il faut encorres revestir et racotrer ce qui est rompu de une des mains et de la teste ; et au desus du domme au pinacle y avoit unne figure de quelqe roy ou autre qui est entierrement rompue, et partant en faut faire une toute entière tout de neuf qui cera asyse avec un bon gougon de fer coullé en plon ainsy que sont les autres. Il faut regrater toute l'ouvrage et rafraychir les joyains pour les joyainter de bon syment aus dejoyaintures qui sont entre les plommures et la pierre et tous les racoutrages ce feront de bonne pierre de Vernon, les pièces adjouttés de noviau seront assises avec de bons gougons de fer et mastiqués avec du bon mastic à feu.

« La faillira puis après reblanchir de blanc de plonc paint à uylle, après avoyr été bien inprimé de bonne imprimure à uylle faict de blanc de plonc et minne et ocre jaune, et sur icelle inprimure blanchir deux fois de bon blanc de plonc à huylle et rebronser le qul de lampe aincy qu'il a été autrefois (1) »

J'abandonne l'interprétation de cette pièce aux artistes à qui pourra être confié le travail de rétablisse-

(1) *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.*

ment en question. Je me bornerai à une simple remarque. M. Pottier avait supposé, d'après le style même de la fontaine de la Pucelle et aussi d'après le témoignage de Du Lys, que ce monument était autrefois surmonté d'une croix. Le texte que nous venons de citer contredit cette supposition. Suivant Hardouin, il y aurait eu, au sommet et comme couronnement de l'œuvre, la statue de *quelque roi*, de Charles VII, sans doute. M. Pottier invoque à l'appui de son sentiment la fontaine de la Croix-de-Pierre, terminée en effet par une croix. Une considération prête une singulière force à l'opinion contraire de Hardouin. Lorsque ce sculpteur rédigeait son devis, en 1604, cette fontaine avait perdu sa croix, et ce fut lui qui demanda qu'on la rétablît, se fondant sur le caractère du monument. Il faut donc admettre que pour couronner d'une manière différente le monument de la Pucelle, il avait sous les yeux certaines indications dont nous sommes privés, nous qui n'avons à notre disposition qu'une gravure plus ou moins fidèle.

Quelques uns ont cru que l'ancienne fontaine du Marché-aux-Veaux remontait au règne de Charles VII, et qu'elle avait été élevée en vertu même de la sentence de réhabilitation. M. Pottier a démontré d'après les caractères de l'architecture, mieux connus, mieux appréciés qu'ils ne l'étaient au siècle dernier, qu'on ne saurait lui assigner une date antérieure à l'époque de la Renaissance. Il a, de plus, fait observer que cette fontaine n'existait pas en 1525, puisque le plan de Le Lieur, si utile à consulter pour tout ce qui concerne le cours et la décoration des fontaines, ne l'indique pas.

Ce qui me reste à dire vient à l'appui de l'opinion

de M. Pottier, et achèvera de convaincre ceux que les raisons tirées de l'archéologie laisseraient encore indécis.

La fontaine du Marché-aux-Veaux n'existait pas, et ne pouvait exister dès la seconde moitié du ^{xv}^e siècle par cette raison péremptoire que ce ne fut que dans les premières années du siècle suivant qu'on songea à faire venir l'eau sur les places du Vieux-Marché et du Marché-aux-Veaux.

A cette époque de prospérité exceptionnelle pour le pays, dont on fut redevable au gouvernement éclairé et véritablement paternel de Louis XII, une des plus grandes préoccupations de l'administration municipale fut, comme de nos jours, la question des fontaines publiques. Le digne ministre de cet excellent roi, le cardinal Georges d'Amboise, avait donné l'exemple et l'impulsion. Ayant conçu le projet d'amener à Rouen les eaux de la source de Saint-Jacques-sur-Darnétal, il avait déterminé, non sans quelque difficulté, les conseillers de la ville à contribuer pour moitié aux dépenses de cet important travail. Par là, tout un quartier s'était trouvé pourvu de la quantité d'eau nécessaire à ses besoins. Le succès de cette entreprise fit songer à procurer le même bienfait au quartier Cauchoise par le détournement des eaux de la fontaine Saint-Filleul. On s'en occupa dès l'année 1505, comme on le voit par le devis suivant qu'il me paraît encore utile de rapporter dans toute sa teneur :

« Ce jour d'uy, ^{xix}^e jour de juing mil cinq cent cinq, nous Roullant Le Roux, Jehan Du Moucel, ouvriers des mestiers de machonnerie et charpenterie pour la ville de Rouen, Pierres Vallence, maistre et

ouvrier du mestier de menuiserie et plusieurs aultres ouvriers avons esté ce dit jour par le commandement de Messieurs les conseillers de la ville de Rouen veoir la source de la Fontaine Saint-Fileul, savoir se icelle fontaine pourroit venir pour servir au Viel-Marché et en autres lieux dedens la ville de Rouen. Nous desus nommés avons nyvelé depuis la dicte fontaine jusques sur le plus hault du pavement du Viel-Marché devant l'église Saint-Sauveur de Rouen, et avons trouvé par le dit nyvelaige que le desus de l'eaue de la dicte fontaine, ainsi que la dicte eaue, est à présent plus haulte pié et demy que n'est le plus hault du pavement dudit Viel-Marché.

Item, depuis le desus de l'eaue de la dicte fontaine jusques sus le plus hault du pavement du Marché aux veaulx devant le Sépulcre, le desus de l'eaue de la dicte fontaine est plus hault vnr piés et demy à toise que n'est le plus hault du pavement dudit Marchié aux Veaulx. Toutes ces choses veues pour avoir la congnoissance de la source de ladicte fontaine, ilz nous semble que l'en devroit au desus de ladicte fontaine faire des trenchées et ensuyvre l'eaue pour savoir se le cours de ladicte eaue vient point de plus hault qu'elle ne chiet à présent dedens ladicte fontaine. Car se ladicte source venoit de plus hault se seroit toujours à l'avantage des fontaines que l'en veult faire venir dedens ladicte ville de Rouen, parquoy il seroit bon y faire un essay. *Item*, quant l'eau de ladicte fontaine ne monteroit non plus hault que elle fait à présent nous peult licitement faire une belle fontaine dedens ledit Marchié aux Veaulx. *Item*, se l'en veult faire une autre fontaine au plus hault lieu du Viel-Marché il seroit besaing

abaisser ledit pavement car ladicte fontaine ne monte que pié et demy au dessus dudit pavement et y devaller à trois ou quatre marches, ou il seroit besoing la tirer près la *croix du cimetière de Saint-Sauveur*, car le pavement d'auprès ladicte croix est beaucoup plus bas que n'est l'autre pavement; parquoy il nous semble en faiant ces choses que l'en pourroit bien faire une fontaine, maiz elle ne seroit pas de telle haulteur que seroit celle dudit Marché aux Veaulx. Nous desus nommez, à nos advis et consciences, avons nyvelé ladite fontaine le plus loyaument et le plus justement que nous avons pu, et avons trouvé les pentes de la dicte fontaine, ainsi que desus sont dictes, et si avons mesuré quante toises il luy a depuis la dicte fontaine Saint-Fileul jusquez aux halles du Viel-Marché. Nous avons trouvé d'espace entre la dicte fontaine et ladicte halle VII^e LXXIII. toises de longueur, et depuis le bout de ladicte halle vers Saint-Sauveur jusquez au lieu ou seroit assise ladicte fontaine dudit Marché aux Veaulx il luy a d'espace LX toises ou environ. Et en tesmoing de ce nous desus nommés avons signé ce présent raport de nos saings manuel cy mis l'an et jour desus dit.

Signé : Roul. Le Roux. Jehan Dumoucel.

Vallence. (1).

Ce procès-verbal présente ceci de remarquable qu'il ne mentionne aucun monument sur le Marché-aux-Veaux et qu'il indique clairement le motif qui fit préférer cette place à celle du Vieux-Marché, pour l'érection d'une fontaine monumentale. Le motif fut tout simplement une différence de niveau entre ces deux

(1) *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen.*

places et la possibilité de faire monter l'eau plus haut sur la première que sur la seconde.

On s'en rapporta à l'avis des experts. Lorsque, une dizaine d'années après, on amena à Rouen les eaux de la fontaine Saint-Filleul, on fit la *belle fontaine* au Marché-aux-Veaux, et l'on se contenta d'une fontaine sans ornements au Vieux-Marché.

La ville profita de l'occasion, que lui fournissait l'érection de cette fontaine monumentale, pour rendre un hommage public à la mémoire de la Pucelle. La pieuse héroïne fut représentée debout à l'étage supérieur de cet élégant édicule.

Jusque-là, une simple croix de pierre avait marqué le lieu du supplice. Je suis porté à penser qu'elle n'occupa jamais l'emplacement même du bûcher, et qu'elle n'était autre que cette croix mentionnée dans le procès-verbal de Rouland Le Roux, de Dumoucel et de Valence que nous venons de faire connaître. Cette croix, sous laquelle ces experts proposaient de faire la fontaine du Vieux-Marché, devait se trouver, à en juger d'après l'emplacement assigné à cette fontaine sur le plan de Le Lieur, au-dessus du mur qui séparait le cimetière de Saint-Sauveur de la place du Vieux-Marché.

Il était donc exact de dire qu'elle était sur le lieu où l'inique sentence avait été exécutée et que la volonté des juges de la réhabilitation avait été respectée. Je ne crois pas qu'on puisse prétendre qu'ils en eussent exigé davantage et que leur désir fût que la croix marquât d'une manière précise l'emplacement du bûcher. Mais, lors même que ces juges, qui étaient des juges ecclésiastiques, l'eussent voulu, je ne crois pas que les gens du Roi l'eussent permis, et voici la raison qu'on peut alléguer.

Dans l'érection d'une croix, nous ne voyons aujourd'hui qu'un acte de piété; il n'en était pas de même autrefois. Pendant tout le moyen-âge et même pendant une grande partie du xvr^e siècle, en Normandie, la croix conférait au lieu sur lequel elle était élevée un caractère sacré; elle en faisait un lieu d'asile. Aussi les magistrats séculiers ne permettaient que difficilement l'érection de croix, si ce n'est dans des lieux auxquels ce symbole n'attribuait pas une immunité nouvelle. Le même motif leur faisait interdire de *croiser* les maisons, à moins qu'elles ne fussent de *pure et franche aumône* (1).

La croix jouissant du droit d'asile, comprendrait-on qu'on en eût toléré une au lieu même où se faisaient les exécutions? L'idée de planter la croix expiatoire dans le cimetière de la paroisse Saint-Sauveur se présentait naturellement à l'esprit; un cimetière étant naturellement un lieu sacré, un lieu de franchise, on ne pouvait craindre de donner par là une extension nouvelle à un privilège que l'on n'était que trop porté à considérer comme abusif.

Cette croix dut disparaître, lorsqu'on fit la fontaine de Saint-Sauveur, puisque le plan de Le Lieur ne l'indique pas. Mais presque aussitôt après, on éleva au Marché-aux-Veaux la fontaine de la Pucelle.

Quant au nom du sculpteur auquel on devait ce monument, je dois convenir, non sans quelque regret, que jusqu'à ce jour, toutes les recherches que j'ai faites pour le découvrir ont été sans résultat.

(1) Voir mon *Essai sur l'asile religieux et le Style de procédure du temps de l'Échiquier*, publié par la Société des Antiquaires de Normandie.

APPENDICE.

I.

La statue de la place de la Pucelle est incontestablement l'œuvre de Paul-Ambroise Slodtz, sculpteur du roi, professeur de son académie de peinture et sculpture, dessinateur de son cabinet, qui l'exécuta d'après les dessins de Jean-Baptiste Des-camps. M. Pottier le conclut un peu timidement du témoignage de Le Carpentier. S'il avait connu l'éloge de Paul et de Michel-Ange Slodtz par M. Du Boullay, conservé dans les archives de l'Académie de Rouen, il n'aurait pas eu l'ombre d'un doute. Nous croyons intéressant de rapporter ici le passage de cet éloge qui est relatif à la statue de la Pucelle :

« Le monument que nos pères avoient élevé à l'héroïne qui raffermir le trône de la monarchie française, étoit négligé et tomboit en ruine. Les ouvrages des arts destinés à immortaliser la gloire des vertus patriotiques ne peuvent estre indifférents à des magistrats qui en donnent eux-mêmes des exemples publics. Le Parlement de Normandie rendit un arrêt pour le rétablissement de la statue de la Pucelle d'Orléans, et les officiers municipaux choisirent M. Paul Ambroise Slodtz pour l'exécuter.

« Il remplit l'attente qu'on en avoit conçue. La figure, *exposée au concours des connoisseurs dans la capitale du royaume*, mérita leurs suffrages. Elle répond parfaitement à l'idée qu'on aime à se former de ces personnages extraordinaires que des qualités supérieures ont élevés au-dessus de l'humanité. Son attitude noble et guerrière conserve cependant la modestie et les grâces qui conviennent à son sexe. La teste surtout réunit ces deux caractères. Les traits de son visage expriment ce genre de beauté dont les anciens étoient si grands admirateurs, parce que leurs

âmes élevées dédaignoient, jusque dans les objets mesmes de leur amour, tout ce qui sembloit annoncer la mollesse et la volupté. »

Cependant, dans le projet de cet éloge, M. Du Boullay exprimait le regret « que les dépenses extraordinaires dans lesquelles l'Hôtel-de-Ville était engagé n'eussent pas permis de donner au monument de Jeanne Darc toute la magnificence que le sujet sembloit mériter. »

M. Du Boullay rappelle que la ville de Rouen devait encore au ciseau de Paul Slodtz, les figures du méridien de la Bourse, le médaillon du Roi qui en occupe le milieu, et les deux anges adoreurs en plomb doré du chœur de l'église de Saint-Ouen.

Les trois frères Slodtz, Antoine-Sébastien-René, Paul-Ambroise, René-Michel Slodtz, unis toute leur vie de la plus vive et de la plus touchante amitié, qui leur fit mettre en commun leur fortune et leur gloire, furent tour-à-tour associés de l'Académie de Rouen dans la classe des Arts. René-Michel, connu sous le nom de Michel-Ange est le plus célèbre. Il mourut de la même maladie que ses frères, le 29 octobre 1764.

L'arrêt du Parlement de Normandie auquel M. Du Boullay fait allusion est du 5 avril 1754. Il est ainsi conçu :

« Sur la remontrance du procureur général qu'il est informé par une rumeur publique que l'on aurait abattu un monument ancien et respectable dans le Marché-aux-Veaux de cette ville, représentant une figure de la Pucelle d'Orléans, placée sous le règne du roy Charles VII, par les ordres duquel ce monument avoit été élevé ; comme il pourroit arriver que l'on feroit une nouvelle construction dans la même place qui n'auroit point de relation à l'événement extraordinaire qui a occasionné cet édifice dont il est intéressant de conserver la mémoire,

« La Cour fait défense de faire aucune nouvelle construction audit lieu, qu'au préalable le plan ne lui ait été représenté aux fins d'être ordonné ce qu'il appartiendra. »

Il semble d'après cela que d'autres arrêts durent être rendus relativement à l'exécution du monument de la Pucelle. Malheureusement il résulte des recherches que M. Ed. Gosselin a bien voulu faire pour nous avec son obligeance habituelle, qu'il n'en est pas resté de traces dans les archives du Parlement.

Quoi qu'il en soit, cet accord entre l'Académie de Rouen, l'Hôtel-de-Ville, le Parlement de la Province pour honorer la mémoire de Jeanne d'Arc est un fait digne d'être noté. Il rend moins excusable

la faute que commit Voltaire, en composant le poème de la Pucelle.

II.

Quelques notes conservées dans les archives de l'Académie de Rouen me font croire qu'il y eut, en 1755, une sorte de concours ouvert dans cette Société alors à sa naissance pour les inscriptions à placer sur la nouvelle fontaine de la Pucelle. Un certain nombre d'inscriptions furent adressées à M. de Prémagny, secrétaire de l'Académie. Nous ne rapporterons que celles qui sont de l'écriture de l'abbé Saas.

« Première pièce de marbre. — Regnante Ludovico XV°. Procurantibus urbis splendorem etc... Amoto jam ruinoso, quod per annos circiter ducētos quādraginta steterat, Virginis Bellatricis monumento, novum istud eidem dedicatum poni curaverunt, anno reparatæ salutis humanæ millesimo septingentesimo quinquagesimo quinto.

2° Puellæ Regni Servatrici. — Joannæ Darciaë, divinitus adversus Anglos excitatæ, quæ post Aureliam obsidione liberatam, deductum per medios hostes ad Sacra Rhemensia Carolum VII, assertum eidem pluribus victoriis paternum solium, ad Compendium capta, Anglis vendita, in isto urbis angulo combusta, die XXX Maii anno MCCCCXXI desiit vivere non triumphare. Cujus memoria, constitutis æquioribus à Calixto III. S. P. iudicibus, solemniter in hac civitate tunc libera, die VII Julii, anno M CCCC LVI, suæ integritati restituta est.

*Nunc ubi fons, rogus ante fuit; furor anglicus olim
Hic peperit flammæ; hic dolor urbis aquas.*

3° Armes de la Pucelle à graver; au-dessous ces vers:

*Regia virgineo defenditur ense corona;
Lilia virgineo tuta sub ense nitent.*

—
Virgini Anglorum victrici.

Joannæ Darciaë, cælitus ad tuendum Regnum excitatæ, quæ Aureliano obsidione liberato, plurimis urbibus receptis, reddita Gallis, erepta Anglis armorum prosperitate, firmato quod nutabat solio, hostium in manus delapsa, ignibus hic tradita, die... anno... vitam finivit non triumphos. Quam insontem et per summum nefas damnatam delegati à Calixto III. S. P. iudices hac eadem in

civitate pronuntiarunt die... anno..... ut ibi scelus elueretur
ubi fuerat admissum.

Carmina inscribenda fonti Puellæ Aurelianensis.

Hic ubi Gallorum decus, Anglo iudice, virgo

Succubuit flammis, currile semper aquæ.

¶ Currile semper aquæ, flammæ depellite; vester

Longior haud cursus quam dolor urbis erit.

Quæ periit flammis, nunc undis præsidet: ignis

Dedecus Anglorum est, urbis at unda decus.

Nunc ubi fons, rogos ante fuit; furor anglicus ignes

Progenuit, nostræ sed dolor urbis aquas.

En comparant ces inscriptions avec celles qui furent adoptées en 1755, et qui ont été rétablies il y a peu d'années, on voit que la deuxième inscription de Saas fut la seule qui fut approuvée, et encore l'Académie y fit-elle quelques changements.

III.

L'impression de ce mémoire était achevée, lorsque M. Bouquet a eu l'obligeance de me signaler, dans un ouvrage récemment paru : *Procès et condamnation de Jeanne Darc*, par M. Vallet (de Viriville), une planche qui représente le supplice de Jeanne d'après une miniature du *xvi^e* siècle. Il m'a lui-même fait remarquer la conformité qui existe entre cette représentation et le système que je propose, et que, pour sa part, il n'a pas hésité à adopter. La place figurée est évidemment le Vieux-Marché; le bûcher occupe l'endroit où se faisaient d'ordinaire les exécutions capitales; derrière, on voit l'Eglise Saint-Sauveur; à gauche, les halles, et au-delà des halles, l'église Saint-Michel. Qu'il n'y ait pas dans cette représentation une *exactitude historique* parfaite, je ne fais aucune difficulté de le reconnaître avec M. Vallet (de Viriville), mais les monuments qui y sont figurés, dont l'emplacement est indiqué d'une manière exacte, prouvent que ce n'est pas non plus une œuvre de pure imagination. Assurément, le peintre, auteur de cette miniature, connaissait le Vieux-Marché et avait consulté les traditions.

DES OCTROIS,

PAR

M. DE LÉRUE,

Membre résidant.

Séance du 7 Juin 1867.)

MESSIEURS,

J'ai déjà eu l'honneur de présenter à l'Académie quelques vues sur la question des *Octrois*. Une brochure nouvelle de M. Frédéric Billot(1) m'invite à revenir plus sérieusement encore, s'il est possible, sur ce sujet. Les idées de M. Billot ont droit à un examen attentif ; il appartient à l'Académie au titre de membre correspondant ; il lui a adressé maintes fois d'intéressants ouvrages d'économie publique ; enfin il a mis, dans la circonstance, toute sa verve méridionale, toute la vigueur de ses convictions au service d'une cause qu'il a crue soutenable. Il reste à examiner si l'honorable publiciste n'a pas cédé à quelque entraînement, s'il ne s'est pas échauffé outre mesure au foyer de sa propre pensée, en un mot, s'il a rencontré des solutions pratiques et justes.

Comme les propositions de notre honorable Confrère se rattachent et s'associent, par des motifs d'inté-

(1) In 8°, Arles, Marseille, 1867.

rêt général, à celles d'autres publicistes qui ont demandé avec lui la suppression radicale des Octrois, il y a lieu d'approfondir une fois pour toutes les points principaux de cette pensée de réforme, et je vais essayer de le faire le plus brièvement et le plus clairement possible.

On sait que les taxes d'octroi, supprimées à l'origine de la Révolution, à Paris d'abord, puis successivement dans les autres grandes villes, ont dû être rétablies partout, après un laps de temps assez court ; que ce rétablissement a été motivé, notamment pour Paris, Rouen, Lyon, Bordeaux, etc., par l'impossibilité de pourvoir autrement aux dépenses impérieuses de l'assistance dans ces villes. Mon rapport sur l'intéressante brochure de M. H. Courcelle (1) donne à cet égard des explications détaillées.

Ajoutons que les taxes d'octroi, créées dans l'origine au titre principal de *Moyens de bienfaisance*, ont, depuis, été regardées administrativement comme pouvant aussi être appliquées aux dépenses des travaux extraordinaires d'assainissement et d'embellissement des villes.

1,508 villes et communes sont en possession d'un octroi. On évalue à plus de huit millions la population de ces localités, supportant la taxe. En 1859, cette taxe figurait au budget des communes pour un produit brut de 112 millions.

De plus, l'octroi perçoit, *au profit de l'Etat*, à l'entrée des villes, 25 millions sur les boissons.

M. Billot compte encore un dixième qui lui paraît représenter le produit illégal de la contrebande, consé-

(1) *Abolition des Octrois en France*, Rouen, in 8° de 187 pages, 1866.

quence de l'établissement des barrières. Mais le chiffre de cette addition n'est nullement justifié et ne saurait l'être. Au fond, si cette contrebande nuit aux finances communales et à celles du Trésor, on ne voit pas comment elle s'ajouterait aux inconvénients de l'octroi à l'égard du consommateur. Tout au plus pourrait-on lui reprocher une influence morale fâcheuse en provoquant les introductions frauduleuses.

Mais en supposant que l'ensemble du produit atteigne ainsi 150,700,000 francs, M. Billot en défalque 1° ce dixième de la contrebande, 2° un second dixième pour frais de perception(1), 3° les 25,000,000 de l'Etat — qui n'y ajoute plus, depuis le décret du 20 mars 1852, l'ancien décime de guerre sur le produit net, — de sorte qu'il reste aux communes à octroi une somme nette annuelle de 98,300,000.

On a adressé des reproches de toute sorte à cet impôt :

1° Il porte, dit-on, atteinte, par l'établissement des barrières, à la liberté de circulation.

2° Il gêne la liberté des transactions.

3° Il élève le prix de la marchandise, sans profit pour le producteur, en constituant pour le consommateur ouvrier un accroissement de charges qui restreint son alimentation et lui rend la vie plus coûteuse.

4° Il porte atteinte au principe de l'égalité proportionnelle en matière d'impôt, puisque, selon que le consommateur est aisé ou pauvre, l'un ou l'autre supporte néanmoins la même taxe.

5° Enfin, les importantes recettes de l'octroi donnent aux villes les moyens de se lancer dans les dépenses

(1) Il y a exagération.

abusives de grandes entreprises de luxe qui ne profitent pas ou profitent peu à la classe ouvrière, majeure partie de la population des villes, et qui, en tous cas, lui sont moins utiles que ne lui serait, pour son alimentation quotidienne, l'exonération des taxes d'octroi.

Je crois n'avoir rien omis des griefs importants.

Un certain nombre des publicistes qui ont écrit sur la matière ne se préoccupent pas des moyens de remplacer, dans les caisses communales, les produits des octrois; d'autres, et M. Billot est de ceux-ci, ont exprimé à cet égard des idées plus ou moins applicables. Passons les rapidement en revue.

On peut remonter jusqu'à *Fauban* qui, dans son *Projet de dîme royale* (1694) disait : « La méthode des
« impositions sur les denrées, telles que le pain, le vin
« et les viandes, rend les consommations plus chères
« et plus rares; elle nuit à la nourriture des hommes
« et au commerce. »

J. B. Say (Cours d'économie politique, 1829) remarque que « l'impôt établi sur la production des
« denrées oblige le producteur à augmenter le prix de
« ses produits et à faire supporter au consommateur
« une partie de cet accroissement. »

En 1774, *Turgot* écrivait : « L'octroi est un droit
« abusif dont usent les villes pour se procurer des res-
« sources pécuniaires aux dépens des campagnes, en
« soumettant toutes les denrées à des taxes qui en dimi-
« nuent la consommation, et qui sont, en outre, sup-
« portées par les citadins les plus pauvres, »

En 1847, *Léon Faucher* disait, à la tribune de la Chambre des députés : « Tout le monde est mécontent
« de cet impôt, qui pèse inégalement sur les diverses

« classes de la population..... L'octroi est la source, la
« cause principale des misères qui affligent les popu-
« lations urbaines, en augmentant le prix des aliments
« le plus essentiels, la viande, le vin, les combustibles,
« etc. »

Au dernier congrès (1866) des Sociétés savantes, de vives attaques ont été portées contre les octrois.

M. *Raudot* demande leur suppression radicale. C'est, dit-il : « l'impôt le plus onéreux pour l'agriculture, il
« pèse sur l'agriculture seule; il est injuste, abusif; sa
« perception se fait d'une manière odieuse. »

M. *de Lavergne*, longtemps partisan des octrois, renonce à les défendre depuis qu'il en a vu les abus. Il invoque l'exemple de la Belgique et de la Hollande qui les ont supprimés, de l'Angleterre où ils n'ont jamais existé. — « Et cependant, ajoute-t-il, dans ces
« pays les villes sont pavées et éclairées comme
« ailleurs, quelquefois mieux... L'octroi, essentielle-
« ment envahissant, augmente chaque jour le pé-
« rimètre de sa zone de perception; il procure aux
« villes une ressource presque discrétionnaire qui les
« conduit à faire d'excessives dépenses, etc. »

M. *E. Gayot* ajoute : « que souvent les villes, non
« contentes des produits d'octroi perçus aux barrières,
« y ajoutent des taxes intérieures sur l'établissement
« des marchands de denrées dans les halles et marchés...
« et que c'est ainsi qu'elles arrivent à construire de
« véritables monuments très coûteux pour des besoins
« qui ne comportaient pas ce luxe..... »

La proposition de la suppression des octrois a été adoptée par le congrès. Toutefois ce n'a pas été sans protestations. Parmi les opposants figurent MM. de la

Londe du Thil et de Guizard, dont on connaît la compétence en matière d'économie rurale.

M. le docteur *Michel Lévy*, dans son *Traité d'hygiène publique et privée*, tome II, page 621, attribue aux effets de l'octroi des proportions qui seraient fort graves, si elles étaient prises au pied de la lettre : « Les octrois, « dit-il, ont une influence fâcheuse sur la nourriture « du peuple ; ils exagèrent les effets dépopulateurs du « renchérissement du prix des vivres, et, dans tous les « temps, ils réduisent la proportion de nourriture « animale qui entre dans le régime des classes inférieures.... Cet impôt accroît les charges de la société par l'augmentation des chances de maladie « parmi les classes les plus nombreuses, diminue la « valeur de la population par la succession plus rapide « des générations... Ce qui le prouve, c'est que la « consommation de la viande s'est étendue partout où « les droits d'octroi ont été réduits, et qu'elle a diminué partout où ces droits ont été augmentés... »

M. le Dr *Vuilhermé* (*Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*) plus réservé dans ses assertions, se borne à faire remarquer que « dix centimes de salaire « par jour, au-dessus ou au-dessous du taux nécessaire à l'entretien d'un travailleur économe et sans « famille, suffisent pour le placer dans une sorte d'avance ou pour le jeter dans une grande gêne. »

Rappelons, pour terminer cette révision rétrospective, la discussion qui s'est établie entre les vues de M. Passy, et celles de M. H. Courcelle dans la remarquable brochure que l'Académie connaît, et nous aurons à peu près épuisé la liste des auteurs principaux qui ont traité ce sujet.

S'il était vrai, Messieurs, que les octrois fussent coupables de tous les méfaits que MM. Billot, Michel Lévy, Passy, Léon Faucher et Raudot leur attribuent, il n'y aurait qu'une voix en France pour leur suppression immédiate, et une seule chose étonnerait, c'est que le bon sens intéressé des conseils municipaux et que la sollicitude indubitable de l'administration supérieure, n'en eussent pas fait plus tôt justice.

Mais écartons d'abord, par mesure d'ordre, les inexactitudes et les exagérations notoires.

L'un des auteurs que j'ai cités dit que parfois la taxe d'octroi double la valeur de la denrée. C'est une grave erreur : la loi ne permet pas que le droit dépasse le dixième de cette valeur. J'excepte les vins et alcools, à cause des taxes qu'ils subissent tout à la fois au profit des communes et au profit de l'Etat.

Un autre auteur a dit que l'impôt de l'octroi s'aggravait des droits perçus sur les mêmes denrées dans les places de halles et marchés. C'est une erreur. Aux termes de la loi, ce droit de place, du reste très minime, n'a aucune corrélation avec le régime de l'octroi : il est calculé sur l'étendue de l'étal ou du terrain communal occupé par le marchand : c'est le juste prix d'une location de ce terrain.

Un troisième part de ce point que l'octroi assujétit *toutes* les denrées de l'alimentation du pauvre. C'est une erreur. A l'exception des boissons, de la viande et des combustibles, que consomment toutes les classes, les tarifs d'octroi se préoccupent toujours d'exonérer ou de ne taxer que faiblement les objets qui servent principalement à l'alimentation ouvrière.

Celui-ci dit que le mode de perception des octrois est

odieux, que le régime de l'octroi lui-même est une *infection* pour les villes ; celui-là y voit l'*unique* cause de la misère des familles ouvrières, de leur dépopulation, etc.

Ne suffit-il pas d'énoncer de telles exagérations pour inviter la raison à en faire justice ?

Mais il y a de plus sérieuses observations et celles-ci demandent une réponse.

On dit que l'octroi, avec ses barrières et ses investigations, est gênant pour le producteur, l'intermédiaire et le consommateur. C'est vrai, mais quel est l'impôt, même généralement accepté comme juste et utile, qui ait jamais été perçu sans gêne et sans ennuis ? La question est de savoir s'il est nécessaire, s'il a pris rang dans les habitudes publiques, et si, en cas de changement, le nouveau régime n'offrira pas plus de difficultés ou de dangers. Or, depuis plus de soixante ans qu'il est rétabli, l'octroi fonctionne sans obstacles, sans réclamations *de la part surtout de ceux des intéressés que l'on représente comme les plus animés contre lui*. Il faut grandement distinguer ici entre l'émotion qui se manifesterait dans la masse des contribuables, et cette émotion, plus ou moins factice, produite par des théoriciens dont c'est l'état de remuer des idées, de publier des brochures sur les questions générales, et qui n'ont souvent, pour se livrer à ces travaux, qu'une mission fort indirecte.

On s'imaginerait difficilement la parfaite tranquillité d'esprit et de conscience des Conseils municipaux, ces représentants naturels des contribuables, lorsqu'ils votent des taxes d'octroi, qu'ils les accroissent ou en prolongent la durée, s'ils avaient, en agissant ainsi, la

crainte de s'aliéner les suffrages de la population ouvrière.

Ce *criterium* indique assez l'utilité des taxes dans les villes où elles sont périodiquement maintenues.

Ce n'est donc pas du sein de la masse ouvrière que s'élève le *tolle* contre les octrois, et j'ai pu voir que, dans la pratique, les réclamations qui surgissent, les difficultés qu'on suscite à l'administration proviennent de la classe supérieure et surtout de certains industriels et commerçants qui ont intérêt à faire croire à des rigueurs et à un trouble blessants pour la *liberté* de leur mission d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur.

On reproche encore à l'impôt de l'octroi de manquer aux lois de la proportionnalité. Mais la taxe est la même pour chaque espèce de denrée, sans distinction de provenance ou de destination, et le droit n'est acquis que si l'objet entre dans la consommation ! Veut-on dire que ce droit doit être calculé non par tête et par quantité de matière, mais selon la valeur réelle de l'objet ? Je reconnais qu'à cet égard la proportion serait plus équitable. Mais que d'embarras et de contestations si l'on adoptait ce mode ! J'admets cependant une exception au sujet des vins, dont les différentes valeurs représentent souvent un écart considérable : il serait juste de les taxer *ad valorem*. — Du reste, c'est l'affaire d'une modification de détail qui peut s'effectuer sans détruire le principe du droit. A-t-on voulu dire que la taxe étant la même pour l'objet consommé par le riche ou par le pauvre, est proportionnellement plus lourde pour celui-ci ? Cela ne fait pas doute et ne peut pas être autrement. Aussi a-t-on entendu, en établissant

les octrois, qu'une certaine partie de leur produit serait *remboursée* aux classes nécessiteuses, sous la forme de dégrèvements d'impôts, d'assistance, etc.

Et c'est ce qui a lieu dans les villes à octroi où de notables modérations d'impôt, accordées chaque année à la charge du budget des villes, seraient rendues impossibles si les taxes d'octroi, source abondante de cette compensation, venaient à manquer.

Mais, pour ne parler que de l'assistance et pour restreindre, par exemple, l'appréciation à notre ville de Rouen, ne sait-on pas que, si la quotité de droit payée à l'octroi par chaque individu est de 10 fr. 80 c. par an, chaque membre de famille ouvrière et nécessiteuse reçoit en *secours* de toute nature une somme de 25 fr. 85 c. ?

Ces calculs, qu'on a tout lieu de croire exacts et que M. H. Courcelle a eu grande raison de mettre en lumière dans son beau travail, ces calculs prouvent qu'en supprimant l'octroi, dans les villes industrielles surtout, on y supprimerait ou restreindrait fâcheusement l'assistance, cette *poule aux œufs d'or* du pauvre, que tout le monde nourrit.

D'ailleurs, il est permis de croire que s'il était possible d'exonérer de toute taxe d'octroi l'ouvrier des villes, celui-ci n'en serait ni plus ni moins prévoyant et économe et ne profiterait pas davantage en réalité des quelques francs que la taxe prélève aujourd'hui sur son budget.

Je vais plus loin : l'intermédiaire, le détaillant chez qui l'ouvrier achète au jour le jour ses denrées, ne lui tiendrait pas compte de la suppression de l'octroi dans la valeur des objets d'alimentation ordinaire : ces cen-

times qui, accumulés par 200 mille perceptions, font une grosse somme, ne sont que d'insignifiantes fractions dans les relations multipliées de détaillant à consommateur.

Pour qui donc serait l'avantage ? uniquement pour le marchand en détail, l'épicier, le mercier, le boucher, le cabaretier qui, lui, ne manquerait pas d'invoquer auprès du producteur ou marchand en gros le bénéfice de la réforme.

Ce n'est pas à la présence des taxes d'octroi qu'est dû le renchérissement continu de toutes les denrées de l'alimentation. Il faut lui chercher d'autres causes, des causes plus générales, telles que l'extension normale de la consommation qui, depuis vingt ans, comme de récentes statistiques officielles l'ont établi, s'est accrue à ce point que la production agricole a peine à y suffire.

Ainsi : 1° la suppression des octrois n'aurait, aux points de vue de la consommation et de la dépense, que des conséquences négatives pour la population ouvrière ;

2° Elle lui enlèverait une partie des soulagements que les villes lui accordent, et qui sont tout à la fois des mesures de sécurité et d'ordre public ;

3° Elle ne pourrait être supprimée sans être aussitôt remplacée, au moins pour une somme équivalente à la plus grande partie de son produit, sans porter une atteinte profonde à l'agriculture, à la propriété urbaine, au travail de la classe ouvrière, c'est-à-dire à l'intérêt de tous les consommateurs.

On a vu par les indications placées en tête de cet article que le plus grand nombre des publicistes qui ont crié *haro* sur l'octroi n'ont su mettre à la place

rien de pratiquement applicable. M. Billot lui-même reconnaît que les recherches doivent continuer sur ce point et déclare qu'il n'est pas personnellement fixé sur le mode de remplacement.

Mais on s'accorde généralement à signaler celui qu'a proposé M. de Lavergne et qui consisterait en ceci :

Diviser le rendement des octrois en quatre parties :

Le premier quart disparaîtrait : 1° à l'aide de l'économie des frais de perception actuels, 12 0/0 ; 2° par une diminution de 13 0/0 dans les dépenses communales inconsidérément exagérées ;

Le second quart serait couvert par l'abandon que l'Etat ferait aux communes d'une portion du principal de l'impôt foncier, portion équivalente au quart du produit actuel ;

Le troisième quart serait remplacé par des centimes additionnels à la contribution mobilière ;

Le quatrième quart par des centimes additionnels aux autres contributions directes.

(Au moment où j'écris ces lignes, une édition un peu modifiée du système de M. de Lavergne, apparaît sous forme incidente au Corps législatif, et tout porte à croire que cette proposition sera repoussée par l'Assemblée (1). N'importe, la question reviendra peut-être plus mûrie et mieux appuyée, et ce m'est une raison de plus de poursuivre mon travail.)

(1) C'est ce qui est arrivé. La loi municipale du 24 juillet 1867 maintient le principe des octrois. Elle confère même aux communes, à côté du droit de suppression ou de diminution, celui d'augmenter les taxes jusqu'à concurrence d'un décime pour cinq ans, de proroger les taxes principales pour le même temps, etc. (Art. 9 et 10 de la loi).

Je réponds donc sans hésiter au projet de M. de Lavergne ceci :

Sur le § 1. La première économie de 12 0/0 pour frais de perception n'est pas réalisable, attendu que, à moins de supprimer simultanément l'une des plus importantes sources de revenus de l'Etat, l'impôt sur les boissons, il faudra, pour continuer de le percevoir, conserver une grande partie du personnel actuel de l'octroi ou en établir un autre aussi coûteux, que le contribuable devra payer également, avec cette seule différence que ce sera dans une autre caisse. Ceci est élémentaire.

Sur la seconde partie du § 1^{er}, *concedo*. Il se peut que dans ces derniers temps, les dépenses d'embellissement des villes à octroi aient pu paraître un peu exagérées. Il y a eu peut-être, en effet, sur quelques points, en fait de travaux publics, un peu de cet engouement qui, en France, aime à traduire avec promptitude, et coûte que coûte, les conceptions brillantes. Mais en admettant jusqu'à un certain degré cette critique, ne faut-il pas tenir grand compte : 1^o du surcroît de salaires et de bien-être que l'exécution de ces grandes entreprises a procuré aux ouvriers ; 2^o de la part en réalité très considérable qui, dans ces entreprises de progrès, s'applique à des besoins de premier ordre : l'amélioration de la vicinalité et les justes exigences de l'hygiène publique. Donc, pour cette grande part du moins, les ressources fournies par l'octroi ont été fort utilement employées. On ne comprend pas d'ailleurs sur quels éléments d'appréciation l'auteur du projet a calculé à 13 0/0 la portion à supprimer des produits de l'octroi comme représentant la somme des travaux annuels inopportuns : évidemment c'est là une évaluation tout arbi-

traire. Enfin, si l'on voulait absolument limiter sous ce rapport l'entraînement des villes, il n'était pas nécessaire de recourir à ce remède héroïque de la suppression radicale des octrois. Il suffisait de demander qu'on déterminât, par décret, la répartition de leur produit entre les besoins ordinaires et les dépenses extraordinaires de la localité.

Nous poursuivons l'examen des moyens de remplacement proposés par M. de Lavergne.

§ 2. L'Etat fera au profit des villes l'*abandon* d'une portion du principal de son impôt foncier, portion équivalente au quart du rendement de l'octroi.

Il n'y a sur ce point aucune objection à faire. Voici un quart d'octroi entrant directement sans frais de perception dans les caisses municipales, fort bien. Je crains seulement *que cette libéralité* annuelle de 30 millions ne soit pas du goût de M. le Ministre des finances.

§ 3 et 4. Quant aux deux derniers quarts, la chose est encore plus simple, s'il est possible : on les demandera à des centimes additionnels aux contributions directes.

On voit que c'est sur ces derniers paragraphes du projet que reposent toutes les combinaisons du système : *Don par l'Etat aux communes à octroi d'une partie des produits de l'impôt général, et Accroissement, par des centimes additionnels, des impôts foncier, personnel, mobilier, des portes et fenêtres et des patentes.*

Cette façon de dégager presque complètement la population ouvrière de toute contribution aux charges sociales, pour les accumuler sur la propriété foncière, et sur les patentables, est-elle bien *équitable*?

Les impôts qui pèsent actuellement dans les villes ,

sur la propriété, le capital et l'industrie sont déjà bien considérables, puisque, dans certains cas, ils vont jusqu'à 20 0/0 du revenu. Peut-on y ajouter encore, sans tarir les sources de ce qu'on appelle la richesse publique ?

Croit-on que cette aggravation d'impôt — qui ne répondra pas, comme la taxe d'octroi, à l'avantage d'une consommation libre, après tout — sera acceptée sans protestation par les contribuables des classes aisées et moyennes ? N'est-il pas plutôt à craindre : 1° que cet excédant *normal* des charges municipales ne réagisse sur les facilités de recouvrement de la contribution due à l'Etat ; 2° qu'il n'amène rapidement la désertion des villes ainsi surtaxées ; 3° qu'à la place d'une apparente satisfaction donnée aux moyens d'alimentation de la classe ouvrière, la réforme dont il s'agit n'amène, en réalité, la grande diminution des travaux et la rareté des salaires ?

Pour ma part, j'entrevois ces conséquences et je les redoute infiniment. En effet, les entreprises municipales chichement dotées restreindront chaque jour davantage une foule de travaux de bâtiment et de voirie qui donnent aujourd'hui la vie à bien des professions. Quant aux particuliers, aux propriétaires, ne seront-ils pas excusables de viser aussi, dans le même sens, à des économies qui se traduiront encore, nécessairement, au grand dommage de la classe ouvrière ?

Ce sont donc de maladroits amis de cette classe, que ceux qui veulent, en supprimant l'octroi, le remplacer par une capitation que payeront seulement quelques-uns des membres de la famille communale. Quelque riche que soit une terre, on ne la force pas impunément à produire toujours et sans compensation. Telle est

pourtant, ainsi que le démontre la circonstance actuelle, la tendance favorite des économistes ; et cette tendance, nous la voyons apparaître depuis quelque temps avec un ensemble et une vigueur dignes de plus sages des-seins.

L'expérimentation de ces vues à longue portée a déjà commencé sur divers points, non sans embarras et sans trouble. Il nous manque peut-être , pour apprécier leurs conséquences , cette ferme croyance dans la générosité humaine, cette foi robuste dont parle l'apôtre et qui remuait des montagnes. Nous ne voyons les choses qu'au point de vue immédiatement pratique, et nous croyons en vérité que plus un rêve est séduisant, plus il faut s'en méfier, quand il s'agit *d'intérêts positifs*.

Le rêve des modernes économistes, nous le connaissons : Favoriser par tous les moyens le relèvement de la situation matérielle et morale de cette grande partie de la population vivant au jour le jour d'un salaire plus ou moins abondant et assuré ; accroître sa participation au bien-être général dans une proportion de plus en plus généreuse, et lui ménager ces avantages comme un corollaire essentiel du grand principe de l'égalité.

Certes, cela est très beau, mais aussi bien compliqué ; et si les mille points de la réforme dont on parle ne sont pas mieux conçus que celui qui s'applique à la suppression des taxes d'octroi, nous craignons que l'horizon de l'économie publique ne soit encore pendant bien longtemps environné de nuages.

DES
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

PAR

M. HOMBERG,

Membre résidant.

(Séances du 28 Juin et 5 Juillet 1867.)



MESSIEURS,

A la suite d'une longue et intéressante discussion au Corps législatif, les Sociétés coopératives sont venues prendre place dans notre législation commerciale à côté des Sociétés en commandite et des Sociétés anonymes.

Il y a peu de temps encore, les Sociétés coopératives ne nous étaient guère connues que par l'insuccès de celles qui, avec l'appui du gouvernement d'alors, s'étaient fondées en 1848.

Depuis deux années seulement, le mouvement coopératif a pris en France une grande et rapide extension.

Dans la discussion parlementaire à laquelle je viens de faire allusion, chacun a cru devoir exprimer des sympathies pour cette nouvelle forme d'association qui,

comme l'a dit éloquemment M. le Ministre d'Etat, a pour but « de favoriser l'épargne et d'améliorer le sort « d'un grand nombre de citoyens par l'économie, « l'ordre et le travail. »

Malgré ces éloges donnés par des hommes compétents, bien des esprits sont restés en France sous l'impression des souvenirs de 1848, et s'effraient à l'idée du pouvoir que ces vastes associations vont mettre aux mains d'une classe si facile à entraîner à de coupables et terribles excès.

Je crois qu'il y a de l'exagération dans les craintes des uns comme dans les espérances des autres, mais ce n'est pas, bien entendu, la question politique que je viens traiter devant l'Académie. A quelque point de vue qu'on se place, quoiqu'on redoute ou qu'on attende du mouvement coopératif, personne ne peut nier l'importance de ce mouvement, qui affiche la prétention d'amener une révolution complète dans les conditions de notre industrie et les mœurs de notre population ouvrière.

J'ai donc pensé, Messieurs, que je pourrais intéresser l'Académie en lui donnant quelques détails sur l'origine et l'histoire des Sociétés coopératives.

Ce que j'en vais dire n'apprendra sans doute rien de bien nouveau à plusieurs de nos confrères, mais il en est parmi nous qui, étrangers, par leurs occupations et les habitudes de leur vie, au mouvement industriel, ne seront peut-être pas fâchés d'être mis au courant de la question du jour par un récit d'ailleurs très-sommaire et dans lequel je vais m'efforcer de mettre toute la lucidité possible.

Le but des Sociétés coopératives est de donner à l'ou-

vrier honnête et laborieux le moyen de se procurer le capital nécessaire pour acheter les instruments de son travail ;

Puis, sous une autre forme, de lui procurer, à bon marché et de bonne qualité, le pain, la viande, les ustensiles de ménage, tous les objets de sa consommation ;

Puis, enfin, sous une autre forme encore, de lui permettre de travailler pour son propre compte et de réaliser pour lui-même les bénéfices de son travail.

Sous chacune de ces trois formes, les Sociétés coopératives constituent des institutions d'une nature très distincte, n'ayant entr'elles d'autre lien commun que leur principe, qui est l'association, et le secours mutuel qu'elles peuvent se porter, mais, du reste, différant par leur organisation et par leur mode de fonctionnement comme par le but qu'elles se proposent.

Je m'occupe d'abord des banques populaires ou sociétés de crédit mutuel, qui ont pour objet de procurer à l'ouvrier ou au petit commerçant les avances d'argent dont il peut avoir besoin.

Banques populaires.

Pour comprendre le but fondamental de ces établissements, il faut se rendre compte des moyens de crédit qui peuvent se trouver dans la mutualité de l'association.

Qu'un ouvrier honnête, mais sans fortune, aille prier un banquier de lui faire un prêt d'argent, tout naturellement le banquier lui dira : « Je veux bien

croire à vos bonnes intentions et je vous sais habile ouvrier, mais vous pouvez tomber malade, le feu peut prendre à votre maison, on peut vous voler, etc., etc. Dans tous ces cas et dans bien d'autres que je ne puis prévoir et que vous ne pouvez prévoir vous-même, vous vous trouveriez à l'échéance dans l'impuissance de me rembourser et je perdrais mon argent. »

Mais supposons qu'avec cet ouvrier un autre se présente et dise au banquier : « Si mon camarade ne peut vous payer, moi je vous paierai, » on comprend que tout de suite le banquier va se trouver rassuré dans une certaine mesure, car les chances qu'il avait de perdre son argent seront diminuées de moitié.

Admettons maintenant qu'au lieu de deux honnêtes ouvriers, il s'en présente 10, 20, 30, qui tous s'obligent conjointement et solidairement au paiement de la dette, le banquier n'hésitera plus.

Voilà comment le crédit peut se trouver dans l'association.

Le premier exemple de crédit accordé à des ouvriers sur la seule garantie de leur moralité nous est offert par les banques d'Ecosse.

Les banques d'Ecosse prêtent au commis qui veut devenir marchand, à l'ouvrier qui veut devenir fabricant, sans autre garantie que l'attestation donnée par deux ou trois personnes connues de la moralité et de la capacité de l'emprunteur. Le nouveau commerçant ou le nouvel industriel dépose chaque jour sa recette à la banque qui lui accorde un intérêt pour ces dépôts.

Ainsi, dans cet heureux pays, on peut obtenir de l'argent sans donner de gages et en faire obtenir sans en avoir, car les garants ne sont pas des capitalistes,

ils ne sont que des témoins. La probité est considérée comme un capital et la vertu a une valeur commerciale.

Il est bon d'apprendre à nos financiers français que, depuis deux siècles que les banques d'Ecosse rendent, par cette large façon d'agir, d'immenses services au petit commerce et à la petite industrie, leurs intérêts n'en ont pas souffert.

Les banques d'Ecosse ne sont pas à proprement parler des sociétés coopératives. Ce sont les banques ordinaires du pays, fonctionnant comme toutes les autres maisons de même nature, prêtant aux riches, mais ne refusant pas de prêter aux pauvres.

Ce principe de moralité, de cautionnement réciproque, sur lequel reposent les banques d'Ecosse a reçu en Allemagne un grand perfectionnement.

Dans le système des banques d'avance de ce pays, fondées par un homme dont le nom est devenu populaire, M. Shultze-Delitzsch, on ne s'associe pas seulement pour emprunter, on s'associe en même temps pour *prêter*, de façon qu'à l'avantage de pouvoir se procurer de l'argent quand on en a besoin, on joint celui de réaliser les bénéfices que font chez nous messieurs les banquiers qui, nous pouvons le dire, font généralement d'assez bonnes affaires.

Le mécanisme de ces banques est facile à saisir.

Nous savons que la première et je pourrais dire la seule difficulté que rencontre celui qui veut établir une banque est de se procurer un capital.

Une fois en possession de ce capital, il le grossit aisément parce que l'argent qu'il en retire pour le prêter à de courtes échéances y revient bientôt accru par des intérêts et des droits de commission.

Il est rare parmi nous qu'un particulier soit assez riche pour fournir à lui seul le capital nécessaire pour ouvrir une banque, ou alors ce serait une bien petite banque. Généralement, plusieurs capitalistes mettent leurs fonds en commun. L'un d'eux les fait valoir dans l'intérêt de tous et on partage les bénéfices.

M. Shultze-Delitzsch s'est demandé pourquoi de simples ouvriers ne pourraient pas faire sur une petite échelle, ce que font, sur une grande, de riches capitalistes à qui cela réussit si bien, et il a fondé, dans toute l'Allemagne, des banques où des centaines de petits industriels, individuellement pauvres et sans crédit, mais honnêtes et laborieux, mettent en commun leur responsabilité personnelle et le produit d'une cotisation qu'ils s'imposent.

Ils acquièrent ainsi un crédit collectif avec lequel ils peuvent facilement se procurer un capital sur lequel ils font ensuite des prêts à ceux d'entre eux qui en ont besoin.

Outre la cotisation que s'imposent les associés et qui ne dépasse guère 25 centimes par mois, chacun paie un droit d'entrée qui est de 1 fr. 25 à 1 fr. 87 c.

Dès que le sociétaire a payé son droit d'entrée, 1 fr. 25 c., et sa première cotisation mensuelle, 25 c., la banque se met à travailler pour lui. Tout versement ultérieur, quelque faible qu'il soit, lui donne droit à une part proportionnelle dans les bénéfices.

Aussitôt que la banque est constituée, elle trouve aisément à emprunter, pour augmenter son capital, au taux de 4 0/0.

L'écart entre les deux taux d'intérêt, 4 0/0, l'argent emprunté, et 8 0/0 l'argent prêté, constitue les bénéfices.

L'associé de ces banques trouve dans chacune d'elles à la fois les avantages de la Caisse d'Epargne et ceux du Mont-de-Piété.

Comme la Caisse d'Epargne, elle reçoit et fait fructifier ses économies, mais bien plus avantageusement; car, en sus d'un intérêt de 4 0/0 égal à celui de la Caisse d'Epargne, elle lui donne droit à des bénéfices, qui, s'il les laisse s'accumuler, pourront, au bout d'un certain temps, lui constituer un capital; puis, quand il aura besoin d'argent, elle lui en prêtera jusqu'à concurrence de la somme par lui versée dans sa caisse, et, enfin, si cette somme ne lui suffit pas, sur la signature d'un ou de plusieurs associés qui le cautionneront, la banque lui prêtera une somme égale à celle déposée par chacun de ceux-là.

Cet argent lui sera prêté, comme je l'ai dit, au taux de 8 0/0, taux élevé sans doute, mais inférieur à celui du Mont-de-Piété, qui est de 9, et il l'obtiendra sans avoir à laisser en gage, comme au Mont-de-Piété, ses vêtements, ses outils, son lit, etc.....

Ces détails, quoique bien sommaires, peuvent donner une idée des banques d'Allemagne.

La première a été fondée en 1850, par M. Shultze-Delitzsch, dans la petite ville de Delitzsch.

Deux ans après, en 1861, il existait déjà en Allemagne 340 sociétés du même genre.

D'après un rapport, publié en 1865 par leur infatigable fondateur, il en existait 800, comptant ensemble 202,500 sociétaires, ayant une somme disponible de 90 millions et ayant fait l'année précédente pour 270 millions d'avances. La moyenne des prêts avait été de 543 fr.

Après avoir parlé de l'Allemagne et de l'Ecosse, j'arrive à la France.

J'ai dû parler de l'Ecosse d'abord, parce que c'est là qu'est à mes yeux le berceau du crédit populaire.

Si j'ai parlé de l'Allemagne ensuite, c'est qu'elle nous a précédés dans une voie où nous commençons à peine à entrer et où nous ne pouvons mieux faire que de la suivre.

La première société coopérative de crédit mutuel qui se soit établie en France est la Société Engelmann, laquelle remonte au mois de juin 1857. Au premier janvier 1865, il existait à Paris 34 sociétés de ce genre, comptant ensemble 1,300 membres et ayant ainsi, à elles toutes, un capital de 144,802 fr, 74 c.

L'organisation de ces banques est à peu près la même que celle des banques d'Allemagne.

Les associés s'y forment de même un petit capital par des cotisations mensuelles ou hebdomadaires, mais, comme la solidarité les effraie, ils adoptent le plus généralement la forme de la commandite d'après laquelle le gérant seul est indéfiniment responsable des engagements sociaux.

Privés ainsi d'un puissant moyen de crédit, ils suppléent à l'insuffisance de leur capital en faisant souscrire par chaque emprunteur des billets qui, endossés par le gérant de la société, sont donnés à d'autres emprunteurs, lesquels les font aisément accepter par le commerce parisien. Ils peuvent à ce moyen faire plus d'affaires avec un moindre fonds de roulement.

Ce n'est pas seulement à Paris, c'est aussi en province et particulièrement en Alsace, à Colmar, à

Mulhouse, à Strasbourg, que l'on voit se former de nombreuses sociétés coopératives de crédit mutuel.

Au-dessus de ces associations, tant de Paris que des départements, il s'en est fondé d'autres qui se sont donné pour mission de propager le mouvement coopératif en faisant des avances aux sociétés nouvelles qui veulent s'établir, en escomptant leur papier et en leur ouvrant des crédits.

En première ligne parmi ces banques de prêt et d'escompte, je citerai la Société de Crédit au travail (Béluzet et C^e), fondée à Paris le 23 septembre 1863 par 172 associés commanditaires et au capital de 20,120 fr., qui, dès le mois de novembre de l'année suivante, comptait 637 commanditaires et disposait d'un capital de 97,950 fr.

Outre le concours qu'elle donne aux Sociétés coopératives qui s'adressent à elle, cette banque se rend fort utile aux ouvriers qui, pour entrer en coopération, veulent se faire un petit capital.

Elle reçoit leurs cotisations en compte courant comme ferait la Caisse d'Épargne, et, sur chaque somme de 20 fr. par eux versée, elle leur sert un intérêt qui est à raison de 3 1/2 0/0 s'ils veulent que l'argent reste à leur disposition, de 4 1/2 0/0 s'ils s'engagent à ne le reprendre qu'au bout d'un mois, et de 5 0/0 si le placement est fait pour trois mois ou plus.

Dès que le montant de leurs versements atteint le chiffre de 100 fr., ils entrent dans le partage des bénéfices dont la moitié est répartie entre les associés au prorata des sommes versées par chacun d'eux, l'autre moitié étant employée à former un fonds de réserve et à rémunérer le gérant et les employés.

Tout membre de la Société a un crédit individuel égal à la somme qu'il a versée, et, si trois souscripteurs de 100 fr., par exemple, se réunissent pour emprunter solidairement, ce ne sera pas seulement 300 fr., mais 500 fr. qu'on leur prêtera, vu que la solidarité du groupe augmente le crédit individuel.

La création de la Société de Crédit au travail a été suivie de celle de plusieurs autres du même genre, tant à Paris que dans les départements, telles, par exemple, que la Caisse d'Escompte des associations populaires, fondée par MM. Léon Say et Valras ; la Société de Crédit populaire de Mulhouse, fondée par M. Wilhelm ; la Banque populaire de Colmar, fondée par M. Leblin, directeur de la *Revue d'Alsace* ; la Société lyonnaise du Crédit au travail, fondée par M. E. Flatard, etc., etc.

Toutes ces Sociétés sont trop nouvellement créées pour qu'on puisse bien apprécier leurs chances de succès. Il est toutefois certain que leur constitution les rend propres à donner une impulsion très-vigoureuse au mouvement coopératif qu'elles se sont donné la mission de servir.

Après avoir dit comment les sociétés coopératives de crédit mutuel facilitent à leurs membres les moyens de se créer un petit capital, j'ai à montrer comment ce petit capital peut être accru dans les Sociétés coopératives de consommation et utilement employé dans les Sociétés coopératives de production. Occupons-nous d'abord des Sociétés coopératives de consommation.

Sociétés coopératives de consommation.

L'avantage des Sociétés coopératives de consommation n'est pas contestable.

Il est évident que, si plusieurs ouvriers peuvent s'entendre pour acheter en commun les objets de leur consommation, les achetant en gros, supprimant les intermédiaires, il les paieront moins cher que s'ils les achetaient au détail.

L'écart entre le prix du gros et le prix du détail sera leur bénéfice.

Ce bénéfice pourra être réparti entre eux de deux manières :

Ou bien chaque consommateur ne paiera les objets de sa consommation qu'au prorata du prix où ils auront été achetés en gros dans un intérêt commun, et alors il profitera du bon marché, mais il ne restera rien au fonds social ; ou bien il paiera au prix du détail ce qui, dans l'intérêt commun, aura été acheté en gros, et alors, le bénéfice restant à la société, ce sera, comme sociétaire, qu'il en viendra plus tard demander sa part.

Cette seconde combinaison est sans contredit la meilleure. C'est celle qui a fait la fortune de la célèbre Société des Equitables Pionniers de Rochdale, dont je parlerai tout à l'heure et qui est encore aujourd'hui le plus généralement adoptée.

Le magasin tient ses prix au niveau des prix ordinaires du commerce, mais chaque sociétaire reçoit, avec l'objet par lui acheté, soit des jetons, soit un bulletin portant le chiffre de ce qu'il a payé pour son achat.

Tous les trois mois on fait un inventaire, et, après le

prélèvement des frais généraux, ce qui reste de bénéfice est partagé entre les acheteurs au prorata de ce que chacun a dépensé au magasin pendant le cours du trimestre. Si, comme cela arrive le plus souvent, l'acheteur laisse dans la caisse de la société le dividende qui lui revient, ce dividende porte des intérêts qui se cumulent à son profit, et un jour, par cela seul qu'il a acheté au magasin social ce qu'il lui aurait fallu acheter ailleurs, outre que tout lui aura été donné de bonne qualité et qu'il n'aura pas eu à redouter ces petites fraudes qui n'effarouchent pas toujours la conscience des détaillants, il se trouvera possesseur d'un capital qui pourra être employé, comme je le dirai plus tard, dans une société de production.

J'ai à faire voir maintenant les expériences qui ont été faites de ce mode d'association et les résultats qu'elles ont donnés.

Si les Sociétés de crédit sont nées en Allemagne, les Sociétés de consommation sont nées en Angleterre.

La première de toutes, celle au moins qui, la première, a fixé les regards et qui a servi de modèle aux autres, est la Société dite des Équitables Pionniers de Rochdale.

M. Jules Simon, dans son beau livre intitulé : *Du Travail*, raconte d'une manière charmante l'histoire de cette association. Je regrette que les limites de cette lecture ne me permettent pas de reproduire son récit tout entier. En voici quelques traits :

Rochdale est une petite ville du comté de Lancastre, dont l'industrie consiste principalement en fabriques de draps, flanelle et tissus de coton.

En 1844, à la suite d'une grève de tisserands en laine, quelques ouvriers, mus par de folles idées d'hostilité à ce qu'ils appelaient la tyrannie du capital, mais doués, comme vous allez le voir, d'un sens pratique admirable, se réunirent pour acheter en gros les objets nécessaires à l'entretien de leur famille.

Ils n'étaient alors que 40 et ne purent mettre en commun que 28 liv. sterl. (708 fr. 16 c.) Ils établirent dans une ruelle une petite boutique, ouverte seulement le samedi soir et tenue, sans rétribution, par un associé de bonne volonté, dans laquelle se vendaient des épiceries, de la farine, du beurre, du gruau d'avoine.

Le petit commerce de la localité, qui ne leur épargnait pas ses railleries, disait qu'une charrette à bras pourrait emporter toutes leurs marchandises.

Malgré bien des tribulations, dans l'espace d'un an, le capital du magasin tripla et les affaires furent augmentées en proportion. On ouvrit de nouvelles salles de vente, on eut des employés salariés, ce qui permit de vendre tous les jours et à toute heure de la journée. Au commerce d'épicerie et à celui de la farine, toujours très-important en Angleterre où le pain se fait presque partout dans les ménages, on adjoignit successivement une boucherie et une fabrique de vêtements et de chaussures.

En 1845, lors du premier inventaire, le nombre des membres était de 74, le capital de 181 liv. sterl. (près de 4,000 fr.), et le bénéfice était de 32 liv. sterl. sur 710 liv. sterl. d'affaires.

Quinze ans après, en 1860, on faisait 152,063 liv. sterl. d'affaires (près de 4 millions de francs), et on réalisait un bénéfice de 15,906 liv. sterl., 387,650 fr.

La Société compte aujourd'hui 6,246 membres et son capital s'élève à 2,047,225 fr.

Si toutes les Sociétés coopératives de consommation qui se sont fondées en Angleterre sur le modèle de celles de Rochdale n'ont pas eu le même succès, beaucoup cependant ont réussi et la preuve en est qu'il s'en établit tous les jours de nouvelles.

Dès 1863, il en existait 332, toutes fondées sur le modèle de celle de Rochdale, comptant ensemble 90,458 membres. Leur capital en actions soldées montait à 10,732,875 fr., le total des ventes annuelles était de 50,291,250 fr., et celui des bénéfices de 4,125,000 francs (1).

En France, les Sociétés coopératives de consommation commencent à se répandre. Il en existe à Paris, à Lyon, à Grenoble, à Pau, à Saint-Etienne, à Marseille, au Havre, à Elbeuf et en beaucoup d'endroits.

Je trouve dans un journal (2) le compte-rendu des opérations faites, du 1^{er} juillet 1865 au 30 juin 1866, par une des nombreuses associations de ce genre qui existent à Lyon (l'Union ouvrière). J'y vois qu'avec 49,000 fr. de capital dont 32,000 fr. seulement ont été versés, cette Société, qui compte 419 membres, a fait pour 291,000 fr. d'affaires qui ont donné 33,000 fr. de bénéfices bruts, soit près de 11 0/0.

En défalquant de cette somme les frais généraux, la dépréciation du matériel et les intérêts du capital, il reste 12,524 fr. 10 c. de bénéfice net, soit, en considé-

(1) Voir un rapport de M. Tidd. Pratt, cité par M. Eugène Véron (*Des Associations ouvrières*, p. 55).

(2) *Le Travail*, du 28 février 1867.

rant, non plus le chiffre des affaires, mais le capital employé, plus de 33 0/0 de bénéfice net pour l'année. On comprendra toutefois aisément que pour qu'une Société coopérative de consommation ait des chances de réussite, il faut que, comme à Rochdale ou à Lyon, elle s'établisse dans un centre industriel où se trouvent réunis beaucoup d'ouvriers d'une condition à peu près égale et ayant les mêmes besoins. Il faut encore que la bonne harmonie règne entre ses membres. Il faut que parmi eux il s'en trouve d'assez intelligents pour bien faire les achats. Il faut enfin, et c'est peut-être là le plus difficile, que ces derniers inspirent aux autres assez de confiance pour qu'on leur donne une liberté d'action suffisante et qu'on se soumette à leur direction.

D'un autre côté, il n'y a pas à se dissimuler qu'une Société de consommation qui s'établit est toujours une concurrence faite au petit commerce de la localité, qu'elle provoquera donc, de la part des détaillants, cette animosité qui a quelque temps entravé le développement de la Société de Rochdale, qu'il faudra rompre avec des habitudes de clientèle, quitter des fournisseurs chez lesquels on trouvait des complaisances et un crédit que refusera le magasin coopératif, qu'enfin on blessera des intérêts, on ruinera peut-être d'honnêtes commerçants, et tout cela est bien propre à faire réfléchir.

Ce qu'il faut surtout admirer dans les Équitables Pionniers de Rochdale et ce qu'on ne saurait trop recommander d'imiter, c'est leur excellent esprit d'ordre, d'économie, d'union fraternelle, de confiance réciproque, c'est leur ferme constance dans l'adversité,

leur foi dans leur œuvre, le sentiment profond qu'ils avaient de la justice du but qu'ils poursuivaient et leur volonté persévérante de l'atteindre.

Avec de pareilles qualités, quoi qu'on entreprenne, le succès est assuré.

Des Sociétés coopératives de production.

Il me reste à parler des Sociétés de production.

Ces Sociétés ont les avantages et les inconvénients des gouvernements représentatifs.

Le monarque absolu, qui n'a besoin de confier à personne les secrets de sa politique et peut librement suivre les inspirations de son génie, trouve certainement pour le gouvernement de ses états des facilités qui manquent au roi constitutionnel, sans cesse entravé par les exigences de ceux qui lui ont conféré le pouvoir et qui, ne le regardant que comme leur mandataire, veulent lui imposer leurs sentiments et leurs idées.

Mais, si le despote est sans génie, s'il dissipe en folles dépenses les deniers de l'Etat, si, au lieu d'être un Louis XIV ou un Napoléon I^{er}, il n'est qu'un Henri III, ou un Louis XV, n'aura-t-on pas à déplorer les immunités de son pouvoir ?

La situation est la même pour le commerçant ou l'usinier. Assurément il y a pour lui des chances de succès dans une liberté d'action qui lui permet de se livrer aux opérations de son négoce ou de son industrie sans mettre personne dans le secret de ses affaires, sans avoir des conseils à entendre ou des contrôles à subir ; mais, s'il est inhabile ou imprudent, s'il s'engage étourdiment dans des spéculations hasardeuses,

s'il manque d'ordre dans sa comptabilité et d'économie dans ses dépenses, sa ruine ne sera-t-elle pas d'autant plus prompte que rien ne l'arrête sur la pente qui l'y conduit ?

Je pourrais pousser plus loin cette comparaison et dire, que, de même qu'on aime davantage son pays et qu'on le sert mieux quand on prend une part dans son gouvernement, de même, aussi, on travaille avec plus d'ardeur pour une Société dont on est membre que pour un patron aux bénéfices comme aux pertes duquel on doit demeurer étranger. C'est même là le grand élément de succès des Sociétés coopératives de production. Ce qui fait le patriotisme du citoyen d'un état libre fait la gloire et la joie de l'ouvrier coopératif. Il se soumet sans répugnance à l'autorité du gérant, quand il il a contribué, par son vote, à créer cette autorité. Il voit sans peine prélever sur le produit de son travail une part destinée, soit à faire un fonds de réserve sur lequel il gardera ses droits, soit à soulager des infirmités dont lui-même un jour pourra se trouver atteint. Il est fier de penser qu'au jour du chômage, de la maladie ou de la vieillesse, les secours qu'il recevra ne seront pas des aumônes, mais le fruit d'un travail dont il aura pris sa part et la juste réciprocité de ce que lui-même aura fait pour d'autres. Enfin, il donne courageusement ses peines et ses sueurs à cette industrie qu'il a créée, qui est sa chose, et dans laquelle il a mis toutes les espérances de son avenir.

J'ai parlé de chômage et j'ai eu tort. Il n'y a pas de chômage dans les Sociétés coopératives. Dans les moments difficiles on travaille toujours, on travaille quelquefois sans rien gagner, mais on travaille pour l'avenir

et, la crise passée, on vend les produits accumulés, ce qui permet de rendre au fonds de réserve les emprunts qu'il a fallu lui faire.

Si les Sociétés de crédit mutuel sont nées en Ecosse et se sont développées en Allemagne, sous la puissante impulsion de leur fondateur, M. Schultz-De-litzsch ; si les Sociétés de consommation se sont principalement formées en Angleterre, stimulées par l'exemple des Équitables Pionniers de Rochdale, on peut dire que l'origine des Sociétés de production est toute française et que c'est à Paris qu'il faut chercher leur berceau.

Celle que l'on peut considérer comme la première en date, si on néglige des essais infructueux, tentés quelques années auparavant par des rêveurs, tels que Saint-Simon et Fourier, est l'association des bijoutiers en doré, fondée en 1835 par M. Buchez et qui subsiste encore aujourd'hui à Paris.

Cette Société, très florissante et possédant un capital de plus de 100,000 fr., doit sa durée et sa réussite à la sagesse tout exceptionnelle de ses membres, qui ont toujours laissé leurs bénéfices accroître leur fonds de réserve.

Un grand nombre d'associations coopératives de production ont été créées en 1848, mais, moins sagement administrées que celle dont je viens de parler, elles n'ont pas eu le même succès. Presque toutes ont sombré.

Pourtant elles avaient eu les secours de l'État ; car on se souvient que l'Assemblée Constituante avait voté une somme de 3 millions pour encourager la formation d'associations ouvrières tant à Paris que dans les dé-

partements. Si cet argent ne leur avait pas porté bonheur, c'est que, trop riches dès le commencement, elles ne s'imposèrent pas cette stricte économie, cette prudente réserve, qui peuvent, seules, assurer le succès des Sociétés coopératives. C'est aussi, il faut le dire, que l'esprit d'insurrection et d'indépendance, qui dominait alors dans les esprits, était peu propre à les faire prospérer.

Ce qui importe avant tout au succès d'une société de ce genre, c'est que tous les associés montrent un respect profond pour le règlement qu'ils ont voté et pour l'autorité du gérant qu'ils ont choisi ; c'est qu'ils laissent à ce gérant toute la liberté d'action dont il a besoin pour les opérations, toujours très compliquées, qu'exige la gestion d'une industrie quelconque ; c'est qu'ils ne lui créent pas des embarras par une surveillance tracassière, ou une opposition systématique à ses idées ; c'est, surtout, que chacun se montre économe et rangé, qu'on ne dépense pas au cabaret le montant des cotisations qu'on s'est engagé à fournir et sans l'exact paiement desquelles la caisse est bientôt vide, qu'on soit exact au travail et qu'on obéisse aux ordres donnés, non-seulement par le gérant, mais, aussi, par ceux auxquels il délègue une partie de son autorité.

Ces conditions là se rencontrèrent rarement dans les sociétés formées après la révolution de 1848, et qui, pour beaucoup d'entre elles, n'avaient eu qu'un but, celui de prendre part aux libéralités du gouvernement.

Aussi, sur 300 associations ouvrières qui se sont formées à Paris, de 1848 à 1851, il n'en subsistait plus que

15 en 1865, et, chose remarquable, sur ces 15, 4 seulement avaient été subventionnées.

Parmi les quatre qui ont réussi, je citerai celle des typographes, qui, après avoir, en 1858, remboursé au gouvernement les 80,000 fr. qui lui avaient été prêtés en 1848, s'est trouvée en possession d'un capital de 155,000 fr. dont le partage a produit, en moyenne, 10 à 11,000 fr. à chaque associé.

La principale cause de sa réussite a été, sans aucun doute, le respect avec lequel elle a su maintenir les pouvoirs du gérant, pouvoirs qui, d'après ses statuts, devaient être ceux d'un patron dans la plus grande étendue.

« Elle a eu ainsi, comme le fait judicieusement remarquer M. Eugène Véron, les avantages de l'unité de direction, tout en conservant les stimulants matériels et moraux qui font la supériorité du travail associé sur le travail isolé. »

J'emprunte au même auteur l'histoire d'une autre association, celle des facteurs de pianos, qui, elle, n'a pas été subventionnée et qui semblerait prouver qu'il ne faut pour réussir qu'être doué d'une volonté persévérante, ne pas se laisser décourager par les traverses de la vie industrielle et poursuivre courageusement son but.

« Cette association, qui se composait d'abord de 550 ouvriers et patrons, avait demandé à l'Etat une subvention de 300,000 fr. qui lui fut refusée. 14 membres seulement persistèrent et se décidèrent à fonder sans subside une société coopérative,

Alors commença pour eux une série d'épreuves et de souffrances héroïquement supportées. Quelques-uns

d'entre eux, qui avaient travaillé à leur compte, apportèrent dans l'association 2,000 fr. en outils et en matériaux. Pour le fonds de roulement chacun fournit à peine 10 fr. Quelques ouvriers étrangers à l'association lui donnèrent quelques francs. Enfin, au 10 mars 1849, ayant complété une somme de 229 fr. 50, ils se constituèrent en association régulière.

Mais le moment n'était pas favorable pour faire des pianos. Il fallut rester deux mois sans toucher de salaire « Qu'on imagine, si l'on peut, dit M. Véron, « tout ce que ces mots représentent de souffrances « pour des ouvriers, presque tous pères de famille, « obligés pour vivre et pour donner du pain à leurs « femmes, à leurs enfants, de mettre au Mont-de-Piété « leurs vêtements, leur lit même. »

Enfin, ils trouvèrent un peu d'ouvrage dont ils touchèrent le prix le 4 mai 1849. Le dividende était par tête de 6 fr. 61 c. Chacun reçut 5 fr. à valoir sur son salaire, et le reste fut consacré à un repas fraternel qui réunit les femmes et les enfants.

La plupart n'avaient pas bu de vin depuis un an. La dépense pour chaque ménage fut de 32 sols. C'est ainsi qu'ils célébrèrent le premier succès de l'association et ce souvenir est encore pour eux plein d'émotion.

Cependant, le succès était loin encore d'être bien assuré. Pendant un mois, il fallut se contenter d'un salaire de 5 fr. par semaine. En juin, un boulanger leur commanda un piano de 480 fr., payable en pain. Les salaires restèrent fixés à 5 fr. par semaine, mais chacun put prendre chez le boulanger le pain nécessaire pour sa famille et pour lui.

Cependant, la supériorité de leur fabrication attira

les acheteurs. En août, le salaire monta à 10 fr., à 12 fr. 50 c., à 20 fr. par semaine; mais il n'était pas payé en entier, car, chaque samedi, on commençait par prélever sur la recette la somme nécessaire à l'acquisition des matières premières. Les associés se partageaient ce qui restait et le salaire attribué à chacun était complété par un bon à valoir.

A la fin de 1850, les associés étaient au nombre de 32. Ils possédaient un fonds de marchandises de 40,000 fr. et payaient 2,100 fr. de loyer pour leur atelier.

En 1852, ils se divisèrent en deux Sociétés dont une, en 1863, était établie dans une vaste maison qui lui appartenait en propre, qui marchait à la vapeur et qui était pourvue de l'outillage le plus perfectionné.

Le capital de l'association était alors de 163,000 fr. et elle avait fait, l'année précédente, pour 205,000 fr. d'affaires (1).

Cette histoire est assurément encourageante. Elle n'est pas la seule qui pourrait être citée comme montrant le succès couronnant des efforts persévérants et courageux.

Je trouve encore dans le même auteur (2), celle des fabricants lampistes qui, s'étant vu refuser les subsides de l'Etat, ont commencé leurs opérations en janvier 1849, entre 40 ouvriers, avec un capital d'outils et de matériaux en partie emprunté, valant à peu près 400 fr. et avec 300 fr. en argent.

La seule commande que reçut la Société pendant plusieurs semaines fut celle d'une lanterne de 12 fr.

(1) *Assoc. ouvrières*, p. 208.

(2) *Id.*, p. 211.

Lorsqu'elle se liquida, en 1855, les 14 membres qui la composaient eurent à se partager un capital de 74,891 fr.

Je citerai encore, toujours d'après le même auteur, (1) l'association des tourneurs de chaises, qui s'est fondée le 14 octobre 1848 avec un fonds social de 318 fr. en argent et de 150 fr. en outils. Jusqu'en février 1849, il lui fallut travailler à journées réduites, faute de pouvoir acheter assez de bois pour occuper tout son temps. En 1865, son capital social était de 50,000 fr. et son chiffre d'affaires de 150,000 à 200,000 fr.

La Société coopérative dont la fortune a été la plus prodigieuse est celle des maçons et tailleurs de pierre fondée en 1848, sans aucun capital et sans aucun secours, par 17 ouvriers, obligés pour acheter les matériaux nécessaires à leur première entreprise de mettre au Mont-de-Piété une partie de leurs vêtements, d'engager les bagues et les boucles d'oreilles de leurs femmes et dont, en 1865, le capital s'élevait à 250,000 fr. et le chiffre d'affaires à 1,300,000 fr. (2).

A côté de ces entreprises et de quelques autres qui, mues par les mêmes mobiles, avaient réussi, tant d'autres avaient sombré, qu'à partir de 1851 et jusqu'en 1863, le mouvement coopératif sommeilla et que, pendant cette période, deux associations de production seulement se créèrent, celle des peintres en bâtiment, en 1857, et celle des ouvriers menuisiers en 1858 ; mais, depuis les élections de juin 1863, l'élan à recom-

(1) *Assoc. ouvrières*, p. 213.

(2) Eug. Véron, *Assoc. ouv.*, p. 316.

mencé. Des associations de production s'établissent de tous côtés, non-seulement à Paris où on en comptait récemment plus de 50, mais aussi dans les départements, et cet accroissement est si rapide, qu'une nomenclature, fût-elle complète aujourd'hui, cesserait probablement de l'être demain (1).

Ce mouvement qui entraîne les ouvriers à s'associer pour produire eux-mêmes sans le secours de leurs patrons ne laisse pas que de paraître effrayant à de bons esprits. On se demande si bien des déceptions n'en seront pas la conséquence ? Si bien des ouvriers, séduits par la pensée d'être à la fois travailleurs et capitalistes, ouvriers et patrons, ne s'engageront pas trop légèrement dans des spéculations hasardeuses, si leur confiance ne se laissera pas trop aisément capter et trahir, et s'ils ne verront pas trop souvent dissiper par un gérant inhabile ou infidèle des épargnes qui auraient été la ressource de leur vieillesse ?

Assurément, ces craintes ne sont pas sans fondement.

Si une association coopérative de production ne choisit pas bien, pour s'établir, son lieu et son moment, si elle ne se donne pas de bons statuts ou ne sait pas les respecter, si elle ne trouve pas dans son sein des hommes intègres et intelligents pour la gérance, ou, si, manquant de confiance dans les chefs qu'elle s'est choisis, elle entrave leur gestion par une opposition constante et une surveillance tracassière, il lui sera fort difficile de soutenir la concurrence du chef d'industrie qui, à tous les avantages d'une fortune déjà

(1) *Du Travail*, p. 339.

acquise, d'un crédit proportionné à cette fortune, de l'habitude des grandes affaires, d'une éducation supérieure, joint ceux d'une entière liberté d'action.

Ces difficultés, toutefois, ne sont pas insurmontables, comme le prouve l'exemple de beaucoup d'associations qui ont su en triompher et sont en pleine voie de prospérité.

Ce qui fait et fera toujours le grand avantage d'une industrie associée, c'est que chacune, ayant tout à perdre ou tout à gagner avec elle, met tout son zèle et toute son énergie à la faire prospérer. C'est aussi qu'il ne se fait pas de prélèvements sur les bénéfices pour des dépenses de luxe et la satisfaction de ces besoins factices que se crée l'opulence.

Après la stricte rémunération du travail, après la part faite à la caisse de secours et à celle de l'école, tout est employé au développement de l'œuvre commune, et à côté de cet avantage matériel, se produit un avantage moral incontestable.

Élever dans l'âme du travailleur le niveau de sa propre estime, le rendre fier de cette pensée qu'il ne travaille que pour lui et ne dépend que de lui, lui faire prendre des habitudes de sobriété, d'ordre, d'économie, de respect du règlement, l'initier à la pratique de la vie en commun, lui apprendre à soumettre son opinion à celle des autres et à seconder même les mesures qui n'ont pas eu son approbation ; enfin, lui faire désirer l'instruction et lui donner les moyens de l'acquérir, ce sont là des résultats qu'on a déjà pu constater en beaucoup de lieux où les associations ouvrières se sont multipliées, et qui doivent nous faire voir avec satisfac-

tion et avec confiance le développement si rapide en ce moment chez nous du mouvement coopératif.

Pour favoriser plus encor l'essor de ce mouvement, le gouvernement a voulu affranchir les sociétés coopératives, dont le capital et le personnel sont essentiellement variables, des entraves qu'elles rencontraient dans les dispositions du Code de commerce, lorsqu'elles voulaient se constituer en Sociétés en commandite ou en Sociétés anonymes.

Tel est le but de la loi que vient de voter le Corps législatif.

Cette loi, ainsi que celle projetée sur le droit de réunion, sont des conséquences à peu près forcées de celle qui autorise les coalitions.

Il paraît évident, en effet, que la voie dans laquelle le salariat est entré depuis cette dernière loi, le rendra bientôt impossible.

Ces grèves d'ouvriers, si fatales à l'industrie, ne peuvent-elles pas trouver, je ne dirai jamais leur excuse, mais, au moins, leur explication dans l'augmentation toujours croissante du prix des objets de consommation ?

Dans un excellent travail que l'Académie a bien voulu envoyer à mon rapport et dont elle me pardonnera difficilement de ne l'avoir pas encore entretenue, notre collègue, M. De Lérue, constate que, tandis que le prix des subsistances s'est élevé de 45 0/0, dans une période de trente-deux ans, les salaires, pendant la même période, n'ont augmenté que de 17 0/0, d'où suit que, surtout avec les habitudes que l'ouvrier s'est faites, avec les besoins qu'il s'est créés, il ne peut véritablement plus vivre. Mais, si ses exigences ont

leur raison d'être dans ce défaut d'équilibre entre le produit de son travail et la dépense de son ménage, quelles en seront les conséquences ?

Evidemment ce sera de faire augmenter encore le prix des objets de consommation. D'abord, parce que les grèves ralentissent le mouvement de la production ; puis, parce que, le prix de vente, ne pouvant jamais être inférieur au prix de revient, plus le fabricant paie chèrement ses ouvriers, plus il lui faut vendre chèrement ses produits.

Il se fait donc là un cercle vicieux dont je ne vois que les Sociétés coopératives qui puissent nous faire sortir.

Quand les ouvriers travailleront pour leur propre compte, il leur faudra bien se contenter des bénéfices qu'ils sauront réaliser. D'ailleurs, travaillant avec plus d'ardeur, ils produiront davantage ; s'entendant pour produire, il s'entendront pour consommer et paieront moins cher ce qu'ils achèteront en commun. Comprenant mieux les avantages de l'économie, ils renonceront aux habitudes ruineuses du cabaret ; puis, enfin, pour vendre plus, ils vendront moins cher et la concurrence ramènera les prix de la consommation à de justes proportions avec les frais de la production.

Voilà du moins quelles sont les espérances que fait concevoir à beaucoup d'économistes l'extension, si rapide de nos jours, du mouvement coopératif.

Plaise à Dieu qu'elles ne soient pas déçues et que, suivant une expression heureuse de M. J. Simon, « après la coalition qui est la guerre, la coopération « nous apporte la paix. »



André Pottier

Gravé d'après un dessin de M^{me} Parmentier (Eug. Morin)

Imp. Ch. Chardon, aini.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. ANDRÉ POTTIER,

Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, et du Musée départemental d'Antiquités, Membre résidant de l'Académie,

Par M. A. DECORDE,

Secrétaire de la classe des Lettres et des Arts.

(Séance du 24 Mai 1867.)

En entrant à l'Académie en 1844, M. Pottier, dans son Discours de réception, exprimait la pensée que, pour donner à leurs publications un cachet plus spécial d'originalité, les travaux des Sociétés savantes de province devaient principalement se porter sur l'étude et le développement de sujets d'un intérêt local (1). On peut dire qu'à cet égard M. Pottier a prêché d'exemple. Ses premières productions, de même que l'étendue et la variété de ses connaissances, l'appelaient à traiter les sujets les plus vastes et à discuter avec autorité toutes les questions relatives à la littérature et à l'histoire générale. Avec un désintéressement et une modestie que l'on ne saurait trop signaler, notre regretté confrère est resté un écrivain normand. Ses publica-

(1) Séance du 8 mars 1844, *Précis de l'Académie*, volume de 1844; page 111.

tions et ses veilles ont été presque exclusivement consacrées à l'examen et à la solution de tous les points qui se rattachent à la littérature, aux beaux-arts, aux antiquités et à la bibliographie de notre province. Il a rendu dans cet ordre d'idées d'éminents services et sa place est marquée parmi les hommes les plus savants et les plus utiles de ce pays.

André-Ariodant Pottier est né à Paris, le 3 novembre 1799, d'une ancienne famille de Normandie. Venu jeune à Rouen, il y fit ses études et il sortait du lycée en 1819, remportant le prix d'honneur de philosophie, dont l'institution dans nos établissements universitaires datait seulement de l'année précédente.

Sa famille le destinait à la médecine : son esprit observateur l'eût fait réussir dans cette carrière, car dès 1825 il faisait déjà ses preuves en publiant en société avec M. Brière, un ouvrage élémentaire de botanique (1). Mais sa vocation n'était pas là. L'étude de l'histoire, l'examen de nos antiquités devaient l'enlever bientôt aux travaux scientifiques, et en 1831, il livrait au public des *Recherches sur l'Histoire du Costume en France*, publication qui n'était que le prélude de son savant commentaire sur la collection des monuments français inédits de Willemmin.

C'est ce dernier ouvrage qui a surtout fondé la réputation de M. Pottier.

On sait que Willemmin, né à Nancy en 1763, mort à Paris en 1839, avait consacré plus de trente années à recueillir et à dessiner un choix de costumes, d'armes,

(1) *Eléments de Botanique ou Histoire des Plantes*, Paris, 1825, in-12.

d'instruments et de meubles de toute espèce, depuis le ^{vi}^e siècle jusqu'au ^{xvii}^e. Cette collection remarquable restait cependant imparfaite. Willemmin s'était borné à accompagner ses planches de quelques indications tout-à-fait insuffisantes, et quelquefois même inexactes. Il fallait un texte explicatif qui fît connaître l'origine, la valeur et le caractère de chacun des monuments décrits. M. Pottier entreprit ce travail. Son commentaire est précis, exact, instructif; il révèle une connaissance approfondie des arts et de l'histoire du Moyen-Age: sources originales, textes anciens, écrivains spéciaux, soit en France, soit à l'étranger, tout a été mis à contribution et l'œuvre ainsi complétée constitue un monument précieux et vraiment national (1).

Le décès d'un ancien membre de l'Académie, M. Licquet, avait laissé vacante la place de conservateur

(1) Voici le titre entier de cet ouvrage: *Monuments inédits pour servir à l'histoire des Arts depuis le VI^e siècle jusqu'au commencement du XVII^e. — Choix de costumes civils et militaires, d'armes, armures, instruments de musique, meubles de toute espèce et de décorations intérieures et extérieures des maisons, dessinés, gravés et coloriés d'après les originaux par N.-X. Willemmin, auteur du Choix des Costumes civils et militaires des peuples de l'antiquité, classés chronologiquement et accompagnés d'un texte historique et descriptif, par André Pottier, conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen; Paris, Crapelet, 1839; in-folio. — L'avant-propos contient une notice sur Willemmin.*

Un exemplaire du texte descriptif, formant deux parties reliées en un volume, a été donné par M. Pottier à la Bibliothèque de l'Académie. Il y est inscrit sous le n° 3,529, à la date du 15 décembre 1843. Renvoyé à l'examen d'une Commission composée de MM. Deville, Decaze et Chéruel, M. Decaze en fit le rapport à la séance du 22 décembre suivant.

de la Bibliothèque publique de la ville de Rouen. En 1832, M. Pottier fut appelé à lui succéder. C'était, comme l'a dit à juste titre, sur sa tombe, l'honorable représentant de l'administration municipale (1), « une bonne fortune pour la ville » de pouvoir rencontrer un homme aussi éminemment propre à gouverner ce riche dépôt. Sous sa direction habile autant que dévouée, la Bibliothèque s'est agrandie, et, pour ainsi dire, transformée. Il y a installé les collections littéraires léguées à la ville de Rouen par MM. Le Ber, de Montbret et de Martainville, celle des monnaies et des médailles de M. Le Carpentier, celle enfin des portraits réunis par le Dr Baratte, et des gravures données par M. Dutuit. Au catalogue publié par M. Licquet pour la classe des Lettres il a ajouté une seconde partie pour la classe des Sciences et des Arts, et pour faciliter au public l'étude de toutes ces richesses, il a pu, grâce au concours de l'administration, ouvrir, à côté de l'ancienne salle devenue insuffisante, un second et vaste salon de lecture et établir une nouvelle organisation pour les séances du soir. La décoration de la Légion-d'Honneur, qui lui fut conférée en 1849, fut la légitime récompense de ses travaux et de ses efforts.

Il devait rendre des services non moins signalés pour l'agrandissement du Musée départemental d'antiquités, dans la direction duquel il avait succédé à un autre membre de l'Académie, M. Deville, et qui s'est enrichi récemment de cette collection unique de précieux

(1) M. Grimaux, adjoint au Maire de Rouen. Voir le *Journal de Rouen* du 30 avril 1867.

spécimens de la faïence rouennaise, collection qu'il avait formée le premier avec l'amour passionné de l'artiste et le discernement éclairé du savant. Il devait y joindre une histoire de la céramique rouennaise, œuvre de prédilection à laquelle il travaillait depuis de longues années et qui, dans un cadre plus restreint, eût été le digne pendant de son travail sur les monuments français de Willemmin. Si la mort ne lui a pas permis de terminer cet ouvrage, il laisse, du moins, sous les yeux de ses concitoyens, les plus beaux types de cette industrie locale, réunis et classés dans un curieux ensemble auquel la reconnaissance publique a déjà donné le nom de Musée Pottier.

C'est à partir de sa nomination comme bibliothécaire de la ville que M. Pottier s'est surtout attaché à l'étude et à la divulgation de sujets normands. La *Revue de Rouen* (1) dont il était l'âme et qu'il a dirigée pendant plusieurs années, a publié de lui de nombreuses notices sur des questions d'art, d'histoire et d'archéologie, se rattachant soit à la ville de Rouen, soit à la province. D'autres travaux sur des sujets analogues ont été imprimés dans d'autres Revues, telles que : *l'Annuaire normand*, *le Bulletin monumental*, *la Revue de la Normandie*, ou ont fait l'objet de brochures isolées. Il est à regretter que ces œuvres disséminées, où le mérite de l'écrivain s'allie à la science de l'historien et au goût de l'artiste, n'aient pas été réunies en volumes. Distinctes par la variété des sujets, elles sont unies cependant par le but et par la pensée ; car elles ont pour objet l'étude de notre histoire ou de nos antiquités normandes. Mais

(1) Cette Revue, fondée en 1833, a cessé de paraître en 1852.

M. Pottier songeait moins à travailler pour sa propre renommée qu'à être utile aux autres, et sa modestie égalait son savoir. Investi de fonctions honorables qui ont pour but principal de faciliter l'essor de la science et des lettres, il s'était voué tout entier aux exigences du poste qu'il occupait. Doué d'une grande affabilité et d'un rare désintéressement, il était toujours prêt à aider de ses conseils tous ceux qui venaient s'adresser à lui. Il n'était pas besoin d'avoir un nom dans les lettres ou dans les arts pour avoir droit à sa bienveillance. Dès qu'on faisait appel à son expérience, sa complaisance ne connaissait pas d'obstacles pour faciliter les recherches ou pour procurer les renseignements désirés. Jamais il ne tint compte du temps qu'il pouvait perdre dans ces communications si profitables à ceux qui les réclamaient, souvent si peu utiles pour lui-même. Jamais il ne songea à se demander si l'on n'allait point abuser du résultat de ses confidences pour lui dérober le fruit de ses veilles ou pour lui ravir des titres qui pouvaient contribuer à sa propre réputation.

Tel nous l'avons connu également à l'Académie. Ses rapports annuels sur les travaux de la classe des Lettres et des Arts pendant qu'il était secrétaire de cette classe (1848 à 1860), sont de véritables modèles où la haute raison du critique se marie à l'élégance de la forme et à la bienveillance éclairée de l'appréciation. L'Académie aimait à s'en rapporter à ses lumières. Il était membre né, pour ainsi dire, de toutes les commissions qui avaient à juger les concours littéraires et artistiques ouverts par la Compagnie, ou à résoudre des questions de littérature, d'art, d'histoire ou d'archéologie. Souvent

c'était à lui qu'était due l'indication des sujets soumis aux efforts des concurrents. Maintes fois ce fut à sa plume habile que fut confiée la rédaction des rapports où étaient jugés ces concours. Quand sa santé l'obligea à résigner ses fonctions de secrétaire, l'Académie, par un vote unanime, voulut l'appeler à la Présidence : sa modestie seule l'empêcha d'accepter.

Ami dévoué et sincère, la mort devait le surprendre, travaillant encore pour un autre, comme il avait fait si souvent pendant toute sa vie. La pensée généreuse d'élever à un ancien membre de l'Académie, E.-H. Langlois, un monument dans sa ville natale, avait trouvé dans M. Pottier un zélé promoteur. Il avait été autrefois l'ami et le collaborateur de Langlois. Il prit la direction du comité qui s'était constitué pour l'exécution de cette œuvre, et l'appel chaleureux qu'il voulut rédiger lui-même, reste, on l'a dit avec raison, « une des dernières productions de sa plume, comme une des plus nobles inspirations de son cœur (1). »

M. Pottier s'est éteint le 26 avril 1867, dans toute la force de son intelligence, après quelques jours de maladie. Sa perte sera vivement sentie non-seulement dans le sein de l'Académie, mais encore dans les Sociétés diverses qui savaient apprécier son talent et son caractère, et qui avaient tenu à honneur de l'admettre dans leurs rangs.

Il était président de la Société des Bibliophiles normands, membre de la Commission des Antiquités du département, de la Société des Amis des Arts, corres-

(1) M. Gustave Gouellain, *Revue de la Normandie*, livraison du 30 avril 1867, page 263.

pondant de plusieurs Académies. La Normandie perd en lui un de ses plus dignes représentants.

L'Académie, en votant, dans sa séance du 26 juillet 1867, l'impression de cette Notice, avait en même temps décidé qu'il y serait joint un portrait de M. Pottier. M. Louis de Merval, dont le talent vient de se signaler de nouveau dans la gravure des vignettes et des blasons qui ornent le remarquable *Armorial de l'ancien Parlement de Normandie*, publié récemment par les soins de la Cour Impériale (1), a bien voulu répondre au désir de l'Académie. Le portrait qu'il a gravé reproduit avec une grande fidélité les traits de notre regretté confrère. Nous sommes heureux de pouvoir en remercier ici M. de Merval, au nom de l'Académie.

Nous avons, en outre, relevé, dans les procès-verbaux des séances de l'Académie, la nomenclature de tous les travaux dont M. Pottier a donné communication à la Compagnie; nous y ajoutons, autant qu'il nous a été possible de le faire, l'indication de ses autres productions.

Travaux de M. Pottier à l'Académie :

Discours de réception sur le but et l'utilité des Associations académiques en province; séance du 8 mars 1844 : *Précis de l'Académie*, année 1844, page 5.

(1) *Catalogue et Armorial des Présidents, Conseillers, Gens du Roi et Greffiers du Parlement de Rouen*, dressés sur les documents authentiques, par Stéphane de Merval, ornés de vignettes et de fleurons dessinés et gravés à l'eau forte, par Louis de Merval, et publiés par les soins de la Cour Impériale de Rouen. Evreux, Aug. Hérissey, 1867, in-4°.

Rapport sur divers ouvrages offerts par M. Edouard Frère ; séance du 10 janvier 1845.

Rapport sur un ouvrage de M. le baron de Roisin : *les Romans en prose des Cycles, de la Table Ronde et de Charlemagne* ; même séance.

Rapport sur un mémoire de M. Méliot sur les Druides et les Bardes ; 14 et 21 février 1845.

Rapport sur le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Amiens, par M. Garnier ; 20 juin 1845.

Rapport sur la collection de gravures donnée à la bibliothèque de la ville de Rouen par M. Dutuit, 19 décembre 1845 ; *Précis*, 1846, p. 157 ; *Revue de Rouen*, 1845.

Notice sur l'origine de la Porcelaine en Europe, 26 février 1847 ; *Précis*, 1847, p. 155 ; *Revue de Rouen*, 1847.

Rapport sur les Prix d'encouragement à décerner aux beaux-arts dans la séance publique du 1^{er} août 1849 ; *Précis*, 1849, p. 155.

Rapport sur les travaux de la classe des lettres et des arts pour l'année 1849 ; *Précis*, 1849, p. 111.

Rapport sur diverses compositions de musique sacrée par M. Vervoitte ; 15 mars 1850.

Rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé Langlois, intitulé : *Mémoire sur le prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr, du Mont-aux-Malades* ; 22 mars 1850.

Rapport sur les travaux de la classe des lettres pour l'année 1850 ; *Précis*, 1850, p. 161.

Rapport pour l'année 1851 ; *Précis*, 1851, p. 195.

Rapport sur un projet de chaire à prêcher en style gothique du xiv^e siècle pour l'église Saint-Ouen de Rouen, par M. Desmarest ; 23 juillet 1852.

Rapport sur les travaux de la classe des lettres pour l'année 1852 ; *Précis*, 1852, p. 571.

Rapport pour l'année 1853 ; *Précis*, 1853, p. 506.

Rapport pour l'année 1854 ; *Précis*, 1854, p. 225.

Rapport pour l'année 1855 ; *Précis*, 1855, p. 295.

Rapport sur le Concours pour le prix Gossier : *Essai philolo-*

gique et littéraire sur le Dialecte normand au Moyen-Age ; Précis, 1855, p. 56.

Rapport sur les travaux de la classe des lettres pour l'année 1856 ; *Précis, 1856, p. 243.*

Rapport pour l'année 1857 ; *Précis, 1857, p. 225.*

Rapport pour l'année 1858 ; *Précis, 1858, p. 185.*

Observations sur le mémoire de M. Thaurin, relatif au cippe funéraire d'Illiomarus Aprius ; 28 mai 1858.

Rapport sur la proposition d'élever un monument à Jeanne Darc ; *Précis, 1858, p. 291.*

Rapport sur les travaux de la classe des lettres pour l'année 1859 ; *Précis, 1859, p. 221.*

Rapport pour l'année 1860 ; *Précis, 1860, p. 229.*

La nouvelle Chaire à prêcher de l'église Saint-Ouen de Rouen ; *Précis, 1861, p. 585.*

Rapport sur la proposition d'élever à Rouen un monument à Jeanne Darc ; *Précis, 1866, p. 44 et 157.*

Autres travaux de M. Pottier :

Éléments de Botanique ou histoire des Plantes, en société avec M. Brière ; Paris, 1825, in-12.

Recherches sur l'histoire du Costume en France ; *Gazette littéraire, 1851.*

Texte historique et descriptif des monuments français inédits de Willemmin ; Paris, 1859, in-f°.

Texte explicatif de l'œuvre de Jean Goujon, gravé au trait par Réveil ; Paris, 1844, gr. in-8°.

Catalogue de la bibliothèque de la ville de Rouen, 2^{me} partie : Sciences et Arts ; Rouen, 1855, in-8°.

La Danse des Morts de E.-H. Langlois, complétée par A. Pottier et Alfred Baudry ; Rouen, 1851, 2 vol. gr. in-8°.

Description de la nouvelle église de Saint-Sever à Rouen (en société avec M. P. Baudry) ; Rouen, 1860, in-8°.

Revue rétrospective normande : documents inédits pour servir

à l'histoire de Rouen et de la Normandie ; Rouen, 1842, grand in-8° (1).

Essai de classification des poteries normandes des ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles ; extrait du *Congrès scientifique de France tenu à Rouen*, 1863.

Notices historiques et bibliographiques sur deux volumes publiés par la Société des Bibliophiles normands : *La Friquassée crotestillonnée* ; Rouen, 1865, petit in-4°, et les *Entrées d'Eléonore d'Autriche et du Dauphin, fils de François Ier, dans la ville de Rouen* ; Rouen, 1866, petit in-4°.

Dans la *Revue de Rouen* :

Notice sur l'Eglise Saint-Paul de Rouen, année 1855.

Notice sur le cloître de Saint-Wandrille, 1854.

Notice sur l'entrée de Henri II à Rouen, 1855.

Notice sur le miracle de Robert-le-Diable, 1856.

Notice sur l'établissement de l'imprimerie à Rouen, *ibid.*

Notice sur un ouvrage offert à la bibliothèque par M. Lesage : *Les Monuments civils et religieux de Caudebec et ses environs*, *ibid.*

Notice sur un Manuscrit de la bibliothèque de Rouen, intitulé : *Les quinze joies du mariage*, *ibid.*

Revue de l'Exposition rouennaise des beaux-arts, *ibid.*

Réflexions à propos de l'achèvement de l'église Saint-Ouen de Rouen, 1845.

Réflexions sur une ancienne forme à imprimer des cartes à jouer donnée à la bibliothèque de la ville de Rouen par M. Alfred Darcel, 1846.

Notice sur une inscription commémorative découverte au seuil du grand portail de Saint-Ouen en 1846, *ibid.*

Revue de l'Exposition rouennaise des beaux-arts, 1847.

(1) Voir pour le titre des quatorze pièces contenues dans ce volume, le *Manuel du Bibliographe normand*, de M. Ed. Frère, tome II, p. 406.

Recherches sur les trois couleurs nationales et le coq gaulois, 1848.

Recherches sur les arbres de la liberté, *ibid.*

Notice sur J.-B. Dumée, né à Rouen, tué à Paris en juin 1848, *ibid.*

Notice sur l'ancien cloître de Saint-Ouen, 1850.

Notice sur un meuble exécuté avec divers bois étrangers, donné à la bibliothèque de Rouen par l'amiral Cécile, 1851.

Notice sur un vase en porcelaine de Sèvres, donné à la bibliothèque par le ministre de l'agriculture et du commerce, *ibid.*

Dans la *Revue de la Normandie* :

Notice sur la restauration de la fontaine de Jeanne Darc sur la place de la Pucelle, 1862.

Description d'une verrière nouvellement restaurée à Saint-Vincent de Rouen, *ibid.*

Balance romaine découverte à Archelles, près Dieppe, 1863.

Dans le *Bulletin monumental* :

Rapport sur l'Exposition céramique de Bernay, 1865.

Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du musée céramique de Rouen, 1864.

Dans la *Revue normande* :

Notice sur une inscription tumulaire de Hugues d'Orges, archevêque de Rouen, de 1452 à 1456, inscription retrouvée au musée de Bâle ; 1856, p. 22.

CONSTANTIN,

ou

LA PAIX DE L'ÉGLISE,

Scènes dramatiques,

Par M. P. PINOIT,

Membre résidant.

(Séance du 23 Novembre 1866.)

1^{er} TABLEAU.

SCÈNE PREMIÈRE.

SABINE, seule.

Ainsi nous approchons de ces grandes journées
Qui vont de Rome en pleurs fixer les destinées. .
O ma patrie, ô toi, Reine de l'Univers,
Esclave des tyrans, qui gémis dans leurs fers,
Vois la fin de tes maux, dissipe tes alarmes,
Quand pour te rendre libre un héros prend les armes.
Alors qu'un tel espoir est si doux à nos cœurs,
Fauste paraît en proie à d'intimes douleurs...
Un succès éclatant saurait-il bien lui plaire,
Quand il doit renverser et son père et son frère ?
Craindrait-elle de voir triompher son époux,
Lorsque Maxence est près de tomber sous ses coups ?

Serait-ce le regret de la patrie absente ?
Oh ! non... un autre mal l'agite et la tourmente ,
Et ses esprits troublés et toujours inquiets
Trahissent l'embarras de ses pensers secrets.

SCÈNE DEUXIÈME.

FAUSTE, SABINE.

FAUSTE.

Quel malheur est le mien ! tu ne saurais, Sabine,
Comprendre le chagrin qui toujours me domine ;
Je cherche le repos et le repos me fuit...
Quand on sent fermenter dans le cœur et l'esprit,
Les regrets et l'amour, la haine et la vengeance,
Sabine, crois-tu donc qu'on aime l'existence ?
Qu'on ne désire pas abréger son destin... ?
Faible, je n'ose pas me frapper de ma main...
Dieux puissants, frappez donc...

SABINE.

Y songez-vous, Madame...

De grâce ; rappelez le calme dans votre âme ;
Souvent le temps apporte un remède à nos maux,
Et les plus mauvais jours sont suivis des plus beaux.

FAUSTE.

Non pour moi... Dans mon cœur, dès sa première enfance,
Maurice acquit des droits à toute préférence ;
Et j'avais espéré voir un jour nos destins
L'un à l'autre fixés par les plus doux liens.
Il en fut autrement... soit calcul, soit caprice ,
Mon père, en exigeant de moi ce sacrifice,

Parvint à m'imposer un hymen odieux,
Un hymen que sans doute ont réprouvé nos Dieux.
Si Maurice n'est plus, je ne puis m'en défendre,
Je l'aime d'un amour qu'on ne saurait comprendre,
D'un amour sans espoir, d'un amour insensé,
Amour brûlant d'un feu qui n'a jamais cessé...

SABINE.

Modérez ces transports que rien ne justifie.
Je comprends que pour vous s'il eût donné sa vie ,
Que s'il vous eût aimée avec la même ardeur
Dont vous vîtes pour lui s'enflammer votre cœur,
Il n'eût pas recherché la mort qu'en son délire
La secte des Chrétiens appelle le martyre;
Enfin que s'il vous eût sacrifié sa foi....

FAUSTE.

Il a voulu mourir ne pouvant être à moi...

SABINE.

Ah ! ne le croyez pas.

FAUSTE.

Rends lui plus de justice
Aurait-il affronté les horreurs du supplice,
S'il avait pu penser, heureux de mes amours,
Que malgré mon hymen, moi je l'aimais toujours ;
S'il vous abandonna, faites, Dieux que j'implore,
Pour qu'il revienne à vous, faites qu'il vive encore.

SABINE.

Cessez d'entretenir un vain attachement
A des illusions toutes sans fondement.

Maurice commandait la légion Thébaine,
Et vous avez appris d'une source certaine
Que tous jusqu'au dernier, les chefs et les soldats,
Dans un commun massacre ont subi le trépas.

FAUSTE.

Plus d'espérance . Ainsi mon âme désolée
Toujours parmi les siens devra vivre isolée ;
Et je n'espère plus trouver à l'avenir
De calme à ma douleur que dans son souvenir.

SABINE.

Il faut que pour toujours son image effacée
Cesse d'inquiéter votre triste pensée,
Qui se doit toute entière à votre auguste époux,
Lui qui, si vous l'aimiez, serait fier d'être à vous.
A ses nobles vertus quand chacun rend hommage,
Quand révélant à tous sa bonté, son courage,
Parlent en sa faveur tant de faits généreux,
Soyez donc fière aussi de répondre à ses vœux.
Rien ne sait résister au pouvoir de ses armes...
Paraît-il ? le malheur voit cesser ses alarmes.
Quand partout la victoire accompagne ses pas,
Il aspire à la paix et finit les combats.
Jusque sur le coupable il étend sa clémence ,
Aime à verser les dons de sa magnificence,
Et recherche partout le mérite inconnu ;
Un seul jour sans bienfait lui semble un jour perdu .
Du peuple il est l'appui, la force de l'armée ;
Et quand il a porté si haut sa renommée
S'il n'éta t pas chrétien, ses destins glorieux
Auraient encor grandi par la faveur des Dieux.

FAUSTE.

Il est chrétien ! Chrétien, c'est ce qui m'exaspère.
Mais quand tu m'entretiens des biens qu'il a su faire,
Tu fais naître en mon cœur une aspiration
Au bonheur d'avoir part à son affection ;
Et je crois ressentir en mon âme confuse
Le regret de mes torts que toujours il excuse.
Il redouble sans cesse et de soins et d'égards,
Et moi, je n'ose pas soutenir ses regards ;
Autant que je le peux, j'évite sa présence.

SABINE.

Madame, croyez donc que votre indifférence
Pourrait bien à la fin lasser son noble cœur.

FAUSTE.

Je sais qu'en l'épousant, j'ai causé son malheur,
Je sais qu'il a souffert de l'humeur inégale
Qu'entretenait en moi ma passion fatale,
Et que j'ai contre lui commis bien des méfaits
Dont je n'ai ressenti ni honte ni regrets.
Où la fatalité conduit-elle une femme ?
Constantin, abusé par un mensonge infâme,
A fait périr son fils par moi-même accusé
D'un ignoble attentat que j'avais supposé ;
Et je le contraignais à ce dur sacrifice
Quand mon ambition, par ce lâche artifice,
Tendait à ménager à mes propres enfants,
Crispus n'existant plus, des destins plus brillants.
Ah ! je fus bien coupable ! . . . Il m'avait condamnée . . .
Indigne de pardon, je me vis pardonnée.

SABINE.

Pour lui revenez donc à des pensers meilleurs
Et par le repentir épargnez-vous des pleurs.

FAUSTE.

Je sais combien ton cœur à mon sort s'intéresse :
Mais je dois résister... plier serait faiblesse.

SABINE.

L'amour d'un tendre époux a pourtant des appas.

FAUSTE.

Soit orgueil ou raison, je ne me soumets pas...
D'ailleurs, mon repentir serait-il bien sincère
Lorsque, toujours docile aux ordres de sa mère,
Il ne voit que par elle et la suit en tous lieux,
Par elle ayant appris à mépriser nos Dieux ?
Ainsi flotte toujours ma pensée incertaine
Pour céder au devoir, quand je cède à la haine,
Haine qui rejaillit d'Hélène à mon époux
Et qui toujours s'accroît pour le malheur de tous.

SCÈNE TROISIÈME.

CONSTANTIN, FAUSTE, SABINE

FAUSTE.

Constantin !

SABINE.

C'est lui-même.

CONSTANTIN.

Eloignez-vous, Sabine.

(A Fauste.)

Quel est donc le chagrin qui toujours vous domine ?
Ayons ensemble, Fauste, un moment d'entretien ;
Il faut que votre cœur s'épanche dans le mien.
Dites-moi quels soucis troublent votre pensée
N'ai-je pas oublié votre faute passée ?
Pourquoi donc, devant moi, n'oser lever les yeux
Et me considérer comme un homme odieux ?

FAUSTE.

Je sais quels sont vos droits à ma reconnaissance.

CONSTANTIN.

En l'époux qui vous aime ayez donc confiance ;
Vous avez vu, pour moi malgré votre froideur,
Que je n'avais qu'un but, Fauste, votre bonheur.

FAUSTE.

Et moi, je n'ai rien fait, Seigneur, pour vous complaire.

CONSTANTIN.

Au fond de votre cœur il existe un mystère.

FAUSTE.

De grâce, épargnez moi de pénibles aveux...

CONSTANTIN.

Des aveux ! ah ! parlez... parlez donc, je le veux.

FAUSTE.

De votre volonté je ne dois pas dépendre ;
Mais ce secret, je vais, cependant, vous l'apprendre..

Souvent des premiers ans la pure affection
Grandit, grandit toujours ; devenant passion,
Elle exerce un pouvoir absorbant tout notre être ;
Alors, d'aimer ailleurs on ne se sent plus maître.
Par des raisons d'Etat jetant les yeux sur vous,
Mon père vous choisit pour être mon époux.
De son ambition innocente complice,
En m'unissant à vous, je pensais à Maurice,
Et ne répondant pas à votre vive ardeur
Je vous donnais ma main et lui gardais mon cœur.
Mais il n'est plus, Seigneur, je puis avec franchise
Vous faire cet aveu que sa mort autorise.

CONSTANTIN.

Ainsi vous nourrissiez un criminel amour. . .

FAUSTE.

Vous l'avez exigé, j'ai parlé sans détour :
Mais hors de ses devoirs jamais Fauste entraînée
N'a profané, Seigneur, les lois de l'hyménée,
Et conservant toujours son estime pour vous,
Elle a su respecter les droits de son époux.

CONSTANTIN.

Vous fûtes retenue au bord du précipice
Et cependant encor vous regrettez Maurice
D'un tel attachement quel était donc l'espoir ?
Maurice est mort chrétien en faisant son devoir,
Et, ne partageant pas un amour impossible,
Jamais à vos désirs ne s'est montré sensible.
Par des sentiers obscurs et de nous ignorés
La passion conduit nos esprits égarés,

La paix alors fuit l'âme et Dieu seul l'y ramène ;
Pour recouvrer la paix, faites-vous donc chrétienne.

FAUSTE.

Jamais.

CONSTANTIN.

Dans ses erreurs comment persévérer,
Quand par le repentir on peut les réparer ?

FAUSTE.

Nos désirs sont trompés, souvent la chute est prompte :
On recherche l'honneur et l'on trouve la honte.
Ainsi qu'un frêle esquif, triste jouet des vents,
Assailli, ballotté par les flots inconstants,
Notre esprit inquiet vaguement s'abandonne
A des impulsions dont la raison s'étonne ;
Vers un but imprévu, contre sa volonté,
Comme par un torrent on se trouve emporté,
Et tel est inspiré pour un acte sublime
Qui par instinct secret est poussé vers le crime.
C'est ainsi qu'en cédant à mon penchant fatal
J'incline vers le bien et je commets le mal.
Que faut-il espérer ?

CONSTANTIN.

Comptez sur ma clémence,
Fauste, écoutez la voix de votre conscience,
Et sachez résister à ces entraînements.
Oui, vous voudrez répondre à mes empressements,
Et pourrez, partageant mes nobles destinées,
Couler du moins encor des heures fortunées ;

D'un passé malheureux perdant le souvenir,
Sachez vous préparer un meilleur avenir.

FAUSTE.

Le puis-je? puis-je, hélas! de mon âme blessée
Chasser les noirs soucis dont elle est oppressée,
Quand je vois votre mère égarant votre esprit
Fière de vous conduire au but qu'elle poursuit ;
Quand votre amour pour elle incessamment s'inspire
De ses instructions qui me la font maudire ;
Enfin, quand je la vois à mes embrassements
A chaque instant du jour dérober mes enfants,
En abusant ainsi de leur faible innocence
Pour les initier à sa fausse croyance?

CONSTANTIN.

Ah! Fauste, les chrétiens ne sont pas dans l'erreur :
Oui, leur religion les conduit au bonheur,
Et l'ayant adoptée, en jugeant par moi-même
Je ressens les douceurs de ce bienfait suprême.
De leur dogme à mes yeux apparaît la clarté,
Quand votre culte meurt dans son obscurité.
Vous révérez vos dieux et méprisez le nôtre :
C'est lui qui règne au ciel, il n'en fut jamais d'autre ;
A lui seul tout pouvoir ; aussi j'ose espérer
Que c'est lui seul qu'un jour vous voudrez adorer.

FAUSTE.

N'y comptez pas, Seigneur, quand je dois vous soustraire
Au pouvoir que sur vous exerce votre mère,
Je sais de votre cœur la générosité,
S'en suit-il que le mien justement irrité

Ne doive pas user de toute sa puissance,
Pour réduire à néant la funeste influence
De ce culte proscrit, de ce culte odieux
Qui me fait redoubler de respect pour mes dieux ?

CONSTANTIN.

Dans vos égarements je ne puis que vous plaindre
De mon autorité vous n'avez rien à craindre....
Vous suivrez vos penchants et bien que votre époux
Sur ce point désormais n'attende rien de vous,
Tous deux du moins d'accord conservons l'espérance
De goûter les douceurs d'une heureuse alliance,
Et pour nous confirmer dans ces bons sentiments
Allons ensemble, Fauste, embrasser nos enfants.

Fin du 1^{er} Tableau.

DANTE ET BÉATRIX,

PAR M. SIMONIN,

Membre résidant.

—civ—

INTRODUCTION.

—

C'était en cette saison de l'année, dit Boccace, où la douceur du ciel orne de toutes ses grâces la terre qui sourit dans ses riches vêtements de vert feuillage et de fleurs variées, que Dante vit pour la première fois Béatrix, le 1^{er} de mai, jour où, selon la coutume, Folco Portinari, homme en grande estime parmi ses concitoyens, avait rassemblé chez lui ses amis avec leurs enfants. Dante, alors âgé de neuf ans seulement, était du nombre de ces jeunes hôtes. De cette joyeuse troupe enfantine faisait partie la fille de Folco, dont le nom était Bice(1). Elle avait à peine atteint sa huitième année. C'était une charmante et gracieuse enfant, et de séduisantes manières. Ses beaux traits respiraient la douceur, et ses paroles annonçaient en elle des pensées au-dessus de ce que semblait comporter son âge. Si aimable était cette enfant, si modeste dans sa contenance, que plusieurs la regardaient comme un ange. Cette

(1) Diminutif de Béatrix.

jeune fille donc, telle que je l'ai décrite, ou plutôt d'une beauté qui surpasse toute description, était présente à cette fête. Tout enfant qu'était Dante, cette image se grava soudain si avant dans son cœur, que, de ce jour jusqu'à la fin de sa vie, jamais elle ne s'en effaça. Était-ce entre deux cœurs un lien mystérieux de sympathie, ou une spéciale influence du ciel, ou était-ce, comme quelquefois l'expérience nous le montre, qu'au milieu de l'harmonie de la musique et des réjouissances d'une fête, deux jeunes cœurs s'échauffent et se portent l'un vers l'autre ? Il n'importe ; mais Dante, en cet âge tendre, devint l'esclave dévoué de l'amour. Le progrès des années ne fit qu'accroître sa flamme et tant, que pour lui nul plaisir, nul confort, que d'être près de celle qu'il aimait, de contempler son beau visage, et de boire la joie dans ses yeux. Tout en ce monde est transitoire. A peine Béatrix avait-elle accompli sa vingt-cinquième année, qu'elle mourut (1). Il plut au Tout-Puissant de la tirer de ce monde de douleur, et de l'appeler au séjour de gloire préparé pour ses vertus. A son départ, Dante ressentit une affliction si profonde, si poignante, il versa tant et de si amères larmes, que ses amis crurent qu'elles n'auraient d'autre terme que la mort seule et que rien ne pourrait le consoler (2).

(Extrait de Boccace, traduit par Lamennais.)

(1) Le 9 juin 1290.

(2) Boccace ; *Vita di Dante*.

DANTE ET BÉATRIX,

DIALOGUE ENTRE CIEL ET TERRE (1290).

Par les degrés de l'échelle sainte tant j'ai
descendu, seulement pour te fêter de mon
dire et de la lumière qui me revêt...

(*Le Paradis*, chant XXI.)

DANTE.

Qu'importe d'être né sous l'astre des Gémeaux (1),
Quand le coup qui m'atteint flétrit mes destinées ?
Que devenir ? Comment affronter les années,
Quand jeune je parviens au comble de mes maux ?
Ma douleur me rend fou... que n'ai-je après Homère
Plutôt perdu l'aspect du ciel qui nous éclaire ?
Mon passé seul sourit... dans le lointain je vois
Ce toit de tes aïeux, où conduit par mon père,
Je t'aimai, Béatrix, pour la première fois :
Oh ! quelle fête alors ! Date toujours si chère !

(1) Ce fut Brunetto Latini, passé maître en astrologie, qui prédit la destinée du Dante, et sa prédiction dut promettre de grandes choses, car l'enfant était né au moment où le soleil brillait dans le signe des Gémeaux, ce qui était un augure des plus favorables.

C'est là, le premier mai, que la sève des fleurs
Comme un philtre charmant a passé dans nos cœurs,
Que j'ai senti soudain cette flamme immortelle,
Qui me sauve du doute, et te rend la plus belle ;
C'est là, qu'enfants tous deux, pleins de ravissements,
Nous avons échangé nos fidèles serments ;
Là, que ta beauté pure et ta grâce de femme
Sous leurs feux ont rivé la chaîne de mon âme ;
Là, qu'enivrés d'espoir, causant de l'avenir,
Nous voulions vivre ensemble, ou tous les deux mourir.
Beaux rêves submergés au choc de la tempête,
Projets que l'homme fait, que Dieu brise à son gré,
Édifices bâtis sur un sol effondré,
La catastrophe aura suivi de près la fête :
Qu'êtes-vous devenus ? quel ouragan plus fort,
Dans un jour plus néfaste, eût pu courber ma tête ?
Et pourtant je survis... dérision du sort !
Faut-il qu'à mon secours j'appelle en vain la mort ?
Elle est sourde à mes vœux... assise sur ta tombe,
Elle assiste à ce drame où ma raison succombe.
Me livre à la torture, au sombre désespoir,
Et m'ouvre ici l'enfer, m'empêchant de te voir.

O toi, qui possédais si bien mon âme entière,
Et l'inondais d'amour, de joie et de lumière ;
Toi, qui parlais sans cesse à mon cœur, à mes yeux,
Ange aimé, qui pour moi fus tout sur cette terre,
Doux charme évanoui, bonheur délicieux
Dont chaque écho cruel s'ajoute à ma misère ;
Dépouillé de ces biens dont j'étais amoureux,
Loin de toi, je ne suis que l'ombre de moi-même.
Oh ! réponds à ma voix, reviens me rendre heureux :

Et que ton soufflé encore, en me disant: je t'aime...
Me ranime à ce mot tombé du haut des cieux.

BÉATRIX.

Je t'aime !... et dans le ciel où ton cœur suit ma trace,
L'amour, type divin, survit à mon trépas ;
Je t'aime... et mon esprit, en traversant l'espace,
T'accompagne partout et protège tes pas.
Je suis le souvenir vivant que rien n'efface,
L'auréole où, ta foi consacrant notre amour,
Nos deux noms enlacés resplendiront un jour ;
Le poème sans tache où mieux vaut que je meure,
L'esprit saint qui t'agite et t'inspire à tout heure.
J'habite dans ton âme, et j'y suis tour-à-tour
La voix qui te console ou la source qui pleure.
Je suis la flamme pure, invisible à tes sens,
Qui nourrit ta prière et brûle ton encens ;
Je suis l'ange emportant ton âme sous son aile,
Car ton âme est la mienne en la vie éternelle,
Et confondus déjà dans un céleste hymen,
Dieu sur toi m'a remis son pouvoir souverain.
Tu reçois dans ton cœur mon amoureuse étreinte,
J'y laisse en te quittant ma radieuse empreinte,
Et quand, découragé devant l'âpre chemin,
Près du but infini, tu fléchis, incertain,
Je suis l'écho du ciel qui répond à ta plainte,
Je plane dans l'azur... et je te tends la main.

Au milieu de l'éclat de la voûte étoilée,
Je sens loin de tes yeux mon âme inconsolée ;

Je voudrais... fût-ce au prix de toutes ses splendeurs,
Arrêter pour jamais le ruisseau de tes pleurs ;
Simple mortelle encore, avec mon seul sourire,
Je voudrais un instant ressaisir mon empire,
Et, goûtant un bonheur désormais défendu,
Retrouver dans l'époux l'ami que j'ai perdu.
Quoique sous l'œil de Dieu, ma vertu m'abandonne
Dès qu'ici bas vers moi tout ton amour rayonne :
Alors, mon cœur franchit d'un bond l'immensité ;
Dieu prend pitié du feu dont il est tourmenté ;
Beau songe, je reviens, je reviens sur la terre,
Voltigeant à travers les ombres du mystère,
Et souvent, quand ton âme est livrée au sommeil,
Pour alléger le poids si lourd de son réveil,
J'accours à ton chevet des hauteurs éthérées,
Et pose sur ton front mes lèvres adorées.
Je suis l'ange jaloux qui veille sur tes jours,
Qui mûrit ta pensée, et te bénit toujours.
Je suis l'inaltérable idéal de ton rêve,
La fleur dont le destin sous d'autres cieux s'achève,
L'astre inconnu qui cause avec toi chaque soir,
Et dans la nuit du cœur la clarté qui s'élève.
Je t'aime.... mon supplice est de ne plus te voir ;
Je recueille là-haut tes trésors de tendresse,
Voluptueux parfums que mon souffle caresse ;
Mon image sourit à ton dernier espoir,
Et quoique je sois sûre, ami, de te revoir,
Un regret déchirant trouble ma sainte ivresse.

DANTE.

Depuis qu'un jour fatal a détruit tout mon bien,
Emportant dans son deuil ta tendresse éplorée ;

Depuis qu'il a rompu notre chaîne adorée,
Abandonnant ici mon âme sans soutien,
Ma pensée est au ciel, la terre ne m'est rien.
Depuis que j'ai perdu le soleil de ma vie,
Que l'implacable mort à l'amour t'a ravie,
Et que ton frais sourire, augure de bonheur,
N'éclaire plus jamais les replis de mon cœur,
L'ombre de tes cyprès à mes côtés frissonne,
Une immense torpeur m'accable et m'emprisonne ;
Ma vie est un désert... sans but ni lendemain,
Dans la foule isolé, je n'ai plus rien d'humain,
Et, spectre inaperçu, je passe dans ce monde
Qui ne se doute pas de ma douleur profonde.
Je suis le paria de la terre et des cieux,
Quoique béni par toi, je suis maudit par eux.
Tel qu'un chêne hautain que l'orage foudroie,
Mon cœur gît palpitant sous le coup qui le broie.
Chaque aurore m'apporte un réveil plus amer ;
Cadavre avant le temps, je suis rongé d'un ver
Qui mine à son foyer ma pénible existence,
Et je sens qu'enserré par la fatalité,
Elle veut épuiser sur moi sa cruauté.

Est-ce là le destin promis à ma naissance ?
Grâce au ciel, je me rends l'invisible bourreau
Qui s'attaque à moi-même et s'acharne à sa proie,
Qui trouve en mon tourment je ne sais quelle joie,
Et, quand de nos amours je fouille le tombeau,
Me fait de chaque image un supplice nouveau.
Mon mal ! mais n'est-ce point l'œuvre de mon délire ?
C'est la Parque en passant qui souffle mon fanal....
C'est le naufrage entier de mon être moral,

C'est ma pensée errante, effroyable vampire,
Qui vient sucer ma plaie et comble mon martyre.
C'est envers mon courage un complot infernal,
Le poids d'un cauchemar qui brise ma poitrine,
Et ma muse en naissant qui devient orpheline !

C'est tout ce qui me reste et me fait tant souffrir !
C'est d'un bouquet fané jusqu'au moindre vestige,
Qui garde le parfum d'un tendre souvenir ;
La volupté du cœur, respirant ton prestige,
Quand sa flamme est éteinte et ne peut revenir ;
C'est l'éclat d'un ruban dont je surprends la vue,
Qui comme un coin d'azur ose percer la nue.

Mon mal ! oh ! c'est l'effroi de survivre à mon mal,
C'est mon âme qui tremble à ton cri sépulcral,
C'est l'horizon couvert qui me cache une étoile,
C'est la vague en courroux qui déchire ma voile,
C'est l'abîme sans fond qui, se fermant sur toi,
Me prend mon idéal pour éprouver ma foi.
Mon mal ! c'est l'inconnu qui m'attire et m'afflige,
Le gouffre dont l'aspect me donne le vertige,
Dès que je ne sens plus ta main me retenir.
Mon mal ! c'est le passé, le présent, l'avenir,
C'est de revoir moi seul cette même nature
Qui cache sous ses fleurs la mort et la torture ;
C'est ta perte, en un mot.... c'est sans toi le néant,
Écrit dans les débris qu'a laissés l'ouragan.
Non, Dieu ne pourrait pas effacer ma souffrance ;
Elle a blanchi ma tempe, y creusant son sillon,
Elle a mis dans ma coupe un éternel poison,
Elle a mis dans mon sang le trouble et l'impuissance,

Elle a loin de mes yeux exilé l'espérance ;
Je ne sais que pleurer et soupirer ton nom.

Mon esprit voit tarir la source où mon génie
Puisait sous ton regard des flots de poésie ;
Tout est morne à présent, tout est obscurité,
Et la gloire qui monte à la postérité
Laisse mon âme froide et sans la moindre envie.
Qu'importe au naufragé le beau culte de l'art,
Quand sa voile est battue au souffle du hasard ?
Toute inspiration est morte en ton absence,
Et le cri qui s'échappe à travers mes sanglots,
Le cri qui pour les peindre en vain cherche des mots,
Du fond de ma blessure évoque ta puissance.
Ma muse, éclore un jour dans un berceau de fleurs,
Redoute avec effroi des lauriers teints de pleurs ;
Et d'ailleurs, avant tout, j'estime une couronne
Par l'effort qu'elle coûte et la main qui la donne.

A quiconque est poète, il faut un idéal,
Qui s'incarne à ses yeux sous une forme humaine,
Pour montrer à ce roi son sublime domaine,
Et lui dire : Sois grand et marche sans égal.
Il faut qu'une âme à lui, ravissante Égérie,
Ouvre à sa perspective une route fleurie ;
Qu'elle obtienne sa part dans ses nobles tournois,
Et, lorsque arrive enfin le jour de la victoire,
Que sa beauté s'enivre en face du pavois,
Et joigne son sourire au reflet de sa gloire.
Il faut, surcroît d'honneur ! que, dans son libre essor,
Il dédaigne ces biens, faux dieux qu'on prise encor....

Qu'aigle superbe il plane.... et monte sur le faite,
Qu'intrépide il entende, à ses pieds, la tempête,
Et que son vaste front, que l'amour a béni,
Soutienne, comme Atlas, le monde et l'infini.
Il faut que, sans souci des clameurs du vulgaire,
Il aille sur le Pinde ardu planter son aire.
Il faut que l'absolu devienne entre ses mains
Le thème favori de sa lyre divine ;
Qu'il soit l'arbre géant venu parmi des nains,
Et qu'on sente à ses fruits quelle est son origine.
Il faut qu'il soit pour tous visible au firmament,
Que son puissant génie à son siècle s'impose,
Et que sa plume d'or, traçant le monument,
Commande à l'avenir sa propre apothéose.

Dans cet enfer précoce, où seul, désespéré,
Je traîne avec dégoût un lambeau de ma vie,
Et maudis chaque jour ma terrestre patrie,
Mes sens sont pervertis, et mon œil égaré
Ne rencontre plus rien digne d'être adoré.
C'est que ton souvenir est un saint héritage
Qui sans cesse fait tort à la réalité ;
C'est que l'oubli pour toi deviendrait un outrage,
Que la Toscane garde un culte à ton image,
Que la mort n'ôte rien à ta divinité ;
C'est qu'aussi je m'abreuve à cette source unique
Où ta grâce puisait chacun de ses attraits ;
L'immortelle est la fleur où revivent tes traits,
La rose ne croît plus sur le sol italique.
Le temps ne sert ici qu'à grandir mes regrets ;
Je sens que j'ai perdu l'effluve sympathique
Qui provoquait mon âme à rechercher le beau,

Et je me crois entré dans un monde nouveau
Où mon bonheur a pris la forme d'un fantôme,
Qui devant moi se joue, insaisissable atome.

Au pied de nos autels, je n'implore que toi ;
Florence me réclame, et ma gloire m'irrite ;
Désormais le seul soin qui me touche et m'invite
Est de porter à Dieu l'offrande de ma foi,
Sur la cendre où je prie... et la croix qui t'abrite.
Mon destin veut du moins, qu'à ce point malheureux,
Je puisse de mes pleurs recevoir le baptême,
Et, rapproché de toi, me rapprocher des cieux.
L'astre qu'en vain je cherche est resté ce que j'aime ;
Je n'entends m'éclairer d'aucun autre flambeau,
Je n'ai plus ni désirs, ni souci de moi-même,
Je n'ai plus d'autre appui que ma douleur extrême,
Je n'ai plus d'autre amour que l'amour d'un tombeau.

Solitude du cœur dans l'horrible tourmente !
Effroyable misère ! extatique épouvante !
Solitude partout... la nuit... toujours la nuit,
Qui me plonge vivant au milieu des ténèbres,
D'un flot lourd de tristesse envahit mon esprit,
Et le jette en pâture aux visions funèbres.

Insensé ! quand sonna l'heure de ton trépas,
Ah ! du moins j'espérais, dans un élan sublime,
Que ce vieux monde ému, s'enfuyant sous mes pas,
Allait en cet instant s'écrouler dans l'abîme ;
J'espérais qu'en faveur d'une noble victime,
Notre planète allait, sous un manteau de deuil,
Nous unir tous les deux dans son propre cercueil.

Je mettais l'univers au niveau de mon âme,
Dont toi, l'éclair suprême, agrandissais la flamme,
Et je voyais déjà, plein d'un sinistre espoir,
Les saisons en désordre interrompre leur course,
Les fleuves consternés remonter vers leur source,
Et dans l'immense éther, voilé d'un crêpe noir,
Tous les astres éteints, incertains dans leur route,
Se détacher sanglants de la céleste voûte.
Dernière illusion ! Moi seul, j'étais changé ;
Hors mon cœur abattu, rien n'était dérangé.

Le trépas d'une fleur, fût-elle la plus belle,
Ne saurait empêcher la sève universelle ;
Tout vit, meurt et renaît dans un cercle sans fin.
L'homme n'échappe point aux décrets du destin ;
Dans l'espace et le temps, il n'est qu'un météore
Qui se couche bientôt dans l'éternelle nuit,
En laissant par hasard un rayon après lui.
Sa chute, hélas ! ne rend que sa fosse sonore ;
A peine n'est-il plus que l'oubli le dévore :
C'est la feuille qui tombe en jonchant le chemin,
Et dont le bruit n'a pas d'écho le lendemain ;
C'est la vague qui vient expirer au rivage ;
La brise qui s'exhale et s'éteint dans les airs ;
L'étoile qui pâlit au front de l'univers ;
La simple goutte d'eau qui, crevant le nuage,
Retourne s'engloutir au sein des vastes mers ;
Et l'élu que Dieu fit seul à sa ressemblance,
L'homme, ce roi puissant par son intelligence,
Qui ravit ses secrets au profond firmament,
Et fait de la nature un docile instrument,

Doit lui rendre, au départ de sa triste existence,
Le limon dont son maître a pétri sa naissance.
En vain l'âme exaltée, en proie à sa douleur,
Mesure son attente au poids de son malheur ;
En vain elle offre au ciel sa farouche prière,
Heureuse de périr avec la terre entière,
La nature insensible, immuable en ses lois,
Sans s'arrêter jamais, marche comme autrefois.

EXTRAITS

D'UN

MANUSCRIT DE DOM GOURDIN,

Contenant le recueil des Dissertations lues par lui à l'Académie
de Rouen,

PAR M. CH. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE.

(Séance du 5 Avril 1867.)

Je dois à l'aimable intervention de notre excellent confrère M. Auguste Lévy, qui l'a signalé à mon attention, et à l'extrême obligeance de M. Picard auquel il appartient, la communication d'un manuscrit de Dom Gourdin, qui m'a paru précieux à consulter pour l'histoire de notre ancienne Académie.

Je parlerai de ce manuscrit moins en littérateur soucieux de la forme qu'en archiviste ou en bibliographe, et, autant qu'il me sera possible, je me bornerai à reproduire les documents qu'il contient. J'accomplirai de la sorte, pour ma faible part, le vœu de M. Gosseau, dont les efforts ont tendu pendant si longtemps à compléter les archives de l'Académie. Le volume en question, de format in-4°, contient 18 dissertations écrites de la main de Gourdin, relatives à des sujets très divers, qui témoignent par cette diversité même et par le soin

avec lequel ils sont traités, de l'érudition aussi variée que profonde de notre éminent confrère. Toutes ont été composées entre les années 1771 et 1789. La plupart ont été lues à l'Académie, à l'égard de laquelle Gourdin professait un respect et une affection qu'inspirent rarement à un pareil degré les corps littéraires de notre temps. L'Académie était pour lui une sorte de famille. Le désir de prendre part à ses travaux fut un des motifs qui lui firent rechercher la faveur d'être attaché à l'abbaye de Saint-Ouen. Tour-à-tour associé-adjoint (sa qualité de régulier n'avait pas permis de lui donner un autre titre), bibliothécaire en remplacement de Vrégeon, secrétaire pour la classe des lettres quand il ne porta plus l'habit religieux, il contribua à soutenir la réputation de notre compagnie par de savants mémoires, et son mérite universellement reconnu ne fut pas sans peser dans la balance, lorsque, au sortir de nos discordes civiles et par la protection de M. Beugnot, premier préfet de la Seine-Inférieure, l'Académie fut rétablie dans ses anciennes attributions. On n'a point oublié les services rendus à ce pays par Gourdin, comme bibliothécaire de la ville. C'est à lui qu'il faut rapporter l'honneur de la formation de cette bibliothèque qui, par ses soins et par ceux de ses deux dignes successeurs MM. Licquet et André Pottier, est devenue l'une des plus belles et des plus riches de la France. Ce que fit Lecarpentier pour le Musée, Gourdin le fit pour la Bibliothèque. L'un et l'autre conservèrent le goût des arts et de la science à une époque où tout semblait menacé de destruction, et ils furent assez heureux pour préserver de la ruine les richesses artistiques et littéraires que les décrets du gouvernement avaient mises

à la disposition de l'administration départementale. Il eut été à souhaiter que les archives du pays eussent été l'objet d'une sollicitude aussi éclairée. Nous aurions aujourd'hui moins de pertes à déplorer.

Dans le volume qui nous occupe, il n'y a que la première moitié qui soit écrite ; le reste est demeuré en blanc. Ce n'est pas cependant que, passé 1790, Gourdin n'ait rien composé. On pourrait citer de nombreux mémoires , écrits postérieurement à cette date et pendant tout le cours de sa verte et laborieuse vieillesse. Mais cette année 1790 fait époque dans la vie de Gourdin comme dans notre histoire nationale, et l'interruption du volume , commencé dans des années de calme et d'espérance, ne se conçoit que trop , lorsqu'on songe aux changements profonds qui eurent lieu alors dans les habitudes de l'auteur et peut-être aussi dans ses convictions. Je me renfermerai moi-même dans cette période et j'éviterai par là de rappeler des souvenirs regrettables qui se trouvent en désaccord avec la première et la dernière partie de la longue carrière de Gourdin.

Ses dissertations , transcrites, dans le volume dont j'ai donné la description, suivant l'ordre des années où elles furent composées, peuvent être rangées sous les titres suivants :

Littérature , — Archéologie, — Histoire naturelle , Sciences morales et politiques, — Sciences naturelles.

1^o LITTÉRATURE. — 1771. *Discours sur cette question : Déterminer dans les principes du goût ce qui appartient à la nature et ce qui appartient à l'opinion ; pour en conclure jusqu'à quel point un homme de génie doit s'accommoder au goût de son siècle et de sa nation.* — 1779. Ré-

flexions sur le caractère distinctif des productions du génie. — 1780. Discours sur la réputation. — 1785. Rapport des commissaires nommés par l'Académie de Rouen pour l'examen des mémoires envoyés au concours sur les moyens de porter l'Encyclopédie à son plus haut point de perfection.

2^o ARCHÉOLOGIE. — 24 mai 1780. Nouvelle explication de ce passage de l'Art poétique d'Horace :

Vers 102 : *Tibia, non ut nunc orichalco vincta, tubæque
Æmula.*

1785. Dissertation sur les figures appelées Panthéons dans laquelle on examine si les lares proprement dits peuvent être mis au rang des idoles Panthées. Cette dissertation fut rédigée à l'occasion de deux petites figures panthées présentées par M. le Président de Saint-Victor, et pour combattre l'opinion émise par ce dernier que c'étaient des lares. Elle fut traduite en anglais et insérée dans le tome VIII de l'*Archæologia* de la Société des Antiquaires de Londres. — Dissertation sur les médailles satyriques, traduite en anglais et imprimée au tome IX du même recueil. — 1787. Observations sur un grand nombre de médailles de LICINIUS LE JEUNE. Ce mémoire n'est qu'indiqué.

3^o HISTOIRE LITTÉRAIRE. — 24 novembre, 15 décembre 1784. Discours sur la naissance, les progrès et les révolutions des sciences, des lettres et des arts dans la province de Picardie jusqu'au XVI^e siècle inclusivement. Ce discours n'est qu'indiqué. Gourdin ne l'a point transcrit parce qu'il devait être à la tête de son histoire littéraire de la Picardie. — 1786. Éloge de Gresset. C'est un chapitre détaché de son histoire littéraire de la Picardie. Un grand nombre des notices qui devaient entrer dans

la composition de cet important ouvrage se trouvent entre les mains de M. Picard. Je ne relèverai dans l'éloge de Gresset que ce qui a trait à notre pays. L'auteur de *Vert-Vert* était professeur au collège de Rouen, et appartenait à la compagnie des Jésuites, quand il composa ce badinage. « On prétend, dit Gourdin, que l'idée de cette pièce était due à une dame de Rouen. Ce qu'il y a de vrai, c'est que c'est un chapelain de cette ville nommé Bellamy qui l'a fait imprimer à l'insçu de l'auteur, comme il s'en plaint lui-même. »

4° SCIENCES MORALES ET POLITIQUES. — 5 avril 1780. *Discours sur l'éducation des enfans des artisans et de ceux de la campagne.* — 1781. *Discours sur les mœurs considérées relativement à l'État.* — 1784. *Quelle utilité résulterait pour l'État si l'on permettait à la noblesse de commercer?*

5° SCIENCES NATURELLES. — 1777. *Sur la scintillation des étoiles fixes.* — 1778. *Observations sur la nature du fluide nerveux.* — 1783. *Des gouttières de fer blanc : Peuvent-elles servir avantageusement de base ou de support aux paratonnerres?* Imprimé par les soins de M. Topin, notaire à Ham, dans le journal encyclopédique de février 1784; T. I, p. 531, sans nom d'auteur. — 1784. *Projet d'une machine aérostatique qui paraît susceptible d'être dirigée.* — 1786. *Notice historique et critique des différentes explications que l'on a données de la grandeur apparente de l'horizon.* — *Compte rendu sur les mémoires qui ont concouru pour le grand prix des sciences.* — 1786-1787. *Nouvelles expériences d'optique.* — *Observations sur quelques phénomènes de l'aiguille aimantée.*

Ces mémoires ne manquent certainement pas d'intérêt, mais comme ils ont été publiés soit *in extenso*, soit par extraits, et qu'on peut se rendre compte de leur

objet en parcourant les cinq volumes de l'histoire de l'Académie composés par M. Gosseaume, il suffira de les avoir indiqués. Les notes et les observations mises en regard sur le verso des feuillets constituent, à mon point de vue, le principal, le véritable intérêt du manuscrit qui m'a été confié. C'est là le côté anecdotique et, pour ainsi dire, confidentiel du volume, et c'est de celui-là que je veux spécialement m'occuper, persuadé que si, contre mon intention, je commettais quelque indiscretion, votre bienveillance couvrirait ma faute.

Gourdin était professeur de rhétorique à Beaumont-en-Auge, collège très florissant, grâce à l'habile direction des Bénédictins et à la protection du duc d'Orléans, lorsqu'il entra en relations avec quelques membres de l'Académie de Rouen, et devint, presque en même temps, lauréat et associé de cette Compagnie. Son discours couronné le 7 août 1771, est celui que nous avons indiqué en tête de la liste qui précède. Il en fut rendu compte en ces termes, à la séance solennelle de l'Académie : « L'auteur est Dom Fr. Philippe Gourdin, religieux bénédictin à Beaumont-en-Auge. Ce nom est connu par différents ouvrages dont nous avons parlé, et l'Académie l'a reçu associé-adjoint le mois de juin dernier. Nous devons prévenir le public, à cette occasion, que le mémoire, dont nous ignorions l'auteur, nous est parvenu avant que D. Gourdin ait été admis comme associé-adjoint. »

A ce propos, Gourdin raconte, ainsi qu'il suit, les circonstances de sa réception à l'Académie : « M. Wauzaine, contrôleur des actes à Beaumont-en-Auge, m'ayant prêté le *Mercur* vers la mi-avril, j'y trouvai le programme de l'Académie de Rouen. Je résolus

de me présenter au concours, quoiqu'il ne fût ouvert que jusqu'au 1^{er} juin suivant. La lecture de l'*Essai sur le Beau* du P. André, Jésuite, professeur de mathématiques à Caen, m'avait donné l'idée de travailler sur le goût, de sorte que j'avais, depuis plusieurs années, ébauché toute la partie métaphysique de ma dissertation. Je me mis donc à travailler, et j'affectai de choisir pour exemples les plus beaux morceaux, ou de l'antique ou des peintres et des sculpteurs les plus célèbres. Ce petit stratagème manqua de réussir; les concurrents n'avaient pas si bien traité la partie métaphysique et le choix des exemples fit croire que la dissertation étoit d'un artiste. Le prix m'aloit être décerné. Malheureusement quelqu'un connut mon écriture et le prix fut remis.

« A mon passage par Rouen, au mois d'août, M. David, chez qui je fus dîner, me dit cette petite anecdote et m'exhorta à retoucher mon discours.

« De retour à Beaumont, au mois d'octobre, je rassemblai tout ce que je pus trouver sur le goût; je cherchai à refondre, et je ne fis qu'allonger la seconde partie. Cependant, j'obtins la couronne, grâce à la partie métaphysique, c'est-à-dire aux idées que j'avois eues cinq ou six ans avant.

« Au reste, cette production est faiblement écrite.

« Dans le courant de juin 1770, je fus reçu à l'Académie, sans m'en douter et sans l'avoir demandé. En 1769, j'avois envoyé à M. David deux épîtres en vers: l'une sur le bonheur, l'autre sur le feu élémentaire. Il les avoit, à mon insçu, présentées à l'Académie, et l'on en avoit fait mention à la séance publique de 1769. Cela me détermina à adresser à cette Compagnie une dis-

sertation sur le bonheur, dont la partie métaphysique fit sensation. Je n'ai point transcrit ici cette dissertation qui a un grand besoin d'être retouchée et que je refondrai peut-être quelque jour.

« La lecture de La Bruyère et des fausses lettres de Ninon de Lenclos m'avaient fait produire, en 1766, un petit écrit moral intitulé : *l'Homme sociable, ou Réflexions sur l'esprit de société*, imprimé en 1767. Il y a dans cet écrit de cinquante pages de ces idées brillantes que l'on n'a que dans la jeunesse ; mais on s'apperçoit souvent qu'elles sont le fruit d'une imagination peu réglée. Les Chartreux de Noyon lurent cette petite brochure et furent très scandalisés. Ce qu'il y a de singulier, c'est que M. Beau cousin pensa comme eux et m'en fit de vifs reproches. (Il est vrai que j'ai trouvé que souvent mon cher et digne ami ne juge pas toujours par lui-même.) Mais M. de Broglie, évêque de Noyon, l'ayant fait emprunter à mon père, dit qu'il le gardoit. Ce suffrage me consola un peu.

« M. Lecat, mon compatriote, dont j'avois fait la connaissance et qui me traitoit en écolier qu'il aimoit, m'écrivoit de temps en temps de me livrer à l'étude de la physique et de l'histoire naturelle. Mais je n'avois de ma vie vu que les expériences du vuide, et je n'avois que quelques ouvrages de Descartes. Je me mis à les lire. Mon cours d'études fini, en 1767, je fus envoyé à l'abbaye de Saint-Georges, où je trouvai quelques anciens journaux et l'Encyclopédie. Je me mis à recueillir tout ce qui me parut relatif à un système de physique appuyé sur l'électricité ou à l'électricité appliquée aux trois règnes. De tous mes extraits assez décharnés je fis une dissertation fort sèche. La fantai-

sie me prit, dans la suite, d'y répandre quelques fleurs, et je fis imprimer ce médiocre ouvrage sous le titre de : *Nos Après-dînées à la campagne*. Ce titre fit croire que c'étoit un roman, et l'ouvrage (rempli de fautes d'impression) s'est débité.

« Les lettres qui terminent cet ouvrage ont de la gaieté. Si j'avois été plus instruit en physique, peut-être la tournure, quelquefois originale qui y règne, lui auroit-elle fait faire quelque fortune.

« Une observation que personne n'avoit faite avant moi et que j'en ai retranchée mal à propos, c'est l'électricité de la torpille (1).

« Les *Après-dînées* ont été imprimées en 1772.

« L'année suivante, ayant rassemblé pour mes écoliers des morceaux choisis des poètes allemands, on imprima ce recueil à Lisieux, et j'y joignis quelques pièces de vers. »

Entré à l'Académie, Gourdin s'y lia tout particulièrement avec M. Descamps, fondateur de l'École de dessin, et par là l'un des bienfaiteurs de ce pays, et avec M. Haillet de Couronne, esprit très cultivé, appliqué à tous les genres d'études, grand amateur de livres, et qui certainement, s'il avait pu coordonner les immenses matériaux qu'il avait amassés, se serait fait un nom comme bibliographe. Gourdin mit plus d'une fois la science de ce dernier à contribution. Il le consultait même volontiers sur ses compositions littéraires et ne manquait jamais de déférer avec modestie à son avis. Ayant lu, le 17 novembre 1779, ses *Réflexions sur le*

(1) Je suis porté à attribuer à Gourdin un article inséré dans le *Journal de Normandie*, 1787. p. 263 : « *Expérience faite récemment à Londres* ;

caractère distinctif des productions du génie, il n'obtint qu'à demi l'approbation de ses confrères. M. de Couronne, seul, parut y prêter quelque attention. Gourdin l'avoue avec ingénuité et sans la moindre aigreur : « Quand j'ai lu, dit-il, ces réflexions à l'Académie, personne peut-être n'a été de mon sentiment. Je choquois, en effet, les idées reçues. Cependant, M. de Couronne les ayant relues en particulier, me manda que cette lecture l'avoit fait rêver; ce qui me donna occasion de lui écrire la lettre suivante. »

Suit cette lettre, dans laquelle Gourdin développe ces deux propositions : « Le génie est le jugement et l'imagination portés au plus haut degré de perfection et dans un équilibre absolument parfait; le caractère distinctif des productions du génie est de produire un ravissement tranquille. » Il combat cette assertion de l'Encyclopédie : « Les règles et les loix du goût donnent des entraves au génie; il les brise pour voler au sublime, au pathétique, au grand... Les productions du génie doivent quelquefois être négligées et avoir l'air irrégulier, escarpé, sauvage... Dans les arts, son caractère est la force et l'abondance, je ne sais quelle rudesse, l'irrégularité, le sublime, le pathétique... Enfin le génie ne plaît pas sans étonner, et il étonne encore dans ses fautes (1) ».

En 1783, M. Romans de Coppier, membre de l'Académie, la pria d'accepter une somme de 300 livres pour un prix extraordinaire à décerner, en 1784, à celui

(1) « Je n'ai communiqué ces réflexions à aucune autre compagnie qu'à l'Académie de Rouen, parce que je ne veux choquer les idées de personne : je suis cependant persuadé que ma définition est juste. » (Note de Gourdin.)

qui indiquerait les moyens de porter l'Encyclopédie au plus haut degré de perfection.

Ce prix fut annoncé à la séance solennelle du mois d'août de cette année. Il y eut plusieurs concurrents. Le lauréat fut M. Marcel de Cetry, avocat au Parlement de Bretagne, demeurant à Nantes. Gourdin fut chargé du rapport, et il y exprima, comme rapporteur, une opinion qui n'était pas la sienne. Il s'en explique clairement dans les notes jointes à son rapport :

« M. Bayeux étoit commissaire avec moi, et j'ai cédé, malgré moi, à son jugement dans ce rapport, en faveur du n° 3, bien fait d'ailleurs. Mais il me semble qu'on ne demandait pas qu'on réformât des articles, et ces articles regardent la jurisprudence et la géographie bretonne, d'où il étoit aisé de conclure que l'auteur étoit un avocat de Bretagne.

« Le mémoire n° 4 étoit, je crois, de M. Marat (1). Du moins, il m'en a parlé, en passant par Paris, comme un homme qui y mettoit un bien vif intérêt. Il prétendoit que l'Académie ne pouvoit avoir eu rien de mieux, ni même qui en approchât. Il vouloit qu'on annonçât au public que ce mémoire auroit été couronné, si la

(1) Voici l'appréciation du mémoire attribué à Marat, telle qu'elle est consignée dans le rapport lu à la séance solennelle du mois d'août 1784 :

« Le mémoire n° 4, folio de 30 pages, n'offre point de projet aussi vaste que les deux précédents. Écrit d'un style chaud, fort et nerveux, les idées s'y développent, s'y succèdent avec rapidité. Le plan en est simple et bien conçu. L'auteur, après avoir examiné en critique sévère les deux méthodes adoptées jusqu'aujourd'hui, en propose une troisième.

Il la réduit à ces trois chefs :

1° Borner l'Encyclopédie à la partie philosophique des belles-

Compagnie n'y avoit point trouvé quelques propositions un peu trophardies. En effet, il y en avoit plus d'une, et surtout dans les critiques un ton de jactance et de dureté insupportable. Malgré ce défaut, ce membre étoit d'un homme de génie. »

De retour de Paris, où il avoit vu Marat, Gourdin s'étoit empressé d'écrire à M. Haillet de Couronné en faveur du n^o 4.

« Me voilà de retour, Monsieur et cher collègue, et en bonne santé. Des personnes que j'ai vu à Paris et qui prennent le plus vif intérêt au mémoire n^o 4, qui a eu l'accessit, désireroient que l'on mît dans le rapport que : « Ce mémoire a particulièrement fixé l'attention de l'Académie, tant par le fond des idées et les vues philosophiques que par la pureté du style. Mais en même temps il contient plusieurs passages que la Compagnie ne peut avouer et qui sont trop intimement liés au sujet pour en être retranchés ; en conséquence, elle n'a pas cru devoir décerner la couronne à l'auteur ; mais en lui accordant l'accessit, elle pense lui témoigner publiquement l'estime qu'elle fait d'ailleurs de cet excellent mémoire. »

lettres, à des abrégés d'histoire, à la description des métiers et à des traités élémentaires sur chaque science et sur chaque art, précédés de l'histoire de leur origine et de leurs progrès.

2^o N'employer à sa rédaction que des hommes d'un talent supérieur, que des hommes de génie.

3^o En faire une entreprise nationale dont la gloire du succès soit l'unique récompense des auteurs.

Le prix ne nous paraît devoir être disputé que par les mémoires n^{os} 3 et 4, et celui des deux auquel vous ne jugerez pas à propos de le décerner, est digne, Messieurs, que vous en fassiez une mention des plus honorables. »

« Vous sçavez que mon avis étoit de couronner ce mémoire, folio, qui vraiment remplit seul l'objet de la question. Celui qui a été couronné est sûrement rempli de bonnes et excellentes choses; mais si l'auteur le fait paraître, il essuïra de rudes critiques, et l'Académie pourroit être compromise, ce qu'on évitera par la petite addition cy-dessus. Mandez moi tout de suite ce que vous en pensez. »

« Reçue lundi 17 octobre 1785. »

En ouvrant le billet joint au mémoire n° 4, on avoit trouvé ce nom : *Dr Tomacereau*, à *Versailles*. C'étoit évidemment un pseudonyme. En consultant l'*Almanach de Versailles*, on ne rencontre pas de docteur de ce nom. Nous verrons que Marat, en homme très soigneux de sa réputation, s'y prenait d'ordinaire de manière à éviter l'humiliation d'un échec, sans courir le risque de perdre le bénéfice d'un succès.

C'étoit à M. David, médecin des hôpitaux, gendre du célèbre Lecat, que Gourdin devoit son entrée à l'Académie. L'un et l'autre s'étoient vivement intéressés à lui et lui avoient inspiré, lui-même nous l'apprend, un goût décidé pour l'étude des sciences naturelles et surtout de la physique. Son mémoire sur la *Scintillation des étoiles fixes* fut composé à l'intention de M. David. Les observations dont il est accompagné contiennent de curieux détails sur la vie de ce savant médecin.

« Cette conjecture a été imprimée en forme de lettre adressée à M. Coultant, ancien professeur de physique à Turin : on n'en a tiré que quarante exemplaires que j'ai distribués à mes amis.

« J'ai pris ce parti, parce que plusieurs personnes

m'avoient demandé communication de mon manuscrit et que je ne voulois point qu'on fit insérer cette observation dans les journaux où il en avoit été fait mention dans le compte que l'on rendoit des travaux de l'Académie de Rouen.

« M. Coultant est un nom supposé qu'avoit pris M. David, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, mon ami, en faisant insérer dans le *Journal des Beaux-Arts* le rapport de quelques expériences qu'il supposoit avoir été faites dans les Alpes. Ces résultats n'étoient réellement point le fruit d'aucune expérience, mais de ses méditations. Il voulait, par cette petite supercherie, exciter MM. de l'Académie des Sciences à faire des expériences. Comme le résultat eut été contraire (au moins étoit-il annoncé ainsi) aux observations de quelques-uns d'entre eux, ces Messieurs se sont fait informer s'il existoit vraiment, auprès de Sion, un ancien professeur de Turin, et ne l'ayant point trouvé, ils ont rejeté les expériences. Malgré cela elles ont fait bruit, et le P. Bertier, de l'Oratoire, en a inséré les détails dans sa physique.

« M. David me disoit souvent : Si j'étois professeur de physique, je renverserois bien des hypothèses parce que j'aurois des disciples qui propageroient ma doctrine :

« Il est étonnant combien il avoit le coup d'œil juste, quoique tous ceux dont il combattoit les avis trouvasse qu'il raisonnoit faux parce qu'il ne voyoit pas comme eux. Quand on apporta à l'Académie le dessin des cones que l'on devoit élever à Cherbourg, il soutint seul à toute l'assemblée que cela ne réussiroit pas. L'événement a déjà prouvé qu'il voyoit mieux

que toute la France et même que tous les gens du métier.

« Il avoit un talent décidé pour la mécanique. Il a inventé une machine pour scier les pilotis dans l'eau. Elle a été exécutée en Prusse. Il en avait fait une autre pour les battre par quatre moutons dont deux tomboient tandis que les deux autres se levoient.. Deux chevaux faisoient marcher toute cette machine.

« Dans le temps du siège de Gibraltar, il a prédit que M. d'Apchon, auteur de canonnières, ne réussiroit point. Cela lui a donné occasion d'imaginer une chaloupe incombustible. Il en a envoyé le plan au ministre dont il a reçu une réponse fort satisfaisante que j'ai vue. Il a dû communiquer au même ministre le dessin d'un affût tournant et le moyen de tirer la nuit et de pointer le canon pourvu que de jour on ait scu la position de l'objet. Il ne m'a point dit quel étoit ce dernier moyen. Mais quant à la chaloupe incombustible, son secret étoit d'insérer une chaloupe plus petite dans une plus grande, de remplir l'entre-deux de bourre mouillée, d'en couvrir le magasin à poudre, etc... Il avoit fait exécuter une chaloupe et démontroit qu'à peine un homme pouvoit y périr, quelque feu que fissent les ennemis ou pour brûler cette chaloupe ou pour la faire couler bas. Il conseilloit aussi pour les sièges d'avoir des sacs remplis de bourre avec lesquels on pouvoit en quelques minutes former un parapet pour placer une batterie.

« On doit à M. David l'opération de la nécrose. Il étoit si habile dans son art que M. Loder, démonstrateur en chirurgie de l'Université d'Iéna, revenant d'Angleterre, a passé plus de six semaines à prendre de

ses leçons et que, de retour, il en a fait un si bel éloge au prince dont il est le chirurgien, que ce prince a envoyé à M. David une boîte d'or avec son portrait.

« Il est mort à quarante-sept ans. A peine, à l'Académie (1), M. Dambourney en a-t-il fait un court éloge. Sa franchise lui avoit fait des ennemis. Il avoit donné dans des travers. La plus grande faute qu'il ait faite a été, ayant alors six enfants, de faire commerce. Le premier hiver, il a gagné 30,000 francs. Ce fut son malheur. Il voulut trop embrasser. La paix est venue détruire toutes ses spéculations. Il est mort sans laisser aucun bien à ses enfants. Des circonstances domestiques ont contribué à déranger les mœurs et la conduite de cet homme le plus habile qu'il y ait eu à Rouen depuis longtemps. Il avoit d'excellentes qualités de cœur. J'ai fait son éloge qui a dû être inséré dans le *Journal de Leipsic*. »

A la suite de ces notes, qui concernent un des savants qui aient le plus honoré l'Académie, je citerai celles qui sont relatives au mesmérisme; elles sont jointes aux *Observations* de Gourdin sur quelques phénomènes de l'aiguille aimantée.

« La lecture de ces observations à l'Académie de Rouen n'y a pas fait grande sensation, parce que, m'a-t-on dit, elles n'avoient rien de neuf. Cela est vrai... N'étant point de la Société qui s'est établie à Rouen, je n'ai pu suivre ni approfondir les opérations des magnétisants. Je n'y ai été que deux fois : j'y ai vu des

(1) On ne saurait reprocher à l'Académie d'avoir manqué à la mémoire de David. En 1805, elle mit son éloge au concours. Le prix fut remporté par M. Godefroy.

choses étonnantes. Les opérateurs étoient de bonne foy ; mais voyoient-ils les choses avec assez de sang-froid ? Plusieurs ne désiroient-ils point y voir et y faire voir du merveilleux ? Tous les apprêts sont très propres à monter l'imagination , surtout celle des femmes . . On doit avouer que de pareils traitements sont peu propres à conserver les mœurs. »

On peut se demander ce qu'allait faire un religieux à de semblables expériences , dont lui-même dénonce le côté scandaleux ? L'étonnement n'est pas moindre quand on voit Gourdin et l'abbé Yart accepter de l'Académie la charge de mettre en ordre et de réviser les 206 lettres autographes de Voltaire à Cideville , dont Caron de Beaumarchais avait demandé la copie pour la grande édition des œuvres de ce célèbre écrivain , préparée par la Société typographique littéraire (1).

En 1778, Gourdin donna lecture de son mémoire sur la nature du fluide nerveux , dont la fin parut malsonnante à plusieurs. « L'électricité , disait-il , pourroit peut-être devenir comme la pierre de touche des tempéramens, et que sait-on si elle ne pourroit pas servir à distinguer l'homme de génie de l'homme inepte ? J'ai entendu parler d'un valet qu'on n'avoit pu électriser, à ce que m'a assuré la dame (M^{lle} Beaucousin, depuis M^{me} Hallé) , à laquelle il avoit appartenu , et ce valet étoit sans esprit. »

Là-dessus Gourdin se défend du reproche de matérialiste. « Je suis, dit-il , bien éloigné de l'être. J'en ai fait ma profession de foy dans un petit ouvrage in-

(1) Arch. de l'Académie. — Délibération du 18 août 1784.

titulé : *Considérations philosophiques sur l'action de l'orateur précédées de recherches sur la mémoire, imprimées à Caen en 1775. »*

D'après le conseil qu'il reçut de Descamps , Gourdin adressa son travail à l'Académie de Lyon, qui avait mis au concours des recherches sur le sujet qu'il avait traité. Il rappelle qu'il reçut de cette compagnie une lettre fort honnête. Mais ce qui le flatta davantage, ce fut d'être cité par Marat dans le mémoire de cet auteur, qui fut couronné à Rouen en 1785.

Ce nom , devenu depuis si tristement célèbre , avait été honorablement proclamé au sein de l'Académie dès 1783. A la séance solennelle de 1781 , la Compagnie avait mis au concours cette question : « Jusqu'à quel point et à quelles conditions peut-on compter dans le traitement des maladies sur le magnétisme et sur l'électricité tant positive que négative ? » Le prix devait être décerné au mois d'août 1782 ; mais sur la demande de quelques concurrents anonymes et eu égard à l'importance du sujet, le concours fut prorogé jusqu'au 1^{er} juin 1783. Les commissaires étaient MM. Delaroche, David, Gosseaume, Scanegatty, Le Pecq et Dambourney. Le mémoire couronné portait pour épigraphe ces deux vers d'Horace :

Est modus in rebus , sunt certi denique fines

Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

(Satyr. 1^a.)

Le billet cacheté ne contenait pas autre chose que ces deux vers transcrits de la main de l'auteur et ces mots : M... à Paris, ce 22 may 1783.

La lettre d'envoi, adressée à M. Dambourney, était ainsi conçue :

« Agréez, Monsieur, mes excuses de ce que le manuscrit que j'ai l'honneur de vous adresser contient quelques ratures. J'aurois eu soin de le faire mettre au net, si je ne touchois à la fin du terme ouvert pour le concours.

« Paris, ce 25 may 1783. »

Ce mémoire, où sont combattues les doctrines du mesmérisme, qui comptait dans l'Académie de Rouen un certain nombre d'adeptes, est encore intéressant à lire ; il est rédigé avec une pureté et surtout avec une clarté remarquable. L'écriture est correcte, élégante ; assurément, elle ne laisserait pas deviner la main qui depuis signa tant d'odieuses dénonciations.

M. Dambourney rendit compte en ces termes de ce mémoire à la séance solennelle de 1783 :

« Quoique l'auteur n'ait, pas plus que ses concurrents, offert de solution quant au magnétisme, il remplit les conditions exigées à l'égard des effets de l'électricité. Il désigne très précisément les maladies dans lesquelles on peut en espérer des secours et celles où on l'invoqueroit vainement ou même avec danger.

« En donnant le prix à ce mémoire, qui le mérite à tant de titres, l'Académie a regretté que l'auteur n'ait pas mis plus d'aménité dans les termes, en réfutant l'opinion d'un homme estimable, adopté par neuf compagnies savantes, qui presque toutes ont couronné ses efforts. Au surplus, les 300 l. et la médaille resteront aux mains de M. le trésorier jusqu'à ce qu'on ait

satisfait aux formalités requises pour se faire connaître » (1).

Le prix ayant été décerné à son mémoire, Marat écrivit la lettre suivante à M. Dambourney :

« Paris, ce 3 octobre 1783.

« Monsieur,

« Les raisons particulières qui m'engagent à garder l'*incognito* avec le public subsisteront jusqu'au moment où je metrai mon ouvrage sous presse. Mais plein de confiance dans l'Académie, je ne crains plus de déposer mon secret dans son sein et de réclamer la marque honorable de distinction qu'Elle a accordée à mon mémoire sur l'électricité médicale.

« Aux renseignements que j'ai eu l'honneur, Monsieur, de vous communiquer par la voie de M. le baron de Feldenfeld, mon respectable ami, j'ajouterai la copie de la lettre qui accompagnoit le mémoire

(1) Ce mémoire fut publié en 1784, à Paris, chez M. L. Sorry, sans nom d'auteur, sous ce titre : « Mémoire sur l'électricité médicale, couronné le 6 août 1783, par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen. »

Le jugement de l'Académie est rapporté dans l'*Avertissement* et combattu, en ce qu'il avait de défavorable à l'auteur, ainsi qu'il suit : « Après la lecture de cet article, craignant qu'il ne fût échappé à ma plume quelque expression que la bienséance réprouve, je relus mon mémoire avec soin et n'y trouvai pas un seul terme que doive s'interdire un auteur qui sçait se respecter. D'où j'inférai que l'*animadversion* de l'Académie était simplement un témoignage d'estime qu'elle croyait devoir à un de ses membres dont elle couronnait l'antagoniste.

« Malgré la considération que j'ai témoignée en différents endroits de mon mémoire pour ce vertueux académicien (l'abbé Bertholon), peut-être trouvera-t-on ma réfutation sévère. Je ne

et qui vous étoit adressée. Quoiqu'elle ait été écrite avec une plume mal taillée, si vous l'avés encore, vous y reconnoîtrés mon écriture. Enfin, les cartons et la fin du mémoire sont de ma main, le reste est de celle de M. de Feldensfeld. En voilà, je pense, plus qu'il n'en faut pour démontrer que je suis l'auteur du mémoire couronné.

« Oserois-je, Monsieur, vous adresser une procuration pour l'envoy du prix. Si le régime de l'illustre corps dont vous êtes un des principaux ornemens ne vous permettoit pas de me rendre ce service, je vous demanderois la grâce de la passer au nom de quelque personne habile à me représenter et de m'expédier la médaille par la même voie dont je me sers pour vous faire parvenir ce paquet.

« Daignés, Monsieur, faire agréer à l'Académie l'hommage de mes œuvres physiques. C'est une petite

m'en défends pas. C'eût été manquer de zèle pour l'humanité que de réfuter mollement un système qui, à la faveur des éloges peu réfléchis qu'on lui a prodigués, pouvait devenir dangereux.

« Au reste, l'auteur de ce système est trop jaloux de faire le bien pour ne pas applaudir lui-même à la manière dont j'ai combattu ses opinions. Elles m'avaient fourni matière à d'autres observations, mais qui ne tenoient pas étroitement à mon sujet : je les ai supprimées, et l'auteur doit m'en savoir quelque gré. »

Marat n'a point mis son nom en tête de cet ouvrage. Mais, d'une manière détournée, il sait bien en revendiquer la gloire. Il se cite ainsi à la page 47 : « Voyez mes recherches physiques sur l'électricité. Je cite souvent cet ouvrage, et cela n'est pas étonnant ; c'est le seul qui contienne la première théorie connue sur l'électricité, théorie déjà adoptée dans l'Europe entière par les meilleurs physiciens. »

offrande que je place par vos mains sur l'autel des sciences.

« J'ai l'honneur d'être avec les sentiments de la plus haute estime,

Monsieur,

Votre très humble et très
obéissant serviteur,

« MARAT. »

Dambourney lui ayant mandé qu'il lui rendrait volontiers le service qu'il réclamait, le 24 octobre 1783, Marat lui adresse ses remerciements ; il lui fait hommage d'un exemplaire de ses œuvres physiques et le prie de lui marquer les frais de la copie de son mémoire. La réponse se fait attendre. Nouvelle lettre de Marat au même, 18 novembre 1783 : il réclame la médaille qui lui a été décernée ; le peu de temps qui lui reste jusqu'à son départ pour Londres, où il va faire une excursion, lui fait désirer l'expédition la plus prompte. En lui transmettant, à la date du 20 novembre, un mandat sur le caissier à la Monnaie pour retirer la médaille à l'effigie de Louis XVI aussitôt qu'elle aurait été frappée, M. Dambourney lui annonçait l'envoi de la copie du mémoire couronné. « Il ne sera point question des frais, lui disait-il, l'Académie ayant expressément arrêté qu'elle saisissoit cette occasion de vous exprimer sa sensibilité au beau présent dont vous avez enrichi sa bibliothèque (1). Cette

(1) Délib. du 12. Nov. 1783, rédigée par Haillet de Couronne : « Ce sont 3 volumes in-8° reliés en maroquin doré sur tranche et ornés des armes de l'Académie. L'un est intitulé : « Recherches

dérogação à ses statuts est consignée sur ses registres comme un monument honorable du prix qu'elle met à votre générosité, et elle m'a chargé de vous en informer positivement. »

De ce moment datent les relations de Gourdin avec Marat. Il alla le voir à Paris en 1785, et nous avons fait connaître les précautions qu'il conseilla d'adopter pour rendre plus supportable à cet homme irritable le désagrément d'un demi échec. Il fit plus, il fonda à l'Académie de Rouen un prix, afin de lui donner occasion de développer son système contre l'optique de Newton et se rangea ouvertement au nombre de ses partisans et de ses disciples.

Le sujet proposé, était celui-ci : « Déterminer les vraies causes des couleurs que présentent les lames de verre, les bulles de savon et autres matières diaphanes extrêmement minces. Par l'exposé de son programme, l'Académie faisait entendre que cette question en embrassait deux autres : celle de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes et celle des accès de facile transmission et de facile réflexion. »

Le prix fut décerné à Marat, auteur du mémoire n° 4. Gourdin, chargé du rapport avec MM. Ligot et Scane-gatty en rendit compte en ces termes :

« Le mémoire n° 4 est le seul qui mérite votre attention. L'auteur procède avec ordre, il examine, l'une après l'autre, toutes les questions du programme. Il est vrai que sa théorie est absolument opposée à celle de

physiques sur l'Electricité »; le second : « Recherches physiques sur le feu »; le troisième : « Découvertes sur la lumière. » — Ils font actuellement partie de la Bibliothèque de la ville.

Newton et que cette théorie n'est point encore portée jusqu'à l'évidence, mais elle semble appuyée sur des faits nombreux et variés; les expériences que nous avons vérifiées, qui ont toujours donné le résultat annoncé par l'auteur, sont au nombre de 32. Sans doute, cette théorie, qui n'est point aussi nouvelle qu'elle le paroît, puisqu'on en trouve le fondement dans le père Kirker, puisqu'elle a été admise par Hart Socker, du Fay, le P. Castel et même en partie par M. de Buffon, sans doute, cette théorie peut essuyer des contradictions, on pourra faire contre elle des objections. Mais quelle est la théorie inventée par des hommes qui soit d'une vérité mathématique? De plus, une académie en couronnant un bon ouvrage d'ailleurs, n'est point obligée d'adopter ni de répondre des opinions de l'auteur.

« Mais si la révolution qui semble se préparer dans la science de l'optique s'achève, si une doctrine nouvelle remplace celle de Newton, jusqu'à ce que des faits nouveaux, des découvertes plus convaincantes en amènent peut-être encore une plus satisfaisante et plus parfaite, il sera glorieux, je pense, Messieurs, que ce soit dans le sein de l'Académie de Rouen que l'on ait couronné les efforts de quiconque aura contribué à opérer cette révolution plus importante qu'on ne croit pour la perfection de la dioptique et de la catoptrique. »

Quand l'ouvrage parut, Marat pria Gourdin de le faire annoncer dans le *Journal de Normandie*. Il le fit dans une lettre insérée au n° 11 de l'année 1788.

« M., vous avez vu, comme moi, dans le cabinet d'une personne de cette ville les expériences d'optique dans

la chambre obscure d'après les principes de M. Marat. Vous devez vous rappeler que nous avons été enchantés de ces expériences charmantes. Pour moi, cependant, je vous l'avoue, je n'y voyois qu'un amusement intéressant à la vérité, mais enfin, un amusement. Plusieurs étoient de mon avis, mais nous n'étions point physiciens. J'entendis répéter la même chose à Paris, même par des professeurs. Ils ne pouvaient croire que la lumière se décomposât en passant contre les corps solides, contre les parois, par exemple, de l'ouverture par laquelle on introduit le rayon solaire. Ils se trompoient. Mais cette doctrine étoit absolument contraire à celle de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes, ainsi qu'à celle de facile réflexion et de facile transmission adoptée par le fameux Newton, appuyée sur les calculs d'une géométrie étonnante. Il n'est donc point surprenant que cette nouvelle doctrine fût ou négligée par ceux qui ne vouloient pas l'approfondir ou calomniée par ceux qui craignoient qu'elle ne fit des progrès. C'est à cette dernière raison, sans doute, qu'il faut attribuer le peu de succès qu'a eu dans les écoles le recueil d'expériences sur la lumière faites par M. Marat en présence des commissaires de l'Académie des Sciences et publiées en 1779. Cet observateur, courageux et infatigable, continua ses recherches et, persuadé qu'il avait trouvé la vérité, il eut recours au zèle de ses amis pour faire proposer par trois compagnies savantes des problèmes relatifs à sa doctrine. Il regardoit sans doute ce moyen comme le plus propre à la faire triompher. Mais le succès n'a point couronné partout ses efforts; l'Académie de cette ville lui a seule donné la couronne, et

je puis dire, M., que je suis étonné que les autres n'aient point fait de même, d'autant plus qu'il est reçu que, pour couronner un auteur, on n'admet pas toujours son système.

« Il faut donc que les mémoires en faveur de la théorie Newtonienne, qui ont obtenu la palme, offrent des démonstrations bien victorieuses. Alors, pourquoi ces compagnies ne les rendent-elles pas publics? Je crois qu'elles ne peuvent plus s'en dispenser, aujourd'hui que M. Marat vient de publier le recueil de ses quatre mémoires in-8° chez Méquignon l'aîné. L'auteur, dans le premier, qui a pour devise : *Ex fumo dare lucem*, montre que les expériences sur lesquelles est fondée la doctrine de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes sont illusoires. Dans le second qui a pour épigraphe : *Multa paucis*, par une méthode, absolument neuve, il sappe les fondements de cette doctrine du célèbre philosophe anglais. Le troisième offre un examen critique de l'explication de l'arc-en-ciel par Newton. Le quatrième enfin, couronné à Rouen le 2 août 1786, donne les vraies causes des couleurs que présentent les lames de verre, les bulles de savon et autres matières diaphanes extrêmement minces. Les bornes d'une lettre ne permettent pas ici de donner l'extrait de ces importants mémoires, écrits avec ce style serré et tranchant qui caractérise celui d'un écrivain persuadé de la vérité de ce qu'il dit et ornés de planches colorées. Ces mémoires sont faits pour être recherchés par quiconque aime la physique et s'intéresse aux progrès des connaissances humaines. Lus sans prévention, j'ose dire qu'ils porteront dans tous les esprits la lumière de la conviction et que, sans cesser d'admirer le génie sublime du philosophe anglais, on aban-

donnera son optique pour adopter celle du physicien français. »

Le mémoire couronné à la séance solennelle du mois d'août 1786, avait pour épigraphe : *Nugæ seria docent* ; pour nom d'auteur : « M. de Longchamp, avocat au Parlement, Fontainebleau. . . . » Le billet portait : » Si
« ce mémoire est jugé digne de la couronne, je supplie
« que la médaille soit remise au généreux académicien
« qui a fait les fonds du prix. »

Ces fonds faits par Gourdin, qui n'avait point voulu se faire connaître, servirent à un nouveau prix de physique (1) qui fut décerné au mémoire sur la chaleur latente du chevalier de Soyecourt, d'Amiens, le 1^{er} août 1787. Il portait pour épigraphe : *Grata vice veri*.

Gourdin nous apprenant que ce prix fut encore remporté par Marat (2), il y aurait lieu, si l'on s'en rapportait à ce témoignage, de penser que le chevalier de Soyecourt était un autre prête-nom, auquel Marat aurait eu recours, par suite de cette défiance naturelle qui lui faisait chercher le mystère. L'Académie n'aurait pas tardé à être mise dans le secret, et elle s'applaudit d'avoir eu la bonne fortune de compter parmi ses lauréats un

(1) 1^{er} août 1785. « La Compagnie a proposé pour sujet de prix en 1786 : « Déterminer les vraies causes des couleurs que présentent les lames de verre. . . . Le fond en sera fait par un des membres de cette compagnie, mais qui a désiré n'être point connu. »

(2) Notes de Gourdin : « Allant à Paris, j'ai été voir M. Marat, avec qui j'ai toujours été lié depuis. C'est pour lui donner lieu de développer son système contre l'optique de Newton que j'ai fait les frais d'un prix extraordinaire en 1786. Il a eu encore ce prix, et ayant laissé l'argent, il a, en 1787, remporté un troisième prix sur la chaleur latente. »

physicien célèbre (1). Fier de ses relations avec un personnage de ce mérite, Gourdin se déclara ouvertement son partisan et fit des expériences publiques à l'appui de son système (2).

Qui eut dit que le médecin des gardes du corps de Monsieur, comte d'Artois, l'ami du baron de Feldenfeld, ce physicien distingué, auquel, comme dit un biographe, était assurément réservé un rang paisible et honorable parmi les savants, deviendrait le flatteur des plus basses passions populaires et laisserait, après des triomphes plus honteux encore que ses crimes, un nom qu'on ne prononce pas sans dégoût!

Déjà, cependant, il avait laissé deviner son orgueil et fait sentir à tous l'aigreur de son caractère rancuneux et emporté. Gourdin appréciant ses œuvres physiques, en 1788, écrivait: « Sa manière de procéder par les faits est sans contredit la meilleure. Mais le défaut de modération, en parlant des autres, et même de modestie, en parlant de lui-même, lui fait autant d'ennemis que la nouveauté de ses systèmes qui contredisent ceux adoptés par les plus grands maîtres. »

Gourdin compléta ainsi cette note en 1789 :

« M. Marat, en 1789, a abandonné la physique pour se livrer à des écrits politiques ou plutôt à la composi-

(1) « 20 février 1788. M. de Couronne a remis de la part de M. Marat un volume de ses mémoires académiques ou nouvelles découvertes sur la lumière relatives aux points les plus importants de l'optique... Marat la prie d'agréer cet ouvrage dans lequel on trouve un mémoire couronné précédemment par cette Académie dans une de ses séances publiques » *Délibérations de l'Académie*.

(2) 5 février 1786. Gourdin annonce à l'Académie qu'il a fait différentes expériences d'optique en présence de M. le chevalier de la Maltière. *Ibidem*.

tion d'un journal intitulé *l'Ami du Peuple*. La devise de Jean-Jacques Rousseau : *Vitam impendere vero*, est digne de lui. Sa tête n'est peut-être point assez froide pour voir toujours la vérité. Mais je ne doute pas qu'il n'ait point la force et le courage de la dire, depuis qu'il a abandonné les sciences..... il a de la force et de l'énergie, et jamais les grands ne lui en ont imposé. » Plus tard Marat s'étant révélé dans son horreur, Gourdin modifia ce jugement favorable. En parlant de lui, il avait dit : « avec qui depuis j'ai toujours été lié. » Il remplaça ces mots par ceux-ci : « avec qui j'ai été depuis en correspondance. » Au lieu de : « la devise de Jean-Jacques Rousseau est digne de lui, » il mit : « sa devise est celle de Jean-Jacques Rousseau : *Vitam impendere vero* » et supprima le reste. Il ajouta : « C'étoit un très petit homme, fort mince, fort laid ; il avoit les yeux très petits, mais flamboyans ; il étoit lié avec le duc d'Orléans qu'il voyait souvent avant 1789. Le hasard le fit trouver sur le Pont-Neuf lorsque, le 12 juillet de cette même année, commença la révolution. Il saute du parapet à la bride du cheval de l'officier qui entroit dans Paris, s'écrie que l'on trahit la ville, passe la nuit à composer la première feuille de son journal, et publie qu'il a sauvé Paris. Le temps n'étoit point encore venu pour qu'un journal aussi incendiaire que le sien fût généralement reçu ; on le poursuivit, il fut obligé de se cacher, et même de s'enfuir. La section des Cordeliers le soutint. Il fut nommé à la Convention. Là, il se montra toujours comme un homme de sang qui ne respiroit que le pillage et l'assassinat. Une demoiselle de Caen nommée Charlotte Corday partit de chez elle dans le dessein de défaire la patrie de ce monstre. Elle entre chez lui, lui

porte un coup mortel et s'assoie. Elle a été guillotinée, et le cadavre de Marat placé au Panthéon, son buste porté en triomphe dans toutes les villes. Le fanatisme, de quelque genre qu'il soit, fait toujours place à la raison. Marat fut chassé du Panthéon et voué à l'exécration de ses contemporains et des races futures.

« Depuis qu'il avoit été couronné à Rouen la dernière fois, je n'avois plus de relations avec lui. Dans un dîner qu'il m'avoit donné au Palais royal je me suis apperçu que c'étoit un homme sans mœurs. J'avois déjà éprouvé qu'il étoit sans délicatesse, puisqu'il m'avoit fait payer 80 l. une lunette de Dolon père qu'il ne m'a point envoyée ; il est vrai qu'il m'en a dédomagé par un microscope, mais de bien moindre prix. On le disoit genevois, mais il étoit franc-comtois, intrigant, jaloux du mérite des autres, se croyant seul un homme de génie. Il me disoit un jour en pleine rue que, dans toute l'Académie des Sciences, il n'y avoit pas un seul homme qui eût ses talens, qu'ayant demandé à cette compagnie des commissaires pour voir ses expériences il les avait mis hors de chez lui à coups de pied au c...

« Le duc d'Aranda, qui avoit vu à Paris les expériences de Marat, avoit voulu l'attirer en Espagne, dans le dessein de le mettre à la tête d'une académie et de l'éducation nationale. Marat eut la maladresse de demander à n'être point soumis à l'Inquisition. Les savants, qui ne l'estimoient point, le peignirent comme un homme sans foy, sans mœurs et sans principe, et ses grandes idées de fortune, dont il nourrissoit ses espérances et sa vanité, s'évanouirent. »

L'Académie comptait parmi ses associés-adjoints

le physicien Pilatre du Rozier, homme intrépide, protégé de même que Marat par Monsieur, depuis Louis XVIII. Il se passionna pour la découverte des frères Montgolfier et périt par l'incendie de son ballon en voulant traverser la Manche, de Boulogne en Angleterre. L'acide vitriolique qui servit à cette funeste expérience fut acheté à Déville et ne put être payé. Gourdin, au courant de toutes les découvertes nouvelles, ne pouvait rester indifférent à celle des aérostats. A la séance publique de 1784, il donna lecture d'un mémoire intitulé : « Projet d'une machine aérostatique qui paroît susceptible d'être dirigée. » Il l'a inséré parmi ses dissertations, en ajoutant en note :

« Le Dr Franklin disoit de cette invention que c'étoit un enfant qui pouvait bien ou mal tourner et sur le sort duquel on ne pouvoit prononcer. Franklin avoit raison. Peut-être, dans quelques siècles, y reviendra-t-on avec quelque succès. Un des moyens, selon moi, d'y parvenir ne seroit point de s'élever aussi haut que l'on fait. Si les premiers qui ont tenté de voguer dans un canot avoient eu la sote et imprudente présomption de gagner la haute mer sans boussole et sans gouvernail, ils eussent péri, à moins qu'un coup de vent ne les eût jetés sur le bord, et l'on auroit conclu que cette invention étoit belle mais inutile. Qu'ont fait les premiers nautonniers, que font encore les sauvages qui s'embarquent dans un arbre creusé en forme de canot? Ils cotoient le bord des isles ou des rivières et suivent le cours des fleuves. Voilà ce qu'il faudroit faire avec les aérostats, voguer, pour ainsi dire, terre à terre et suivre la direction du vent. C'est ainsi que Blanchard a passé le détroit de Calais.

« Que sçait-on si, dans un temps absolument calme, on ne pourroit pas, après une ascension de 4 à 500 toises, rester en station et alors faire, sans risque, des observations météorologiques avec plus d'exactitude que sur les plus hautes montagnes.

« En s'élevant trop haut, on risque de trouver des courans d'air qui portent le voyageur d'un côté opposé à la première direction. C'est à peu près ce qui est arrivé à Blanchard lorsqu'il a fait à Rouen son second voyage aérien.

« Une personne de Rouen, dans le temps de ce second voyage, adressa à l'Académie de cette ville une carte aérienne dans le goût des cartes marines. C'est une idée fort ingénieuse, mais dépourvue de réalité. »

Cette personne, que Gourdin ne nomme pas, était M. Louis E. Pouchet. Le 1^{er} décembre 1784, M. Dambourney présenta, de sa part, à l'Académie un mémoire sur l'art de diriger les ballons aérostatiques. L'auteur y avait joint une « carte aérienne avec les principes de la direction des ballons. » — Le 26 janvier 1785, sur le rapport de Dulague, professeur d'hydrographie au collège de Rouen, l'Académie vota des éloges et des remerciemens à M. Pouchet, en déclarant, toutefois, qu'elle ne pouvait garantir les succès que l'auteur promettait.

Par toutes les citations qui précèdent, on voit jusqu'à quel point Gourdin et l'Académie de Rouen prirent intérêt aux découvertes scientifiques qui marquèrent la fin du dernier siècle : l'électricité, les aérostats semblaient ouvrir une voie nouvelle et donnaient naissance aux espérances les plus brillantes et les plus chimériques.

Ce progrès, qui s'accomplissait dans les sciences, on le poursuivait avec la même ardeur dans l'administration, dans la politique. Un besoin d'innover, de réformer s'était emparé de tous les esprits. La solitude des cloîtres n'en préservait pas les religieux. On s'acheminait avec une parfaite sérénité vers une des plus sanglantes révolutions qui fût jamais.

Gourdin s'associait à ce mouvement, qui devait l'entraîner lui-même bien au-delà du but qu'il avait prévu.

En 1784, il lut un mémoire sur cette question : « Quelle utilité résulteroit-il pour l'État si l'on permettoit à la noblesse de commercer ? » Il émettait, après beaucoup d'autres, le vœu qu'on renonçât à une interdiction qui semblait contraire à l'intérêt général et au développement du commerce national.

« Le sujet de cette dissertation, dit-il, m'avoit été indiqué par la société littéraire qui s'était formée à Boulogne-sur-Mer et dont j'avois été reçu. Cette société, dont étaient plusieurs anglais, est tombée. Elle avoit pour secrétaire M. l'abbé Cléry, amateur d'antiquité et homme de mérite.

« Ce sujet, pour avoir un air neuf, devoit être pris comme j'ai cru devoir le faire. C'a été une raison pour que quelques membres de l'Académie ne fussent point d'avis que cette dissertation fût lue à la séance publique. L'avis opposé prévalut. J'en fis donc la lecture. Ce qu'il y a de singulier est qu'après la séance un officier du régiment de..., alors en garnison à Rouen, s'approcha de moi pour me faire compliment sur ce que j'avois bien raison de vouloir que la noblesse pût, sans déroger, embrasser le commerce, excepté celui de détail.

« Cette dissertation à été bien accueillie en Angleterre. »

A la séance de 1781, Gourdin avait lu son discours sur les mœurs considérées relativement à l'État. Comparant la république à la monarchie, il disait : « Dans une république chaque citoyen a comme le droit de fixer l'équilibre. L'intérêt particulier y est toujours aux prises avec l'intérêt commun, et pour sçavoir combien celui-là l'emporte souvent, il suffit de connaître les hommes. Aussi le gouvernement républicain paroît-il le moins sûr et le moins durable. Quand on n'a pour chef que les lois, on peut les éluder, quelquefois on les méprise. Quand les lois sont assises sur le trône, elles cessent d'être muettes, on les respecte. L'homme n'est point né pour être absolument libre, ni pour être esclave. L'anarchie et la tyrannie n'ont point leur principe dans la nature. Si nous remontons à l'origine des choses, nous verrons que l'étendard de la liberté républicaine a toujours été planté avec le fer et arrosé de sang. L'abus du pouvoir dans les chefs, la révolte chez le peuple ont donné naissance aux républiques. Et si les lois y commandent, elles n'y doivent leur empire et leur force qu'à l'état d'épuisement auquel de longs et sanglans combats ont réduit et la tyrannie des grands et l'anarchie du peuple. Ce n'est point ainsi qu'est née la monarchie. Un père dont le throne est dans le cœur de ses enfants, voilà le premier roi. L'équité, la douceur, la vigilance sont ses ministres; la sainteté de l'obéissance, la piété du respect, la tendre sollicitude de l'amour sont ses favoris; sa garde, la crainte de lui déplaire. Telle est l'origine simple, mais sacrée, de la monarchie. »

Jugeant ce travail, à quelques années de là, en 1788, il répudiait les principes qui y sont développés. « Il y a, disait-il, des vérités dans ce discours; mais il y a peut-être plus de mensonges académiques ou de ces suppositions louangeuses que les circonstances seules peuvent faire pardonner.

« Par exemple : L'origine des républiques et de la royauté n'y sont pas exactes. Il est faux que le premier qui fût roi fût un père adoré, comme l'a dit l'abbé Auber. C'est la fausse parodie de ce vers de Voltaire : — Le premier qui fut Roi fut un soldat heureux. — Le gouvernement paternel est une belle chimère de l'âge d'or qu'il faut renvoyer au temps des patriarches et avant le déluge.

« Le gouvernement de la nature est la république, c'est à dire celui où tous les individus, parfaitement égaux et libres, influent chacun sur les lois qui les conduisent et sur leur exécution. Les sauvages, qui sont plus près de la nature (voici Gourdin gagné aux théories de Rousseau), se donnent un ou plusieurs chefs selon le besoin et les circonstances, mais son autorité n'est que temporaire et autant que la nation lui permet pour le bien commun de l'exercer.

« Il y auroit sur cet objet bien des observations à faire, et peut-être m'en occuperai-je quelque jour. Mais toute la vérité peut être pensée et n'est pas bonne à dire. »

De 1781 à 1788 quelle modification dans ses idées, et sans doute aussi dans celles d'un grand nombre de ses contemporains!

La question de l'instruction publique qui nous pré-

occupe si vivement aujourd'hui était une des plus débattues dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Dans un mémoire de l'année 1766, intitulé : Est-il avantageux ou préjudiciable au bien de l'État que les gens de la campagne sachent lire et écrire ? mémoire imprimé au T. I du *Précis* analytique des travaux de l'Académie, M. Terrisse, vicaire général de M^{sr} de La Rochefoucauld, s'était attaché à démontrer que « loin d'être nuisible, l'instruction était avantageuse aux plus simples habitants des champs et qu'il était d'une bonne politique de leur procurer tous les moyens de s'instruire. » Quelques années après, un autre académicien entretenait la compagnie du système d'instruction qui convenait aux femmes. En 1780, Gourdin lut son discours sur l'éducation des enfants des artisans et de ceux de la campagne. Suivant lui, l'instruction devait être relative à la profession à laquelle la nature, la fortune et les circonstances déterminent l'enfant, et conséquemment n'être point la même à la ville et à la campagne. « Toute institution, disait-il, qui tend à porter dans la cabane du pauvre quelques rayons d'une lumière étrangère à sa condition, y fait briller le feu terrible de l'éclair qui rend les ténèbres et plus profondes et plus affreuses. L'instruction, au contraire, absolument relative aux professions pour lesquelles il est né, ressemble au rayon bienfaisant de l'astre du jour qui embellit, colore et vivifie les objets qu'il éclaire.

« Qui fournira, me demandera-t-on, aux appointements des maîtres et des maîtresses ? Qui fera les frais des matières premières que doivent employer les filles dans leurs écoles ?

« Dans chaque paroisse de ville et dans presque

toutes celles de la campagne on trouve de ces maîtres et de ces maîtresses ; ainsi l'établissement subsiste. Où il ne subsisteroit pas et où il paroîtroit nécessaire, on pourroit le créer par le moyen de la taxe modique que payeroient les enfans du laboureur et du bourgeois qui s'y rassemblent. Il n'y a que les enfans des pauvres qui doivent y être reçus gratuitement, et ce seront le curé, le marguillier et une troisième personne notable choisie dans une assemblée générale qui dresseront tous les six mois la liste des enfans qui ne devront point payer.

« Dans ces mêmes villes et dans toutes celles dans lesquelles il n'y a point de fabrique, dès qu'un enfant auroit fait choix d'une profession, il serait forcé pendant un an de se rendre deux fois la semaine aux écoles pour y lire les procédés particuliers du métier auquel il s'applique.

« Il seroit à souhaiter que les pasteurs rassemblent au moins les jours de fêtes un certain nombre d'enfants par classes et à différentes heures et qu'au lieu de leur faire répéter ces réponses si souvent obscures à des demandes plus obscures encore, on leur donnât des leçons de mœurs et de vertus, qu'on leur fît faire un cours de morale pratique propre à former l'honnête homme et le bon citoyen. »

Gour'din, dans ce mémoire, critique le système suivi dans les collèges, qu'il trouve d'ailleurs trop nombreux. Il s'élève contre les monopoleurs, contre le luxe, contre les travaux sédentaires des manufactures, et veut qu'on ferme les cabarets, que les hôtelleries soient exclusivement réservées aux étrangers.

En somme, il veut une réforme radicale, et il la veut

par voie de coaction, ainsi que la plupart des hommes de son époque, qui, attendant tout de l'État, ne faisaient qu'une faible part au temps et à l'initiative individuelle.

Ce mémoire ; évidemment inspiré par celui de Caradeuc de la Chalotais, procureur général du Parlement de Bretagne, fut soumis, en 1787, à l'Assemblée provinciale de Rouen et obtint son approbation. Gourdin en reçut la lettre suivante, revêtue des signatures du comte de Caumont, du marquis de Mortemart, de l'abbé d'Osmond, de Dom de Lesnoble, de L. Dambourney, etc. :

« Le Bureau du Bien public ne sçauroit trop apprécier, Monsieur, les citoyens zélés qui, comme vous, portent leurs vues sur les établissements qui peuvent être utiles à la société. Nous avons lu avec une satisfaction particulière le mémoire que vous avez bien voulu nous faire parvenir. Nous l'avons déposé dans nos archives comme un ouvrage propre à nous éclairer dans tous les temps. Nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien mettre ce précieux ouvrage à sa perfection. Vos connoissances profondes ne nous laissent pas douter qu'il ne puisse servir d'instruction à l'administration du bien public. »

Ces idées de réforme s'étendirent bientôt à tout, à la religion aussi bien qu'à la politique, et comme il était aisé de le prévoir, la suppression des communautés religieuses fut décrétée. Celle de Saint-Ouen, qui remontait à la première race de nos rois, qui avait survécu à tant d'institutions, ne fut pas épargnée plus que les autres. Les 22 religieux profès qu'elle renfermait furent sécularisés, et ses revenus, évalués à

121,971 l., passèrent à l'État. A ce moment solennel , voici quelle fut la déclaration de Gourdin :

« Messieurs (il s'adresse aux officiers municipaux) ,

« En embrassant, il y a trente ans et à l'âge de vingt-un ans, la profession religieuse, j'ai choisi de préférence une congrégation dans laquelle je trouvois des moyens plus sûrs de remplir les devoirs que m'imposoit la qualité de citoyen. Persuadé que ces devoirs sont d'obligation première, dans quelque état que l'on vive , j'ai fait jusqu'à présent tous mes efforts pour m'en acquitter. J'étais encore étudiant en théologie lorsqu'en 1766 j'ai publié un petit ouvrage de morale sous le titre de l'Homme sensible. En 1772, je fis imprimer à Rouen un ouvrage de physique intitulé : Nos après dinées à la campagne. J'enseignois alors la rhétorique au collège de Beaumont, et j'ai enseigné sept ans. En 1775, je publiai à Caen des considérations sur l'action de l'orateur. Au sortir de Beaumont, le désir de me rapprocher de ma famille me fit passer en Picardie. J'y entrepris l'histoire littéraire de cette province. Un certain nombre d'articles ont été lus à l'Académie de Rouen. Mes recueils sur cette histoire forment 3 volumes in-4°. En 1778, je revins à Rouen , afin d'être plus à portée de profiter des lumières de l'Académie. Alors , pour me faciliter la continuation de mes travaux, les chapitres généraux de ma congrégation m'accordèrent une pension qui, en 1783, fut portée à 300 l. Rendu au sein de mes confrères de l'Académie, plusieurs m'excitèrent à publier ma rhétorique. Je la donnai, en 1785, sous le titre de : Principes généraux et raisonnés de l'art oratoire. J'entretenois souvent la Compagnie des moyen

de rendre l'étude des langues et surtout du latin plus facile et plus courte. On me porta à écrire sur cette matière, et mes premiers essais firent à l'Académie de Lyon, dont je suis membre, une sorte de fortune. On me demanda la permission de les insérer par extraits dans un journal de cette ville, et à ces extraits on joignit l'approbation même de l'Académie. Cet ouvrage sur les langues m'occupe actuellement, et quand il paroîtra, j'ose espérer qu'on verra qu'il a demandé beaucoup de lecture et encore plus de méditation. Pendant que je paroissais par extraits dans le journal de Lyon, je travaillois ici à un traité de la traduction que quelques gens de lettres me demandoient. Il vient de paroître en 1789.

« En vous rendant compte, Messieurs, de la manière dont j'ai cherché à m'acquitter envers la société et à mériter d'elle, si j'avois la sote présomption de tirer vanité de mes foibles productions, j'ajouterois qu'en 1771, j'ai remporté le grand prix des belles-lettres à l'Académie de cette ville, que cette compagnie couronna au mois d'août celui quelle venoit d'adopter six semaines avant; je dirois qu'en Angleterre on a traduit et fait imprimer, dans les tomes VIII et IX des Mémoires de la Société des Antiquaires, de mes dissertations sur des sujets de numismatique et d'antiquité; mais mon dessein, en rendant la municipalité témoin de mes travaux, n'est point de me faire valoir; c'est de l'engager à s'intéresser pour moi auprès de l'Assemblée nationale, laquelle promet une augmentation de pension aux religieux qui ont cherché à se rendre utiles.

« Un motif plus digne de ma délicatesse est celui, Messieurs, de mériter votre bienveillance et votre pro-

tection ; c'est de vous porter à me procurer, dans une des maisons que vous conserverez, les moyens de continuer mes travaux.

« C'est à l'état que j'ai embrassé que je dois la considération dont m'honorent les personnes honnêtes, et j'ose le dire, les gens de lettres nationaux et étrangers avec lesquels je suis en correspondance. Je ne dois donc renoncer à un état, qui m'est si cher à tant de titres, que forcé par des circonstances qui ne me permettraient plus d'y jouir d'une existence sûre, honorable et utile.

« A Rouen, ce 19 avril 1790.

« Signé : Fr. Ph. Gourdin, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, membre de plusieurs académies nationales et étrangères, Bibliothécaire breveté du Roi de celle de Rouen. »

C'est par cette citation que je finirai cette suite d'extraits où, comme on le voit, il n'est guère moins question de l'Académie de Rouen que du savant bénédictin qui, pendant près de quarante ans, fut un de ses membres les plus distingués.

PRIX

PROPOSÉS POUR LES ANNÉES 1868, 1869 ET 1870.

1868.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail sur le sujet suivant : *Rechercher dans l'Histoire, la Littérature et les Monuments de tout genre de la Normandie, en les comparant aux documents empruntés aux origines scandinaves, les traces que le génie normand primitif a laissées dans notre province, principalement dans les aptitudes intellectuelles et le caractère moral des populations, et en outre dans les croyances populaires, les superstitions, les légendes, les formes littéraires, etc.*

1869.

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à la meilleure Oeuvre d'art, peinture, sculpture ou gravure, dont le sujet sera puisé dans l'Histoire de la Normandie. Les ouvrages envoyés resteront la propriété de leurs auteurs, mais le lauréat devra remettre une esquisse de son œuvre à l'Académie.

1870.

1^o

LEGS BOUCTOT.

L'Académie décernera un prix de 500 fr. à l'auteur du meilleur travail concernant un ou plusieurs *Groupes d'Animaux vertébrés ou invertébrés de la Seine-Inférieure ou de la Normandie.*

2^o

LEGS GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 700 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire sur le sujet suivant : *Histoire de la Littérature Dramatique à Rouen dans les XVII^e et XVIII^e siècles jusqu'en 1789.*

OBSERVATIONS COMMUNES A TOUS LES CONCOURS.

Chaque ouvrage manuscrit portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté* contenant le nom et le domicile de l'auteur. Pour les tableaux ou autres œuvres d'art, la désignation du sujet remplacera la devise. Les billets ne seront ouverts que dans le cas où le prix serait remporté.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages envoyés devront être adressés *francs de port*, avant le 1^{er} MAI DE L'ANNÉE OU LE CONCOURS EST OUVERT (TERME DE RIGUEUR), soit à M. H. DUCLOS, soit à M. A. DECORDE, *Secrétaires de l'Académie.*

Pour le concours de 1869, le délai de l'envoi est prorogé jusqu'au 30 juin.

LEGS DUMANOIR.

L'Académie décerne, chaque année, dans sa séance publique, un prix de 800 fr. à l'auteur d'une *Belle Action*, accomplie à Rouen ou dans le département de la Seine-Inférieure.

Les renseignements fournis à l'Académie devront former une *Notice circonstanciée* des faits qui paraîtraient mériter d'être récompensés, et accompagnée de l'attestation dûment légalisée des autorités locales.

Ces pièces doivent être adressées *franco* à l'un des Secrétaires de l'Académie, avant le 4^{er} juin, terme de rigueur.

Extrait du Règlement de l'Académie.

« Les manuscrits envoyés au concours appartiennent à l'Académie, sauf la faculté laissée aux auteurs d'en faire prendre des copies à leurs frais. »

TABLE DES ŒUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1866-1867, et classés par ordre alphabétique, soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes ;

Dressée conformément à l'art. 63 des nouveaux Statuts (Voir le volume de 1848).

Abbeville. *Mémoires de la Société impériale d'Émulation*, 1861-1865.

Aix. *Séance publique de l'Académie des Sciences, Agriculture, etc.*, 1866.

Amérique. *Proceedings of the American Academy of arts and sciences selected from the records*, vol. VII.

Amiens. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1866, nos 2, 3, 4. — *Mémoires de la même Société*, 1865, deuxième série, t. X. — *Documents inédits concernant la province*. 1865, 1866, t. V et VI. (Ce volume contient l'histoire de Doullens, par M. E. Delgove, curé de Long, — et le *Cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp*, publié par M. Peigné de la Court. — — *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la Somme*, 1866, deuxième série, t. V.

Amsterdam. — *Annuaire de l'Académie royale des Sciences*, 1863, 1864. — *Mémoires*, 1864, 1865. —

- Dissertations et communications de la même Académie, 1865. — Catalogue du Musée Vrolik, 1865.
- Angoulême. *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce de la Charente*, 1865, t. XLVII, n° 4; 1866, t. XLVIII, nos 1 et 2.
- Berlin. Rapports mensuels de l'Académie royale des Sciences à Berlin, 1865, 1867.
- Billot (Frédéric). *De la suppression radicale des octrois*, deuxième édition, 1867. — Jacquemin (Jean-Louis), *d'Arles, sa famille et ses œuvres, notice*, Aix. 1866.
- Blanchet (Natalie). — *Les Adieux aux Beaux-Jours*, élégie. Châlons-sur-Saône, 1864.
- Blosseville (de). *Notice biographique sur M. de Vatimesnil. — Rapports sur les mémoires d'un Ministre du Trésor public, 1780, 1815. — Souvenirs Ebroïciens : Les trois Campion. — M. le duc de Clermont-Tonnerre. — L'origine du prieuré des deux amants, tableau du XIII^e siècle par un trouvère du XVI^e. (David Duval de Sanadon), manuscrit.*
- Bodde (D.), notaire à Batavia. *Essai démontrant que le pétrole peut être employé avec avantage pour l'industrie, au chauffage des chaudières à vapeur.*
- Boeck (W.). *Recherches sur la Syphilis appuyées de tableaux de statistique tirés des archives des hôpitaux de Christiania*, 1862.
- Boivin-Champeaux (L). *Notices pour servir à l'histoire de la Révolution dans le département de l'Eure*, 1864.
- Bonissent. *Essai géologique sur le département de la Manche*. Cherbourg, 1867.
- Bordeaux. *Actes de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, 1866, et premier trimestre de 1867.
- Boston. *Annual reports of the trustees of the Museum of comparative zoology at Harvard college in Cam-*

- bridge, 1864-1865. Boston, 1865, 1866. — *Bulletin of the museum of comparative zoology Cambridge Massachusetts. U. S.A.* 1864.
- Boulogne-sur-Mer. *Bulletin de la Société d'Agriculture*, 1866, n^{os} 16, 24; 1867, n^{os} 1, 4.
- Bouquet (Fr.). *Faut-il écrire Jeanne Darc ou Jeanne d'Arc?*
- Bourg. *Journal d'Agriculture, Sciences et Arts rédigé par les membres de la Société d'Emulation de l'Ain*, 1866, 1867.
- Bremen. *Mémoires de la Société des Sciences naturelles*, 1866, 1867.
- Brest. *Bulletin de la Société Académique*, t. IV, deuxième livraison, 1867.
- Brierre de Boismont. *De la folie raisonnante.* — Joseph Guislain, sa vie et ses écrits. Paris, 1867.
- Bruxelles. *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 1865, 1866. — *Bulletin de la même Académie*, 1864, t. XVIII; 1865, t. XIX, XX; 1866, t. XXI. — *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1865, 1866, 1867. — *Bulletin du Musée de l'Industrie*, 1866, 1867.
- Caen. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 33^e année, 1867. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1866.
- Caligny (de). *Résumé succinct de diverses notes sur les machines soufflantes ou à compression d'air de M. le Marquis Ant. de Caligny.* — *Notice historique et critique sur les machines à compression d'air du Mont-Cenis*, Turin, 1860.
- Cambridge. *Illustrated Catalogue of the comparative zoology at Harvard college published by order of the legislature of Massachusetts*, n^{os} 1 et 2.

- Canonge (Jules). *Terentia ou le Temple de Diane et les Bains romains de Nîmes*: sixième édition; Nîmes, 1866.
- *Lettres choisies dans une correspondance de poète communiquées à ses lecteurs par celui qui les a reçues*. Paris, 1867.
- Cap. (P. A.). *Camille Montagne, botaniste*. Paris, 1866.
- Caro (E.). *La Philosophie de Goëthe*. Paris, 1866.
- Castan (Aug.). *Charte d'affranchissement de la Seigneurie de Gy*; Besançon, 1867. — *Le Cardinal Gousset, Notice biographique*; Besançon, 1867.
- Châlons-sur-Saône. *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie*, 1866, t. V, première partie.
- Château-Thierry. *Annales de la Société Historique et Archéologique*, 1866.
- Cherbourg. *Mémoires de la Société impériale des Sciences naturelles*, 1866, t. XII.
- Chéruel (A.). *L'ancienne Université et l'Académie de Strasbourg*. Strasbourg, 1866.
- Chicago. *Proceedings of the Chicago Academy of sciences*. Vol. 1.
- Christiania. Rapport annuel de l'Université royale Norvégienne de Frédéric, 1864, 1865. — Les Visions d'Ezéchiël et l'astrolabe Chaldéen par G.-A. Holmboe, 1866. — Traces de la fonte des neiges dans les environs du golfe de Hardanger, 1866. — Aperçu de la littérature, des lois, ordonnances et décrets concernant les pêcheries de Norwége par Thorvald Boeck, 1866. — Rapport sur l'exposition d'objets de pêche à Salesund, par J. Thuesen. — Mémoires pour servir au développement de l'art de la bâtisse à la campagne, en Norwége, 1865.
- Cialdi. *Les Ports-Canaux*. Rome, 1866.
- Clermont-Ferrand. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, 1865, t. VII.

- Clogenson. *Dixain à Louis Bouilhet*.
- Clos (D^r D.). *De l'influence des plantes sur la civilisation*. Toulouse 1866. — *La feuille florale et l'anthère*. — *Etude du Phicomices nitens* (Kunze). — *De l'origine de la végétation du globe. Troisième fascicule d'observations tératologiques*.
- Courcelle (A.). *Abolition des Octrois en France*. Rouen, 1866.
- Crozes (Hipp). *Répertoire archéologique du département du Tarn*. Paris, 1860.
- De la Quérière. *Examen de l'apologie de l'abbé d'Anfernet de Bures, prêtre insermenté, publiée par M. l'abbé Loth*, Rouen, 1866. — *Coup d'œil rétrospectif sur 24 églises paroissiales supprimées à Rouen en l'année 1791*.
- De Lérue (J.—A.) *Économie industrielle et rurale : Questions pendantes*, Rouen, 1866.
- Delisle (Léopold). *Histoire du château et des Sires de Saint-Sauveur-le-Vicomte*, Valognes, 1867.
- Deschartes (Urbain). *Les travaux historiques de la Ville de Paris; Etude critique sur les deux premiers volumes de la collection*. Paris, 1867.
- De Sainte Beuve. *Jacques de Sainte Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal; Étude d'histoire privée contenant des détails inconnus sur le premier Jansénisme*. Paris, 1865.
- Dijon. *Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or*. 1865, nos 1 à 12.
- Douai. *Mémoires de la Société impériale d'Agriculture*, 2^e série. T. VIII, 1863-65.
- Dublin. *Journal of the Royal Geological Society of Ireland*, 1865-66, vol. I, part. II.
- Duchesne (Léon). *Influence sur la santé publique de la fabrication de l'aniline*, Paris, 1867.
- Duval (Raoul). *Discours prononcé à l'audience solennelle*

de rentrée de la cour d'Angers, 3 nov. 1864. — M. de Martignac : Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour Impériale de Bordeaux, 3 nov. 1866.

Epinal. *Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges*. 1866. T. XII^e, 11^e cahier. — Dans ce volume un mémoire intitulé : « La Lorraine sous le duc Léopold, 1698-1729, de M. Charles Charton. »

Fallue (Léon). *Intrigues politiques des princes du sang sous l'administration des Cardinaux de Richelieu et de Mazarin d'après les mémoires de Henri de Campion*; Paris, 1867. — *Études archéologiques sur l'histoire de Jules César, par l'empereur Napoléon III*; Paris, 1867.

Girardin. *Rapport général présenté à M. le Maire de Lille par la commission chargée d'examiner les mesures à prendre pour remédier aux effets de la viande des porcs atteints de ladrerie et de trichinose dans la ville de Lille*, 1866.

Gratz. *Mémoires de l'Union historique styrienne*, 1865-1866, liv. 14^e.

Hamard (Emile). *Poésies*.

Le Havre. *Recueil de la Société Havraise d'études diverses*, 1864-65.

Herpin (D. J. Ch.) *Sur la création en France d'un grand réseau de voies ferrées*. Bourges, 1867.

Lecadre (Dr. Ad.) *L'Association et la Conférence : Discours prononcé à la séance publique de la Société Havraise, 26 juillet 1866. — Description d'un météore lumineux qui apparut au Havre le 28 juin 1865. — De l'antagonisme dans les maladies*, 1867.

Lecomte (l'abbé). *Messire de Clieu et le clergé de la ville du Havre de Grâce, 1516-1851. — Pierre Blain d'Es-nambuc. — Messire J. B. de Clieu, curé du Havre (1629-1719). — Le capitaine de Clieu ou le premier pied de*

café aux Antilles.—*Notice sur la grosse tour du Havre dite depuis la tour de François I^{er}.*

Le Mans. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, 1866, 1867.

Le Page (P. H.) *Essai sur les caractères physiques que doivent présenter les principales préparations pharmaceutiques officinales*, Evreux, 1866.

Le Prévost (Aug.) *Mémoires et notes pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, T. II, II^e partie.

Le Roi (J. A.) *Journal des règnes de Louis XIV et de Louis XV, de l'année 1701 à l'année 1744 par Pierre Narbonne, premier commissaire de police de la ville de Versailles*, Paris, 1866.

Le Roy d'Etiolles. *Traité pratique de la Gravelle et des Calculs urinaires*, 1866, III^e partie.

Lille. *Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, 1866. T. IX.

Loth (l'abbé). *Réponse à M. E. De la Quérière au sujet de M. l'abbé d'Anfernet de Bures*. Rouen, 1866. — *Les derniers jours de l'Académie des Palinods de Rouen*.

Lons-le-Saunier. *Mémoires de la Société d'Émulation du Jura*, 1866.

Marseille. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts*, 1858-1864.

Martin (Louis Aug.) *Annuaire philosophique*, T. IV.

Milan. *Actes de la Société italienne des Sciences naturelles*, 1866. vol. IX, fascicules 1, 2, 3.

Ministère de l'Instruction publique. *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité Impérial des Travaux historiques et des Sociétés savantes*, 1866. — *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1866-1867, 4^e série, livraisons des T. IV et T. V.

Ministère de la Justice. *Compte général de l'administra-*

tion de la justice civile et commerciale, 1865 ;—De l'administration de la justice criminelle, 1865.

Montpellier. *Académie des Sciences et des Lettres: Section des Lettres, 1864, 1865, T. IV, 1^{er} et 2^e fascicules ;—Section des Sciences : Extrait des procès-verbaux, 1863, 1864. —Mémoires, 1864, T. VI, 1^{er} fascicule. —Section de médecine, 1863-1865. T. IV, 1^{er}, 2^{me} et 3^{me} fascicules.*

Morière (J.) *Note sur deux végétaux fossiles, Caen, 1866.*

Mulhouse. *Bulletin de la Société Industrielle, 1866, 1867.*

Munich. *Mémoires de la Classe de philosophie de l'Académie royale des Sciences de Bavière, 1865, T. X.—Mémoires de la Classe historique de la même Académie, 1865, XIV^e. Vol.—Annales de l'Observatoire royal, 1865, XIV^e vol.—Comptes rendus des Séances de la même Académie, 1865. — Induction et déduction par Justus Von Liebig, président de la même Académie, 1865. — Naissance et définition de l'Espèce dans l'histoire naturelle par le docteur Carl Nageli, 1865. — Textes chinois du Dr Henri Plath, 1^{re} et 2^{me} parties, 1864.—Des négociations des princes protestants dans les années 1590-1591, tendant à l'établissement d'une union, par Ch. Aug. Munat, conservateur des Archives du royaume, 1865.*

Nantes. *Annales de la Société Académique, 1866, 1^{er} et 2^e semestres.*

New-York. *United States sanitary commission, three volumes in one (1863-1865), 1866. — Documents of the sanitary commission ; 1866, numbers 95.*

Nîmes : *Mémoires de l'Académie du Gard, 1863-1864, 1864-1865.*

Niort. *Bulletin de la Société de Statistique, Sciences et Arts du département des Deux-Sèvres, 1866, 1^{er} et 2^{me} trimestres.*

Orléans. *Mémoires de la Société d'Agriculture, etc., d'Or*

- léans, 1866-1867. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1866,
- Paillart, *Les Franchises de l'historien*, Paris, 1866.
- Patin. *Discours pour l'inauguration du monument de Mezeray à Argentan, prononcé le dimanche 16 septembre 1866.*
- Paris. *Annuaire de la Société philotechnique*, année 1866.
- Paris. *Bulletin de la Société de géographie*. 1865, livraisons de juin-décembre; 1866, livraisons de janvier-juillet.
- Paris. *Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France*, 1866. *Mémoires de la même Société*, t. IX, 1866.
- Paris. *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'Agriculture de France*. Livraisons de 1866, 1867.
- Paris. *Bulletin de la Société protectrice des animaux*. Livraisons de 1866, 1867.
- Paris. *L'Investigateur, journal de l'Institut historique de France*. Livraisons de 1866, 1867.
- Paris. *Journal de l'Agriculture*. Livraisons de 1866.
- Paris. *Journal des Savants*. Juin-novembre 1866.
- Paris. *Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale*. Livraisons de 1866, 1867.
- Paris. *Revue artistique et littéraire*. Livraisons de 1866, 1867,
- Perpignan. *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales*. 1866. 14^e volume.
- Philadelphia. *Proceedings of the Academy of natural sciences of Philadelphia*, 1865, nos 1-5.
- Pimont (Prosper). *Constantin, ou la Paix de l'Église, scènes dramatiques en vers*. Paris, 1867.

- Poitiers. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Livraisons de 1866, 1867. *Mémoires*; 1864, t. XXIX.
— *Bulletin de la Société académique d'Agriculture, Sciences et Arts*. 1866, 1867.
- Quételet (Ernest). *Sur l'État de l'atmosphère de Bruxelles pendant l'année 1865*.
- Rebouleau (Dr). *Essai de Topographie médicale de la ville de Constantine*, 1867.
- Reims. *Travaux de l'Académie Impériale*, XL^e vol., année 1863-64, nos 3 et 4; — année 1864-65 nos 1 et 2.
- Rosensweig. *Répertoire archéologique du département du Morbihan*. Paris, 1863.
- Rivaud de la Raffinière. *Notice biographique consacrée spécialement à la carrière militaire du général Rivaud de la Raffinière, publiée par ses fils*. Versailles, 1867.
- Rochefort. *Travaux de la Société d'Agriculture, des Belles-Lettres, Sciences et Arts*, 1864-65.
- Rouen. *Exposé des travaux de la Chambre de Commerce de Rouen pendant les années 1865-66, présenté par M. A. Lemire, président, dans la Séance du 7 février 1866*. — *Bulletin de la Société d'Émulation*, nos 1 et 2; 1867. — *Bulletin de la Société d'Horticulture*, cahiers de 1866-67. — *Journal de la Société de Médecine*, 1866. — *Société des Sciences naturelles*, 1^{re} année, 1865. — *Travaux du Conseil Central d'Hygiène publique*, 1865. — *Union médicale, Bulletin*, liv. de 1866-67.
- Saint-Etienne. *Annales de la Société Impériale d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire*, 1866.
- Saint-Germain (J. T. de). *Lettres à la Dame de cœur sur l'Exposition universelle*. Paris, 1867.
- Saint-Omer. *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 1866, 55^e-60^e liv.

- Saint-Quentin. *Société académique des Sciences Arts, etc.* . . . 3^e Série : T. VI; Travaux de 1864 à 1866.
- Saint-Venant (Barré de). *Divers Mémoires lus à l'Académie des Sciences. — Notice sur la vie et les ouvrages de Pierre-Louis Georges, comte du Buat*, Lille, 1866.
- Sandret (L.). *L'ancienne Église de France, sommaire et complément de la Gallia Christiana*, première année, deuxième livraison.
- Strasbourg. *Mémoires de la Société des Sciences naturelles*, t. VI, première livraison. — *Nouveaux Mémoires de la Société des Sciences, Agriculture et Arts du Bas-Rhin*, 1867, t. III, troisième fascicule.
- Sullivan (John). *L'Hermitage de Saint-Hellicr, la Chapelle Saint-Magloire, la forêt de Scissy*. deuxième édition.
- Thielens (Armand). *Une Excursion botanique dans le Luxembourg français*, 1866. — *Rapport sur l'Exposition internationale d'Horticulture et le Congrès de Botanique*, mai 1866.
- Toulouse. *Recueil de l'Académie des jeux floraux*, 1867. — *Bulletin de la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie*; Livraisons de 1866. — *Revue médicale*: première année; Livraisons de 1867.
- Tours. *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire*. Livraisons de 1866, 1867.
- Travers (Julien). *Gerbes glanées, huitième Gerbe*. Caen. — *M. le comte de Guernon-Ranville et le journal ms. de son ministère. — Olivier Basselin et les compagnons du Vau-de-Vire*, Caen, 1867.
- Troyes. *Mémoires de la Société académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube*, 1866. — *Bulletin de la Société médicale de l'Aube*, 1866.
- Valenciennes. *Revue agricole, industrielle, littéraire et statistique*. Livraisons de 1866, 1867.

Vanoni (F.-M.). *Dante et le Tasse, entretien littéraire sur ces deux poètes. — De l'origine des langues italienne et espagnole et de leurs littérateurs — Morte di Napoleone della Torre, duca di Milano, cantica. — à Isabella de la Gatinerie, cantica.*

Versailles. *Bulletin de la Société impériale, d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise. Livraisons de 1866, 1867. — Mémoires de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, 1866, t. VII.*

Vidal (Léon). *Les Écoles dans les Prisons.* Paris, 1866.

Washington. *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, 1865.*

TABLEAU.
DE
L'ACADÉMIE IMPÉRIALE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN
Pour l'année 1867-1868.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. MALBRANCHE, *Président*.
M. DE LÉRUE, *Vice-Président*.
M. DUCLOS, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.
M. A. DECORDE, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres
et des Arts*.
M. Ch. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Bibliothécaire-
Archiviste*.
M. HELLIS ✱, *Trésorier*.

Changements survenus pendant l'année précédente.

NOTA. — En conformité de l'article 70 des Statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant être imprimée que de cinq ans en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire à la liste de 1864.

ANNÉES
de
réception ACADÉMICIEN RÉSIDANT, DÉCÉDÉ, M.

1843. POTTIER (André) ✱ (Secrét. des Lett. 1848 à 1861),
Conservateur de la Bibliothèque publique de la
ville et du Musée départemental d'Antiquités.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, DÉCÉDÉS, MM.

1825. CIVIALE, O ✱ D. M. Membre de l'Institut à Paris.

1845. MICHELIN (Hardouin), Conseiller référendaire à la
Cour des Comptes, 20, rue Saint-Guillaume, à
Paris.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS ÉTRANGERS
DÉCÉDÉS, MM.

1817. KERCKHOVE VARENT (Le Comte de), Président de la Société d'Archéologie de Belgique, membre de plusieurs ordres, à Malines (Belgique).

1844. DE LE BIDARD DE THUMAIDE, ancien Procureur du Roi à Liège (Belgique).

ACADÉMICIEN RÉSIDANT DEVENU CORRESPONDANT, M.

1867. CONNELLY ✱ Procureur général près la Cour Impériale de Caen, (R. 1865).

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS A AJOUTER, MM.

1867. CASTAN (Auguste), Conservateur de la Bibliothèque publique, à Besançon.

BOIVIN-CHAMPEAUX, premier avocat général près la Cour Impériale de Caen, *rue Bagatelle*, à Caen.

DUCHESNE, Dr Médecin, 91, *rue de Seine*, à Paris.

CALIGNY (le Marquis de), Membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue de l'Orangerie*, à Versailles.

ACADÉMICIEN CORRESPONDANT ÉTRANGER A AJOUTER, M.

1867. CIALDI, Commandant de la marine pontificale, à Civita-Vecchia.

SOCIÉTÉ CORRESPONDANTE A AJOUTER :

Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Jersey.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

	Pages.
<i>Procès-verbal de la Séance publique tenue le 7 août 1867.</i>	1
<i>Discours d'Ouverture par M. Ed. Frère, Président.</i>	5
<i>Rapport sur le Concours pour le PRIX BOUCTOT, (Étude géologique et paléontologique des falaises du département de la Seine-Inférieure), par M. Harlé</i>	49
<i>Rapport sur le concours pour le PRIX GOSSIER : (Les origines du Théâtre à Rouen et son histoire jusqu'à Pierre Corneille), par M. F. Deschamps.</i>	31
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR, (Lauréat, Rose Lachèvre, veuve Anaïs, de Fécamp) par M. Vingtrinier.</i>	59
<i>Un Bourg en progrès, Conte en vers par M. Decorde.</i>	67

CLASSE DES SCIENCES.

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Sciences pendant l'année 1866-1867, par M. Duclos, Secrétaire de cette Classe</i>	75
---	----

<i>Herbier légué à l'Académie, par M. le Colonel Debooz.</i>	75
<i>Rapport, par M. le Dr Dumesnil, sur un ouvrage de M. Léon Duchesne, intitulé : Influence sur la santé publique de la fabrication de l'aniline et des produits qui en dérivent.</i>	77
<i>M. Léon Duchesne élu Membre correspondant.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Compte-rendu par M. Duclos du Rapport de la Commission municipale de Lille chargée d'examiner la vente de la viande de porc.</i>	84
<i>Établissement à Rouen d'une boucherie pour la vente de la viande de cheval; communication de M. Verrier.</i>	83
<i>Rapport sur le Bulletin des travaux du Conseil Central d'hygiène de la Seine-Inférieure, par M. Vingtrinier.</i>	85
<i>De l'Interdiction des Aliénés, par M. Morel.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Observations de MM. Chassan et Homberg sur le travail de M. Morel.</i>	87
<i>Observations de M. Vingtrinier sur le même sujet.</i>	90
<i>Réponse de M. Morel.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Du délire émotif, par M. Morel.</i>	95
<i>Analyse du mémoire du Dr J. Thurnam sur le poids du Cerveau, par M. Dumesnil.</i>	97
<i>Rapport sur l'ouvrage de M. Léon Vidal : Des Écoles dans les Prisons, par M. Vingtrinier.</i>	99
<i>Rapport sur une Notice de MM. Paul Gervais et J. Brinkmann, relative à la grotte de Bize, par M. Emm. Blanche.</i>	102
<i>Récit d'une visite aux corailleries de la Calle, par M. E. Deslongchamps; Rapport par M. Malbranche.</i>	105
<i>Biographie de Montagne, par M. Cap; Rapport par M. Malbranche.</i>	106

TABLE DES MATIÈRES.

335

<i>Rapport sur un Mémoire de M. Cialdi, intitulé : Les Ports-Canaux, par M. Vincent.</i>	107
<i>M. Cialdi élu membre correspondant.</i>	111
<i>Conférence sur la terre végétale, par M. Homberg.</i>	ibid.
<i>Communication d'une Lettre de la Société de Géographie sur le projet de voyage de M. Le Saint, par M. Ed. Frère</i>	112
<i>Rapport sur divers travaux de M. de Caligny, par M. Vincent.</i>	113
<i>M. de Caligny élu membre correspondant</i>	ibid.
<i>Démonstration de l'arithmomètre de M. Thomas, de Colmar, par M. Rivière</i>	116
<i>Rapport sur le PRIX BOUCTOT : Etude géologique et paléontologique des falaises du pays de Caux et de l'embouchure de la Seine, par M. Harlé</i>	117
<i>Lauréat M. Lennier.</i>	ibid.
<i>Décès de M. Auguste Poussin, membre correspondant</i>	
<i>Décès de M. Hardouin Michelin, membre correspondant.</i>	118

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

<i>Rapport sur les Travaux de la Classe des Belles-Lettres et des Arts par M. A. Decorde, Secrétaire de cette Classe.</i>	121
<i>Répertoire archéologique de l'arrondissement de Rouen (suite), par M. l'abbé Cochet.</i>	122
<i>Résumé des découvertes archéologiques opérées dans le département de la Seine-Inférieure pendant l'année 1866, par le même</i>	ibid.
<i>Découverte dans le chœur de la Cathédrale de Rouen du tombeau du duc de Bedford, par le même.</i>	123

<i>Encore un mot sur le retour à l'architecture du Moyen-Age ; Respect à nos anciens monuments, par M. De la Quérière</i>	<i>ibid.</i>
<i>Lettre de M. l'abbé Chevalier, desservant de Civray-sur-Cher, contenant de nouveaux détails sur l'époque de l'invention des Moulins à eau. . . .</i>	424
<i>Autres renseignements fournis sur ce sujet par MM. Houzeau et Decorde</i>	428
<i>Du lieu du supplice de Jeanne Darc et de l'ancienne fontaine édifée en son honneur sur la place du Marché-aux-Veaux, par M. de Beaurepaire. .</i>	430
<i>Notice extraite d'un Manuscrit de Dom Gourdin, par le même.</i>	432
<i>Notice historique sur l'ancienne Bibliothèque de l'Académie et proposition relative à la Bibliothèque actuelle, par le même.</i>	433
<i>Rapport sur les Notes et Documents concernant l'état des Campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du Moyen-Age (ouvrage de M. de Beaurepaire), par M. R. d'Estaintot. .</i>	434
<i>Le Royaume de la Basoche et l'Empire de Gallilée, par M. Barabé.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Note sur la Basoche des Clercs du Parlement de Normandie, par M. Decorde</i>	436
<i>Souvenirs du Congrès scientifique tenu à Aix et à Nice, en octobre 1866, par M. de Glanville. .</i>	<i>ibid.</i>
<i>Discours d'Ouverture de la Séance publique, par M. Ed. Frère, Président</i>	438
<i>Discours prononcé lors de l'inauguration des bustes de Mézeray et de ses deux frères, à Argentan, par M. Ed. Frère.</i>	<i>ib.</i>
<i>Demande de rétablissement de l'inscription commémorative de Jean Jouvenet sur la maison où il est né, rue aux Juifs, par le même</i>	<i>ibid.</i>
<i>Des Octrois, par M. De Lérue.</i>	439

TABLE DES MATIÈRES.

337

<i>Histoire des Sociétés coopératives</i> , par M. Homberg.	140
<i>Rapport sur deux Discours de rentrée offerts par M. Raoul Duval, avocat général près la Cour impériale de Rouen</i> , par le même.	143
<i>Rapport sur un livre de M. le Dr Ebrard, intitulé: Misère et Charité dans une petite ville de France (Bourg, Ain), de 1560 à 1862</i> , par M. De Lérue.	ibid.
<i>Proposition d'établir des ouvroirs spéciaux pour les condamnés</i> , par M. le Dr Vingtrinier.	ibid.
<i>Rapport sur les Mémoires de la Société académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie de Saint-Quentin, et sur le journal hebdomadaire: l'Esprit Nouveau</i> , par M. De Lérue.	144
<i>Rapport sur un ouvrage de M. Benoid-Pons: Etudes parallèles et morales</i> , par M. Connelly.	ibid.
<i>Rapport sur les Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai et de la Société de Statistique, Sciences et Arts des Deux-Sèvres; — les Annales de la Société académique de Nantes; les Mémoires de la Société académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Aube; — Les Mémoires de l'Académie des Sciences et des Lettres de Montpellier</i> , par M. de Duranville.	ibid.
<i>Rapport sur divers ouvrages offerts par M. l'abbé Lecomte: L'abbé de Clieu et les Églises de l'arrondissement du Havre; — Notice sur l'ancienne Tour du Havre, dite de François I^{er}; — Panégyrique de Pierre Blain d'Esnambusc, etc...</i> , par M. Vavasseur	145

M. l'abbé Lecomte, élu membre résidant	146
<i>Rapport sur un ouvrage de M. Boivin-Champeaux :</i> <i>Notices pour servir à l'histoire de la Révolution</i> <i>dans le département de l'Eure, par M. Decorde.</i>	<i>ibid.</i>
M. Boivin-Champeaux est élu membre correspon- dant	<i>ibid.</i>
<i>Rapport sur divers ouvrages : Les Extrêmes, lé-</i> <i>gende par M. J.-T de Saint-Germain ; — Notice</i> <i>sur M. De Guernon-Ranville et le Journal ma-</i> <i>nuscrit de son ministère, par J. Travers ; —</i> <i>Térentia ou le Temple de Diane et les Bains</i> <i>Romains de Nîmes, par M. J. Canonge, par</i> <i>M. Decorde.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Notice nécrologique sur M. Pottier, par le même.</i>	147
<i>Rapport sur les Apologues de M. Paul Charreau et</i> <i>sur les sixième et septième Gerbes glanées de M. J.</i> <i>Travers, par M. Henri Frère.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport sur la huitième Gerbe glanée de M. J.</i> <i>Travers, par M. Decorde</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport sur un ouvrage intitulé : Jacques de Sainte-</i> <i>Beuve, docteur de Sorbonne et professeur royal ;</i> <i>Étude d'histoire privée contenant des détails</i> <i>inconnus sur le premier Jansénisme, par M. Nion.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport sur une proposition relative aux Médailles</i> <i>d'honneur, par le même.</i>	148
<i>Rapport sur le PRIX DUMANOIR, par M. le Dr Ving-</i> <i>trinier.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Rapport sur le PRIX GOSSIER : Les Origines du</i> <i>Théâtre à Rouen et son Histoire jusqu'à Pierre</i> <i>Corneille, par M. Deschamps.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Lauréat, M. Gosselin.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Constantin ou la Paix de l'Eglise, œuvre drama-</i> <i>tique en vers, par M. P. Pimont.</i>	149

TABLE DES MATIÈRES.

339

<i>Dante et Béatrix, Dialogue entre ciel et terre, pièce de vers, par M. Simonin.</i>	<i>ibid.</i>
<i>Un Bourg en progrès, conte en vers, par M. Decorde.</i>	<i>ibid.</i>

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION DANS SES ACTES.

<i>Notice sur la découverte et la visite du tombeau du duc de Bedford dans la Cathédrale de Rouen, en octobre 1866, par M. l'abbé Cochet.</i>	151
<i>Mémoire sur le supplice de Jeanne d'Arc, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire.</i>	166
<i>Appendice contenant des renseignements inédits sur la statue de la place de la Pucelle à Rouen, par le même.</i>	192
<i>Des Octrois, par M. De Lérue.</i>	196
<i>Des Sociétés coopératives, par M. Homberg.</i>	212
<i>Notice nécrologique sur M. André Pottier, conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Rouen, membre résidant, par M. Decorde.</i>	239
<i>Constantin ou la paix de l'Eglise, scènes dramatiques, par M. P. Pimont.</i>	251
<i>Dante et Béatrix, dialogue entre ciel et terre. (1290), pièce de vers, par M. Simonin.</i>	262
<i>Extrait d'un manuscrit de Dom Gourdin, contenant le recueil des Dissertations, lues par lui à l'Académie de Rouen, par M. de Beaurepaire.</i>	275
<i>Programme des prix proposés pour les années, 1868, 1869 et 1870.</i>	316
<i>Table des ouvrages reçus pendant l'année académique, 1866-1867.</i>	319

<i>Tableau de l'Académie impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen pour l'année 1867-1868</i>	331
<i>Table des matières contenues dans le présent volume</i>	333



